

La Guadeloupe



en 2006













INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



Guadeloupe

Rapport Annuel

2006

Les lois organiques n° 2007-223 et n° 2007-224 du 21 février 2007 ont érigé les communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en Collectivités d'Outre-Mer de l'article 74 de la Constitution.

En raison de cette évolution statutaire, l'IEDOM a décidé de présenter les informations économiques et monétaires des îles du nord dans des rapports d'activité dédiés à chacune des entités.

Ces deux éditions sont disponibles à la vente dans la grande distribution et les boutiques de presse. Elles seront par ailleurs consultables et téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'IEDOM (www.iedom.fr) dans le courant du mois de septembre 2007.

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE	
	Pages
AVANT PROPOS	11
SYNTHESE	12
CHAPITRE I – PANORAMA DE L'ECONOMIQUE GUADELOUPEENNE	15
SECTION 1 – PRINICPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE	16
 § 1. Caractéristiques géographiques et démographiques 1. Aperçu géographique 2. Climat 3. Population 	16 16 17 17
§ 2. Cadre institutionnel	20
§ 3. Structure économique guadeloupéenne 1. La structure d'emploi et de production 2. Les comptes économiques	32 32 37
SECTION 2 – EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS	40
§ 1. Emploi et chômage 1. La population active 2. Le chômage 3. L'assurance chômage 4. Les conflits sociaux 5. Perspectives	40 40 42 44 44 45
§ 2. Revenus et salaires1. Les salaires2. Les revenus	46 46 47
§ 3. Infation	51
 § 4. Commerce extérieur 1. Les importations 2. Les exportations 3. La balance commerciale 4. Les relations régionales 	53 53 56 58 59

§ 5. Finances publiques locales	63
1. Les finances publiques communales	64
2. Les finances publiques départementales	66
3. Les finances publiques régionales	69
4. Les concours financiers extérieurs	72
5. Les aides communautaires	74
6. Le schéma régional de développement économique	79
CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE	81
SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE	82
§ 1.Agriculture	83
1. Aperçu général	83
2. La banane	87
3. Les autres productions végétales	92
4. L'élevage	94
§ 2.Pêche et aquaculture	97
1. La pêche	97
2. L'aquaculture	101
SECTION 2 – L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT	102
§ 1. Aperçu général	102
§ 2. L'artisanat	108
§ 3. L'industrie agro-alimentaire	109
1. La filière canne-sucre	109
2. Le rhum	116
SECTION 3 – L'ENERGIE ET L'EAU	120
§ 1. L'énergie	120
1. Les hydrocarbures	120
2. L'énergie électrique	121
§ 2. L'eau	125
1. Ressources et distribution	125
2. Les modes de gestion	126
3. Le traitement des eaux	127
	-

SECTION 4 – LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	128
§ 1. Aperçu général	128
§ 2. L'activité du BTP en 2006	130
 § 3. L'habitat à la Guadeloupe 1. Les caractéristiques de l'habitat à la Guadeloupe 2. Le financement du logement 	131 131 134
SECTION 5 – LA DISTRIBUTION	135
§ 1. Indicateurs structurels 1. Aperçu général 2. Risques bancaires du secteur 3. Soldes intermédiaires de gestion 2003 4. Enquête annuelle d'entreprises	135 135 136 139 139
§ 2. L'évolution de la grande distribution	140
SECTION 6 – LE TOURISME	142
§ 1. Résultats de l'enquête « flux touristiques »	143
 § 2. Le tourisme de séjour 1. L'hôtellerie 2. Les gîtes 3. Loueurs de voitures 	145 145 146 147
 § 3. Le tourisme de croisière et de plaisance 1. Le tourisme de croisière 2. Le tourisme de plaisance 	147 147 149
§ 4. Les loisirs	150
§ 5. Le financement bancaire du secteur	151
§ 6. La relance du secteur	152
SECTION 7 – LES TRANSPORTS	156
§ 1. Aperçu général	156
 § 2. Les activités portuaires 1. Les ports de Guadeloupe 2. L'activité du port autonome de Guadeloupe 	158 158 159

§ 3. Les activités aéroportuaires	163
1. Le trafic passagers	163
2. Le trafic fret	166
3. Les travaux de l'aéroport et les perspectives	167
§ 4. Transports terrestres	168
1. Enquête ménages déplacements	168
2. Transports publics	168
SECTION 8 – LES SERVICES	170
§ 1. Les services marchands	170
1. Aperçu général	170
2. Services de communication	174
§ 2. Les services non marchands	175
1. L'éducation	176
2. La santé	178
3. L'action sociale	182
CHAPITRE III – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	183
SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES	184
SECTION 1 – STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	185
§ 1. Les événements majeurs de l'année	185
1. Principaux évènements locaux	185
2. Evènements nationaux ayant eu un impact dans le département	186
§ 2. Organisation bancaire	189
1. Typologie des établissements de crédit	189
2. Eléments sur la concentration du marché	190
3. Ventilation des dépôts et crédits par réseau bancaire	191
§ 3. Densité du système bancaire	193
1. Nombre de guichets	193
2. Nombre de guichets automatiques	194
3. Nombre de comptes bancaires de la clientèle	195
§ 4. Les moyens de paiement	197
1. Nombre de cartes bancaires en circulation	197
2. Volume des retraits dans les DAB-GAB	197
3. Les chèques comptabilisés par le SIT	198
§ 5. Les ressources humaines	198

SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	199
 Ensemble des actifs financiers Les dépôts à vue Les placements liquides ou à court terme L'épargne à long terme 	199 199 201 202 203 204
 Ensemble des concours Concours consentis par les établissements de crédit locaux 	205 205 210 213
 Evolution du périmètre déclaratif Analyse des risques de l'exercice 2006 Le financement de l'immobilier 	215 215 216 217 218
SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE	219
 Les taux directeurs Les taux créditeurs Les taux débiteurs 	219 219 220 220 222
1. Structure du PNB	224 224 224
SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	227
1. Les billets euros	227 227 231
CONCLUSION	233
ANNEXES:	235
Liste des Etablissements de Crédit Locaux au 31 décembre 2006	236 238 239

Avant propos

Après un premier semestre morose, dans le prolongement des deux années précédentes, l'activité économique guadeloupéenne a montré dans les derniers mois de l'année 2006 des signes de reprise, particulièrement dans les secteurs du tourisme et du BTP.

Le succès populaire de la course transatlantique La Route du Rhum – La Banque Postale a concrétisé les efforts de la Région Guadeloupe et des professionnels du tourisme, appuyés par l'Etat et l'Union Européenne : promotion commerciale, assises locales du tourisme, renouvellement des flottes aériennes et ouvertures de nouvelles lignes avec l'Amérique du Nord, constitution d'une flotte de bateaux de plaisance, rénovation d'hôtels, formation du personnel.

Avec le redressement financier de la Collectivité Régionale, la consommation de la Ligne Budgétaire Unique pour le logement social, l'arrivée à terme du DOCUP 2000-2006 dont les fonds doivent être rapidement mobilisés, et le maintien de conditions de financement favorables du fait du dispositif de défiscalisation et du niveau bas des taux d'intérêt, les commandes des entreprises du BTP émanant tant des donneurs d'ordre publics que privés ont progressé. Le secteur qui avait subi un ralentissement sensible en 2004 et 2005, a vu repartir son activité au milieu de l'année 2006, entraînant d'autres secteurs comme l'industrie et les services aux entreprises.

Par ailleurs, la réflexion sur le développement de la Guadeloupe s'est poursuivie en 2006 après l'adoption fin 2005 du Schéma Régional de Développement Economique, par :

- la tenue de nombreuses assises organisées par la Région ou le Département en matière d'agriculture, de pêche, de ruralité, de développement durable, de logement social, de tourisme et de sport, qui ont donné lieu à de larges débats sur les actions mises en œuvre;
- la préparation du Contrat Projet Etat-Région (CPER) et des Programmes Opérationnels Européens (PO), succédant pour la période 2007-2013 au Document Unique de Programmation 2002-2006, qui devront être signés en 2007.

L'année 2006 fut donc porteuse d'avenir avec à court terme des signes positifs dans les secteurs du tourisme, du BTP ou encore de l'agriculture (avec la création d'un dispositif de relance de la production bananière), et à plus long terme la définition d'un programme financier pour la création d'infrastructures et la poursuite de la modernisation de l'économie guadeloupéenne.

Le Directeur

Francis Roche Tousaint

F. ROCHE TOUSSAINT

Synthèse

1. L'évolution de l'économie de la Guadeloupe en 2006

Si le début de l'année 2006 s'est inscrit dans le prolongement des deux années précédentes caractérisées par la morosité de l'activité économique, la Guadeloupe semble avoir renoué avec la croissance dès le troisième trimestre 2006. Le bilan de l'année est en effet globalement encourageant, notamment dans les secteurs du tourisme qui montre des signes de relance ou du BTP qui bénéficie d'une reprise de la commande publique.

L'évolution de l'indice des prix à la **consommation** enregistré au cours des deux dernières années (+ 3,2 % en moyenne en 2005 et + 2,1 % en 2006) pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Les chefs d'entreprises du commerce interrogés par l'IEDOM auraient ainsi ressenti un ralentissement de leur activité au premier semestre; une reprise de la consommation, soutenue par des conditions de crédit toujours favorables, s'étant néanmoins fait ressentir au second semestre. L'encours des crédits à la consommation a d'ailleurs crû de 6,0 % au cours de l'exercice et les importations de biens de consommation courante et de biens de consommation durable ont progressé de respectivement 1,9 % et 2,4 % en un an. La diminution de la consommation des ménages aurait notamment affecté le secteur de la distribution automobile qui, après trois années successives de croissance, a enregistré une chute de 7.1 % des ventes de véhicules de tourisme.

Cette évolution contrastée de la consommation des ménages est à rapprocher d'une situation de l'**emploi** toujours préoccupante. Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois s'inscrivait en légère progression de 0,2 % tandis que le nombre de bénéficiaires du RMI se réduisait de 0,8 %. Pour autant, le chiffre officiel du chômage (au sens du BIT) publié par l'INSEE s'établissait à 27,3 % en juin 2006 en augmentation de 1,3 point sur un an.

La situation financière des ménages apparaît marquée par un recours croissant au financement bancaire de leur consommation. A fin décembre 2006, leurs découverts avaient en effet progressé de 8,0 % en glissement annuel, et le niveau de créances douteuses s'établissait à 10,2 % contre 3,2 % pour la moyenne nationale.

Les efforts des différents acteurs du **tourisme** (pouvoirs publics et professionnels) engagés depuis plusieurs années semblent porter leurs fruits. Alors que depuis 2000 - qui demeure à ce jour l'année de référence du secteur - le tourisme était entré dans une période de crise, les indicateurs de 2006 sont encourageants. Le **trafic aérien** de passagers a en effet crû de 1,9 % en glissement annuel et le taux de remplissage des hôtels aurait progressé de 5 points, les professionnels du secteur bénéficiant notamment de la fermeture, pour rénovation, de trois importantes structures hôtelières. Il convient par ailleurs de souligner que la course nautique de la Route du Rhum-La Banque Postale, au mois de novembre, a stimulé l'activité du secteur. Elle a contribué à la hausse de 13,5 % de la fréquentation aérienne entre les mois de novembre 2005 et novembre 2006 et permis aux hôteliers de gagner près d'un mois sur la haute saison 2006-2007 et d'enregistrer de nombreuses réservations. L'année 2006 laisse par ailleurs

entrevoir la renaissance de la plaisance et de la **croisière basée** dans le département avec la relance de la Marina Bas du Fort et le retour d'un bateau de la société COSTA. Pour la première fois depuis 15 ans, le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) a ainsi enregistré des résultats globalement positifs avec 72 383 croisiéristes, soit une progression de 8,0 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente.

Le secteur de BTP, qui avait subi un ralentissement sensible de son activité au cours des deux dernières années en raison, notamment, du faible niveau de la commande publique, a connu un regain d'activité à partir du milieu de l'année 2006. Le bouclage du DOCUP 2000-2006, ainsi que la rénovation de bâtiments scolaires, ont effectivement stimulé cette reprise. A cela s'ajoutent de nombreux projets immobiliers, livrés ou démarrés au cours de l'année. On retiendra notamment l'extension du centre commercial de Destreland, la rénovation de certains hôtels, de nombreuses constructions dans les zones industrielles et commerciales de Jarry, de la Jaille, ou encore le démarrage d'importants chantiers sur la zone de Dothémare - notamment la nouvelle agence de l'IEDOM. La construction de logements a quant à elle été stimulée par les conditions de financement (taux favorables et durées de remboursement allongées). A fin décembre, la consommation de ciment et les attestations du Consuel s'établissaient ainsi en hausse de respectivement 4,4 % et 1,8 % en glissement annuel et les encours de crédits à l'habitat octroyés au ménages et aux entreprises progressaient de respectivement 12,4 % et 7,4 % en un an.

L'**industrie** a également bénéficié de la reprise de la commande publique. Etroitement lié à l'activité du BTP, le secteur de l'industrie aurait en effet enregistré une forte croissance de son volume d'affaires au quatrième trimestre 2006.

D'après les enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'IEDOM, le secteur des **services** aurait retrouvé un rythme de croissance plus soutenu au cours du second semestre. Le déploiement de la couverture ADSL 512 s'est accéléré en fin d'année avec la mise en service du câble numérique reliant la Guadeloupe à Porto Rico. Ce câble, qui concerne l'ensemble de la Caraïbe, devrait rapidement favoriser le désenclavement numérique et permettre le développement de nouvelles compétences dans le département, basées sur les technologies de l'information et de la communication.

La conjoncture est en revanche demeurée morose dans le **secteur primaire**. La crise de la filière **banane** s'est en effet poursuivie au cours de l'année 2006. Les exportations se sont en effet établies à 48 317 tonnes, en baisse de 11,3 % par rapport à l'année précédente du fait, principalement, de la diminution du nombre de producteurs et des surfaces utilisées. La réforme de l'OCM, dotant la Guadeloupe d'une enveloppe prévisionnelle de 32,6 millions d'euros, devrait cependant permettre aux producteurs restés en activité de réinvestir pour porter leur capacité annuelle de production à un niveau de 70 000 tonnes.

La **campagne cannière** 2006 a pour sa part permis de récolter 716 685 tonnes, un tonnage inférieur de 14,8 % par rapport à 2005. Dans ce contexte, en dépit de la hausse de la richesse saccharine de la canne à sucre (8,83 contre 7,96 en 2005), la production de sucre s'est établie à 68 677 tonnes, en repli de 5,7 % par rapport à la campagne précédente.

Les distilleries ont également enregistré un fléchissement de leur d'activité. La production annuelle de **rhum** s'est inscrite en repli de 2,4 % en glissement annuel pour atteindre 57 447 HAP contre 58 831 HAP en 2005, alors que les ventes sont restées stables à 60 074 HAP. Ce bilan d'ensemble doit néanmoins être nuancé dans la mesure où la

progression de 4,0 % des ventes de rhum de sucrerie masque un repli de 5,7 % des ventes de rhum agricole.

Enfin, le **secteur bancaire local** a enregistré une année 2006 satisfaisante, dans le prolongement des exercices précédents. Après un exercice 2005 perçu comme l'un des meilleurs des dix dernières années en termes de progression des encours sains (+10,0 %), leur croissance s'est encore accélérée (+ 11,3 % en un an) tirée notamment par une poursuite de l'investissement immobilier des ménages et des entreprises (respectivement + 13,3 % et + 59,1 %) ainsi que par des investissements privés soutenus (+ 13,3 % pour les crédits d'investissement des entreprises). Dans ces conditions, le PNB des banques locales s'est inscrit en hausse de 14,0 %.

2. Principaux indicateurs

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

Evolution des principaux indicateurs econd	illiques et i	illanciers			Variations
	2003	2004	2005	2006	2006/05
Indicateurs démographiques et économique					
PIBR / habitant	14 616	15 548	16 503	nd	-
Indice des prix à la consommation	108,3	111,3	113,3	116,1	2,5%
Population	438 820	442 405	453 028	447 002	-1,3%
Consommation électrique (millions kWh)	1 420	1 498	1 565	1 603	2,4%
Consommation de ciment (tonnes)	265 682	263 152	266 121	277 861	4,4%
Attestations du consuel	6 760	5 606	6 304	6 416	1,8%
Créations d'entreprises	3 381	3 248	3 384	3 335	-1,4%
Immatriculation de véhicules de tourisme	14 278	13 940	14 401	13 617	-5,4%
Population active	163 716	163 160	161 864	169 225	4,5%
Taux de chômage	26,9%	24,7%	26,0%	27,3%	1,3 pt
Nombre de conflits sociaux	103	126	104	134	28,8%
Nombre d'allocataires du RMI	32 227	33 604	34 693	34 410	-0,8%
Personnes physiques en interdiction bancaire	27 532	26 826	25 725	23 915	-7,0%
Dossiers de surrendettement déposés	269	272	328	341	4,0%
Nombre de passagers à l'aéroport	1 761 555	1 865 739	1 836 490	1 861 048	1,3%
Taux occupation des hôtels	49,2%	53,0%	nd	nd	-
Importations (millions d'euros)	1 894,4	1 824,4	2 211	2 224,8	0,6%
Exportations (millions d'euros)	179,4	157,1	163,5	163,9	0,2%
Indicateurs financiers au 31/12 (encours en	M€)				
Crédits bancaires des établissement locaux	3 149	3 149	3 479	3 796	9,1%
Ménages	1 703	1 703	1 866	2 024	8,5%
Entreprises	1 258	1 258	1 315	1 498	13,9%
Autres agents	188	188	299	274	-8,4%
Taux de créances douteuses brutes	15,7%	14,6%	13,7%	11,9%	-1,8 pt
Dépôts bancaires des établissements locaux	4 500	4 500	4 771	5 096	6,8%
Ménages	3 363	3 363	3 601	3 812	5,9%
Entreprises	910	910	939	1 046	11,4%
Autres agents	226	226	230	238	3,5%
Recettes de l'Etat (M€)	874	895	859	nd	-
Dépenses de l'Etat (M€)	1 344	1 268	1 399	nd	-
Recettes des organismes sociaux (M€)	712	564	753	nd	-
Dépenses des organisme sociaux (M€)	1 873	1 798	1 955	nd	-

CHAPITRE I

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

Principales caractéristiques de l'économie

§ 1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

1. APERÇU GEOGRAPHIQUE

1.1 Situation et superficie

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la Métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²) où se situe la capitale économique, Pointe-à-Pitre, et la Basse-Terre (848 km²) où se trouve la ville de Basse-Terre, chef lieu administratif du département. L'archipel compte également 5 dépendances :

- **l'archipel des Saintes**, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas.
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre,
- **Marie-Galante**, 158 km², au sud de la Grande-Terre,
- et les « îles du Nord », **Saint-Martin**, 56 km², et **Saint-Barthélemy**, 21 km², se trouvent à près de 200 km au nord de la Guadeloupe.

1.2 Géologie et sismologie

1) Caractéristiques géologiques

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres) alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne.

2) Contexte sismotectonique des Antilles

L'archipel de la Guadeloupe, classé en zone III d'après le zonage sismique de la France, est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque Nord-Américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse de 2 centimètres par an environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe.

Le 21 novembre 2004, un séisme intra-plaque de magnitude 6,3 sur l'échelle de Richter est survenu au sud de l'archipel Guadeloupe, entre les Saintes et la Dominique. Ce séisme, à l'origine de nombreux dégats sur les infrastructures, bâtiments et sites touristiques a fait une victime. Il aura permis une prise de conscience générale des risques sismiques dans la zone Caraïbe déjà touchée à plusieurs reprises par le passé. On retiendra, en particulier, le tremblement de terre du 8 février 1843 d'intensité maximale IX qui aurait été à l'origine de 1 000 à 3 000 morts en Guadeloupe, celui du 16 mai 1851 près de Capesterre-Belle-Eau (intensité VII) et celui du 29 avril 1897 (VIII).

2. CLIMAT

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores selon la saison. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables et les alizés généralement bien établis,
- une saison plus humide appelée « hivernage » de Juillet à Octobre, accompagnée de période de pluies fréquentes et intenses au cours de laquelle se forment souvent des dépressions tropicales et phénomènes cycloniques.

3. POPULATION

Recensement de la population depuis 2004

Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants auront ainsi été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

A la fin de l'année 2008, l'INSEE publiera pour la première fois la population légale de chaque commune, ainsi que les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements. A partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans. Avant 2008, l'INSEE diffusera cependant des résultats issus des enquêtes de recensement annuelles.

Selon le bilan démographique de l'INSEE révisé au 1^{er} janvier 2006, la population guadeloupéenne s'établirait à 447 002 habitants contre 387 034 en 1990 soit une hausse de 15,4 %. Le rythme de croissance annuel moyen qui s'élève ainsi à 1,0 % par an, est inférieur quasiment de moitié à celui relevé dans les années 80 (1,8 % l'an).

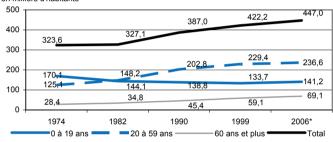
Population des DOM et des collectivités territoriales (estimations au 1er janvier 2006)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre & Miquelon
Population	447 002	202 000	399 000	784 000	191 000	6 125
Population de - 20 ans	31,6%	44,5%	29,3%*	35,8%*	53%**	26,9%***
Taux de croissance annuel	1,0%	3,9%	0,7%	1,82%	4,90%	-
Densité (habitant/km²)	263	2,4	355	311	511	25

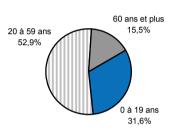
Source : INSEE * Au 1er janvier 2005 ** Recensement 2002 *** Recensement 1999

La pyramide des âges établie à partir des dernières estimations indique que la population du département âgée de moins de 20 ans représente 31,6 % des habitants. De plus, avec 84,5 % de moins de 60 ans, la Guadeloupe constitue un département jeune malgré une population de 60 ans et plus en croissance de 16,9 % depuis le dernier recensement en 1999. Au 1^{er} janvier 2006, l'âge moyen atteint 35 ans contre 31 ans en 1990, et la part des femmes dans le total de la population s'élève à 52,7 % contre 51,9 % en 1999.

en milliers d'habitants Evolution de la population par tranche d'âge



Répartition par tranche d'âge



Source: INSEE - *estimations au 1er janvier 2006

En 2005, malgré un taux de fécondité relativement stable (2,4 enfants par femmes), le taux de natalité s'établit à 16,9 ‰ en diminution de 1,1 point par rapport au dernier recensement de 1999 mais demeure supérieur à la moyenne nationale (12,8 ‰). Le taux de

mortalité s'inscrit pour sa part en progression de 0,7 point par rapport à 1999. Le taux d'accroissement naturel enregistre ainsi une diminution de 1,8 point en 6 ans à 10,4 ‰.

Indicateurs démographiques (au 31 décembre)

	Rencensement Estimation Val				
	1999	2005	05/99 (pts)		
Taux de natalité (‰)	18,0	16,9	-1,1		
Taux de mortalité (‰)	5,8	6,5	0,7		
Taux d'accroissement naturel (%)	12,2	10,4	-1,8		

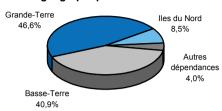
Source: INSEE

Répartition de la population par zones géographiques

En mars 1999, 46 % des habitants résidaient en Grande-Terre, 41 % en Basse-Terre, 9 % dans les Îles du Nord et 4 % dans les autres dépendances (les Saintes, Marie-Galante, la Désirade).

Depuis, plus des trois quarts de la croissance de la population (35 000 habitants) se sont répartis suivant deux axes dynamiques : le sud de la Grande-Terre et le nord/nord-est de la Basse-Terre.

Répartition de la population par zones géographiques en 2003



Source : INSEE

La population s'est pour l'essentiel polarisée sur les communes assez proches de l'agglomération Pointe-à-Pitre/Abymes.

Sur les 34 communes de la Guadeloupe, 7 comptent entre 10 000 et 20 000 habitants et 8 plus de 20 000. La Désirade constitue la plus petite commune avec 1 621 habitants.

Les résultats du recensement rénové de l'INSEE réalisé entre 2004 et 2006 révèlent une hausse générale de la population. Les communes isolées voient pourtant leur population diminuer. Ainsi, les taux d'accroissement annuel de Pointe-Noire, au nord de la basse-terre, et Terre-de-Bas, dans l'archipel des Saintes s'établissent respectivement à -1,0% et -2,9%. Les trois communes de la dépendance Marie-Galante, Capesterre, Grand-Bourg et Saint-Louis, recensées en 2006, affichent également des taux d'accroissement annuel négatifs de respectivement -0,4%, -0,5% et -0,8%.

	Année de recensement	Population provisoire	Population au recensement de 1999	Taux d'accroissement annuel r/ 1999	Variation par rapport à 1999
Baillif	2004	6 008	5 817	0,6%	3,3%
Goyave	2004	6 745	5 040	6,0%	33,8%
Pointe-Noire	2004	7 301	7 689	-1,0%	-5,0%
Petit-Canal	2005	8 117	7 746	0,8%	4,8%
Terre-de-Bas	2005	1 061	1 267	-2,9%	-16,3%
Terre-de-Haut	2005	1 822	1 729	0,9%	5,4%
Trois-rivière	2005	8 844	8 730	0,2%	1,3%
Capesterre de M-G	2006	3 469	3 563	-0,4%	-2,6%
Gourbeyre	2006	8 033	7 632	0,7%	5,3%
Grand-Bourg	2006	5 707	5 893	-0,5%	-3,2%
Saint-Louis	2006	2 833	2 997	-0,8%	-5,5%

§ 2. CADRE INSTITUTIONNEL

La présente partie n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et détaillée les particularités institutionnelles de la Guadeloupe. L'objectif poursuivi ici est une présentation des grandes spécificités qui caractérisent ou influencent son fonctionnement et son développement.

1. UN STATUT DE REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE (RUP)

1.1 Une région monodépartementale...

La Guadeloupe, comme la Guyane, la Martinique et la Réunion ont été intégrées dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière placés sous l'empire des lois et décrets ordinaires, mais avec la possibilité cependant de « faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière » (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, et en raison de cette « situation particulière » l'alignement de la législation métropolitaine n'a été que très progressive.

La loi du 2 mars 1982 dite « loi de décentralisation », a transformé la Guadeloupe en une région française d'outre-mer (ROM), à l'instar de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Comme pour les régions métropolitaines, les ROM et les DOM ont hérité depuis cette date du transfert de l'exécutif du préfet aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. Les ROM, à la différence des régions métropolitaines, sont monodépartementales. Bien que chacune d'elles possède sa propre assemblée délibérante (un Conseil Régional et un Conseil Général), les deux collectivités se retrouvent donc "superposées" sur un même territoire avec un seul préfet.

...dont le statut et les compétences ont évolué au cours de la dernière décennie

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies, à la fois sous l'effet de lois spécifiques aux DOM, qu'il s'agisse de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003, mais aussi sous l'effet de l'acte II de la décentralisation applicable, non plus spécifiquement aux DOM, mais à l'ensemble des collectivités locales françaises.

Parmi les principales innovations statutaires, on peut noter dans la LOOM, l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'action internationale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du

financement de ces transferts, qui précisément tiennent compte de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation¹, la loi constitutionnelle N° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie etc.) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outremer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin de la Guadeloupe, se sont prononcés quant à eux favorablement sur le projet de leurs élus d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régis par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune. Ainsi, conformément à la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont désormais devenus des collectivités d'outre-mer.
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. Une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est exclue d'emblée « si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti ». Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

La dernière étape législative de ce nouvel « Acte » de la politique de décentralisation, la loi du 13 Août 2004, a organisé d'importants transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1^{er} janvier 2005. Elle concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités

_

¹ L'acte II de la décentralisation consacre par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent depuis la loi du 13 août chacune dans tous les domaines, développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Mais chacune (à l'exception des communes) dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi, par exemple, c'est le département qui, depuis la loi du 13 août 2004, définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la région qui désormais devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

1.2 Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)...

La Guadeloupe, comme la Guyane, la Martinique, et la Réunion, en tant que départements français, font partie de l'Union européenne au sein de laquelle elles constituent des « régions ultrapériphériques ». La notion de "région ultrapériphérique" (RUP) a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Acores, Madère et Canaries) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultra-périphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géo-économique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres), et d'autre part d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...);
- la dépendance économique d'un petit nombre de produits ou même d'un seul produit.

... qui permet des dérogations au droit communautaire ...

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapport à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Par ailleurs, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels sont destinés à financer des programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP)

défini pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre 1, section 2, §5 « Les Finances Publiques »). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés pour 2000-2006 (près de 70 % du budget y est consacré), est destiné au financement du développement des régions les plus pauvres dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG à la Guadeloupe et à la Réunion) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi (Réunion).

La période de programmation 2000-2006 est achevée et la Commission et les Etats membres ont défini les orientations de la nouvelle politique régionale 2007-2013. L'entrée en vigueur de la nouvelle programmation 2007-2013 (désormais Programmes Opérationnels) est effective depuis le 1^{er} janvier 2007. L'objectif principal consiste à favoriser le développement durable d'entreprises compétitives bien insérées dans leur environnement régional, avec un soutien spécifique à deux secteurs clés : le tourisme et une agriculture diversifiée. Les trois objectifs prioritaires des prochains fonds sont les suivants : "convergence" (proche de l'ancien objectif 1) ; "compétitivité régionale et emploi" ainsi que "coopération territoriale européenne". Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion.

Les DOM vont bénéficier au titre du nouvel objectif 1 dit de « convergence » d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP (35 euros par an et par habitant) soit un total de 3 178 millions d'euros contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006.

Parmi ces innovations, l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. En effet, les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB (75 %) par rapport à la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds « convergence » du seul fait de leur statut de région ultra-périphérique, indépendamment du niveau de leur PIB¹. Ainsi, un financement spécifique du FEDER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

La Commission, les Etats-membres et les régions doivent établir tout au long de l'année 2006 « les cadres de références stratégiques nationaux » et la nouvelle génération de « programmes opérationnels » (qui remplacent désormais les DOCUP). Dans ce cadre, chaque région doit élaborer un diagnostic territorial qui permettra aux décideurs de définir une stratégie pertinente de développement pour leur département. Elle servira de base pour l'établissement des Contrats Etat Régions ainsi que pour chaque Programme Opérationnel de la période 2007-2013.

¹ L'éligibilité à l'objectif convergence pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui sur la période 2000-2002 ne doit pas dépasser 75 % de la moyenne de l'UE élargie.

2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient d'institutions et de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte par exemple de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la Métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en Métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement en raison notamment de l'étroitesse des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont alignées sur celles de la Métropole, en raison du principe de l'identité législative. Elles contiennent cependant des dispositions qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi afin de tenir compte des spécificités de l'emploi et du niveau de chômage local. Il est à cet égard, intéressant de rappeler qu'une partie du code du travail est consacrée aux dispositions spéciales aux DOM (le livre 8).

2.1 Un système fiscal à part

1) L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduit. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé « Marché unique antillais ». Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région de l'origine et non plus de la destination. De même, le principe de l'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

a) Le cas de l'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à un double objectif :

- protéger de la concurrence extérieure le développement des secteurs productifs locaux ;
- assurer une ressource fiscale aux collectivités locales (communes) domiennes là où, en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des « quatre vieilles »¹ s'avère insuffisant

La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %. A l'exception du droit additionnel, le produit de l'octroi de mer est affecté aux communes, à un fonds régional pour le développement et l'emploi, et, dans le cas particulier de la Guyane, au département (cf. chapitre 1, section 2, §5 « Les Finances Publiques »).

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a donc, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature « à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun »².

A l'issue de cette période de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1^{er} août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C. Les produits qui ne figurent pas dans l'annexe ne peuvent faire l'objet d'aucune différence de taxation.

² Extrait de l'article 2 §3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22/12/1989.

¹ Les « quatre vieilles » sont : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipement sanitaires etc.) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un Octroi de Mer Régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par le conseil régional ne peuvent excéder 2,5 %.

b) La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la Métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA lors de la création de celle-ci, spécificité qui perdure encore aujourd'hui.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas applicable en Guyane¹. En revanche, elle s'applique à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont les suivants :

taux réduit : 2,1 %taux normal : 8,5 %

Les principales exonérations à l'importation concernent :

- le riz (pour le département de la Réunion),
- les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique,
- les produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels énumérés à l'article 50 duodecies I de l'annexe IV du CGI,
- les produits pétroliers repris au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

Le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux de ces départements. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget de ces départements.

-

¹ La Guyane a été exclue, dès 1948, de l'application des taxes sur le chiffre d'affaires, et le demeure, « temporairement ». En réalité, la structure de l'économie de ce département ne plaide pas en faveur de l'instauration de la TVA. La plupart des entreprises seraient en tout état de cause en deçà du seuil de la franchise. En outre, le Centre spatial guyanais à Kourou demeurerait en grande partie exonéré pour son activité principale de lancement de satellites, l'espace étant considéré fiscalement comme un territoire d'exportation. Compte tenu du mécanisme de remboursement de la TVA non acquittée au titre de l'achat de biens exonérés, Arianespace bénéficierait de remboursements de TVA élevés dans la mesure où les véhicules spatiaux ouvrent droit à ce dispositif. Tel est également le cas des entreprises de BTP dont les principaux matériaux figurent également sur cette liste. Ainsi, aussi longtemps que le mécanisme de remboursement de TVA non perçue est maintenu, la non-application de la TVA en Guyane pourrait paradoxalement constituer à la fois une simplification administrative, une économie budgétaire, et une mesure favorable à la maîtrise des prix.

c) La TVA non perçue et récupérable dite « TVA NPR »

Les DOM bénéficient d'un régime très particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif particulier est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer in fine les prix de détail. Cette méthode, qui s'apparente à une subvention budgétaire directe des entreprises assujetties, est notifiée comme aide d'Etat à la Commission européenne.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5 du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) puis la Loi Programme pour l'Outre-Mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

d) La fiscalité sur les carburants

La Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une Taxe Spéciale sur les Carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier, géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

2) L'imposition directe

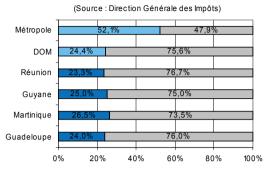
Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéissent aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

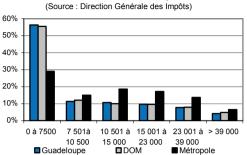
Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements, est, en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2006 à 5 100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6 700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2005, 8 903 200 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM, sur un total de 34 813 337 en France. La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2004 ne représente que 24,4 % contre 52,1 % pour la France. Cette différence de répartition entre les foyers imposables et les foyers non imposables se retrouve dans les quatre DOM avec la même amplitude. Le poids des foyers imposables dans les DOM varie ainsi entre 23,3 % à la Réunion et 26,5 % à la Martinique.

Répartition ■ foyers imposables ■ non imposables

Répartition des revenus par tranche de revenu net imposable

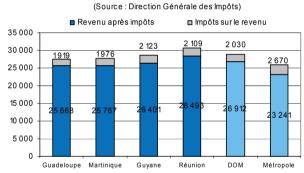




Cette particularité s'explique par une répartition des revenus par tranche très différente entre la Métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 € par an) que la métropole, qui ne sont pas soumis à l'impôt.

Concernant plus spécifiquement les fovers imposables, leurs revenus movens au titre de l'année 2004 étaient supérieurs de 11,7 % dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique l'existence de notamment par majorations de salaires certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 31,5 % plus faible qu'en

Revenu imposable des foyers soumis à l'IR



métropole, en liaison avec la réfaction de 30 % à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion et de 40 % en Guyane évoquée en début de partie et aux possibilités offertes par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

L'impôt sur les sociétés bénéficie également de nombreux traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps permanents structurels de ces régions. Par exemple, il est assis, dans les DOM, sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réductions de charges sociales sur les salaires (cf. cidessous).

S'agissant de **la fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.2 La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix prévaut depuis 1986 en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-mer. Toutefois, les prix des biens et services suivants sont fixés par autorisation préfectorale selon le décret n° 88-1 046 du 17 novembre 1988.

Il s'agit de produits pétroliers, du gaz domestique, du ciment, de la farine, du riz, des livres, des médicaments, des maisons de retraite non conventionnées, des taxis, des communications téléphoniques, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demipension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et des consignataires de navire.

Pour ce qui est des produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet selon des périodicités qui dépendent de chaque département. Ainsi, les prix sont fixés tous les trois mois à la Réunion et chaque mois (les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA) pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de « loi PONS ». Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de « loi PAUL » et dernièrement par la LOPOM avec la loi « Girardin ».

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers à travers les réductions d'impôts sur le revenu dont ils peuvent bénéficier que les entreprises, qui, elles, peuvent réduire leurs impôts sur les sociétés. Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi programme de 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. De façon générale, le dispositif Girardin s'est traduit par :

- une extension des conditions d'éligibilité des projets d'investissement à la quasi-intégralité des secteurs l' même si tous les secteurs ne sont pas sur un même pied d'égalité. Par exemple, afin d'encourager le secteur des énergies renouvelables, les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique);

29

¹ Le champs d'application n'est plus défini par une liste limitative de secteurs d'activité. Désormais, tous les secteurs deviennent éligibles, sauf ceux expressément exclus par la loi. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission Européenne (commerce, activités financières, etc.).

- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi, par exemple, le seuil général d'agrément obligatoire est relevé de 760 000 € à 1 000 000 €, tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 €;
- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Ainsi, par exemple, le taux de défiscalisation est porté à 70 % pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70 %.

2.4 Politique de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben, de la LOOM et de la LOPOM.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM ont, au même titre que les autres départements français, bénéficié de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place à cette époque, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (58,4 % en Guadeloupe contre 18,5% en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) version domienne du contrat initiative emploi (dans le secteur marchand) qui accorde des avantages spécifiques notamment aux bénéficiaires de minima sociaux et aux jeunes, et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations, là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Le volet emploi du Plan de cohésion sociale entré en vigueur en Métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans les DOM dans les mêmes conditions qu'en métropole. Dans ces régions, le CAE-DOM et le CIA n'ont pas subi de modification. Les dispositifs des CES et CEC ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2005 et n'ont été remplacés qu'au 1^{er} janvier 2006 par le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand.

Enfin, pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allégement de droit commun (allégement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente, pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC depuis juillet 2005, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

Principaux contrats d'aides à l'emploi dans les DOM

Dispositifs créés dans le cadre de la « Loi Perben » (25 juillet 1994) entrée en vigueur en 1995

Le contrat d'insertion par l'activité (CIA)

Les CIA ressemblent aux CES et s'adressent donc au secteur non marchand. La différence avec les CES du dispositif national est qu'ils allongent les durées des contrats comprises entre 3 et 24 mois et sont réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droits.

Le contrat d'accès à l'emploi (CAE)

Les CAE s'adressent aux personnes durablement exclues du marché du travail

(principalement les chômeurs de longue durée) afin de les réinsérer dans le secteur marchand. Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou déterminée (de 12 ou 24 mois) comportant au moins 16 heures hebdomadaires de travail rémunérées au minimum au SMIC horaire. Chaque contrat est assorti pour l'entreprise d'une aide forfaitaire de 305 € et d'une exonération de certaines charges patronales pendant deux ans.

Dispositifs créés dans le cadre de la LOOM (13 décembre 2000) entrée en vigueur en 2001

• Le proiet initiative ieune (PIJ)

 Ce dispositif permet à un jeune de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière maximum de 7 318 € pour accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un projet de formation professionnelle en mobilité (hors du département de résidence)

Le congé solidarité

Ce dispositif permet, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 55 ans de cesser leur activité professionnelle en contrepartie, pour l'employeur, de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Le salarié partant bénéficie alors d'une allocation de préretraite, financée par l'Etat, les entreprises et les collectivités locales, jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite.

Le revenu de solidarité (RSO)

Ce dispositif permet aux allocataires du RMI de plus de 50 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle de 433 €, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée jusqu'au moment où le bénéficiaire peut faire valoir ses droits à la retraite.

L'allocation de retour à l'activité (ARA)

Cette allocation, est versée aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique, de veuvage ou de parent isolé lorsque ceux-ci retrouvent un emploi. Son montant maximum au 1er janvier 2004 s'élève à 251 € et s'ajoute ainsi au revenu salarié.

Dispositifs crées dans le cadre de la LOPOM (21 juillet 2003)

Modification des règles d'accès au CAE et au congé solidarité

Possibilité pour les entreprises des DOM, pour favoriser la sortie des jeunes des contrats « emplois jeunes » vers des emplois marchands durables, de recruter ceux-ci sur des contrats d'accès à l'emploi (CAE) jusqu'à fin 2007. Les CAE combinent deux incitations pour l'employeur, sous la forme de prime au recrutement d'une part, et d'une exonération de cotisations au titre de la législation de sécurité sociale, d'autre part.

Dans le cadre du « congé solidarité », la possibilité d'embauche est élargie aux personnes en contrat « emploi jeunes » et qui auront plus de 30 ans à l'issue du contrat. Par ailleurs, la possibilité est ouverte à l'entreprise de compenser le départ d'un salarié à temps complet par le recrutement de deux jeunes salariés (d'au plus 30 ans) à temps partiel, dès lors que la même durée de travail sera respectée. Enfin les conditions d'éligibilité des entreprises sont allégées par la suppression de la référence explicite aux 35 heures.

Aide de l'Etat

(cumulable avec les exonérations de cotisations sociales) pour les entreprises des DOM de moins de 20 salariés qui recrutent, sous contrat à durée indéterminée, des jeunes diplômés (ayant achevé avec succès un cursus de deux années de formation post-secondaire ou une formation professionnelle qualifiante de niveau comparable), âgés de 18 à 30 ans.

• Titre de travail simplifié (TTS)

Le TTS qui se substitue, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à de nombreuses formalités liées au recrutement et à la gestion quotidienne de la rémunération des salariés travaillant au plus 100 jours par an, pourra être utilisé pour tous leurs salariés, audelà de la limite de 100 jours. Toutefois, dans ce cas, afin de garantir les droits des salariés, le TTS sera assimilable à un contrat à durée indéterminée et les cotisations afférentes à la rémunération seront calculées sur une base réelle, et non forfaitaire.

§ 3. STRUCTURE ECONOMIQUE GUADELOUPENNE

Contrairement aux régions métropolitaines, la Guadeloupe, comme les autres Départements d'outre-mer, dispose de véritables comptes économiques régionaux élaborés par l'INSEE. Les comptes sont publiés à titre définitif pour l'exercice N-3. Dans le cadre du partenariat CEROM, l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE sont désormais en mesure depuis septembre 2005 de publier les comptes économiques rapides pour l'Outre-Mer et une structure du PIB relatif à l'exercice N-1.

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM)

Les comptes économiques rapides pour l'outremer sont le fruit d'une collaboration entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE. Ils visent à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques pour l'année précédente. Ces comptes rapides sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes économiques définitifs produits par l'INSEE. Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée sont révisés selon la périodicité annuelle. Par exemple, les estimations de l'année 2005, publiées en septembre 2006, seront révisées en septembre 2007 à l'occasion de la publication des comptes provisoires de 2006 puis en avril 2008 lors de l'élaboration des comptes définitifs 2004.

La présente note s'efforce d'analyser les données les plus récentes en fonction de leur disponibilité. Ainsi, les données structurelles détaillées en terme d'emploi et de valeur ajoutée sont établies à partir des statistiques définitives portant respectivement sur 1999 et 2003 alors que l'analyse de la croissance est effectuée sur la base des prévisions CEROM.

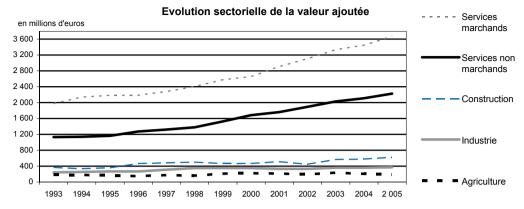
1. LA STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

L'économie guadeloupéenne a connu un profond et rapide mouvement de transformation structurelle au cours de la décénnie 1990-2000. L'économie s'est modernisée au fur et à mesure de sa tertiarisation : un secteur privé très dynamique, majoritairement de services, s'est en effet développé, prenant un ascendant sur les secteurs « traditionnels » : petit commerce, bâtiment, agriculture. Une partie de l'activité industrielle de l'archipel a également connu une forte croissance

1.1 Structure de production

Les indicateurs figurant dans le tableau ci-contre permettent une appréhension plus fine du processus de croissance différentielle à l'œuvre dans l'archipel.

Il apparaît que les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne; ils participent à hauteur de 51,8 % à la production de richesse dans le département.



Source: Insee - Comptes économiques

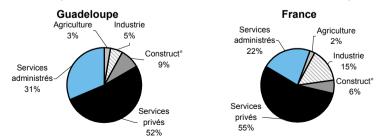
Contribution sectorielle à la valeur ajoutée par branche entre 1993 et 2005

	1 993	2 001	2 002	2 003	2004*	2005*	Var 04/05 (en pts)	Var 93/05 (en pts)	Valeur ajoutée 2005* (k€)
Secteur Primaire	4,7%	3,9%	3,3%	3,6%	3,1%	2,7%	-0,4	-2,0	191 024
dt Banane	0,9%	0,9%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	-0,1	-0,5	31 536
dt canne à sucre	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,1	-0,4	18 580
Secteur secondaire	15,6%	15,3%	13,0%	14,2%	14,0%	14,0%	0,0	-1,6	993 850
dt Industrie	6,2%	6,0%	5,5%	5,5%	5,4%	5,2%	-0,2	-1,0	370 910
dt Construction	9,4%	9,3%	7,5%	8,7%	8,6%	8,8%	0,2	-0,6	622 940
Secteur tertiaire	79,7%	81,5%	83,7%	82,2%	82,9%	83,3%	0,4	3,6	5 898 512
dt Serv. marchands	50,6%	50,8%	52,0%	51,1%	51,5%	51,8%	0,3	1,2	3 671 811
dt Serv. non marchands	29,0%	30,8%	31,7%	31,1%	31,5%	31,3%	-0,2	2,3	2 226 701
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	0,0	7 083 386

Source : INSEE-Comptes économiques

Par rapport à l'ensemble national, le PIB guadeloupéen se distingue par la faible contribution de l'industrie (5,2 %) et par l'importance des services administrés dont la contribution à la formation de la valeur ajoutée du département s'établit à 31,3 %.

Comparaison des structures de PIB 2005 France et Guadeloupe



Source: INSEE - Comptes économiques

^{*} Estimations (Les chiffres 2004 ont été révisés en 2005)

1.2 Analyse sectorielle de l'emploi et de la valeur ajoutée¹

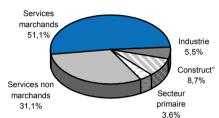
La contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée de la Guadeloupe apparaît relativement corrélée au poids que chaque secteur représente dans l'emploi total guadeloupéen.

On notera cependant que, rapportés au nombre d'employés, les services marchands et la construction apparaissent comme étant les secteurs les plus productifs.

Services marchands 43,5% Services non marchands 35,6% Services non marchands 5 ecteur primaire 5 8%

Source: INSEE – Recensement de la population 1999

Valeur ajoutée par secteurs d'activité



Source: INSEE - Comptes économiques régionaux 2003

1) Le secteur tertiaire

Avec une contribution de 82,2 % à la formation de la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe, le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans la structure de l'emploi guadeloupéen². Il concentre en effet 79,2 % des actifs employés, contre 72 % en métropole.

Les services non marchands

La fonction publique, représente 35,6 % des emplois de la Guadeloupe contre 38,8 % à la Martinique, 42 % en Guyane, 43,9 % à la Réunion et 27 % dans l'Hexagone. Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'emplois publics dans les DOM est cependant équivalent à celui de la Métropole (environ 11 %).

Le département de la Guadeloupe se distingue également par le poids du secteur « éducation, santé, action sociale ». En 1999, 58,9 % des employés de la fonction publique travaillaient effectivement dans cette branche (41,1 % dans l'administration). Dans cette même logique, la branche « éducation, santé, action sociale » contribue à hauteur de 20,3 % à la production de valeur ajoutée locale contre seulement 13,8 % en Métropole. Cet écart pourrait être attribué, pour partie, au taux de scolarisation important de la population guadeloupéenne (29,5 % contre 25,1 % en métropole)³.

¹ L'analyse qui suit porte sur les statistiques définitives portant sur respectivement 1999 et 2003.

² Chiffres issus du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 1999.

³ Source : INSEE - Recensement de la population en 1999.

Les services marchands

Les services marchands, qui regroupent 43,5 % des emplois guadeloupéens, génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée du département, dont un peu moins d'un tiers relève d'activités commerciales. A titre de comparaison, dans les autres DOM, le poids du secteur dans la formation de la richesse du département atteint près de 50 % contre 54,6 % au niveau national

La contribution du commerce guadeloupéen à la formation de la valeur ajoutée du département est sensiblement supérieure à celle de l'Hexagone (16 % contre 11 %).

Sous l'effet du développement des activités de conseil, d'expertise et de soustraitance, la contribution de la branche « autres services aux entreprises » à la richesse produite par le secteur tertiaire s'est fortement accrue entre 1993 et 2003 (+ 9,5 points). De même, le poids des « autres services aux particuliers » de 1.7 dvnamisés progresse point. l'augmentation du nombre de femmes avant un emploi (+ 18,5 % entre 1990 et 1999 contre - 6,6 % pour les hommes) et ayant recours à des prestations de service à domicile (garde d'enfants, ménage, etc...).

En contrepartie, le poids des branches « commerce », « hôtels et restaurants » ainsi que les « activités immobilières » se contracte respectivement de 4 points, 4,2 points et 1,7 point.

Emplois par secteurs d'activité Activité Transports Activité financière immobilière 9,6% 5.0% 1,8% Hôtels et Postes et restaurants 15,3% télécommunications 4,5% Autres Commerce services aux Autres 34.6% entreprises services aux 13.3% particuliers 15.9%

Source: INSEE - Recensement de la population 1999



Source: INSEE - Comptes économiques régionaux 2003

2) Le secteur secondaire

A la Guadeloupe, le secteur secondaire contribue pour 14,2 % à la formation de la valeur ajoutée du département (contre 21,2 % en France métropolitaine) et emploie plus de 15,0 % des salariés.

La construction

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, représente 8,7 % de la richesse produite à la Guadeloupe contre 5,3 % en métropole. L'emploi du secteur représente 7,9 % de l'emploi guadeloupéen, supérieur de plus d'un point à la Martinique et de 2 points dans l'Hexagone (5,8 %). De plus, il convient de souligner la part non négligeable d'emplois informels dans le secteur.

L'industrie

Avec 7,2 % des emplois recensés en 1999 soit 10 points de moins que dans l'Hexagone, l'industrie produisait, en 2003, 5,5 % de la richesse totale de la Guadeloupe. Alors qu'au niveau national 6 % des emplois du secteur sont non salariés, ce taux est de 21 % pour la Région Guadeloupe.

Emplois par secteurs d'activité



Valeur ajoutée par secteurs d'activité Industrie des biens intermédiaires 30.4% Industrie des Industrie des biens biens de d'équipement consommat° 16.7% 18,9% Energie 11,1% Industrie agroalimentaire 25,5%

Source: INSEE – Recensement de la population 1999

Source: INSEE - Comptes économiques régionaux 2003

La valeur ajoutée de l'industrie de biens intermédiaires, en partie liée à la demande du secteur de la construction, représente près de 19 % de la valeur ajoutée du secteur industriel. En raison de l'importance de la filière canne-sucre-rhum notamment, l'industrie agroalimentaire, qui génère près d'un quart de la valeur ajoutée dégagée par l'industrie, occupe près du tiers des actifs de la branche contre seulement 16 % en métropole.

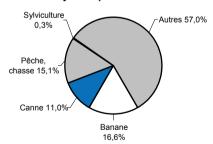
Les autres sous-secteurs de la branche industrie emploient un nombre de personnes relativement faible, les biens de consommation et les biens d'équipement étant pour l'essentiel importés.

3) Le secteur primaire

Le secteur primaire ne représente que 5,8 % des emplois de l'archipel contre 7,2 % à la Martinique et 4,2 % en France métropolitaine. Le secteur se caractérise également par le poids de l'emploi non salarié (61,2 %), ainsi que par une faible contribution au total de la richesse produite par le département (3,6 % en 2003).

Avec respectivement 32,6 % et 31,1 % des emplois permanents du secteur primaire, la banane et la canne ne

Valeur ajoutée par secteurs d'activité

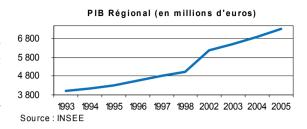


Source : INSEE – Comptes économiques régionaux 2003 * Culture, élevage, services annexes de l'agriculture, culture et élevage associés

représentent que 0,6 % et 0,4 % de la valeur ajoutée totale alors que les autres cultures, parmi lesquelles celle du melon dont les quantités exportées ne cessent d'augmenter, atteignent 2,1 % de la richesse produite sur l'île.

2. LES COMPTES ECONOMIQUES¹

Au cours de la décennie 1990, la Guadeloupe a été la région française qui a connu la plus forte croissance par habitant. Le PIB par habitant a en effet progressé de plus de 25 % sur la période. Cette dynamique a eu un impact positif sur l'emploi salarié et sur la création d'entreprises.



La croissance est le produit d'une forte absorption des revenus sous forme de consommation finale, et notamment de consommation publique, doublé d'un niveau soutenu d'investissement.

Selon les estimations de CEROM, le PIB guadeloupéen s'établirait à 7 343 millions d'euros en 2005, soit une progression de 83,9 % sur 12 ans. Avec une augmentation moyenne annuelle de 5,2 % depuis 1993, il évolue à un rythme supérieur à celui de la Métropole (+3,6 %) mais inférieur à celui de la Réunion (+6,2 %). Cette évolution trouve son explication dans le dynamisme de l'activité des sociétés privées, qui s'est accrue au détriment des activités entrepreunariales des ménages, et de l'orientation favorable de l'investissement des sociétés, facilité par l'apport d'épargne métropolitaine. Malgré une augmentation rapide des salaires, la croissance de l'activité a permis aux entreprises d'absorber la hausse du coût du travail.

PIBR Prix courants. en millions d'euros Guadeloupe Martinique Guyane Réunion France 1993 3 992 4 112 1 471 5 792 1 115 389 2003 6 741 6 441 ND 10 523 1 594 814 2004* 6 9 1 8 6 752 ND 11 180 1 659 020 2005* 7 343 7 143 ND 11 990 1710024 Var. annuelle moyenne depuis 1993 5,2% 4.7% 4.9% 6.3% 3.6%

Source: INSEE - 1999 pour la Réunion

Le PIB par habitant du département s'élèvait en 2003 (chiffres définitifs) à 14 616 euros, contre respectivement 16 430 pour la Martinique, 25 751 pour la Métropole et 14 094 pour la Réunion.

PIB par nabitant					En euros
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	France
1993	10 068	11 282	11 488	9 055	18 905
2003	14 616	16 430	ND	14 094	25 751
2004*	15 789	ND	ND	14 754	26 619
2005*	16 612**	18 084**	ND	15 594**	27 272
Var. annuelle moyenne depuis 1993	4,3%	4,0%	1,4%	4,6%	3,1%

Source : INSEE - 1999 pour la Réunion

^{*} Estimation INSEE (Les chiffres 2004 ont été révisés en 2005)

^{*} Estimation INSEE

^{**} Calculé à partir de l'estimation de la population de l'INSEE en 2005

¹ L'analyse qui suit porte sur les estimations 2005 effectuées par l'INSEE

Il convient néanmoins de souligner le retour à un niveau de croissance plus soutenu en 2005 (+ 3,1 %) après le ralentissement sensible enregistré en 2004 (+ 0,9 % contre 1,8 % en 2003). Cette reprise résulte d'un effet rattrapage enregistré en début d'année 2005 à la suite des intempéries et du blocage du port de Jarry en fin d'année 2004. Ce report d'activité aurait ainsi entraîné une augmentation de la production industrielle ; les professionnels du secteur ayant en effet reconstitué leurs stocks de matières premières et produits finis, contribuant ainsi pour 2,4 points à la croissance du PIB.

A noter également que le secteur de la construction aurait bénéficié d'un redémarrage de l'investissement (+ 4,7 %), sa valeur ajoutée progressant ainsi de 4,8 % en volume. La croissance de la dépense des administrations aurait quant à elle contribué pour 1,4 point à la croissance globale alors que le ralentissement de l'activité dans le tourisme aurait eu un impact néagtif sur l'évolution du PIB.

Enfin, pour la première fois depuis cinq ans, la consommation des ménages a relativement peu contribué à la croissance globale. Du fait d'une progression limitée des revenus, elle n'aurait en effet progressé que de 2,0 % contre 1,6 % en 2004 et 10,9 % en 2003. L'alignement des prestations sociales sur la Métropole en 2003 qui avait permis aux ménages de bénéficier de conditions salariales exceptionnelles ne s'est en effet pas reproduit en 2005.

Le PIB et les opérations sur biens et services en valeur

en milliers d'euros

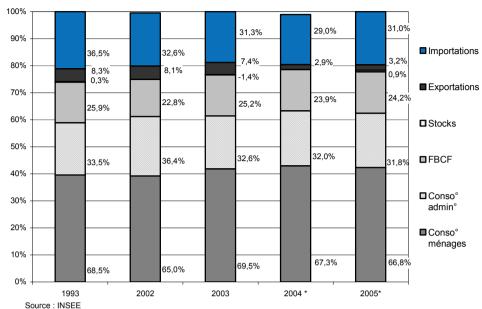
	2001	2002	2003	2004	2005	Prix 05/04	Croissance en volume 05/04
PIB	5 940	6 202	6 617	6 918	7 343	2,9	3,1%
Consommation finale des ménages	3 935	4 030	4 568	4 658	4 902	3,2	2,0%
Consommation finale des administrations	2 148	2 321	2 100	2 213	2 333	1,6	3,8%
Formation brute de capital fixe	1 406	1 416	1 639	1 653	1 776	2,7	4,7%
Importations	2 059	2 019	2 102	2 008	2 274	2,8	10,2%
Exportations	227	208	214	198	235	6,2	11,8%
Dépenses des touristes	326	296	268	301	290	3,5	-6,8%

INSEE - "Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2005" - Septembre 2006

La structure du PIB, examinée au moyen des grands agrégats, est restée relativement stable sur la période. La consommation finale, qui représente près de 100 % du PIB, est le moteur de la croissance. Sa contribution est d'autant plus importante que les exportations ne représentent que 3,2 % du PIB contre 31,0 % pour les importations. On notera d'ailleurs la dégradation de la balance commerciale entre 2004 et 2005.

L'importance relative de l'investissement (24,2% du PIB environ contre 19,7 % sur le niveau moyen français) complète les traits saillants de la répartition des emplois de l'économie guadeloupéenne, même s'il s'agit de niveaux d'investissement fréquemment observés pour des petites économies (dans la moyenne des pays de la Caraïbe).

Poids des composantes de l'équilibre ressources emplois dans le PIB



* Estimations

Section 2 **Evolution des principaux indicateurs**

§ 1. EMPLOI ET CHOMAGE

1. LA POPULATION ACTIVE

1.1 Vue d'ensemble

Les données récentes issues des enquêtes emploi menées par l'INSEE sur la Guadeloupe continentale et Marie-Galante mettent en évidence une croissance de 4,5 % sur un an de la population active en juin 2006, qui contraste avec les baisses successives depuis 2003. La population active aurait augmenté de 7 361 personnes (+ 4,5 %) tandis que dans le même temps, le nombre d'actifs occupés augmentait de 3 217 personnes (+ 2,7 %) sur un an. Dans ce contexte, le taux d'activité¹ et le taux d'emploi² de la Guadeloupe se sont respectivement établis à 54,2 %, en hausse de 1,3 point par rapport à 2005 et à 39,4 % (+ 0,2 point).

L'évolution du nombre d'emplois, supérieure à celle de la population active, traduit une augmentation du nombre de chômeurs. Le taux de chômage au sens du BIT ressort ainsi en hausse de 1,3 point passant de 26,0 % à 27,3 %.

Répartition de la population active

repartition ac la population active	•					
	Juin 2002	Juin 2003	Juin 2004	Juin 2005	Juin 2006	Var 06/05
Population active	161 484	163 716	163 160	161 864	169 225	4,5%
dont population active occupée	120 016	119 721	122 884	119 848	123 065	2,7%
Hommes	65 164	64 062	65 651	64 282	65 272	1,5%
Femmes	54 852	55 659	57 233	55 566	57 793	4,0%
Taux d'activité	54,8%	54,2%	54,2%	52,9%	54,2%	+ 1,3 pt
Taux d'emploi	-	40,2%	40,8%	39,2%	39,4%	+ 0,2 pt

Source : INSEE - Enquête Emploi 2006 réalisée sur Grande-Terre, Basse-Terre et Marie-Galante

Pour les autres îles de l'archipel (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, les Saintes et la Désirade), les chiffres du recensement de la population de 1999 constituent la dernière référence disponible. A cette date, les Iles du Nord comptaient une population active de 20 267 personnes.

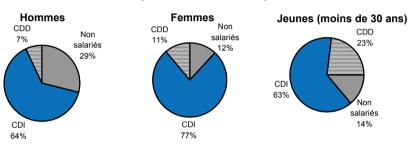
¹ Rapport entre la population active (salariés, non salariés, chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

² Rapport entre la population occupée et la population en âge de travailler.

1.2 Evolution de l'emploi

A juin 2006, la part des emplois non-salariés est restée relativement stable par rapport à juin 2005, baissant de 0,3 point pour s'établir à 20,8 %. Au cours des dix dernières années, la part des emplois non-salariés a cependant progressé de près d'un tiers. En juin 2006, 29 % des hommes avaient le statut de non-salarié (chefs d'entreprises, artisans/commerçants ou professions libérales) contre 12 % chez les femmes. La grande majorité des actifs occupés possèdent un emploi à durée indéterminée puisque deux actifs sur trois occupent un CDI (77 % des femmes, 64 % des hommes et 63 % des jeunes). Les titulaires de contrats à durée déterminée représentent pour leur part 9 % du total, en baisse de 2 points par rapport à 2005. Chez les jeunes de moins de 30 ans, ces contrats à durée limitée représentent néanmoins près du quart des emplois occupés.

Répartition des actifs occupés



Source: INSEE - Enquête emploi 2006

Le travail à temps partiel progresse pour sa part d'un point par rapport à 2005 et concerne 17 % des contrats. Depuis 1995, il a néanmoins baissé de 5,2 points. Les femmes et les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés par ce type d'emploi (respectivement 24 % et 23 %). Il convient de souligner que le travail à temps partiel n'est pas toujours un choix, 65 % des personnes interrogées souhaitant en effet pouvoir travailler à temps complet.

L'analyse de la structure de la population active met en lumière la prédominance du secteur tertiaire qui concentre 84,7 % des actifs occupés et notamment de la branche « éducation, santé et action sociale » qui concentre près du quart des salariés du département. Le secteur secondaire regroupe quant à lui 13 % des emplois salariés principalement employés dans le BTP (46,5 % des emplois du secteur secondaire). Enfin, le secteur primaire, en raison notamment du lent déclin des filières canne à sucre et banane, ne représente pour sa part que 2,2 % des emplois (près de 14 % dans les années 1980).



Emploi par secteur d'activité

	199	6	200	6	Var. 200	6/1996
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Primaire	2 246	2,3%	2 614	2,2%	16,4%	-0,1 pt
Secondaire	11 812	12,2%	15 177	13,0%	28,5%	0,8 pt
Industries agricoles et alimentaires	1 790	1,9%	2 602	2,2%	45,4%	0,3 pt
Industrie des biens de consommation	1 255	1,3%	1 357	1,2%	8,1%	-0,1 pt
Industrie automobile	9	0,0%	15	0,0%	66,7%	0 pt
Industrie des biens d'équipement	839	0,9%	1 408	1,2%	67,8%	0,3 pt
Industrie des biens intermédiaires	1 152	1,2%	1 701	1,5%	47,7%	0,3 pt
Energie	1 132	1,2%	1 039	0,9%	-8,2%	-0,3 pt
Construction	5 635	5,8%	7 055	6,1%	25,2%	0,3 pt
Tertiaire	82 566	85,5%	98 578	84,7%	19,4%	-0,8 pt
Commerce	14 120	14,6%	17 018	14,6%	20,5%	0 pt
Transports	3 256	3,4%	4 734	4,1%	45,4%	0,7 pt
Activités financières	2 349	2,4%	2 714	2,3%	15,5%	-0,1 pt
Activités immobilières	1 138	1,2%	790	0,7%	-30,6%	-0,5 pt
Services aux entreprises	6 504	6,7%	11 689	10,0%	79,7%	3,3 pt
Services aux particuliers	12 369	12,8%	13 956	12,0%	12,8%	-0,8 pt
Education, santé, action sociale	22 801	23,6%	27 940	24,0%	22,5%	-0,8 pt
Administration	20 029	20,7%	19 737	17,0%	-1,5%	-3,3 pt
Total	96 624	100,0%	116 369	100,0%	20,4%	

Source: INSEE-Enquête emploi 2006

2. LE CHOMAGE

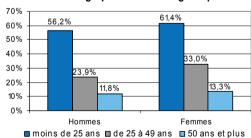
2.1 Enquête emploi de l'INSEE juin 2006

D'après l'enquête emploi réalisée par l'INSEE en juin 2006, le taux de chômage au sens du BIT s'est inscrit en effet en hausse de 1,3 point en un an pour s'établir à 27,3 %. Une tendance identique s'est esquissée dans les autres DFA. En effet, les taux de chômage en Guyane et en Martinique ont progressé de respectivement 2,6 points et 3,4 points pour s'établir à 29,1 % et 25,2 %, contre 9,5 % à fin 2005 en Métropole.

Si le taux de chômage des femmes est resté relativement stable sur l'année 2006 (+ 0,4 point), celui des hommes a progressé de 2,2 points. Il reste cependant inférieur à celui des femmes (24,2 % contre 30,5 %).

Les jeunes actifs de moins de 25 ans demeurent les plus touchés par le chômage (58,4 %). Le taux de chômage chez les jeunes femmes de cette tranche d'âge atteint d'ailleurs 61,4 %.

Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe



Source: INSEE - Engûete emploi 2006

Afin de favoriser l'emploi des jeunes, l'Etat a mis en place dans les DOM le dispositif du congé solidarité, en partenariat avec les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux de chaque DOM, qui a permis l'emploi en CDI de jeunes de moins de 30 ans, 73 en 2005 et 439 en 2006.

LE CONGE SOLIDARITE

Article 15 de la loi 2000-127 et décidé par le décret n°2001-500 du 11 juin 2001, le Congé solidarité est appliqué depuis la fin de l'année 2005. Ce sont les ASSEDIC, qui dans chaque DOM, sont les gestionnaires de ce dispositif.

- Objectif: favoriser l'emploi des jeunes en mettant en place un dispositif de pré-retraite pour les salariés âgés de plus de 55 ans en contre-partie de l'embauche de jeunes de moins de 30 ans.
- Financeurs: l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et enfin l'employeur
- Bénéficiaires: le pré-retraité doit avoir au minimum 55 ans, avoir été au moins 5 ans salarié dans l'entreprise et enfin, avoir été affilié depuis au moins 10 ans à un régime de sécurité sociale. Le jeune recruté doit avoir

- 30 ans maximum. Enfin, l'entreprise doit faire signer un contrat à durée indéterminée avec le jeune et doit l'embaucher dans les six mois suivant le départ du pré-retraité.
- Montant de l'allocation: il est fonction de la durée de carrière et du salaire antérieur versé par l'entreprise au cours des douze derniers mois civils précédant l'adhésion au dispositif. Le montant ne peut pas être supérieur à 85 % de l'ancien salaire. L'allocation est versée au bénéficaire jusqu'à ce qu'il remplisse les conditions pour avoir une pension de retraite à taux plein et au plus tard à l'âge de 65 ans. L'allocation est revalorisée une fois par an. Par ailleurs, si la personne reprend une activité professionnelle, le versement de l'allocation est interrompu.

2.2 Situation de l'offre et de la demande d'emploi

En 2006, le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) toutes catégories confondues s'est inscrit à 55 055 soit une hausse de 0,2 % par rapport à 2005. Les DEFM catégorie 1¹, qui représentent 79,9 % des demandeurs d'emploi, ont quant à eux baissé de 1,5 %.

Offres et demandes d'emploi par niveau de formation au 31 décembre 2006

	Non précisé	Bac + 3 ou 4	Bac + 2	Bac BTN BT BP	BEP CAP	BIS CEP SES	1er cycle 2è degré	TOTAL
Demandes (en stock) Offres	256	1 705	2 845	7 008	16 374	5 216	10 204	43 608
(en flux)	5 822	511	1 172	1 605	3 653	235	132	13 130

Source : DDTEFP

Les titulaires de CAP et de BEP apparaissent comme les profils les plus recherchés par les entreprises du département. Au cours de l'année 2006, ce niveau de formation a été requis dans 27,8 % des offres.

Le marché de l'emploi par secteur d'activité au 31/12/2006

	Secteur	Secteur	Secte	ur tertiaire	Non	Total	
	primaire	secondaire	non marchand	marchand	Total	déterminéé	
Offre (flux)	366	2 299	4 005	6 460	10 465	-	13 130
Demande (stock)	2 076	7 421	7 717	19 788	27 505	6 606	43 608

Source : DDTEFP

_

¹ DEFM catégorie 1 : demandeurs à la recherche d'un CDI à temps plein et qui n'ont pas eu d'activité réduite au cours du mois ou d'une durée n'excédant pas 78 heures.

En 2006, le secteur tertiaire¹ a concentré 79,5 % (45,4 % pour le secteur tertiaire non marchand) du flux cumulé des offres d'emploi de l'année soit une hausse de 7,2 points sur un an.

3. ASSURANCE CHOMAGE ET RMI

Le nombre de bénéficiaires d'assurance chômage répertoriés à l'ASSEDIC a fléchi de 5,5 % au cours de l'année 2006. Il convient néanmoins d'interpréter ces chiffres avec prudence dans la mesure où le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues et de bénéficiaires du RMI sont restés relativement stables, respectivement de 0,2 % et - 0,8 %.

Une des raisons pouvant être mise en avant pour expliquer cette diminution du nombre de bénéficiaires d'assurance chômage tient à la mise en place en mai 2005 du Congé solidarité. En effet, ce sont 73 dossiers en 2005 et 439 en 2006 qui ont été présentés, soit 512 personnes de moins de 30 ans qui ont été recrutées dans le cadre du dispositif.

Nombre d'allocataires et prestations versées par les ASSEDIC

	2004	2005	2006	Var 06/05
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	21 233	20 897	19 738	-5,5%
Prestations versées (millions d'euros)	178,6	182,6	173,2	-5,1%
Contributions encaissées (millions d'euros)	100,3	99,5	98,8	-0,7%
Montant annuel moyen par allocataire (euros)	8 413	8 477	8 631	1,8%
Bénéficiaires du RMI	33 604	34 693	34 410	-0,8%

Source : Association pour l'emploi dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les services (ASSEDIC) / CAF

4. LES CONFLITS SOCIAUX

Les arrêts de travail en 2006 ont continué d'émailler la vie sociale du département, pénalisant l'activité économique et pesant sur son image.

Ainsi, en 2006, la Préfecture a recensé 134 conflits sociaux (30 de plus par rapport à 2005, soit + 28,8 % sur un an) et 1 441 journées non travaillées (-0,18 %).

La durée moyenne des grèves a ainsi baissé au cours de l'année 2006, passant de 17 à 11 jours de grève. Huit conflits majeurs ont totalisé, en 2006, 55,6 % des jours non travaillés soit près de 801 jours. Les conflits principaux ont concerné les entreprises suivantes : la Société guadeloupéenne de production de Yaourts-Danone (elle totalisait 208 jours au 31 décembre 2005 et elle s'est achevée presque six mois après le début 2006), le Centre Hospitalier et Universitaire de Pointe-à-Pitre (248 jours au total), la station Shell du Moule (52 jours), l'Association Vivre mieux à Pointe-à-Pitre (74 jours), les sociétés de sécurité SAS et MESP

¹ La Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle regroupe les demandes d'emploi selon la catégorie professionnelle du ROME et les offres d'emploi selon le secteur d'activité (NAF75).

(66 jours chacun simultanément), les Attachés Temporaires de l'Enseignement et de la Recherche (37 jours), le centre de formation des apprentis du Raizet (87 jours) et le conflit qui touche le Service départemental d'incendie et de secours qui dure depuis 286 jours au début février 2007. Les facteurs déclencheurs de grève sont similaires à ceux de 2005. La majorité des cas reste liée à la gestion du personnel, puis viennent les revendications financières et enfin les mouvements ayant pour origine les conditions de travail.

5. PERSPECTIVES

La diminution du taux de chômage dans le département (27,3 %) et notamment des jeunes de moins de 25 ans (58,4 %) constitue l'une des priorités des pouvoirs publics. Dans cette perspective et afin de favoriser l'insertion des jeunes, ont été mises en place diverses mesures comme le congé solidarité (cf.supra), les emplois jeunes...

Le Shéma Régional de Développement Economique (SRDE), adopté fin 2005, s'est fixé pour objectif d'optimiser les dispositifs d'emploi et de formation comme outils de développement économique du territoire.

Dès novembre 2005, la Région Guadeloupe a lancé une série de mesures en faveur de l'emploi, notamment par la création pour les jeunes des emplois-tremplin, le soutien aux contrats d'accès à l'emploi ainsi que l'école de la deuxième chance. La Région, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, la Mission locale pour l'insertion et l'emploi de la Guadeloupe et la CGPME ont noué un partenariat autour de ces dispositifs.

S'agissant des emplois-tremplin, la Région subventionne, à concurrence de 12 000 euros répartis sur trois ans, la rémunération du salarié embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. La collectivité prend également en charge la formation personnalisée du salarié dans la limite de 200 heures.

Pour ce qui concerne l'école régionale de la deuxième chance, la Région s'est engagée à faciliter l'accès à ses services notamment en nommant un interlocuteur unique. Par ailleurs, pour les emplois jeunes, la Région participe à hauteur de 20 % du SMIC qui se substitue à la partie supportée par l'employeur.

Enfin, afin d'inciter les entreprises à employer de nouveaux salariés, la Collectivité Régionale verse à l'employeur un montant de 106 euros par bénéficiaire de contrat d'accès à l'emploi.

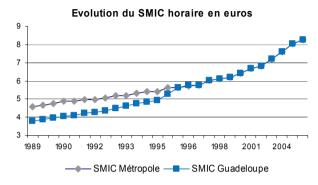
§ 2. REVENUS ET SALAIRES

1. LES SALAIRES

1.1 L'évolution du SMIC

Depuis 1996, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la Métropole.

En 2006, le SMIC horaire s'est établi à 8,27 euros. Par décret n° 200-751 du 29 juin 2006, il a ainsi été réévalué de 3,0 % par rapport à 2005. La rémunération



mensuelle brute du SMIC¹ s'élève ainsi à 1 254,28 euros contre 1 217,88 euros en 2005. Compte tenu de cette évolution et de la hausse des prix à la consommation (+ 2,5 % en moyenne sur un an), le pouvoir d'achat du SMIC progresse de 0,5 % en 2006.

1.2 L'évolution des principaux salaires

En 2005, la révision des grilles des salaires de référence sur la base des 35 heures varie entre 0,9 % et 3,0 %.

Evolution des	principaux :	salaires e	n fin d'année

euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations
	39 h	39 h	35 h	35h	35h	2006/2005
SMIC horaire	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27	3,0%
Agriculture						
Manœuvre (hebdomadaire)	263,17	279,30	287,70	296,31	305,20	3,0%
Coupeur de cannes (la tâche) ⁽¹⁾	54,49	57,80	59,53	61,32	63,16	3,0%
Bâtiment et travaux publics						
Ouvrier spécialisé (heure)	7,63	ND	8,02	8,22	8,43	2,6%
Ouvrier hautement qualifié (heure)	10,22	ND	10,74	11,02	11,29	2,5%
Minimal brut mensuel fonction publique (2)	1 593,39	1 604,54	1 717,20	1 754,56	1 769,63	0,9%

Sources : Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale, Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe

(2) Salaire mensuel minimum brut (majoration de 40% incluse)

^{(1) 6} tâches représentent à peu près 48 heures de travail

¹ Le SMIC mensuel brut est calculé sur la base de 151,67 heures de travail.

Dans le secteur agricole, les salaires des manœuvres agricoles et des coupeurs de cannes ont été réévalués de 3,0 % en 2006, le rythme d'évolution étant identique à celui de 2005.

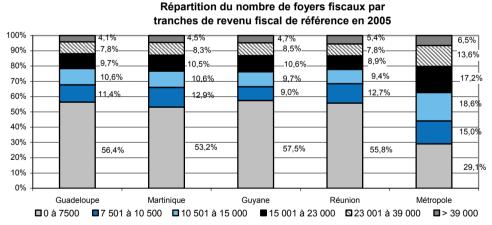
Le salaire horaire des ouvriers spécialisés s'est quant à lui établi à 8,43 euros en 2006, soit une augmentation de 2,6 %. Quant aux ouvriers hautement qualifiés, leur salaire a progressé de 2,5 % sur la même année pour se fixer à 11,29 euros/heure.

Entre le 1er novembre 2005 (Décret n°2005-1301) et le 1er juillet 2006 (Décret 2006-759), le salaire de référence de la fontion publique a été revalorisé de 0,5 %, s'établissant ainsi à 5 397,95 euros par an. L'indice minimum de base est pour sa part passé de 279 en juillet 2005 à 281 en novembre 2006. Le traitement minimal brut mensuel appliqué à la fonction publique a ainsi été revalorisé de 0,9% au cours de l'année 2006.

2. LES REVENUS

2.1 Les revenus fiscaux

Selon les chiffres de la Direction Générale des Impôts, la structure des revenus des foyers guadeloupéens et des autres DOM apparait très différente de celle relevée au niveau national. En Guadeloupe, plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 7 500 € contre seulement 29,1 % en Métropole.



Source : Ministère des Finances

Les composantes des revenus déclarés en Guadeloupe diffèrent également de celles de Métropole mais sont sensiblement identiques à celles de l'ensemble des DOM. La part des traitements et salaires est en effet plus importante en Guadeloupe (61 % contre 47 % en Métropole). A l'inverse, le poids des revenus de capitaux mobiliers apparait particulièrement bas (5 % contre 16 % dans l'hexagone). Le niveau des pensions et retraites s'inscrit quant à lui dans les normes nationales.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus¹ en 2004 Métropol Guadeloupe RCM RF DOM BNC BNC RCM RF 4,7% RF √3,9% 1,2% Autres 1,1% Autres 5,4%5,2% Autres 7.4% 0.7% BIC BIC 0.3% RCM 0.3% 3,0% 3,3% 15,5% BNC B.A. B.A. 1.2% T.S 0,9% 0,6% 46,9% BIC P.R. 1.9% T.S. T.S P.R. 21,8% B.A 62,2% 24,6% 61,5% 1,2% _{P.R.}

1. P. R : Pensions et retraites ; B.A : Bénéfices Agricoles ; BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux ; BNC : Bénéfices Non Commerciaux ; RCM : Revenus de Capitaux Mobiliers ; RF : Revenus Fonciers ; TS : Traitements et salaires

Source : Ministère des Finances

Répartition des revenus catégoriels en 2004

en millions d'euros

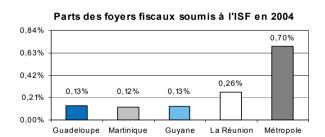
25 1%

	Métropole	Martinique	Guyane	La Réunion	Guadeloupe	Var 04/03
Traitements et salaires	510 715	2 544	998	4 361	2 456	3,8%
Pension et retraites	187 940	600	80	771	509	10,4%
Bénéfices agricoles	6 325	8	2	45	8	33,3%
Bénéfices industriels et commerc	23 020	126	43	302	133	7,3%
Bénéfices non commerciaux	27 410	106	23	302	96	4,3%
Revenus des capitaux mobiliers	19 652	62	15	116	54	5,9%
Revenus fonciers	23 995	89	36	241	77	6,9%
Autres	2 128	8	2	11	7	16,7%
TOTAL	801 184	3 543	1 200	6 148	3 340	5,1%

Source: Direction Générale des Impôts

Le montant des revenus déclarés en 2004 s'est élevé à 3 340 millions d'euros, en progression de 5,1 % sur un an contre + 5,5 % tous DOM confondus et + 3,7 % en Métropole.

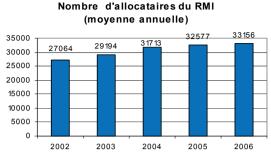
Enfin, 276 foyers fiscaux soumis à l'Impôt étaient Solidarité sur la Fortune (ISF) en Guadeloupe, soit 0,13 % du nombre des fovers fiscaux enregistrés dans le département. A la même date, 1 610 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (0,19 % des foyers fiscaux) et 333 915 pour Métropole (0,70 % des fovers fiscaux).



Source : Direction générale des impôts

2.2 Le Revenu Minimum d'Insertion

En 2006 nombre d'allocataires du RMI resté relativement stable, baissant de 0,8 % (soit 283 personnes de moins qu'en 2005). 11 convient néanmoins d'interpréter ce chiffre avec prudence, dans la mesure où le nombre moven d'allocataires enregistrés en 2006 a été supérieur de 1,8 % à celui de l'année 2005



Source: CAF Guadeloupe

Au titre de l'exercice 2006, la CAF a versé 161,9 millions d'euros d'allocations, soit 4,0 millions d'euros de plus qu'en 2005 (+2,5 %). Le montant moyen mensuel par bénéficiaire s'est élèvé à 396,6 euros en 2006 contre 390,0 en 2005, soit une augmentation de 1,7 %.

Effectifs du RMI et versements CAF

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Bénéficiaires du RMI	29 764	32 227	33 604	34 693	34 410	-0,8%
Nombre de personnes couvertes*	62 054	67 372	70 630	72 052	70 684	-1,9%
Sommes versées par la CAF (millions d'euros)	142,7	149,5	141,1	157,9	161,9	2,5%
Montant moyen mensuel du RMI (euros)	364,0	359,0	370,8	390,0	396,6	1,7%

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

*allocataire+conjoint+personne(s) à charge

Moins

de 25

ans

2,0%

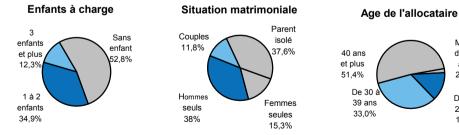
De 25 à

29 ans

13,5%

Sur un total de 34 410 bénéficiaires du RMI, 15 869 personnes, soit 46,1 % du total, ne percevaient que cette ressource. Ce sont ainsi près de 16,0 % de la population guadeloupéenne qui bénéficiaient directement ou indirectement du RMI en 2006 (contre 1,8 % en Métropole). En outre, 82,7 % des bénéficiaires du RMI étaient allocataires depuis plus de 12 mois. Parmi eux, plus d'un allocataire sur 2 l'était depuis plus de 2 ans, soit une hausse de 2,7 points par rapport à 2005.

Situation des allocataires du RMI au 31 décembre 2006



Source: CAF

2.3 Les actions d'insertion

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INSERTION (ADI)

Depuis le 12 octobre 1995, l'Agence Départementale d'Insertion (ADI) gère l'insertion en Guadeloupe en application des dispositions de la loi Perben du 25 juillet 1994.

Le mois qui suit le paiement de la première allocation, l'ADI doit proposer au bénéficiaire du RMI un contrat d'insertion qui, selon sa situation sanitaire, professionnelle et financière, peut revêtir les formes suivantes : recherche d'un logement salubre, formation et intégration professionnelle, lutte contre l'illettrisme.

L'agence a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec :

-l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),

- -la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS),
- -la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
- -le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).
- -les associations luttant contre le chômage, l'exclusion et la précarité.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'ADI se voit confier le pilotage de l'ensemble du dispositif pour le compte du Conseil Général, en assurant l'ensemble des attributions relatives au Revenu Minimum d'Insertion , c'est à dire la gestion de l'allocation et de l'insertion.

L'Agence Départementale d'Insertion dispose de deux instruments classiques d'intervention :

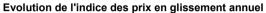
- le PATUS (Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale) qui s'est vu attribuer en 2006, 8,8 millions d'euros pour les allocataires du RMI en contrat d'insertion par l'activité; le PATUS, qui a permis la création de 915 contrats en 2006, devrait arriver à échéance courant 2007.
- le PDI (Plan Départemental d'Insertion) pour lequel 7,6 millions d'euros ont été alloués au cours de l'exercice 2006 ; sur ce total, 4,6 millions ont été affectés à l'insertion économique et professionnelle, 1,3 à l'insertion par le logement, et le solde à l'insertion sociale et sanitaire (1,1 million) et aux actions d'accompagnement (0,6 million).

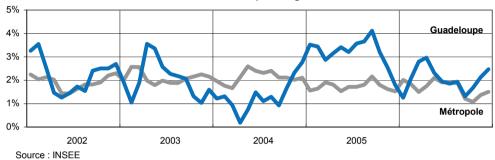
Sont venus s'ajouter aux outils que l'ADI est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), réservé au secteur marchand, pour environ 600 000 euros et le Contrat d'Avenir, pour le secteur non marchand, à hauteur de 13 millions d'euros en 2006 ; tout deux créés par la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

§ 3. INFLATION

Depuis mai 1993, l'indice des prix dans les DOM est déterminé sur une base comparable à celle de la Métropole. Janvier 1999, date de référence pour le calcul des indices (base 100 en 1998), marque la nouvelle composition des groupes de produits.

En décembre 2006, l'inflation dans les DOM s'élevait à 2,5 % en glissement annuel pour la Guadeloupe, 2,8 % pour la Martinique, 3,3 % pour la Guyane, 2,2 % pour la Réunion, et 1,5 % pour la France y compris les DOM.





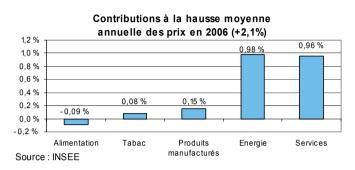
Indice des prix en fin d'année (base 100 Année 1998)

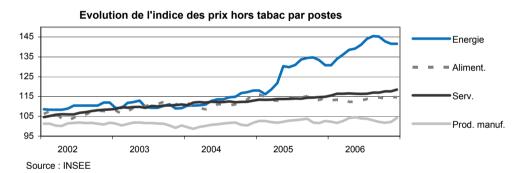
	Pondération 2006	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	Inflation moyenne 2006
Alimentation (hors tabac)	2 094	107,3	112,2	116,4	114,2	114,6	0,4%	-0,4%
Produits frais	359	104,8	117,0	127,1	112,5	109,5	-2,7%	-5,6%
Produits manufacturés	2 948	101,8	100,4	101,8	102,7	104,2	1,5%	0,5%
Energie	1 010	112,0	109,1	118,0	130,8	141,6	8,3%	9,6%
Produits pétroliers	787	118,5	113,3	125,3	143,2	158,5	10,7%	12,2%
Tabac	89	139,1	167,9	185,4	215,2	215,2	0,0%	8,4%
Services	3 860	108,5	111,0	112,9	115,1	118,5	3,0%	2,5%
Transports et communications	610	102,2	106,3	107,4	108,9	113,1	3,9%	2,7%
Loyers et services rattachés	885	106,9	107,5	109,5	111,2	114,3	2,8%	1,6%
Services de santé	391	113,3	117,0	118,8	120,1	127,0	5,7%	2,4%
Autres services	1 974	109,8	112,7	114,6	117,4	120,0	2,2%	2,8%
Indice général - Guadeloupe	10 000	106,6	108,3	111,3	113,3	116,1	2,5%	2,1%
Indice général - France entière		106,7	109,0	111,3	113,0	114,7	1,5%	
Indice général - Martinique		106,9	108,5	111,5	113,6	116,8	2,8%	
Indice général - Guyane		106,2	107,3	108,9	110,5	114,2	3,3%	
Indice général - Réunion		107,9	109,5	112,5	115,4	117,9	2,2%	

Source: INSEE Guadeloupe

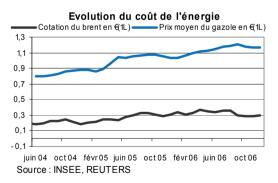
A la Guadeloupe, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) s'élevait à 116,1 en décembre 2006, en progression de 2,5 % en glissement annuel (+ 1,8 % en 2005). Il convient de souligner que la croissance moyenne annuelle sur l'année s'est établie à 2,1 %, sensiblement inférieure à celle de 2005 qui demeurera historique. La grève des dockers du port de Jarry entre novembre 2004 et janvier 2005 à laquelle s'est ajoutée d'importantes intempéries et l'absence de soldes de fin d'année, avaient en effet entraîné la plus forte moyenne des prix depuis 1990 (+ 3,2 %).

Le renchérissement de l'énergie et des services explique l'essentiel l'augmentation des prix enregistrée en 2006. Ces deux postes ont en effet contribué hauteur à respectivement 0.98 % 0,96 % à l'évolution annuelle movenne des prix.





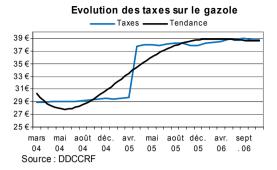
En 2006, le coût de l'énergie a 9,6% effectivement progressé de en movenne annuelle. sous principalement, de la hausse des produits pétroliers (+ 12,2 %) consécutivement à la forte croissance des cours du baril de pétrole. En 2006, le cours du Brent a en effet enregistré une augmentation sensible de 19.3 %, qui fait suite à une hausse de +41,2 % en 2005. Sont par ailleurs venues s'ajouter les taxes locales sur les produits pétroliers, en progression de 2,3 % en valeur sur l'exercice¹. Cette hausse des prix de



¹ Les taxes ont été réévaluées huit fois sur l'année 2006 : les 11 février, mars et avril, les 21 juin et juillet, le 1^{er} septembre, le 11 octobre et enfin le 21 décembre 2006.

l'énergie s'est répercutée sur le prix des transports qui a crû de 2,7 % en variation moyenne annuelle.

L'augmentation des prix des services de transport, conjuguée à celles des services de santé (+ 2,4 % en moyenne annuelle), des autres services (+ 2,2 %) et dans une moindre mesure des loyers et services rattachés (+ 1,6 %) ont entraîné un renchérissement de l'ensemble des services (+ 2,5 %) supérieur à celui de l'IPC.



Sur l'année 2006, les produits manufacturés ont pour leur part progressé en moyenne de 0,5 % en raison de la baisse des prix des produits de santé (-1,9 %) et des articles d'habillement et de chaussures (-0,5 %) alors que le coût des autres produits manufacturés a crû de 1,3 %.

Enfin, les prix des produits alimentaires (hors tabac) ont sur l'année 2006 reculé en moyenne de 0,4 % parallèlement à la chute de 5,6 % du coût des produits frais. Hors produits frais, la rubrique « alimentation (hors tabac) » a néanmoins progressé modérément (+ 0,6 % en moyenne sur l'année 2006).

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières, et ne portent que sur les échanges de marchandises. Les statistiques sont calculées hors revenus touristiques et plus généralement hors services. De plus, en raison des contrôles effectués régulièrement par les services des douanes, ces données peuvent être révisées pendant plus de 2 ans. Aussi, il est précisé que l'IEDOM actualise systématiquement ses données historiques à partir des informations nouvelles transmises par la Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur (DNSCE).

1. LES IMPORTATIONS

En 2006, les importations de biens sont demeurées stables par rapport à 2005. Elles n'ont en effet progressé que de 0,6 % en valeur pour s'établir à 2 224,8 millions d'euros. Ce chiffre doit néanmoins être interprété avec prudence. En effet, dans un contexte de hausse marquée des cours du baril de pétrole (+ 25,6 % entre début janvier et mi-août 2006), les importations de combustibles et carburants ont augmenté de 20,5 % pour une croissance en volume de 5,0 % seulement.

Ainsi, hors carburants, les importations de biens ont accusé un repli de 2,0 % à 1 912,2 millions d'euros. Il convient toutefois de rappeler que l'année 2005 s'était caractérisée par une hausse sensible des importations en valeur - + 21,3 % sur un an pour une croissance annuelle moyenne de 4,2 % au cours des 10 dernières années - en raison d'un effet de base induit par la grève des dockers du port de Jarry au dernier trimestre 2004. Près de 5 000 conteneurs bloqués dans la Caraïbe à cette période avaient en effet été rapatriés en début d'année 2005. En outre, les entreprises des secteurs de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie des biens intermédiaires, de l'industrie des biens de consommation ou de l'automobile, avaient dû reconstituer leurs stocks quasiment épuisés en fin d'année 2004. Il est d'ailleurs probable que ces dernières ont constitué en 2006 des stocks supérieurs à la normal en prévisions d'éventuels conflits sociaux.

De fait, les évolutions les plus significatives de l'année 2006 ont concerné les produits de l'industrie agroalimentaire (- 4,1 %), les biens intermédiaires (- 2,2 %) et de l'industrie automobile (- 4,2 %). A noter également le repli des importations de biens d'équipement (- 3,9 %) imputable notamment à un effet de base négatif pour la rubrique « bateaux, avions, motos », l'année 2005 ayant vu l'importation de deux ferries pour le transport inter-îles de passagers. Seules les statistiques d'importations de biens de consommation demeurent orientées à la hausse (+ 2,1 %), plus particulièrement les produits de pharmacie et parfumerie (+ 4,7 %) ou encore les biens d'équipement du foyer (+ 2,4 %). Cette évolution est à rapprocher des nombreuses créations de surfaces commerciales à Jarry ou encore à Destreland, avec des espaces de vente passés de 6 000 m² à 29 000 m² au cours des deux dernières années. Cette évolution du paysage commercial a également eu une incidence sur les importations de biens d'équipements électriques et électroniques en hausse de 1,9 % au cours de l'exercice.

Importations en valeur					en millio	ns d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Produits de l'agriculture et de la pêche	39,6	38,8	37,6	37,6	39,5	4,8%
Produits de l'industrie agroalimentaire	324,1	330,5	306,7	360,0	345,3	-4,1%
Biens de consommation	410,7	415,2	381,1	448,6	457,8	2,1%
- Habillement, cuir	97,0	97,0	82,8	93,5	93,9	0,5%
- Produits de l'édition	42,5	35,5	33,2	37,2	34,3	-7,7%
- Pharmacie, parfumerie, entretien	142,7	153,6	152,0	174,7	182,9	4,7%
- Equipements du foyer	128,4	129,1	113,2	143,1	146,6	2,4%
Produits de l'industrie automobile	227,4	241,5	260,5	296,9	284,5	-4,2%
Biens d'équipement	265,3	298,3	282,7	364,7	350,6	-3,9%
- Bateaux, avions, motos	25,1	49,9	33,1	57,2	47,9	-16,4%
- Equipements mécaniques	114,9	124,9	120,2	160,9	153,4	-4,7%
- Equipements électriques et électroniques	125,3	123,5	129,4	146,5	149,3	1,9%
Biens intermédiaires	384,6	376,9	341,7	437,7	428,2	-2,2%
- Produits minéraux	49,1	49,7	42,8	55,1	53,6	-2,7%
- Produits de l'industrie textile	20,1	20,2	17,1	20,4	20,2	-0,8%
- Produits en bois, papier ou carton	77,6	73,4	65,2	85,3	82,1	-3,8%
 Produits chimiques ou en plastique 	108,7	111,8	97,7	124,8	119,5	-4,2%
 Métaux et produits métalliques 	80,0	77,7	78,7	93,2	91,5	-1,8%
- Composants électriques et électroniques	49,1	44,0	40,3	59,1	61,4	3,9%
Combustibles et carburants	206,4	185,2	209,3	259,3	312,6	20,5%
Produits Divers	9,6	8,0	4,7	6,1	6,4	4,0%
Total	1 867,6	1 894,4	1 824,4	2 211,0	2 224,8	0,6%

Source : DNSCE

L'analyse de la structure des importations au cours de la dernière décennie met en évidence la diminution relative du poids des produits de l'industrie agroalimentaire, des importations de d'équipement, et de consommation courante, plus particulièrement des produits de l'agriculture et de la pêche (respectivement -1.6 point, - 2 points, - 6,2 points, et - 2,1 points) au profit de biens intermédiaires (+4.1 points) et surtout des combustibles carburants et (+8,1 points) dont les importations en volume ont plus que doublé en 10 ans.

Biens d'équip' 16,5% Automobile 12,8% Pdt Adri.

Pêche

1.8%

Pdt IAA

15 5%

Structure des importations

Conso° / 20,6% Source : DNSCE

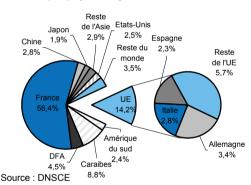
Riens

Sur un an, la structure des importations en valeur est restée sensiblement identique. La principale évolution a concerné les combustibles et carburants. Premier poste d'importation en volume, ils ont concentré plus de 14 % du total des importations en valeur, contre 11,6 % en 2005. Les biens de consommation courante représentaient pour leur part 20,6 % du total, contre 19,2 % pour les biens intermédiaires, 16,5 % pour les biens d'équipement, 15,5 % pour les produits de l'industrie automobile

Toujours en matière de combustibles, la chute de près de 70 % des importations de carburants depuis la Métropole constitue l'une des évolutions marquantes de l'exercice écoulé.

Cette situation trouve son explication dans le fait que la SARA Guadeloupe a repris en 2006 ses approvisionnements auprès de sa raffinerie implantée à la Martinique, de nouveau en mesure de produire des carburants respectants les normes européennes. Dans ce contexte, les importations en valeur en provenance des DFA ont progressé, de 93,1 millions d'euros alors que dans le même temps, les importations d'origine métropolitaine ont chuté de 84,5 millions d'euros (-6,3 %). En 2006, le poids des importations en provenance des DFA est ainsi passé de 0,4 % du total des importations en valeur à 4,5 %.

Répartition des importations par pays d'origine (en valeur)



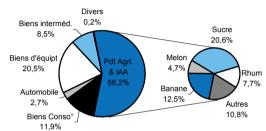
L'hexagone qui assure encore plus de 56 % des besoins extérieurs à la Guadeloupe, demeure néanmoins le principal fournisseur du département. Dix ans auparavant, les importations en provenance de Métropole représentaient cependant près de 76 % du total. Sur la décennie, cette diminution a ainsi bénéficié aux pays de l'Union Européenne - qui constitue le second grand marché fournisseur de la Guadeloupe (14,2 % du total des importations en valeur) - mais également à l'Asie qui représente à présent plus de 7,6 % des importations. Les deux tiers sont réalisés par la Chine et le Japon et concernent des biens de consommation et des biens d'équipement.

2. LES EXPORTATIONS

Les exportations douanières de la Guadeloupe (hors services) sont pour l'essentiel constituées de production du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire (56,2 % du total). Avec une progression de 3,2 % en moyenne au cours des 10 dernières années, liée notamment à l'émergence des filières à l'exportation de rhum et de melon (respectivement 7,7 % et 4,7 % des exportations en valeur en 2006), ces produits ont gagné près de 3,5 points dans les exportations totales de la Guadeloupe. Cette évolution d'ensemble masque cependant la chute des exportations de bananes de 3,8 % en moyenne annuelle sur la décennie. En 2006, elles ne représentaient plus que 12,5 % des recettes du département contre 25,3 % en 1995.

exportations de Les biens d'équipement constituent également une part non négligeable des recettes commerciales de la. Guadeloupe (20.5%).Si leur poids s'est sensiblement contracté (-13,8 points) au cours des 10 dernières années, il convient toutefois d'être prudent dans l'analyse de ces évolutions. réexportations de navires notamment. pouvant impacter fortement les résultats d'un exercice

Structure des exportations en valeur en 2006



Source: DNSCE

L'accroissement de l'activité de transbordement du PAG a également permis de développer les échanges de biens de consommations ou de biens intermédiaires destinés à la réexportation. C'est ainsi que sur la période sous revue, leur poids a augmenté de respectivement 7,6 et 2,2 points.

Concernant l'année 2006, les exportations guadeloupéennes sont demeurées stables (+0,2 %) à 163,9 millions d'euros. Cette évolution d'ensemble masque néanmoins des évolutions contrastées.

Les exportations de biens produits hors de la Guadeloupe et destinés à la réexportation se sont inscrites en hausse. Les exportations de biens d'équipement ont en effet progressé de plus de 25 % consécutivement, notamment, à l'exportation de bateaux de plaisance, probablement vendus en fin de défiscalisation, de biens d'équipements amortis et remplacés. Les exportations de biens de consommations et de biens intermédiaires ont également crû de respectivement 11,4 % et 4,9 %.

En revanche, les exportations de produits locaux et plus particulièrement de produits de l'agriculture se sont de nouveau contractées en raison des difficultés persistantes rencontrées par la filière banane dont l'activité s'est encore réduite de 12,0 % en valeur et de 11,4 % en volume en 2006.

Les exportations de produits de l'industrie agroalimentaire ressortaient pour leur part en repli de 7,8 % en valeur. La diminution des recettes à l'exportation de la branche agroalimentaire tient principalement au recul sensible des commandes de boissons et

d'aliments divers¹ (- 24,7 %) de la Martinique et, dans une moindre mesure, à la baisse de 5,0 % en valeur des exportations de sucre. On rappellera que le sucre, qui représentait, en 2006, 20,6 % du montant des exportations, demeure la première source de revenu à l'exportation de la Guadeloupe (hors réexportations).

Exportations en volume					en	milliers d	e tonnes
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	<i>Var.</i> 06/05
Produits de l'agriculture et de la pêche	94,8	100,9	93,0	69,6	54,9	49,7	-9,5%
- Banane	91,2	96,5	88,0	64,3	50,5	44,7	-11,4%
- Melon	3,2	4,0	4,6	4,7	3,7	4,2	11,5%
Produits de l'industrie agroalimentaire	94,9	71,6	82,9	106,4	100,7	91,1	-9,5%
- Sucre	49,6	45,7	57,6	66,3	67,9	64,1	-5,6%
- Rhum	4,3	5,1	4,3	4,7	5,4	5,6	3,0%

Source : DNSCE

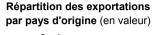
Exportations en valeur					en millio	ons d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Produits de l'agriculture et de la pêche - Banane - Melon	54,4 45,2 8,5	51,3 40,5 10,0	39,3 29,6 8,8	31,3 23,2 7,3	29,3 20,4 7,7	-6,5% -12,0% 4,7%
Produits de l'industrie agroalimentaire - Sucre - Rhum	46,9 23,8 10,3	53,6 30,0 9,9	60,8 34,6 10,8	68,1 35,4 12,2	62,8 33,7 12,6	-7,8% -5,0% 3,7%
Biens de consommation - Habillement, cuir - Produits de l'édition - Pharmacie, parfumerie, entretien - Equipements du foyer	2,9 2,6 2,3 3,8	14,8 2,8 3,9 2,9 5,2	14,4 1,4 1,5 3,6 7,8	17,5 3,0 2,0 5,3 7,1	19,4 4,1 1,9 4,8 8,6	11,4% 35,0% -7,4% -8,2% 21,1%
Produits de l'industrie automobile Biens d'équipement - Bateaux, avions, motos - Equipements mécaniques - Equipements électriques et électroniques	1,7 31,3 15,3 3,7 12,3	2,3 42,6 23,8 5,4 13,4	3,1 27,2 9,3 5,3 12,6	6,1 26,8 6,0 8,7 12,1	4,5 33,6 12,2 6,3 15,1	-26,9% 25,2% 105,0% -27,7% 24,1%
Biens intermédiaires - Produits minéraux - Produits de l'industrie textile - Produits en bois, papier ou carton - Produits chimiques ou en plastique - Métaux et produits métalliques - Composants électriques et électroniques	17,7 1,0 0,4 1,9 4,2 3,2 7,1	14,6 0,2 0,4 2,0 4,1 5,3 2,6	12,1 0,1 0,3 2,0 2,9 5,0 1,8	13,3 0,3 0,4 1,4 3,2 6,1 1,9	13,9 0,8 0,3 1,0 3,9 6,3 1,7	4,9% 180,1% -27,9% -30,1% 22,8% 3,3% -12,1%
Produits Divers Total	0,2 163,8	0,2 179,4	0,1 157,1	0,3 163,5	0,3 163,9	-0,4% 0,2%

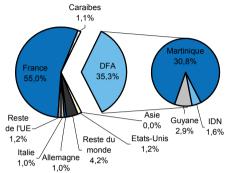
Source : DNSCE

¹ Produits de l'industrie agroalimentaire autres que les laitages, viandes, grains et aliments pour animaux.

Les exportations à destination de l'Hexagone sont restées relativement stables en 2006 (+ 0,5 % en valeur). Avec une part de marché de 55,0 %, proche de celle de 1996 (53,4 %) la Métropole demeure effectivement le principal client de la Guadeloupe. Au cours des dix

dernières années, les échanges avec les DFA se sont en revanche sensiblement accrus. Ils ont en effet plus que doublé du fait, principalement, de l'augmentation des échanges avec la Martinique¹ (+95 % à l'export) au dépend des pays de l'Union Européenne. La Martinique conforté son rang de deuxième client de la Guadeloupe (avec 30,8 % des échanges), devant la Guvane (2.9 %) et les Etats-Unis (1,2 %). Avec un montant de plus de 5,3 millions d'euros, l'Union Européenne (hors France) ne concentre que 3.2 % de l'ensemble des exportations de Guadeloupe.





Source: DNSCE

3. LA BALANCE COMMERCIALE

A l'instar des années précédentes et du fait d'une progression plus importante des dépenses à l'import que des recettes à l'exportation, le solde de la balance commerciale a continué à se dégrader pour s'établir à 2 061 millions d'euros en 2006 contre 2 048 millions d'euros en 2005. Le taux de couverture, qui traduit une dépendance accrue de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur, demeure néanmoins stable à 7,4 %.

en millions d'euros **Balance** commerciale Var. 2002 2003 2004 2005 2006 06/05 **Importations** 1 867,6 1 894,4 1 824,4 2 211,0 2 224,8 0.6% Exportations 0.2% 163,8 179,4 157,1 163,5 163.9 **Balance** commerciale 1 703,8 1 667,4 2 047,6 2 061,0 0,7% 1 715,1 Taux de couverture1 8.8% 9.5% 8.6% 7.4% 7.4% 0 pt

Source : DNSCE

¹ Taux de couverture des importations par les exportations

¹ Principalement des produits de l'industrie agroalimentaire, des biens d'équipements et des biens intermédiaires.

4. LES RELATIONS REGIONALES

4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

En 2006, les échanges commerciaux avec la Caraïbe atteignaient respectivement 15,8 % et 37,6 % du total des entrées et sorties en valeur. L'essentiel de ces échanges a été réalisé avec la Martinique ou la Guyane. Malgré la présence d'organisations commerciales telles que l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS¹), et la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM²), les échanges de la Guadeloupe avec le reste de la Caraïbe (hors DFA) demeurent en effet limités. Seulement 11,5 % des produits importés en Guadeloupe provenaient de la Caraïbe tandis que les produits exportés à destination de la région ne représentaient que 2,3 % du montant total.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation. Le protectionnisme, les difficultés liées aux transports, le faible pouvoir d'achat des clients potentiels, le faible cours du dollar, les barrières linguistiques, les difficultés d'accès aux circuits de distribution sont autant d'obstacles au développement des échanges entre la Guadeloupe et son environnement régional. De plus, à l'instar de l'octroi de mer qui protège les marchés des DFA, le tarif extérieur commun du CARICOM, exerce une forte pression sur les produits en provenance des DFA.

Cependant, l'abaissement progressif des taux du tarif extérieur commun et l'harmonisation graduelle prévue dans les pays caribéens, devraient favoriser à terme les exportations guadeloupéennes. Dans cette perspective, souhaitant depuis plusieurs années adhérer à la CARICOM, sous le statut de membre associé, la Guadeloupe devrait officiellement déposer sa candidature.

1) Les importations

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe (y compris DFA), s'élevaient à 356,4 millions d'euros en 2006, en hausse de 42,4 % sur l'exercice. Cette forte progression tient essentiellement à l'augmentation sensible des importations d'hydrocarbures en provenance de la SARA à la Martinique. Depuis 2006, cette dernière a remis ses installations à niveau afin de pouvoir produire du pétrole raffiné respectant les dernières normes européennes. Ce sont ainsi plus de 95 millions d'euros de produits raffinés qui ont été importés depuis la Martinique en 2006 contre 1,5 million d'euros l'année précédente alors que dans le même temps les importations en provenance de France hexagonale se sont sensiblement repliées (- 69,9 %).

La Martinique se positionne ainsi comme le principal fournisseur régional de la Guadeloupe suivi de près par un autre pays producteur de pétrole : Trinidad et Tobago qui concentrent 20,2 % des importations de la zone ; viennent ensuite Aruba et les Etats-Unis.

¹ 9 membres de la Caraïbe anglophone dont 3 territoires britanniques associés.

² 15 membres de la Caraïbe anglophone.

Importations	dans	la zone	Caraïbes
IIIIDUI tatiulis	ualis	ia zuiie	Caraines

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Total DFA	17 318	5 852	5 627	8 585	101 643	ns
Martinique	65	17	49	1 516	95 462	ns
Guyane	6 043	4 682	4 391	6 069	5 268	-13,2%
IDN	11 210	1 153	1 187	1 001	914	-8,7%
Total pays voisins	153 235	151 556	168 825	241 757	254 777	5,4%
Trinidad et Tobago	79 078	66 175	65 639	65 658	71 855	9,4%
Aruba	22 884	30 474	55 754	64 391	61 417	-4,6%
Etats-Unis	42 509	40 487	36 343	57 284	56 323	-1,7%
Sainte-lucie	91	30	3	36 026	52 487	45,7%
Iles vierges britanniques	2 009	2 983	2 548	3 167	3 385	6,9%
Republique dominicaine	2 294	2 463	1 891	2 323	2 336	0,6%
Dominique	997	957	1 725	1 420	2 046	44,1%
Cuba	1 761	2 214	1 624	1 523	1 787	17,4%
Jamaïque	804	1 145	669	788	1 235	56,7%
Barbade	75	341	316	380	373	-1,9%
Haïti	158	82	92	93	134	43,7%
Autres	575	4 203	2 220	8 705	1 399	-83,9%
Total zone Caraïbes	170 553	157 408	174 452	250 343	356 421	42,4%

Source : DNSCE

Hors produits pétroliers, les importations de la Guadeloupe en provenance de la Caraïbe se sont établies à 34,4 millions d'euros, soit moins de 10 % des importations en valeurs réalisées dans la région. Ces dernières étaient essentiellement constituées de biens intermédiaires (34,6 %) et dans une moindre mesure de biens d'équipement, de biens de consommation et de produits de l'industrie agroalimentaire.

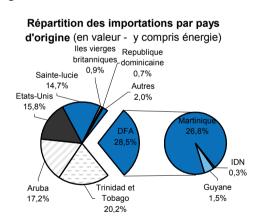
Structure des importations en valeur en 2006 (hors énergie) Biens interméd. Biens 34,6% d'équipt. 16,5% Divers 0.4% Pdt Agri. Pdt IAA Pêche 5,1% 12,6% Biens de Automobile

conso°

15.9%

5,7%

Source : DNSCE



2) Les exportations

En 2006, le montant des exportations régionales s'est élevé à 61,6 millions d'euros en repli de 4,4 %. Elles étaient essentiellement constituées de produits de l'industrie agroalimentaire, ainsi que de biens de consommation et d'équipements en réexportation.

Exportations dans la zone Caraïbes

Δn	mil	liers	מ'ם	iroe
en	11111	ners	o ei	11 (1)

	2002	2003	2004	2005	2006	<i>Var.</i> 06/05
Total DFA	47 377	50 553	47 391	60 711	57 730	-4,9%
Martinique	42 984	46 048	42 928	53 902	50 383	-6,5%
Guyane	4 371	4 364	4 445	5 126	4 806	-6,2%
IDN	22	141	19	1 682	2 541	51,0%
Total pays voisins	5 109	6 787	5 604	3 714	3 850	3,7%
Etats-Unis	3 540	2 331	2 201	3 189	2 041	-36,0%
Dominique	92	251	1 039	70	521	646,3%
Antilles neerlandaises	-	42	5	42	443	953,2%
Republique dominicaine	606	2 061	1 564	105	400	281,1%
Saint vincent et les grenadines	404	1 115	-	-	184	
Sainte-Lucie	16	7	4	40	98	144,1%
Anguilla	-	3	217	-	62	
Autres	451	976	573	268	100	-62,5%
Total zone Caraïbes	52 486	57 340	52 995	64 424	61 580	-4,4%

Source : DNSCE

Les DFA, et plus particulièrement la Martinique avec laquelle près de 82 % des échanges en valeur sont réalisés, demeurent les premiers clients régionaux de la Guadeloupe. Le montant des exportations à destination de ce département a en effet atteint plus de 50,3 millions d'euros en 2006, en repli de 6,5 % sur l'année. Cette diminution qui a concerné en particulier les produits de l'industrie agroalimentaire, les biens intermédiaires et les biens d'équipement (respectivement - 24,7 %, - 11,6 % et - 2,1 %) peut être, pour partie, attribuée à la grève des dockers qui a affecté ce département pendant deux semaines en mars 2006.





Répartition des exportations

Les exportations à destination du reste de la Caraïbe s'élevaient en 2006 à 3,8 millions d'euros, soit 6,3 % du montant total des exportations régionales. Les Etats-Unis, la Dominique, les Antilles néerlandaises ainsi que la République Dominicaine, principaux importateurs

régionaux de produits de la Guadeloupe, sont essentiellement consommateurs de produits agroalimentaires.

4.2 Développement interrégional et coopération

La Région, l'Etat et la Communauté européenne, conscients du déséquilibre dans les relations régionales de la Guadeloupe, financent des projets de coopération.

Le développement interrégional

Principaux acteurs	Financeurs	Mission
	FEDER	Rapporteur de l'axe J "coopération
Conseil Régional : Direction des affaires	Conseil Régional	régionale" du DOCUP
européennes et de coopération	Conseil Régional	Distribution de subventions pour des
	Conseil Regional	opérations ponctuelles
Conseil Régional : Secrétariat commun	FEDER	Se reporter au chapitre I, section 2, §5
Interreg	Conseil Régional	Se reporter au chapitre i, section 2, §5
Institut de coopération Franco-Caraïbe	Conseil Régional	Faire connaître et reconnaître la
institut de cooperation Franco-Carabe	Conseil Regional	Guadeloupe dans la Caraïbe
	Ministère de	Financement d'actions de coopération
Préfecture de la Région Guadeloupe	l'Outre-mer	dans les pays de la Caraïbe
relecture de la region Guadeloupe	FEDER	Promotion collective des entreprises et
	Conseil Régional	produits lors de foires ou salons
	FEDER	Désenclavement économique : aide à
Direction régionale du commerce	+	l'export ou à l'investissement à l'étranger
extérieur	MINEFI	pour les entreprises quadeloupéennes
	12.1	' ' '
Agence Française de Développement	Etat	Financement de projets de
		développement dans la Caraïbe

§ 5. FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Guadeloupe, de manière directe par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre élevé d'emplois qu'elles génèrent.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En vertu:

- des lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982,
- de la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-Mer.
- de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation,
- de la loi relative aux libertés responsabilités locales du 13 août 2004 qui l'ensemble énumère des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales, la Commune, le Département et la Région disposent certain ďun nombre compétences.
- La Commune et le groupement de des communes disposent compétences suivantes: la tenue des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidat avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port

non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

- Le Département a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation. le Département également de compétences dans les domaines suivants: social-solidarité-logement, aménage--ment de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et aérodromes civils). éducation-culturepatrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).
- La Région dispose de compétences dans les domaines suivants: les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en oeuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

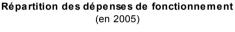
1. LES FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES¹

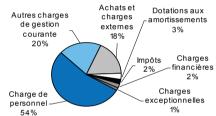
En préambule, il convient de préciser que les communes de Guadeloupe connaissent globalement des difficultés financières. En 2006, 12 sur 34 demeuraient sous contrôle de la chambre régionale des comptes² (CRC). Trois communes faisaient par ailleurs l'objet d'un plan COCARDE³ sur la période 2004-2007 et trois autres à compter de 2006.

Les **dépenses totales** (fonctionnement et investissement) des communes de Guadeloupe variaient peu en 2005 (+ 0,28 %) alors que la progression enregistrée au niveau national s'établissait à + 3,6 %. Elles s'inscrivaient à 582,6 millions d'euros, contre 580,9 millions d'euros en 2004 (+ 1%), 575,0 millions d'euros en 2003 (+ 6,1 %) et 542 millions d'euros en 2002 (+ 3,9 %).

En 2005, les **dépenses de fonctionnement** représentaient 78 % des dépenses totales (1 094 € par habitant) contre 68,8 % au niveau national (947 € par habitant). Les charges de

personnel sont demeurées le principale poste des communes. En hausse de 5 % sur l'exercice 2005, il représentait en effet 54,5 % des charges de fonctionnement. Au cours des cinq dernières années, l'évolution des dépenses de personnel en Guadeloupe a été d'un point supérieure à la movenne des communes de Métropole (+4.7%contre +3.7%en Métropole) en raison. notamment. de l'application tardive de la loi du 24 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale.





De fait, pour 3 communes sur 4, les charges de fonctionnement ont une structure extrêmement rigide. Les subventions et participations versées apparaissaient comme leur principale variable d'ajustement. En diminution en 2003 et 2004, ce poste de dépenses a néanmoins légèrement progressé (+ 1,7 %) en 2005. Il ne représentait cependant que 18,5 % des charges de fonctionnement (19,2 % en 2004, et 21 % en 2002).

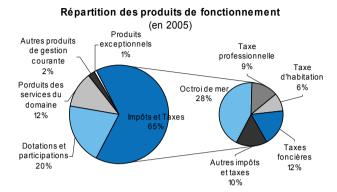
² Une commune est sous contrôle de la CRC dès lors que son déficit est supérieur à 10 % de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le seuil est ramené à 5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

¹ Cette note, établie à partir d'informations issues de la Trésorerie Général, porte sur les comptes 2005 de l'ensemble des communes à l'exception de Saint-Barthélemy.

³ Mis en place depuis 2004 à la Guadeloupe, COCARDE, ou Contrats d'Objectif Communal d'Aide à la Restructuration et au Développement, est un dispositif en faveur de communes connaissant une situation financière très dégradée (aide de l'Etat et prêt de restructuration).

Les **produits de fonctionnement** sont caractérisés par une fiscalité directe locale peu productive. L'assiette des 4 taxes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti) demeure réduite et les taux pratiqués sont élevés. Cela se

traduit, de manière générale, par une forte mobilisation de la masse imposable ne laissant que des possibilités d'action faibles aux élus à la recherche de supplémentaires. recettes dynamisme de l'investissement immobilier sur le département laisse néanmoins entrevoir de nouvelles perspectives. Des campagnes d'adressage, aidées par l'Etat, devraient permettre un élargissement de l'assiette fiscale



Les taxes locales, globalement insuffisantes sont néanmoins compensées par l'octroi de mer. Ce dernier demeure en effet la composante majeure des recettes de fonctionnement des communes, il représente en moyenne 41 % de leurs recettes fiscales.

Les **marges d'autofinancement** sont en nette progression en 2005 même si elles demeurent réduites pour certaines communes ; trois communes ont en effet une capacité d'autofinancement brute négative et cinq ne dégagent aucune marge d'autofinancement. En 2004, 14 communes étaient dans cette situation, 9 en 2003, 13 en 2002 et 19 en 2001.

L'absence de solvabilité de certaines communes ne leur permet pas de recourir à l'emprunt et maintient leurs **dépenses d'équipement** à un faible niveau tout particulièrement pour les petites communes. D'une manière générale, l'effort d'équipement par habitant réalisé par les communes de Guadeloupe (242 euros par habitant en moyenne) est inférieur à la moyenne nationale (300 euros par habitant). Ne disposant pas de capacité d'emprunt et d'autofinancement, la plupart des communes sont totalement dépendantes des subventions pour financer leurs équipements.

En 2005, contrairement à l'exercice précédent, le **fonds de roulement** des communes de moins de 10 000 habitants s'est restauré et est passé de - 2 811 millions d'euros à + 5 590 millions d'euros (+ 1,7 millions d'euros en 2003). Pour autant, 10 communes de moins de 10 000 habitants présentaient encore un fonds de roulement négatif (11 en 2004 et 9 en 2003).

Pour les communes de plus de 10 000 habitants le niveau de leurs fonds de roulement s'est également amélioré, pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 9 millions d'euros contre - 6,6 millions d'euros en 2004. Parmi elles, 7 communes affichaient un fonds de roulement négatif (6 en 2004 et 7 en 2003).

2. LES FINANCES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES

L'analyse des finances publiques départementales est réalisée à partir des comptes administratifs 2005 et du budget primitif 2006.

2.1 Compte administratif 2005 du Conseil Général

Du fait des transferts au Département ¹ de nouvelles compétences telles que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le traitement du RMI, les comptes du Département ont connu d'importants changements en 2004. Dans ce contexte, en 2005, les recettes de fonctionnement du Département se sont inscrites en baisse de 2,6 % pour s'établir à 487,7 millions d'euros. La principale évolution provient du poste divers en repli de 64,3 % en raison de la chute de 96,2 % (- 16,6 millions d'euros) des produits exceptionnels. Les dotations et participations ont également été réduites de 8,0 % (- 12,7 millions d'euros) mais ont été partiellement compensées par l'augmentation de 4,7 % (14,9 millions d'euros) des recettes fiscales.

Le Département a mené une politique de contrôle des dépenses de fonctionnement qui a permis de les ramener à 465 millions d'euros, en baisse de 6,6 % sur un an. Les **charges de personnel** sont demeurées stables (+ 0,2 %) tandis que les autres postes de charges ont été orientés à la baisse, plus particulièrement les charges de gestion courante en repli de 6,8 millions d'euros (- 1,8 %) et les charges exceptionnelles (poste Divers) en recul de 66,9 % (- 24,5 millions d'euros).

La baisse des **dépenses de fonctionnement** étant plus rapide que celle des recettes de même nature, le niveau de l'épargne brute du Département a augmenté pour atteindre 22,8 millions d'euros à fin 2005. Elle couvre ainsi 19,5 % des dépenses d'investissement de l'exercice (contre 2,9 % en 2004) qui ont progressé de 11,7 % pour s'élever à 117,2 millions d'euros.

Les **dépenses d'équipement** ont quant à elles peu varié (+ 1,8 %). Par contre, les remboursements d'emprunts ont fortement augmenté (+ 36,5 %) à 10,8 millions d'euros.

Toutes les **recettes réelles d'investissement** ont pour leur part progressé en 2005 à 146,8 millions d'euros : les dotations et subventions de 125,2 %, les subventions reçues de 36,2 % et les emprunts nouveaux de 25,5 %.

Le **fonds de roulement** s'est ainsi amélioré de 52,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

¹ Transferts réalisés dans le cadre de la loi de décentralisation (cf supra).

Globalement, l'**endettement** du Département a crû (+ 9,4 %) au cours de l'année 2005, s'élevant à 120,2 millions d'euros. Le taux d'endettement¹ du Département est ainsi ressorti à 24,6 % contre 21,9 % l'année précédente.

Comptes simplifiés du Département millions d'euros

Comptes simplifies du Département						ons a earos
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	274,2	302,6	331,2	500,6	487,7	-2,6%
Impôts et taxes	154,4	171,0	174,1	318,2	333,1	4,7%
Dotations et participations	119,3	128,8	155,2	159,0	146,3	-8,0%
Divers	0,6	2,8	1,9	23,4	8,3	-64,3%
Dépenses de fonctionnement	240,9	245,0	284,3	497,6	465,0	-6,6%
Charges de personnel	55,5	57,3	59,6	60,8	61,0	0,2%
Autres charges de gestion courante	151,4	150,8	195,8	372,5	365,7	-1,8%
Charges financières	8,4	7,4	6, 1	5,3	4,8	-8,6%
Divers	25,6	29,4	22,8	59,0	33,5	-43,2%
Autofinancement	33,3	57,6	46,9	3,0	22,8	657,3%
Investissement						
Recettes définitives d'investissement	48,6	57,1	70,7	78,1	146,8	87,9%
Dotations et subventions	28,2	35,8	39,6	36,8	82,9	125,2%
Subventions reçues	10,3	19,2	16,4	21,8	29,7	36,2%
Emprunts nouveaux	11,4	13,6	22,6	31,0	50,9	64,5%
Divers	9,0	7,7	8,4	10,4	13,0	25,5%
Dépenses définitives d'investissement	102,9	128,7	126,6	104,9	117,2	11,7%
Dépenses d'équipement	71,6	89,6	87,8	63,0	64,1	1,8%
Remboursement d'emprunts	21,9	28,1	25,3	29,6	40,4	36,5%
Divers	9,4	11,0	13,5	12,3	12,6	2,8%
Besoin de financement	54,3	71,6	56,0	26,8	-29,6	-210,8%
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	-21,0	-14,0	-9,1	-23,8	52,4	-320,6%
Encours de la dette	125,3	130,0	108,7	109,9	120,2	9,4%
Source : MINIEEI						

Source : MINEFI

2.2 Budget primitif 2006 du Conseil Général

La présentation du budget primitif départemental 2006, selon les dispositions de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M.71 applicable depuis le 1^{er} janvier 2006, permet de dresser un aperçu des orientations de la politique régionale.

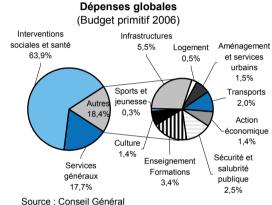
Pour l'exercice 2006, **les dépenses de fonctionnement** du Département ont été estimées à 511,0 millions d'euros, les **frais généraux** (34,7 millions d'euros) et les **opérations non ventilables** (10,8 millions d'euros) concentrant respectivement 6,8 % et 2,1 % du montant total. Les **dépenses réelles d'investissements** ont quant à elles été évaluées à 122,3 millions d'euros.

¹ Le taux d'endettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

L'analyse par fonction de l'**ensemble des dépenses** (fonctionnement et investissement) offre un bon aperçu de la politique économique et sociale du Département.

Si les services généraux et opérations non ventilables représentent près de 18 % des dépenses de la collectivité départementale, une fraction importante du budget du Département est consacrée aux **interventions sociales**. Dans le cadre de la décentralisation, le Département s'est en effet vu transférer de nouvelles compétences comme la gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le traitement du RMI. Les interventions sociales représenteraient ainsi 63,9 % de l'ensemble des dépenses prévisionnelles du Conseil Général et jusqu'à 80,1 % des dépenses de fonctionnement. Le RMI apparaît comme la principale charge d'intervention sociale du département (45,7 %), devant l'APA (22,4 %) et les aides aux personnes handicapées (12,0 %).

Au-delà de ces dépenses sociales, le Conseil Général a prévu de consacrer 5,5 % de son budget aux infrastructures, dont 84.7 % forme d'investissements. sous L'essentiel de ce budget d'investissement (81,6 %) intéresse départementales notamment réfection des enrobées, le solde se répartissant entre infrastructures aéroportuaires et portuaires.



L'**enseignement**, via la mise aux normes sismiques des collèges notamment, constitue également l'une des priorités du Conseil Général. 3,4 % du budget 2006 devrait y être consacré, dont plus de 70 % en investissements.

Parmi les autres axes prioritaires du Conseil Général, on retiendra le **transport** ; la réforme du transport collectif de personnes demeurant l'un des chantiers majeurs que mène le Conseil Général depuis 2005.

3. LES FINANCES PUBLIQUES REGIONALES

L'analyse des finances publiques régionales est réalisée à partir des comptes administratifs 2005 et du budget primitif 2006.

3.1 Compte administratif 2005 du Conseil Régional

Comptes simplifiés de la Région					millio	ons d'euros
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	170,8	171,6	166,5	181,8	207,1	13,9%
Impôts et taxes	137,4	134,7	128,6	135,0	164,9	22,2%
Dotations et participations	33,0	36,5	36,8	45,9	41,6	-9,4%
Divers	0,4	0,4	1,1	0,9	0,6	-35,3%
Dépenses de fonctionnement	78,2	93,3	102,0	100,3	121,3	21,0%
Charges de personnel	18,1	19,8	21,1	22,6	22,6	0,2%
Charges financières	11,2	10,2	10,3	10,9	9,9	-9,2%
Divers	48,9	63,3	70,6	66,8	88,8	32,9%
Autofinancement	92,6	78,3	64,5	81,5	85,8	5,2%
Investissement						
Recettes définitives d'investissement	54,7	131,2	124,4	118,9	104,9	-11,8%
Dotations, fonds div. et rés.	48,2	49,3	77,8	64,1	87,2	36,1%
Subventions reçues	0,0	0,1	8,0	0,5	0,0	-91,9%
Emprunts nouveaux	4,6	68,5	43,0	53,6	16,0	-70,1%
Divers	1,9	13,3	2,8	8,0	1,6	111,9%
Dépenses définitives d'investissement	159,2	196,5	242,2	196,9	142,0	-27,9%
Dépenses d'équipement	87,0	100,1	159,3	116,2	66,8	-42,5%
Remboursement d'emprunts	26,2	27,8	26,5	26,4	27,7	4,9%
Divers	46.0	68,6	56.4	54,3	47,5	-12,5%
Besoin de financement	104,5	65,2	117,8	78,0	37,1	-52,4%
Financement du besoin d'investissen	nent					
Variation du fonds de roulement	-11,9	13,1	-53,3	3,5	48,7	1272,7%

Source : MINEFI

En 2005, les **recettes de fonctionnement** de la Région se sont élevées à 207,1 millions d'euros, en hausse de 13,9 % par rapport à l'année 2004, sous l'impulsion des recettes fiscales en progression de 22,2 %; les produits de la fiscalité directe restant les facteurs principaux de cette évolution. En effet, les taux des taxes professionnelles, des taxes sur le foncier bâti et des taxes sur le foncier non bâti, qui n'avaient pas varié de 1996 à 2004, ont été respectivement relevés de 1,19 % à 2,50 % et de 2,19 % à 3,90 %, le taux de la taxe sur le foncier non bâti étant demeuré à 1,73 %.

Les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à 121,3 millions d'euros, en progression de 21,0 %, et ce, malgré une baisse de 9,2 % des charges financières et des dépenses de personnel demeurées stables (+ 0,2 %). Les dépenses diverses ont augmenté de 32,9 % sous l'effet des hausses combinées des achats et charges externes (+ 2,32 %) et des transferts versés (+ 25,4 %).

La Région a cependant pu améliorer sa **capacité d'autofinancement** de 5,2 % (85,8 millions d'euros). Son épargne brute couvre ainsi 60,42 % des dépenses d'investissement (contre 41,4 % en 2004). L'amélioration de ce taux de couverture tient principalement à la

diminution des **dépenses d'investissement** et plus particulièrement des dépenses d'équipement (- 42,5 %) et dans une moindre mesure, des dépenses diverses d'investissement (- 12,5 %).

Les **recettes d'investissement** se sont pour leur part réduites de 11,8 %, pour s'établir à 104,9 millions d'euros. Les emprunts souscrits ont chuté de 70,1 %. Le besoin de financement de la Région s'établissait, au 31 décembre 2005, à 37,1 millions d'euros, en baisse de 52,4 %. Cette évolution, combinée à une progression de l'épargne brute, a permis à la Région d'améliorer son fonds de roulement de 48,7 millions d'euros.

L'encours de la dette de la Région s'est contracté en 2005 de 4,56 % pour s'inscrire à 244,4 millions d'euros, le taux d'endettement de la Région ressortant à 118 % contre 140,9 % l'année précédente. Le ratio de l'encours de la dette sur la population représente 614 euros par habitant au 1^{er} janvier 2006 contre 708 euros par habitant au 1er janvier 2005.

Il convient de préciser que la situation comptable de la Région a sensiblement évolué depuis cet exercice 2005 puisque la collectivité est parvenue à redresser sa situation financière et ainsi, à sortir du contrôle que la Chambre Régionale des Comptes exerçait depuis 2004.

La collectivité présente néanmoins un niveau d'**endettement** toujours élevé, dépassant même la moyenne par habitant des autres régions métropolitaines et d'outre-mer. Au 31 décembre 2006, l'encours prévisionnel de la dette de la Région s'élevait en effet à 228,5 millions d'euros et la charge de la dette² représentait 23,4 % des dépenses prévisionnelles d'investissement et 7,1 % des dépenses de fonctionnement.

3.2 Budget primitif 2006 du Conseil Régional

La présentation du budget primitif régional 2006, selon les dispositions de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M.71 applicable depuis le 1^{er} janvier 2006, permet de dresser un aperçu des orientations de la politique régionale.

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 137,9 millions d'euros, les frais généraux (31,5 millions d'euros) et les charges de personnel (25,7 millions d'euros) concentrant respectivement 22,8 % et 18,6 % du montant total. Les dépenses réelles d'investissements ont quant à elles été évaluées à 136,5 millions d'euros.

L'analyse par fonction de l'**ensemble des dépenses** (fonctionnement et investissement) offre un bon aperçu de la politique économique de la Région.

_

¹ Le taux d'endettement représente le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

² Pour l'exercice 2006, la charge de la dette s'établirait à 41,2 millions, dont 31,5 millions d'euros d'amortissement du capital et 9,7 millions d'euros d'intérêts.

Si les services généraux et les opérations financières représentent plus du tiers (33,9 %) des dépenses de la collectivité régionales, il apparaît clairement qu'une priorité est donnée à l'action économique, à la formation et aux transports.

La lutte contre le **chômage** par le financement de l'éducation, de la formation professionnelles et de l'apprentissage constitue la priorité de la Région. Ce sont en effet 24,9 % (respectivement 11,3 %, soit 30,8 millions d'euros, et 13,6 % soit 37,3 millions d'euros) des dépenses globales qui ont été programmées dans ce domaine

Dépenses réelles globales (Budget primitif 2006)



Les actions économiques (41,2 millions d'euros dont 77,4 % d'investissement) ont également un effet indirect sur l'emploi, elles représentent 15 % des dépenses prévisionnelles et concernent notamment le soutien du secteur primaire (canne, banane, pêche et élevage), mais également le tourisme (Route du Rhum, promotion, SRDE tourisme, rénovations hôtelières, etc...), et l'innovation scientifique, technique et industrielle.

Les **transports**, dont 58,1 % des dépenses sont programmées au titre de la section d'investissement, représenteraient quant à eux 13,6 % des dépenses totales. De nombreux travaux routiers sont programmés dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), ainsi que des interventions dans le cadre du PAG ou du transport aérien (gestion de la continuité territoriale). La Région prévoit également la réalisation d'études générales d'itinéraires dans le but d'assurer une cohérence d'ensemble et une homogénéité (vitesse, sécurité) devant aboutir sur un programme pluriannuel de projets précis.

De nombreux projets **environnementaux** devraient également être financés par la Région pour un total de 15,3 millions d'euros environ dont 84,8 % d'investissements. Ce sont des études relatives à la gestion des déchets, des investissements dans la maîtrise de l'énergie, l'adduction d'eau, de l'assainissement mais également l'amélioration du cadre de vie (embellissement de sites touristiques, aménagement du littoral et des rivières, etc...).

On relèvera enfin que 8,3 millions d'euros (3,0 % des dépenses totales), dont 97,6 % sous forme d'investissements, ont été programmés pour l'**aménagement du territoire**; l'amélioration de l'habitat, la construction de logements sociaux, mais également les technologies de l'information et de la communication apparaissant comme des domaines d'intervention privilégiés par la Région pour cet exercice 2006.

4. LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS

4.1 Les comptes de l'Etat dans le Département

Les services de la Trésorerie générale centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières, et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits. Les données de 2006 n'étant pas disponibles à la date de réalisation du présent rapport, les comptes de l'Etat pour l'année 2005 sont présentés ici à titre d'information.

Comptes de l'Etat dans le Département

en millions d'euros

Recettes locales	2003	2004	2005	Dépenses locales	2003	2004	2005
Recettes fiscales	469,8	504,7	522,8	Dépenses de fonctionnement	883,2	810,6	890,0
dt Impôts directs	262,5	281,6	288,5	dt Agriculture	25,0	28,9	27,1
dt TVA	182,3	189,7	199,3	dt Education	52,8	43,5	40,6
dt Impôts indirects	25,0	33,4	35,1	dt Intérieur	88,0	15,1	15,8
				dt Travail	28,7	23,2	24,3
Recettes non	45,1	55,2	58,6	dt Traitements	623,1	630,7	700,4
fiscales	45,1	33,2	30,0	dt Autres ministères	65,7	69,3	81,9
Recettes assimilées	107,3*	82,5**	99,6	Dépenses	179,0	171,9	193,4
				d'investissement		•	,
Comptes spéciaux,				dt Agriculture	18,0	23,2	20,7
prêts, avances,				dt Education	0,3	2,1	1,9
reversements de				dt Intérieur	108,4	90,8	103,0
fonds	251,4	252,8	278,4	dt Outre-mer	36,2	40,2	54,5
				dt Urbanisme et	1,6	0,9	0,8
				logement	44.5	447	40.5
				dt Autres ministères	14,5	14,7	12,5
				Comptes spéciaux, prêts, avances	273,1	281,3	310,6
				Autres	9,3	4,6	5,4
Total recettes	873,6	895,2	959,3	Total dépenses	1 344,4	1 268,4	1 399,4
Solde déficitaire	470,8	373,2	440,1				

Source : Trésorerie Générale

^{*} Cette rubrique comprend 104,6 millions d'euros de fonds de concours de coopération internationale en 2003.

^{**} Cette rubrique comprend 79,1 millions d'euros au titre de la coopération internationale en 2004.

4.2 Les concours financiers extérieurs de caractère public

Les concours financiers extérieurs de caractère public correspondent pour l'essentiel au montant des dépenses de l'Etat en Guadeloupe ainsi qu'au solde des transferts sociaux à destination du département. Ils comprennent également les flux financiers qui ne transitent ni par le compte de l'Etat dans le département, ni par les différents canaux des budgets sociaux. Il s'agit notamment des transferts destinés à l'agriculture (aides compensatoires versées par l'ODEADOM), à la formation professionnelle, et au paiement des contrats emploi-solidarité. Ces flux étant néanmoins difficiles à évaluer de façon exhaustive, seul le montant de l'aide compensatoire versée par l'ODEADOM, part la plus importante, est retenu dans le tableau ciaprès.

Solde net des transferts publics

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Etat						
Recettes (1)	774,0	733,4	873,6	895,2	959,3	7,2%
Dépenses (2)	1 244,9	1 292,2	1 344,4	1 268,4	1 399,4	10,3%
Solde (2)-(1)	470,9	558,9	470,8	373,2	440,1	17,9%
Organismes sociaux						
Recettes (3)	690,5	559,4	711,7	563,6	752,6	33,5%
Dépenses (4)	1 574,8	1 742,8	1 872,8	1 798,0	1 954,8	8,7%
Solde (4)-(3)	884,3	1 183,4	1 161,1	1 234,4	1 202,2	-2,6%
Transferts divers*	23,7	37,3	28,6	21,1	29,8	41,2%
Solde net des						
transferts publics	1 378,9	1 779,6	1 660,5	1 628,7	1 672,1	2,7%

Source: Trésorerie Générale, CAF, ASSEDIC, CGSS, ODEADOM

^{*} Montant de l'aide compensatoire banane

5. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

La Guadeloupe bénéficie de deux types de financements européens. Le premier, via les fonds structurels, intéresse les programmes opérationnels intégrés dans le DOCument Unique de Programmation (DOCUP). La seconde enveloppe subventionne les programmes dits d'initiatives communautaires telles que la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale. Dans ce cadre, elle bénéficie du programme INTERREG III – volet B.

5.1 Le DOCUP

1) Le DOCUP 2000-2006

Le DOCument Unique de Programmation (DOCUP) finance des mesures permettant de faire face au retard de développement de la région, notamment en matière de cohésion sociale, de formation, de création d'emplois durables et de préservation de l'environnement. Pour la période 2000-2006, le DOCUP s'articule autour de trois lignes directrices :

- le développement durable (englobant les transferts de technologie, la formation, la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie, l'ouverture sur l'environnement international);
- l'emploi ;
- la responsabilité (volonté de démontrer que l'intégration européenne et l'ouverture vers la Caraïbe apportent plus d'opportunités que de risques de délitement pour la Guadeloupe).

Ce programme est principalement financé par quatre fonds européens : le Fonds de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) et l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP).

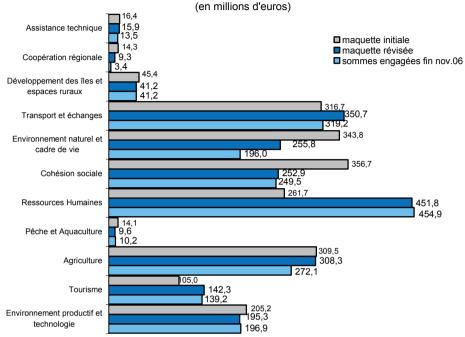
Selon la maquette du DOCUP 2000-2006 révisée en mars 2007, un peu plus de 2 milliards d'euros devaient être débloqués, dont 833,7 millions d'euros par l'Union Européenne, 335,7 millions d'euros par la Région, 155,9 millions d'euros par l'Etat, 126,6 millions d'euros par le Département et le reste par les communes et le secteur privé.

L'ensemble des mesures est regroupé sous dix thèmes auxquels s'ajoute l'Assistance $Technique^1$.

¹ Cf. le détail des thèmes dans le Rapport Annuel 2004.

2) Bilan des fonds structurels en 2006





Source: Prefecture - Cellule Europe

La maquette initiale du DOCUP prévoyait d'octroyer 1 988,8 millions d'euros. Au total, à fin novembre 2006, ce sont 1 896,1 millions d'euros qui ont été engagés soit 95,3 % de l'enveloppe totale. En cours de programme, l'accent a cependant été mis sur les axes suivants : les Ressources humaines (+ 73,8 %), le Tourisme (+ 32,6 %), et les transports et échanges (+ 0,8 %), à l'inverse les enveloppes concernant la Coopération régionale (- 76,2 %), l'Environnement et le cadre de vie (- 43,0 %), la cohésion sociale (- 30,1 %), la Pêche et aquaculture (- 27,7 %), l'Assistance technique (- 17,7 %), l'Agriculture (- 12,1 %), ont été révisées à la baisse. Il convient de noter que les fonds du DOCUP 2000-2006 non mobilisés à ce jour, pourront l'être jusqu'à fin 2008, date à laquelle les projets entrant dans le cadre de ce DOCUP devront être achevés.

5.2 INTERREG III- B

Le programme INTERREG III – Volet B « Espace Caraïbe » a été approuvé le 21 mai 2002 par la Commission Européenne et a été suivi d'un séminaire de lancement organisé en février 2003 à l'Hôtel de Région de Basse-Terre.

1) Les objectifs du programme

INTERREG III - B doit permettre l'extension de la coopération entre les Etats de la Caraïbe afin de favoriser le rayonnement et la compétitivité de la zone Caraïbe en Europe et dans le monde. Il concerne tous les pays et territoires de la Caraïbe insulaires et continentaux, allant des Départements Français d'Amérique (DFA), intitulés Euro-Régions d'Amérique, aux pays d'Amérique du Sud et du Nord. L'Espace Caraïbe est subdivisé en trois sous-espaces : les Petites Antilles, les Grandes Antilles et le Plateau des Guyanes. INTERREG III permet aux DFA une meilleure intégration dans la zone Caraïbe grâce à la mise en place de projets associant au moins un pays de la zone.

2) Les axes et mesures du programme¹

INTERREG III –B s'articule autour de quatre axes (dont trois sont opérationnels et un fonctionnel), subdivisés en dix mesures.

Il bénéficie d'un budget de 24 millions d'euros dont :

- 12 millions d'euros de participation communautaire au titre du FEDER,
- 12 millions d'euros de contreparties financières émanant des Régions Guadeloupe, Martinique et Guyane.

3) Les projets agréés en 2006

Dix-sept projets ont été agréés en 2006, dont 11 initiés par des organismes de Guadeloupe. Le coût total des projets s'établit à 10,2 millions d'euros, financés à hauteur de 35,5 % par le FEDER.

Les projets principaux, dont la région Guadeloupe est chef de file, concernent en 2006 :

- une étude pour assurer le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et commerciaux de la zone, afin de leur permettre de mieux appréhender la préparation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) Union Européenne/CARIFORUM (coût total éligible : 2,2 millions d'euros dont 1,1 financés par le FEDER);

76

 $^{^{}m 1}$ Les axes et mesures du programme sont détaillés dans le Rapport annuel 2005.

- la mise en place d'une plate-forme de réseau de secours opérationnels afin de renforcer la capacité d'intervention des organismes de secours lors de catastrophes naturelles (coût total éligible 1,4 millions d'euros dont 0,4 financés par le FEDER);
- des études préparatoires à la validation du potentiel géothermique haute température de l'île de la Dominique et à la réalisation d'une usine de production d'électricité interconnectée avec la Guadeloupe et la Martinique (coût total éligible : 1,07 million d'euros dont 0,24 financés par le FEDER);
- la mise en œuvre des mesures destinées à mutualiser les méthodes et moyens des spécialistes gestionnaires des catastrophes naturelles, en vue d'améliorer le système de prévision, d'alerte et de prévention des risques (coût total éligible : 3,8 million d'euros dont 1,4 financés par le FEDER);
- des études expérimentales et échange de savoir faire pour la modélisation de systèmes d'élevages appropriables par les agriculteurs, ainsi que l'analyse de l'avantage comparatif de la valorisation de la canne à sucre (coût total éligible : 0,4 million d'euros dont 0,1 financé par le FEDER).

5.3 Programmes opérationnels européens et contrat projet Etat-Region pour la période 2007-2013

L'année 2006 a été consacrée à la préparation du Contrat Projet Etat Région (CPER) ainsi qu'à celle des Programmes Opérationnels Européens (PO) pour la période 2007-2013 qui succède au DOCument Unique de Programmation (DOCUP) de la période 2000-2006.

Les nouveaux PO comprennent une enveloppe 4 fois plus importante que celle du DOCUP pour les entreprises et la recherche, notamment pour financer le pôle de compétitivité nouvellement créé. Les problématiques de préservation de l'environnement, de cohésion sociale, de valorisation du capital humain et d'attractivité du territoire figurent au rang des priorités dans ces nouveaux PO.

Une attention est également portée sur les opérations de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Basse-Terre, la mise en place des systèmes multimodaux de transports en commun de voyageurs, l'amélioration des structures hôtelières, la promotion du tourisme, la mise aux normes sismiques de l'hôpital de Basse-Terre, le financement des dispositifs de création du 1^{er} emploi en entreprise, et des efforts importants sont prévus en matière d'éducation et de formation.

Le montant total des enveloppes financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013 devrait s'élever à 871,2 millions d'euros repartis comme suit :

Le **programme FEDER** - pour 422 millions d'euros de FEDER (522 millions d'euros dans le DOCUP 2000-2006) auxquels s'ajoutent des aides à hauteur de 121 millions d'euros pour compenser les surcoûts de fonctionnement et d'investissement (allocation qui n'existait pas dans le DOCUP 2000-2006) - comporte 5 axes :

- compétitivité et attractivité (aides aux entreprises, recherche, TIC...);
- environnement (traitement des déchets, eau, énergies renouvelables, biodiversité) ;
- cohésion sociale et territoriale (transports en commun, formation, rénovation urbaine);
- accompagnement spécifique des Iles du Nord ;
- assistance technique.

Le **programme FSE** - pour 185 millions d'euros de FSE (167 millions d'euros dans le DOCUP 2000-2006) - comporte 5 axes :

- l'accès à l'emploi;
- la valorisation des ressources humaines ;
- l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- un axe spécifique à l'inclusion à Saint-Martin;
- assistance technique.

Le **programme FEADER** - pour 138 millions d'euros de FEADER (ancien FEOGA de 140 millions d'euros dans le DOCUP 2000-2006) - a pour but la redynamisation de l'agriculture sur 4 objectifs inscrits dans le SRDE :

- dynamiser les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole ;
- préserver l'espace et la ressource ;
- développer l'attractivité des espaces ruraux ;
- développer les capacités d'ingénierie.

Le **programme FEP** - pour 5,2 millions d'euros de FEP (ancien IFOP de 4,4 millions d'euros dans le DOCUP 2000-2006) - a pour but de soutenir la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Tout comme les Programmes Opérationnels Européens, le contenu du futur CPER s'inscrira sur les trois axes répondant aux objectifs de l'Union Européenne définis à Lisbonne et Göteborg : la compétitivité et l'attractivité des territoires ; la promotion du développement durable : la cohésion sociale et territoriale.

6. LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Guadeloupe a demandé à l'Etat de pouvoir expérimenter l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Ce SRDE a pour objet de définir les orientations stratégiques de la Région en matière économique dans l'optique de :

- promouvoir un développement équilibré de la Région,
- développer l'attractivité du territoire.
- prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la Région.

La démarche d'élaboration du SRDE s'est déroulée en deux phases. La première, conduite de juin à septembre 2005, a permis d'établir, à partir des travaux des instances de concertation, un état des lieux. La deuxième, démarrée en octobre 2005, a abouti à la définition des propositions d'actions et des outils de suivi et d'évaluation.

Le SRDE Guadeloupe a arrêté les principales actions que le Conseil Régional va mettre en œuvre au cours de la période d'expérimentation de cinq années, à savoir :

- accompagner la création et le développement des entreprises et favoriser l'ouverture à l'international.
- inscrire l'entreprise dans une démarche de développement durable,
- optimiser les dispositifs d'emploi et de formation comme outils de développement économique du territoire,
- conforter et développer de nouvelles synergies entre les mondes de la recherche, de la formation et des entreprises,
- faire du dispositif de la recherche un outil réactif et un pôle de rayonnement sur l'international,
- lutter contre les déséquilibres dans la répartition de l'activité économique sur le territoire,
- intégrer l'environnement comme un potentiel de développement,
- dynamiser le secteur sportif et structurer l'activité culturelle.
- promouvoir un développement agricole durable et harmonieux, entre tradition et modernité,
- faire du tourisme un axe fort du développement économique.

Dans le prolongement du Schéma Régional de Développement Economique, le Conseil Régional a organisé, en fin d'année 2006, des assises au cours desquelles l'Etat, la Région et les différents partenaires ont signé des chartes définissant les axes de travail et de développement des années à venir.

• la charte signée par la Région, l'Etat et quinze partenaires des **assises régionales du tourisme** a pour objectifs la restauration de la confiance auprès des guadeloupéens, des investisseurs et des prescripteurs, et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement touristique axé sur la nature, l'environnement, le patrimoine et la culture.

La charte donne par ailleurs un fondement à la notion de « marque Guadeloupe » en prévoyant des campagnes de promotions sur les marchés français et européens, le développement de l'etourisme et la mise en place d'une cellule de communication en cas de crise.

- Les assises régionales de l'agriculture, de la pêche et de la ruralité ont abouti à une charte pour le développement de la ruralité avec, en perspective, le développement de l'emploi, la garantie du revenu agricole, la conquête et la satisfaction du marché local. Les signataires et la Région se sont engagés à travailler à l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires avec l'objectif de 45 %.
- Les assises du développement durable ont été l'occasion d'aborder la question de la prise en compte des problématiques sociales et environnementales dans les politiques publiques ; par ailleurs, une convention devrait être signée avec le rectorat, qui permettrait de mener dans les établissements scolaires de l'archipel des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- Les **assises du logement social** ont permis d'élaborer un document stratégique dans lequel s'inscrira le programme d'action de l'Etat en matière d'habitat et de logement social en vue d'une éventuelle demande de délégation au Département de l'aide à la pierre.
- Enfin, les **assises du sport** ont abouti à la signature d'une convention créant un observatoire régional du sport et d'une charte de partenariat du sport. La Région, le Département, l'Etat, le CROSGUA ainsi que d'autres partenaires ont décidé de collaborer pour améliorer le financement des activités des clubs, des ligues et des comités sur la base de projets sportifs. L'objectif est de promouvoir l'image du sport guadeloupéen en incitant, par exemple, les grandes entreprises à parrainer de jeunes champions du département.

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

Section 1 Le secteur primaire

Le secteur primaire guadeloupéen poursuit sa mutation et son poids dans l'économie se rapproche des niveaux observés dans l'Union Européenne. Il représentait en effet 7,9 % de la valeur ajoutée en 1990 et ne contribuerait plus en 2003 qu'à 3,6 % de la production de richesse du département (contre environ 1,3 % en 2006 dans l'Union Européenne). Par ailleurs, selon les estimations d'emploi de l'INSEE, le secteur emploierait 2 614 salariés en 2006 soit 2,2 % du total des emplois du département contre 3,3 % en 1990.

Les filières historiques, banane et canne, continuent de se distinguer par l'importance de leurs exportations dans le total du commerce extérieur du département malgré leur faible contribution à la formation de valeur ajoutée du département (respectivement 0,6 % et 0,4 %). En 2006, elles ont en effet représenté respectivement 10,9 % et 18,0 % (pour le sucre) des exportations en valeur. Depuis 1999, une filière melon s'est également constituée, qui, en 2006, a contribué à hauteur de 4,1 % aux recettes du commerce extérieur.

Les filières canne et banane sont entrées en 2006 dans une phase de transition avec la réforme de leurs Organisations Communes des Marchés (OCM). Elles ont néanmoins connu des évolutions différentes sur l'année :

- avec la poursuite de la chute du nombre de producteurs et de fait, de la surface agricole, les exportations de bananes se sont réduites à 44 520 tonnes, en diminution de 11,7 % par rapport à 2005 ;
- dans le même temps, l'entrée en vigueur du tarif unique a entraîné un important approvisionnement de bananes dollar sur le marché européen entraînant la diminution du prix de la banane antillaise sur le marché métropolitain. Pour 2006, cette chute des prix devrait néanmoins pouvoir être compensée par l'aide compensatoire en place jusqu'à la fin de l'exercice;
- les conditions climatiques ont été favorables à la campagne sucrière de 2006 et ont permis d'assurer une richesse saccharine de 8,83, supérieure de près d'un point à celle de 2005; le volume de cannes broyées a cependant chuté de 14,8 % par rapport à 2005; la production de sucre s'est ainsi élevée à 68 677 tonnes en diminution de 5,7 % par rapport à 2005.

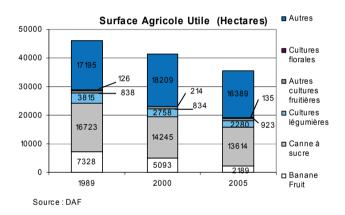
§ 1. L'AGRICULTURE

1. APERÇU GENERAL

1.1 Structures de production

Entre 1989 et 2005, la Guadeloupe a enregistré une réduction de 24,0 % de sa surface agricole totale en raison, principalement, du lent déclin des filières banane et canne dont les surfaces d'exploitation ont diminué de respectivement 70,1 % et 18,6 % pendant cette période. L'évolution s'est accélérée sur ces 5 dernières années avec une baisse de respectivement 56,3 % et 3,2 % de la surface de ces filières. A fin 2005, la surface agricole totale couvrait ainsi 35 530 hectares soit 20,9 % de la superficie totale de la Guadeloupe (27,4 % en 1989 et 24,3 % en 2000).

Entre 2000 et 2005, le nombre d'exploitations est passé de 12 098 à 9 488 soit une chute 21,6%. La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) 520 nombre estime le d'exploitations disparaissant chaque année. Cette tendance impose une rationalisation de l'utilisation des surfaces et le recours plus fréquent à techniques modernes de production. Par ailleurs, selon l'enquête de la DAF réalisée en



2005, l'âge moyen des exploitants se maintient aux alentours de 51 ans. La part des moins de 40 ans qui s'établit à 17 % en 2005, continue de diminuer (- 5 points entre 2000 et 2005) alors que celle des 40 à 59 ans enregistre une progression de 7 points sur la période, les jeunes se trouvant confrontés au blocage du foncier par des agriculteurs qui tardent à prendre leur retraite.

Par ailleurs, le département souffre d'une carence en matière d'irrigation des terres qui constitue un frein au développement de certaines cultures comme la banane. Selon la DAF, en 2003, 8 146 hectares étaient irrigables dans le département dont 69,9 % (15 % de la SAU) étaient effectivement irrigués.

1.2 Les comptes de l'agriculture

Les comptes de la production agricole présentent la valeur monétaire de cette dernière, au cours de l'année civile 2005. Elle correspond à la différence entre la valeur des biens agricoles produits et celle des biens consommés à des fins de production (semences, aliments du bétail, amendement des sols).

Comptes de la production	comptes de la production agricole						En	En millions d'euros 2005		
	19	1989		00	2004		2005		Var.	
	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	05/04	
Légumes	61,1	28,9	51,71	18,1	39,58	14,1	54,16	20,5	36,8%	
Fruits	57,3	27,1	87,44	30,6	77,01	27,5	66,83	25,4	-13,2%	
. Bananes d'exportation	46,0	21,7	68,98	24,1	49,00	17,5	38,23	14,5	-22,0%	
. Autres fruits	11,3	5,3	18,5	6,5	28,0	10,0	28,6	10,9	2,1%	
Plantes industrielles	43,1	20,4	45,1	15,8	51,5	18,4	51,8	19,6	0,5%	
. Canne à sucre	42,2	19,9	43,7	15,3	50,4	18,0	50,5	19,1	0,2%	
. Autres	0,9	0,4	1,4	0,5	1,1	0,4	1,3	0,5	18,0%	
Divers (fleurs, plantes)	5,6	2,7	36,2	12,7	36,5	13,0	42,5	16,1	16,5%	
Total production végétale	167,2	79,0	220,5	77,1	230,0	82,1	215,2	81,7	-6,4%	
Bétail	34,0	16,1	37,9	13,2	28,1	10,0	31,9	12,1	13,5%	
Autres animaux	5,9	2,8	17,6	6,2	12,1	4,3	8,1	3,1	-33,4%	
Produit des animaux	4,6	2,2	10,0	3,5	9,9	3,5	8,4	3,2	-14,7%	
Total production animale	44,5	21,0	65,5	22,9	50,1	17,9	48,4	18,3	-3,4%	
Production agricole totale	211,8	100,0	285,9	100,0	280,1	100,0	263,6	100,0	-5,9%	

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Pour l'année 2005, la production agricole totale a été évaluée à 263,58 millions d'euros par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, soit un recul de 5,9 % par rapport à 2004. La diminution de 13,2 % de la production en valeur des cultures fruitières et de 3,4 % de celle de l'élevage seraient à l'origine de cette contraction d'ensemble.

Sur longue période, la structure des productions végétales et animales a relativement peu évolué. Ces filières représenteraient en effet respectivement 81,7 % et 18,3 % de la production totale en 2005 contre respectivement 79,0 % et 21,0 % en 1989. Cette relative stabilité masque cependant des évolutions importantes. La banane, la canne à sucre et les légumes, principales productions végétales ne contribuent en effet plus que pour 54,2 % à la production agricole en 2005 contre 73,7 % en 1989, en raison de la chute des productions de respectivement 38,0 % et 13,7 % et de la réduction de leur SAU de respectivement 70,1 % et 18,6 % sur la période. A l'inverse, la part du poste « divers » a quasiment été multipliée par 8 avec le développement des cultures florales.

1.3 Financement bancaire du secteur

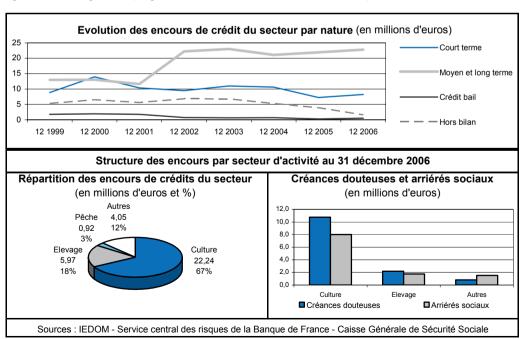
En 2006, l'endettement du secteur primaire ne représentait que 0,6 % des encours distribués par les établissements de crédit à l'ensemble des secteurs économiques guadeloupéens.

Secteur primaire				En	millions d'euros
	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2006	8,2	22,8	0,5	1,6	33,2

En dépit de l'abaissement du seuil déclaratif des risques des établissements de crédit au SCR de la Banque de France, passé de 45 000 euros à 25 000 euros le 1^{er} février 2006, l'encours des crédits consentis au secteur primaire de la Guadeloupe a accusé un repli de 0,5% sur un an pour s'établir à 33,2 millions d'euros.

Cette évolution d'ensemble tient principalement à la branche « cultures primaires » et notamment aux cultures de la canne et de la banane, qui concentrent plus des deux tiers des encours de risques contre 18,0 % pour l'élevage, 12,2 % pour les autres cultures et seulement 2,8 % pour la pêche. Leurs structures d'endettement sont sensiblement équivalentes, constituées pour les deux tiers de crédits à moyen et long terme alors que les opérations de crédit bail sont quasi inexistantes.

Le niveau des créances douteuses et des arriérés de sécurité sociale des exploitations agricoles est important (respectivement 10,8 et 8,0 millions d'euros).



1.4 Le soutien à l'agriculture

Les agriculteurs bénéficient d'aides de l'Etat versées par le CNASEA¹ au titre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), de la Dotation d'Installation de la Réforme Foncière (DIRF) et de l'Indemnité de Retrait Volontaire² (IRV). En 2006, le total des aides a plus que triplé, en particulier à la suite de l'augmentation de l'indemnité de retrait volontaire accordée à 45 personnes contre 14 en 2005 et de la dotation jeune agriculteur à 18 installés contre 11 l'année précédente.

Aides financières publiques (réforme foncière)

en milliers d'euros

Nature des aides	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Montant de la dotation jeune agriculteur	190,8	205,1	180,6	434,8	140,8%
Nombre d'installés	12	12	11	18	63,6%
Montant de l'indemnité de retrait volontaire	173,5	88,1	83,5	254,9	205,4%
Nombre de dossiers	42	22	14	45	221,4%
Montant de l'aide totale	368,1	299,0	264,0	689,7	161,2%
Nombres de personnes concernées	54	34	25	63	152,0%

Source: CNASEA Guadeloupe

A fin novembre 2006, les sommes engagées dans le cadre du DOCUP 2000-2006 se sont élevées à 138,6 millions d'euros soit 44,9 % de la maquette. Près de 44 % de la programmation ont été allouées au développement des industries et ateliers agro-alimentaires et 25,7 % au développement de l'irrigation. A cet effet, les travaux de construction du barrage de Dumanoir à Capesterre ont débuté en 2007 et sont prévus pour une durée de 18 mois. Il devrait permettre d'irriguer une superficie d'environ 1 800 hectares.

L'axe « renforcement des filières traditionnelles et de diversification » qui représentait plus du tiers de la maquette révisée, et l'axe « maîtrise de la ressource en eau » (6,6 % de la maquette révisée) ont mobilisé respectivement 10,1 % et 2,0 % de l'enveloppe qui leur était allouée. Finalement, seuls les projets d'amélioration de l'exploitation agricole, de développement des industries et des ateliers agroalimentaires et de développement de l'irrigation ont permis de mobiliser la quasi-totalité (respectivement 90,8 %, 88,9 % et 83,0 %) des fonds qui leur étaient dédiés.

DOCUP: programmation 2000-2006

millions d'euros

Mesures	Maquette initiale	Maquette révisée	Programmé à fin nov. 06	Poids
Améliorer l'exploitation agricole	65,6	29,8	27,1	19,6%
Renforcer les filières traditionnelles et de diversification	93,8	147,0	14,8	10,7%
Développer les industries et ateliers agro-alimentaires	63,3	68,2	60,7	43,8%
Maîtriser la ressource en eau	27,4	20,4	0,4	0,3%
Développer l'irrigation	59,5	42,9	35,6	25,7%
Total	309,5	308,3	138,6	100,0%

Source : Préfecture - Cellule Europe

¹ Centre National d'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles.

² Cette dotation bénéficie en particulier aux agriculteurs de plus de 50 ans exploitant les terres de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

2. LA BANANE

La banane, qui représentait en 2006 17,9 % des exportations en valeur et 31,7 % en volume, constitue le second produit à l'exportation¹ du département derrière le sucre. En 2003, selon les dernières estimations de l'INSEE, elle ne contribuait cependant qu'à 16,6 % de la formation de la valeur ajoutée du secteur primaire et seulement 0,6 % de la valeur ajoutée totale du département.

2.1 Les caractéristiques de la filière

1) Un marché protégé au titre de l'Union Européenne

Dans un contexte international de forte concurrence, notamment avec les pays d'Amérique Latine, la production des Antilles, essentiellement exportée sur la France Métropolitaine, ne représentait que 4,0 % de la consommation de l'Union Européenne, premier importateur mondial de bananes avec 6,4 millions de tonnes en 2006. La France apparaît comme le cinquième consommateur de bananes en Europe avec 12,8 % des importations totales soit 816 602 tonnes. Sur ce total, 44 520 tonnes sont fournies par la Guadeloupe et 216 827 tonnes par la Martinique.

L'Europe a créé en 1993 l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) afin de protéger les producteurs communautaires intervenant sur un marché fortement compétitif.

L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DE LA BANANE

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1993, l'OCMB a pour but de définir les conditions d'accès au marché européen de la banane pour les producteurs communautaires d'une part, et pour les producteurs ACP liés à l'Europe par les accords de Lomé (1975) d'autre part. L'OCMB s'articule autour de trois dispositions principales :

Un contingent tarifaire

L'OCMB a déterminé des conditions douanières spécifiques pour l'entrée de la production bananière sur le marché européen. On distingue :

 un contingent de 1 711 100 tonnes à droit de douane nul pour la production communautaire (854 000 tonnes qui ouvrent droit par ailleurs à une aide compensatoire) et pour celle des pays ACP traditionnels (857 100 tonnes).

un contingent de 2,2 millions de tonnes à droit de douane minoré (75 euros/tonne) pour les bananes en provenance des pays tiers non ACP (bananes d'Amérique Latine dites bananes « dollar » essentiellement) et des pays ACP non fournisseurs traditionnels. Audelà, il n'y a pas de limitation de quantité à l'entrée du marché européen.

Une aide compensatoire

- L'attribution de l'aide compensatoire

La quantité maximale annuelle de bananes commercialisées pouvant donner droit à l'octroi de l'aide compensatoire est fixée à 150 000 tonnes pour la Guadeloupe et

¹ Hors produits destinés à la réexportation (biens d'équipement, biens de consommation, etc...)

219 000 tonnes pour la Martinique.

Le montant de l'aide compensatoire est fixé par la Commission avant le 1^{er} mars de chaque année pour l'année écoulée. Elle dépend du prix des bananes en provenance des Canaries, et des DOM, principaux producteurs communautaires. Des avances peuvent être versées par les groupements de producteurs et remboursées par l'ODEADOM.

- Le calcul de l'aide compensatoire

Elle est égale à la différence constatée entre la recette forfaitaire de référence, et la recette à la production moyenne des bananes sur le marché communautaire calculée à la Sortie du Hangar d'Emballage (SHE). La recette forfaitaire est un élément fixé pour une période pluriannuelle et est évaluée à 0,64 euros le kilo.

Une aide complémentaire

Lorsque la recette moyenne à la production guadeloupéenne (recette SHE) est inférieure à la recette moyenne communautaire, les planteurs ont droit à un complément d'aide égal à 75 % ou à 100 % de l'écart observé entre la recette forfaitaire de référence et la somme de la recette moyenne à la production guadeloupéenne et de l'aide compensatoire de l'année en cours.

Des certificats d'importation

Le système des certificats d'importation de bananes « dollar » a été institué afin de permettre aux opérateurs communautaires et ACP de conforter leur position dans la filière. Depuis 1999, leur octroi a été limité aux opérateurs ayant effectivement importé des bananes au cours de la période 1994-1996.

Jusqu'à la fin de l'année 2006, en complément du dispositif de l'aide compensatoire et de l'aide complémentaire, des aides structurelles visaient à augmenter la productivité par une amélioration de l'organisation de la profession et un accroissement des moyens techniques mis en œuvre (aides aux hangars, voierie, moyens de transport, vitro plans, irrigation, traitements...), mais également par le développement de la formation et de l'encadrement. Elles étaient complétées par des aides ponctuelles liées, notamment, aux aléas climatiques.

2) La réforme de l'OCM Banane

Les négociations engagées par l'Union Européenne, les Etats-Unis et certains pays d'Amérique Latine dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ont conduit l'Union Européenne à libéraliser son marché et à réformer l'OCM banane. La première partie de la réforme, mise en application dès le 1^{er} janvier 2006, instaure un tarif unique à l'importation (voir volet externe dans l'encadré infra). L'année 2006 a par ailleurs été consacrée à la réforme du volet interne relatif aux modalités d'attribution des aides à la filière.

LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES PRIX

Volet externe

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le régime d'importation associe droits de douane et contingents pour les pays ACP et un système uniquement tarifaire pour les pays tiers. Un tarif unique de 176 euros la tonne est ainsi applicable à toutes les bananes en provenance des ces derniers. Les pays ACP conservent, quant à eux, un contingent réévalué à 775 000 tonnes à droit de douane nul.

Volet interne

A partir du 1^{er} janvier 2007, les états membres de l'Union Européenne devront verser chaque année un montant total de 280 millions d'euros au POSEI (Programme d'aide à la production agricole dans les régions ultrapériphériques de l'Union) dont 129,1 millions d'euros seront destinés aux producteurs des Antilles. La redistribution de ces aides est confiée aux groupements de producteurs.

Modalité d'attribution de l'aide fixe

Pour chaque planteur, l'aide fixe sera attribuée selon une référence historique calculée sur la base de sa production au cours des années 2001 à 2005 selon le principe suivant : l'année la plus avantageuse et la moins avantageuse sont exclues du calcul et la moyenne est établie sur les trois années restantes.

Afin d'assurer un rythme de production

satisfaisant, le dispositif ne prévoit l'attribution de cette aide que si le planteur produit 70 % de son tonnage de référence. Par ailleurs, l'aide de l'année N sera octroyée sur la production de l'année N-1.

A noter que le principe de calcul et de distribution de l'aide n'est pas encore officiellement défini à la rédaction du présent rapport.

3) Des surfaces et des producteurs en constante diminution

Entre 1961 et 1978, 1 250 producteurs exploitant 8 500 hectares étaient recensés. Au cours de ces deux décennies, la filière s'était inscrite au rang de première source de recettes à l'exportation de la Guadeloupe avec des expéditions de banane pouvant atteindre jusqu'à 136 000 tonnes par an.

Evolution du nombre de producteurs et des surfaces

	2002	2003	2004	2005	2006*	Var 06/05
Nombre de producteurs	407	349	325	243	210	-13,6%
Surface (hectares)	4 300	4 100	2 600	2 350	1 800	-23,4%

Source : DAF

* Source : Groupement

En 2006, la superficie consacrée à la banane était évaluée, par la DAF à 5,1 % de la SAU de la Guadeloupe soit 1 800 hectares, en diminution de près de 79 % en 25 ans. Le nombre de producteurs-exportateurs a suivi une évolution comparable et s'est inscrit en repli de près de 84 % sur la période. Les conditions climatiques variables d'une année à l'autre, le manque d'irrigation et surtout l'importance des coûts de production, supérieurs aux recettes perçues, ont poussé nombre d'exploitants à arrêter. Ainsi, sur l'année 2006, près de 23 % de la surface consacrée à la banane a été abandonnée et 13,6 % des producteurs ont cessé leur activité.

Face aux difficultés du secteur et à la suite de la perte de nombreux adhérents, les deux groupements existants, la SICA¹ KARUBANA et la SICA BANAGUA ont fusionné le 31 décembre 2005 pour créer le groupement « Les Producteurs de Guadeloupe » (LPG). Par ailleurs, en septembre 2006, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique ont décidé de s'associer au sein d'un même groupement, l'UGPBan (Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique) qui assure notamment la commercialisation et la distribution de la banane antillaise depuis mars 2005. L'UGPBan commercialise ainsi directement la production guadeloupéenne aux mûrisseries, sans l'intermédiaire de commissionnaire-vendeur. Outre la diminution du nombre d'intermédiaires, cette organisation a permis de structurer la filière autour d'un unique groupement qui dispose ainsi d'un plus grand pouvoir de négociation auprès de ses clients.

¹ Société d'Intérêt Collectif Agricole

2.3 Le bilan de la campagne 2006

1) Les résultats de la campagne

En 2006, la production de bananes s'est élevée à 48 317 tonnes en baisse de 11,3 % par rapport à 2005 du fait, principalement, de la diminution du nombre de producteurs et des surfaces utilisées (cf. supra).

Exportations vers la métropole

2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
96 563	87 024	65 639	50 430	44 520	-11,7%

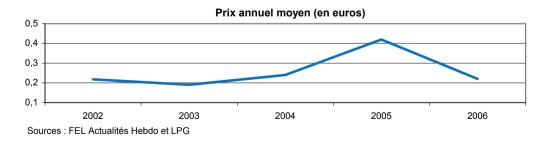
Source : DDCCRF

Cette contraction de la production s'est directement répercutée sur les exportations qui n'ont atteint que 44 520 tonnes de bananes, soit 11,7 % de moins qu'en 2005.

Cette évolution intervient alors que l'application de la nouvelle réglementation des prix (cf. supra) a entraîné, sur l'année 2006, un approvisionnement record de la banane ACP sur le marché européen depuis la mise en place de l'OCMB en 1993. Selon les estimations d'Eurostat, à fin octobre 2006, l'Union Européenne aurait en effet importé 6,4 millions¹ de tonnes de bananes soit une progression de 9,8 % en 2006 (+ 10,5 % par rapport à la moyenne 2003-2005). Cette progression découlerait de l'effet conjugué de l'augmentation de 9,3 % des expéditions de bananes des pays d'Amérique Latine par rapport à 2005 (+ 7,3 % par rapport à la moyenne 2003-2005) et des pays ACP (18,6 % sur la période et 15,7 % par rapport à la moyenne 2003-2005). En revanche, les productions communautaires (Guadeloupe, Martinique et Canaries) ont pour leur part enregistré une diminution d'environ 3 000 tonnes par rapport à 2005, consécutivement à la chute de 31 650 tonnes des exportations antillaises.

2) Les prix sur le marché métropolitain

En 2006, le prix de la banane Antilles s'est établi à 0,22 euro le kilo en baisse de 47,6 % par rapport à 2005. Cette diminution intervient après une année 2005 marquée par une forte hausse des cours provoquée par un sous-approvisionnement du marché européen alors que la demande avait sensiblement progressé.



1 Source: Eurostat

3) Les aides versées

Le DOCUP (DOCument Unique de Programmation) 2000-2006 prévoyait des aides aux petites et moyennes exploitations de cette filière dite « traditionnelle » afin d'améliorer leur productivité. En 2006, 19,4 millions d'euros ont été programmés dont 47,4 % provenant du FEOGA.

Concernant les aides compensatoires et complémentaires au titre de l'année 2006, aucune décision n'a encore été arrêtée au moment de la finalisation de la présente note. Pour mémoire, en 2005, avec une production de 54 476 tonnes et un prix moyen à la vente sur le marché européen de 0,42 euro le kilo, les planteurs guadeloupéens ont obtenu une aide compensatoire de 0,059 euro le kilo et une aide complémentaire de 0,121 euro le kilo soit 9,8 millions d'euros.

4) Les perspectives pour l'année 2007

Les prévisions des planteurs font état d'une production d'environ 55 000 tonnes pour l'année 2007. Cependant, ces prévisions pourraient être revues à la baisse compte tenu de l'insuffisance de vitro plants sains dans le département. Les cultures bananières sont en effet renouvelées environ tous les 5 ans par le biais de vitro plants en provenance de deux laboratoires situés en Métropole. A la suite de la fermeture de l'un d'entre eux en 2005 et de la contamination d'un certain nombre de variétés par le virus de la BBRMV dans l'autre laboratoire, les planteurs guadeloupéens n'ont pas été en mesure de replanter en quantité suffisante.

Par ailleurs, malgré la réforme de leur système d'aide, les producteurs se trouvent confrontés à des problèmes de financement pour assurer leur production 2007 compte tenu des incertitudes qui demeurent dans la répartition de l'aide POSEI (129,1 millions d'euros) accordée à la Guadeloupe et la Martinique. Les acteurs de la filière ont ainsi exprimé au gouvernement leur souhait de transformer en subventions, les 40 millions d'euros de prêts qui avaient été faits à l'initiative de l'Etat aux producteurs au cours des campagnes 2003, 2004, 2005 et 2006.

Conscient des difficultés du secteur, le Conseil Régional s'est engagé, le 15 mars 2007, à prendre en charge près de 1 million d'euros d'investissements pour la filière, à favoriser l'exploitation de surfaces plantées destinées à la mise en culture de 500 hectares supplémentaires avec l'objectif d'accroître à terme la production d'environ 55 000 tonnes et à garantir un prêt de 5,5 millions d'euros consenti au groupement.

3. LES AUTRES PRODUCTIONS VEGETALES

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 3 509 hectares¹, soit 18,2 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU).

En 2005, la production végétale s'élevait à 73 703 tonnes en progression de 35,3 % par rapport à 2004 en raison d'un retour à des conditions climatiques normales. En 2004, la production végétale avait en effet enregistré un repli de 24,7 % dû à de très fortes pluies qui avaient provoqué de nombreuses inondations.

Autres productions végétales récoltées

tonnes

	2000	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Racines, bulbes, tubercules	18 711	19 334	16 170	5 689	11 095	95,0%
Igname	10 680	10 764	8 800	2 440	5 830	138,9%
Légumes	14 969	29 841	33 463	25 325	34 264	35,3%
Fruits	15 229	17 336	22 340	23 231	27 978	20,4%
Ananas	5 460	3 300	5 750	5 750	7 475	30,0%
Melon	5 485	6 020	7 681	7 534	10 535	39,8%
Agrumes	2 448	5 180	5 755	6 696	6 250	-6,7%
Plantes aromatiques	224	354	340	220	367	66,3%
Cacao	15,7	12,0	3,5	3,5	1,5	-57,1%
Café	35	35	30	19	25	34,4%
Piment	158	245	245	152	294	92,9%
Total	49 133	66 864	72 313	54 465	73 703	35,3%
Cultures florales (milliers d'unités)	20 020	19 442	24 021	25 355	21 390	-15,6%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Statistiques agricoles annuelles

3.1 Les cultures maraîchères

Les cultures maraîchères sont essentiellement destinées à la consommation locale ; en 2005, elles couvraient 63,4 % des besoins du département.

La production de **légumes** - essentiellement la banane légume « plantain » (15,8 % de la production de légumes), le concombre (15,3 %) et la tomate (14,9 %) - qui représentait en 2005 près de 50 % des cultures maraîchères, permet de satisfaire 71 % des besoins locaux.

Avec une production locale de 27 978 tonnes, les **fruits** représentaient pour leur part 38,1 % des cultures maraîchères en 2005. Ils satisfont ainsi 73,2 % des besoins de la population guadeloupéenne. Le **melon** reste le principal fruit cultivé dans le département avec 37,7 % du total de la récolte de fruits. En 2005, avec 10,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, le melon constituait la troisième source de revenus agricoles derrière la canne et la banane mais aussi le quatrième produit à l'exportation du département.

¹ Chiffres DAF – Enquête structure des exploitations agricoles en 2005

La production de melons est essentiellement exportée vers la Métropole en contresaison; le solde écoulé sur le marché local permettant de subvenir à la totalité de la consommation locale; elle est fortement dépendante de trois facteurs limitatifs :

- l'irrigation, faute de retenue d'eau dans la région Nord-Grande-Terre où est localisée l'essentiel de cette culture ;
- le foncier, la monoculture du melon nécessitant une rotation des terres au maximum tous les cinq ans afin d'éviter des problèmes sanitaires ;
- le fret aérien qui constitue le principal frein au développement de la filière.

Afin de satisfaire la demande hors du département, les producteurs sont souvent obligés d'affréter des avions cargo doublant le coût du fret par rapport aux lignes régulières et obérant

sensiblement la rentabilité de la filière. Afin de réduire les charges de transport, le groupement Caraïbe Melonniers a signé un accord avec Air France en 2006. Le produit, plus concurrentiel sur le marché métropolitain, s'est mieux vendu; les exportations de melon s'établissent ainsi à 4 174 tonnes en progression de 11,5 % par rapport à 2005.



Hormis le melon, l'**ananas** et les **agrumes** constituent l'essentiel des cultures fruitières (respectivement 26,7 % et 22,3 %). Le premier satisfait la totalité des besoins du département alors que les agrumes, n'en couvrent que 60,2 %.

Les racines, et plus particulièrement **l'igname**, est l'une des cultures les plus consommées dans le département avec une production couvrant 62,5 % en 2005 des besoins locaux. La concentration de sa production, de novembre à mars, nécessite néanmoins des importations importantes d'Amérique centrale durant le reste de l'année. En 2006, 7 775 tonnes de racines ont été importées pour une exportation de 33 tonnes.

3.2 Les cultures aromatiques

En 2005, la récolte de cultures aromatiques (café, cacao, cannelle, vanille, piment) s'élevait à 367 tonnes dont 17,3 % destinées à la consommation locale.

Avec 294 tonnes, le **piment** concentre 80,2 % de la production de plantes aromatiques en 2005 et permet de satisfaire la quasi-totalité des besoins du département (97,6 %). Environ 770 kilos ont été exportés en 2006.

La production guadeloupéenne de **café** s'établissait quant à elle à 25 tonnes sur une superficie de 125 hectares; avec une consommation locale estimée à 1 755 tonnes, elle demeure marginale mais 13,4 tonnes ont fait l'objet d'exportations. Le café produit dans le département est considéré comme un produit haut de gamme et constitue une alternative pour le développement de l'écotourisme.

Conscients de la qualité de leur café, les producteurs demeurent en phase de relance de la filière. La COPCAF, Coopération et production de café, créée dans les années 90, qui regroupe une trentaine d'adhérents, s'organise pour étendre sa production et améliorer sa qualité. Elle a bénéficié en 2002, de 119 758 euros dans le cadre du DOCUP 2000-2006 pour la réhabilitation d'une superficie de 18,5 hectares (35 % de la surface totale prévue) d'anciennes plantations et la replantation d'arbres dans les bananeraies ou les forêts. Une seconde tranche est prévue sur la période 2005-2007 comprenant notamment la poursuite du programme d'extension du verger et la création d'une plate forme de transformation (déceriseuse, décortiqueuse, machine à trier, torréfacteur, machine à conditionner) pour un coût total de 539 586 euros dont 50 % financés par le FEOGA. En 2006, la construction d'un bâtiment de séchage a été réalisée pour un montant de 171 000 euros.

4. L'ELEVAGE

L'élevage s'est développé en Guadeloupe à partir de l'année 2000 grâce à plusieurs programmes de relance des activités. Avec une production totale de près de 50 millions d'euros, il génère de l'ordre de 20 % des recettes de la production agricole finale.

Dans le département, l'élevage de bovins, de cabris, de porcs et de volailles se caractérise par des unités de type familial. Parallèlement à ces unités productives, existent des structures de service d'aide à l'amélioration de la production.

4.1 Organisation de la filière

1) La filière viande

LES ACTEURS DE LA FILIERE

- Les coopératives :
- La COÓPIAG (Coopérative d'Insémination Artificielle de la Guadeloupe créée en 1998, gère la reproduction bovine;
- Karukera porc, anciennement SEPG (Syndicat des Eleveurs de Porcs de la Guadeloupe) et la COOPORG (Coopérative Porcine de la Guadeloupe), se chargent de l'organisation de la filière porcine et de la distribution de sa viande.
- Les SICA ¹ assurent la promotion de l'élevage, l'approvisionnement des éleveurs et la commercialisation de produits labellisés :
- Cap'Viande
- CUNIGUA ancien syndicat des éleveurs de lapins (SYLAP);
- PEBA ancien syndicat des paysans éleveurs de la Basse-Terre (SPEBA).

- L'EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage), service de la chambre de l'agriculture, diffuse des informations auprès de ses adhérents.
- L'IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage) est née en 2004 de la volonté des acteurs de l'élevage de développer leur activité. Elle a pour objet de professionnaliser le secteur, de répondre aux besoins du consommateur grâce à des objectifs d'amélioration de la qualité et de réunir l'ensemble des partenaires dans un même but : développer la productivité des exploitations agricoles et le maintien de l'emploi.

¹ Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole

Depuis l'ouverture en août 2006 d'un abattoir à Sainte-Rose (SARL CPG) spécialisé dans la production de viande de porc, la filière d'abattage compte en Guadeloupe trois abattoirs (Moule, Marie-Galante et Sainte-Rose) dont la capacité totale est estimée à près de 4 500 tonnes par an.

en tonnes

Abattoirs	Capacité estimée	Agrément normes CE	2004	2005	2006	Var 06/05
Moule	3 500	Juillet 2001	2 348	2 245	2 176	-3,1%
Marie-Galante	500	Juillet 2002	264	273	242	-11,3%
Sainte-Rose	350-500	Août 2006	-	-	69	ND

Source : Services Vétérinaires de la Guadeloupe

En dépit du développement de l'ouverture de ce nouvel abattoir, l'abattage clandestin demeure une pratique bien implantée dans le département. Les quantités ainsi traitées sont estimées entre 900 à 1 000 tonnes pour les bovins et à 500 tonnes pour les porcs.

Afin de lutter contre ces fraudes et d'assurer la sécurité sanitaire du consommateur, les services vétérinaires ainsi que l'EDE ont mis en place des règles de traçabilité. Tout propriétaire d'animal est ainsi tenu de le déclarer à l'EDE et en cas d'abattage, de détenir une attestation sanitaire confirmant qu'il n'est pas atteint de maladie contagieuse.

Un nouvel arrêté préfectoral, applicable depuis le 1^{er} janvier 2007, devrait permettre de favoriser l'identification des bovins. Cet arrêté habilite les forces de l'ordre à placer en fourrière tout animal non marqué. Pour le retirer, le propriétaire sera contraint de payer une amende de troisième classe (près de 1 500 euros).

Afin de réduire les fraudes, il est également prévu de développer la filière de traitement de la viande. Un projet de construction d'un abattoir à Saint-Martin est notamment programmé pour l'année 2008 pour un budget de 1 million d'euros. Par ailleurs, deux projets d'installation d'ateliers de découpe sont prévus au Moule et à Marie-Galante, pour un million d'euros chacun, les mises en service étant également prévues pour 2008. Ces ateliers de découpe devraient favoriser la consommation de viande locale. Ils permettront en effet :

- de fournir aux bouchers des quarts ou huitièmes de carcasse en lieu et place des carcasses entières qu'ils sont actuellement obligés d'acheter,
- de produire directement les morceaux attendus par la grande distribution dans le respect des normes européennes,
- de servir la restauration collective aujourd'hui contrainte de s'approvisionner en viande importée respectant également les normes européennes.

2) La filière avicole

La filière avicole est structurée par 5 unités d'abattages : la ferme de Houdan à Morneà-l'Eau qui produit environ 1 500 tonnes par an, la ferme de Dalciat (SICAVIG), GFA la Victorianne Lada à Baie-Mahault, Cideron au Lamentin et enfin, l'établissement Fleming au Lamentin. Le département compte également 11 autres unités de production et d'abattage de volailles. S'agissant de la production d'œufs de consommation, à la suite de la fermeture de la ferme de Campêche, la filière est organisée autour d'une seule structure : la ferme de Saint-Alary (Petit-Bourg).

4.2 Les produits de l'élevage

La production locale de viande s'élevait à 3 993 tonnes en 2006.

Abattages de viandes*						Tonnes
	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Bovine	2 845	2 807	2 726	2 676	2 647	-1,1%
Porcine	1 060	1 131	1 167	1 179	1 165	-1,1%
Ovine et caprine	215	242	181	179	181	1,3%
Total	4 120	4 180	4 074	4 034	3 993	-1,0%

Sources : IGUAVIE et Direction de l'Agriculture et de la Forêt

En 2006, la filière **bovine**, dont le cheptel était d'environ 73 000 têtes, aurait produit 2 647 tonnes de viande dont un tiers environ issu des abattages à la ferme (clandestin). La production locale n'aurait ainsi couvert que 40 % environ de la consommation des guadeloupéens estimée à 6 800 tonnes en 2006.

La filière **porcine**, essentiellement structurée autour d'élevages intensifs, aurait quant à elle produit 1 165 tonnes en 2006 dont près de 37 % proviendraient de l'abattage à la ferme. Cette production représenterait 22 % de la consommation locale évaluée à 5 223 tonnes.

Outre les projets d'ateliers de découpe évoqués supra, le développement de ces deux filières nécessiterait une amélioration de la fécondité des bêtes et un accroissement du volume des carcasses. Le poids de ces dernières est en effet inférieur de 20 à 30 % à la moyenne métropolitaine en raison notamment d'un régime nutritionnel mal adapté.

Avec une production totale d'environ 181 tonnes, la **filière caprine-ovine** se caractérise par l'importance de l'abattage clandestin qui avoisinerait 97 % de la production totale. Par ailleurs, cette production couvrirait moins de 10 % des besoins du département (1 888 tonnes). Fortement sollicitée par la grande distribution, cette filière possède un réel potentiel de développement qui nécessiterait la mise en place d'une organisation allant de la production jusqu'à la commercialisation en passant par l'identification et l'abattage.

Enfin la production locale de **volailles**, qui s'établissait à environ 1 500 tonnes en 2006, apparaît comme marginale dans la consommation de la Guadeloupe qui s'approvisionne à plus de 89,0 % hors du département.

^{*}Ces données comprennent des estimations d'abattages clandestins

§ 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

1. LA PECHE

En l'absence d'études et de statistiques, l'ensemble de chiffres disponibles et présentés constitue des estimations. D'après l'INSEE, le secteur de la pêche et de l'aquaculture aurait contribué en 2003 pour 0,5 % à la formation de la valeur ajoutée totale du département.

Selon les professionnels du secteur, la filière est confrontée à un certain nombre d'handicaps entravant son développement :

- l'absence de suivi statistique ne permettant pas une lisibilité sur les besoins nécessaires à la bonne gestion du développement ;
- une assistance technique aux professionnels et porteurs de projets jugée insuffisante;
- une faible capacité de financement des professionnels entraînant des difficultés pour investir :
- une politique commune des pêches non adaptée au contexte et à l'environnement régional ;
- une forte concurrence de la pêche informelle et des produits d'importation à coût de revient faible.

1.1 Les ressources disponibles

La ZEE (Zone Economique Exclusive) guadeloupéenne¹ est constituée de ressources disponibles variées en raison de l'importance de la biodiversité propre aux régions insulaires tropicales. Elle s'étend sur environ 70 000 km².

LES RESSOURCES MARINES

- Ressources démersales côtières (crustacés, mollusques, échinodermes, poissons) sont fortement exploitées voire surexploitées du fait de l'étroitesse du plateau insulaire.
- Ressources démersales profondes : (crustacés, poissons cartilagineux, poissons osseux) offrent un potentiel de développement relativement modéré compte tenu de l'exiguïté des zones exploitables et de la faible capacité de renouvellement et de croissance peu élevés des espèces d'intérêt halieutique.
- Ressources pélagiques côtières qui ne sont pas totalement exploitées en raison de leur difficulté d'écoulement sur le marché local.
- Ressources pélagiques hauturières constituent le meilleur potentiel de développement pour la pêche ; l'introduction des Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) depuis les années 90 a encouragé le redéploiement de l'effort de pêche vers ces ressources.
- Ressources aquacoles qui restent très peu développées en Guadeloupe.

¹ La Zone Economique Exclusive est une zone située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci, soumise à un régime juridique particulier, en vertu duquel les droits et la juridiction de l'Etat côtier et les droits et libertés des autres Etats sont gouvernés par des dispositions propres.

1.2 L'organisation de la profession

1) Les acteurs de la filière

LES ORGANISMES PARTICIPANT A L'ORGANISATION DE LA FILIERE

- La Direction Régionale des Affaires Maritimes qui s'assure, en concertation avec la préfecture, du respect des dispositions nationales et communautaires ainsi que de leur adaptation pour la mise en place des dispositifs règlementaires locaux.
- Les associations: une vingtaine d'associations locales de pêche est recensée sur le département : elles organisent et défendent l'activité des professionnels au niveau local et constituent des relais pour les initiatives collectives prises au niveau régional. La principale association, de type loi 1901, l'Organisation des Producteurs de la Guadeloupe (OPGUA), a été créée en mars 2004. Dans le cadre du Programme Opérationnel 2007-2013, elle devrait évoluer en organisation de producteurs, chargée de la structuration et de la commercialisation des produits de la pêche.
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) a été créé au cours du deuxième trimestre 2005 ; outre son rôle d'interlocuteur principal au nom et au sein de la profession, il s'assure de l'application de la réglementation européenne en matière de pêche.
- Une coopérative a été fondée en 1976, la COMAPEGA (la Coopérative des Marins-Pêcheurs de la Guadeloupe) qui assure l'avitaillement maritime des pêcheurs (fourniture de carburant détaxé, de glace, d'appâts, et d'articles de pêche). En 2006, elle regroupait 2 379 sociétaires (contre 2 366 en 2005) dont une grande majorité (99 %) de marins pêcheurs.

En 2006, le nombre de marins-pêcheurs professionnels enrôlés, c'est-à-dire disposant de la couverture sociale du marin, s'élevait à 1 148. Ils sont regroupés au sein de syndicats dont le plus représentatif serait l'UMPG (Union des Marins Pêcheurs de la Guadeloupe).

Aux pêcheurs déclarés, il convient d'ajouter un nombre important de pêcheurs exerçant cette activité de manière informelle.

2) Les équipements

En 2006, la Guadeloupe compterait environ 846 navires officiellement armés pour la pêche. Selon un recensement effectué en 2006 par l'Université des Antilles et de la Guyane, la flottille d'embarcations de pêche dépasserait cependant les 2 000 navires.

La flottille de pêche se compose de trois types d'embarcations de taille variable selon le mode de pêche pratiqué :

- les « *Saintoises* » (bateaux de moins de 9 mètres), équipées de moteurs hors bord, représentent près de 93 % de la flottille et sont utilisées pour des sorties en mer de quelques heures ;

- les navires de 8 à 12 mètres, au nombre de 60 sont parfois équipés de moyens de conservation, et permettent à un petit équipage de pêcher dans des zones éloignées pendant plusieurs jours ;
- il n'existe qu'un seul navire de plus de 12 mètres permettant d'effectuer des campagnes de pêche au large de la Guyane et dans les Iles du Nord.

Outre les Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) installés en pleine mer, les pêcheurs utilisent des techniques de pêche anciennes qui ont peu évolué depuis leur introduction à la Guadeloupe (sennes, nasses, filets, palangres et traîne). La pêche guadeloupéenne se tourne actuellement vers la capture en haute mer des grands pélagiques qui implique un redéploiement de la flotte vers des unités à jauge et à puissance motrice accrues.

3) La commercialisation

En l'absence de criée, les structures de commercialisation sont demeurées traditionnelles. La Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM) dénombre un peu plus d'une centaine de points de débarquement mais les deux tiers des apports seraient concentrés sur les secteurs de Pointe-à-Pitre (1 300 – 1 500 tonnes), les Saintes (1 100 - 1 300 tonnes), la Désirade (1 100-1 300 tonnes), Saint-François (800-1 000 tonnes) et Port-Louis (800-900 tonnes).

Les estimations évaluent à 70% la part des ventes effectuée directement auprès des consommateurs sur les lieux de débarquement, souvent dans des conditions sanitaires insuffisantes, 24% étant confiés à des revendeurs (officiels ou informels) et 6% étant vendus à une vingtaine de mareyeurs.

1.3 Les résultats de la filière

La dissémination des points de débarquement et l'absence de criée rendent incertaine l'appréhension des résultats de la pêche. Selon la DRAM et la CRPMEM, la production guadeloupéenne pourrait être raisonnablement estimée à 10 000 tonnes (5 000 tonnes de poissons démersaux, 3 800 tonnes de grands pélagiques, 600 tonnes de petits pélagiques côtiers et 670 tonnes de mollusques et crustacés). La consommation locale en produits de la mer s'élèverait à environ 16 500 tonnes en 2006 dont près de 40 % seraient satisfaits par les importations.

A noter que les hausses du prix du carburant durant ces deux dernières années, accentuées par la vétusté des embarcations équipées de moteurs peu économiques, ont pesé sur le secteur.

1.4 Le financement de la filière

Le financement de la filière pêche est traditionnellement assuré par le Crédit Maritime Mutuel qui octroie notamment des prêts d'équipement aidés. En 2006, le total des crédits accordés aux professionnels de la mer par cet établissement s'élevait à 714 milliers d'euros en repli de 14,8 % sur l'exercice.

Il convient également de souligner le rôle important de la Caisse de Chômage Intempéries qui est rattachée au Comité National des Pêches Maritimes et qui propose un système de garantie financière auquel peut adhérer tout marin actif engagé à bord d'un navire de pêche. Une indemnité peut être versée aux pêcheurs arrêtés en raison d'évènements d'ordre météorologique ou technique interdisant l'exercice de leur métier. Le pêcheur doit ainsi cotiser pour un montant égal à une certaine proportion de son salaire forfaitaire journalier de 5ème catégorie de l'ENIM¹, et en contrepartie l'Etat lui verse un montant équivalent à son épargne au prorata du nombre de jours d'intempéries ou d'avaries survenu dans l'année et du nombre de jours où il aura été porté sur le rôle d'équipage d'un navire de pêche. En 2006, la Caisse regroupait 685 adhérents. La part des cotisations des marins pêcheurs s'élevait à 560 milliers d'euros et celle du Comité National des Pêches à 513 milliers d'euros sur un total de 1,1 million d'euros.

Enfin, dans le cadre du DOCUP 2000-2006, le secteur a bénéficié d'un fonds dédié à la promotion des investissements : l'IFOP². A fin novembre 2006, les sommes engagées dans ce cadre se sont élevées à 9,8 millions d'euros dont 54,5 % ont été allouées à la modernisation et à l'adaptation de la flotte de pêche et 28,5 % à l'équipement des ports de pêche.

Il convient de noter que si les mesures relatives à l'équipement des ports de pêche ou à la modernisation et à l'adaptation de la flotte de pêche ont atteint les montants initialement prévus par le DOCUP, les autres mesures ont été largement revues à la baisse, leur montant total étant passé de 14,8 millions d'euros dans la maquette initiale à 2,1 millions d'euros dans la dernière maquette révisée.

DOCUP: programmation 2000-2006

millions d'euros

2000. I programmation 2000						
Mesures	Maquette initiale	Maquette révisée	Programmé à fin nov. 06	Poids		
Equipement des ports de pêche	2,9	2,8	2,8	28,5%		
Modernisation et adaptation de la flotte de pêche	5,3	5,0	5,3	54,5%		
Transformation,commercialisation, promotion et valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2,4	1,3	1,3	13,0%		
Actions innovatrices et assistance technique	1,1	0,2	0,2	2,5%		
Prospection et développement des ressources aquatiques	3,0	0,1	0,1	1,5%		
Actions collectives et socio-économique en faveur de la petite pêche côtière et de l'aquaculture	7,5	0,2	0,2	2,4%		
Développer la filière "aquaculture"	8,0	0,2	0,2	2,2%		
Total	23,0	9,4	9,8	100,0%		

Source : Préfecture - Cellule Europe

¹ Etablissement National des Invalides de la Marine

² Instrument Financier d'Orientation de la Pêche

Par ailleurs, la consommation rapide des aides destinées à l'adaptation et à la modernisation de la flotte de pêche dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche a freiné le développement du secteur, avec un certain repli de l'activité vers les ressources côtières déjà surexploitées, et incité à investir dans les pays ACP où les coûts de production sont inférieurs.

1.5 Les perspectives de la filière

Le CRPMEM prévoit des mesures s'inscrivant directement dans le cadre du Programme Opérationnel 2007-2013 qui pour l'heure n'a pas encore été validé. Les actions envisagées sont les suivantes :

- l'achèvement de la mobilisation des moyens opérationnels du CRPMEM avec entre autres les travaux d'aménagement du siège ;
- l'assistance technique à la filière pour un coût estimé à 64 milliers d'euros qui comprendrait notamment la mise en place d'un Comité de Pilotage du Système d'information Halieutique en partenariat avec l'IFREMER et un plan de développement de la flotte;
- le développement de la communication et de l'animation de la filière (environ 330 milliers d'euros) intégrant la création du site Internet du CRPMEM ainsi qu'un programme d'animation littorale;
- la gestion des ressources et des pêcheries comprenant entre autres une étude de faisabilité « cantonnements de pêche oursins et lambis à Marie-Galante », une étude sur l'état des ressources et pêcheries d'oursins blancs, une opération d'aide au marquage règlementaire des engins de pêche pour un coût total estimé à 213 milliers d'euros ;
- le développement de la coopération régionale et internationale (environ 107 milliers d'euros).

2. L'AQUACULTURE

La production aquacole dans le département concerne l'élevage de la crevette d'eau douce, appelée communément le "ouassou" en Guadeloupe.

Il existerait une dizaine de fermes d'élevage contre une vingtaine dans les années quatre-vingt. Ces dernières disposent ainsi de 17,5 ha de bassins dont le rendement peut être évalué entre 0,8 et 1,6 tonne par hectare en moyenne (contre un rendement théorique de 2 tonnes par hectare). Au total, la production locale ne représente que 15 tonnes environ contre une cinquantaine dans les années 80. Ainsi les producteurs guadeloupéens ne parviennent à satisfaire que 1,7 % de la consommation du département estimée à environ 900 tonnes par an. Cette dernière a d'ailleurs décuplé ces dernières années avec l'arrivée massive de produits congelés à très faibles coûts de production.

Le renouvellement de la production est assuré grâce à une nurserie située à Pointe-Noire. Elle est chargée de la production des semences pour l'ensemble des fermes du département et exporte par ailleurs des post-larves de crevettes et des alvins de poissons vers la Martinique, la Guyane française et même à Miami.

Section 2 L'industrie et l'artisanat

§ 1. APERÇU GENERAL

L'Association des Moyennes et Petites Industries (AMPI) considère comme entreprise industrielle toute entreprise employant plus de 5 salariés et dont l'activité principale est de transformer, à grande échelle, de la matière première en produits finis en y apportant de la valeur ajoutée. L'industrie regroupe l'industrie des biens de consommation, l'industrie des biens d'équipement, l'industrie des biens intermédiaires, l'industrie agroalimentaire. Sur un marché exigu mais diversifié et exigeant en termes de qualité et de performances, l'industrie guadeloupéenne s'est développée et modernisée, aidée par les lois de défiscalisation.

1. STRUCTURE ET EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

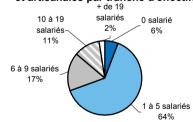
1.1 Les caractéristiques de l'industrie guadeloupéenne

Les entreprises industrielles de la Guadeloupe sont de création récente, même dans les branches traditionnelles telles que le sucre et le rhum. Bien qu'il existe quelques filiales de groupes métropolitains, leur capital est généralement détenu majoritairement par des

investisseurs locaux. Selon les estimations de l'INSEE, elles représentaient, en 2003, 5,5 % de la valeur ajoutée totale du département et 7,0 % des emplois.

Les notions d'entreprise industrielle et d'entreprise artisanale sont difficiles à appréhender, ce qui rend leur dénombrement peu aisé. Pour autant, d'après l'INSEE, le tissu industriel et artisanal guadeloupéen se caractérise par une majorité d'entreprises de petite taille; près de deux tiers des entreprises industrielles du département ne comptant en effet que 1 à 5 salariés.

Répartition des entreprises industrielles et artisanales par tranche d'effectifs*



Source: INSEE-Fichier Sirene au 01/01/06
* Hors entreprises ayant un effectif inconnu

1) Nombre d'entreprises par branche

En 2006, le répertoire SIRENE de l'INSEE comprenait 10 500 entreprises soit 22,2 % de plus qu'en 1995. La majorité d'entre elles (64,8 %) exerçait une activité dans le secteur de la construction. Leur nombre a progressé sur la période 1995-2006, de 13,7 %, contribuant ainsi pour 42,8 % à l'évolution d'ensemble.

Répartition des entreprises industrielles par année de création

Secteurs d'activité (codes NAF correspondants)	Stocks 1995	Créations 2006	Stocks 2006	Part 2006	Var 06/95
Total	8 223	48	10 050	100,0%	22,2%
Construction (45)	5 728	28	6 510	64,8%	13,7%
Autres industries	2 495	20	3 540	35,2%	41,9%
Autres industries extractives (14)	31	0	41	1,2%	32,3%
Industries alimentaires (15)	499	9	744	21,0%	49,1%
Industrie textile et habillement (17, 18)	332	0	288	8,1%	-13,3%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (20)	187	0	343	9,7%	83,4%
Industrie du papier, carton, édition et imprimerie (21, 22)	266	2	558	15,8%	109,8%
Industrie chimique (24)	46	0	67	1,9%	45,7%
Industrie du caoutchouc et du plastique (25)	65	0	53	1,5%	-18,5%
Fabrication d'autres prod. minéraux non métalliques (26)	106	1	123	3,5%	16,0%
Métallurgie et travail des métaux (27, 28)	257	8	465	13,1%	80,9%
Fabrication de machines et équipements (29)	48	0	94	2,7%	95,8%
Fabrication d'équipements électriques (30, 31, 32, 33)	122	0	207	5,8%	69,7%
Fabrication de matériel de transport (34, 35)	94	0	151	4,3%	60,6%
Autres industries manufacturières (36, 37)	442	0	406	11,5%	-8,1%

Source: Insee Janvier 2006 - fichier sirene

Hors construction, le secteur est en expansion plus sensible avec un nombre d'entreprises qui a crû de 41,9 % sur la période sous revue.

Ainsi, les branches ayant connu la plus forte progression entre 1995 et 2006 exerçaient une activité dans le secteur de l' « industrie du papier, carton, édition et imprimerie » (+109,8%), de la « fabrication de machines et équipements » (+95,8%) et de la « métallurgie et travail des métaux » (+80,9%). Seules les entreprises des branches « industrie du caoutchouc et du plastique », « industrie textile et habillement » et « autres industries manufacturières » ont vu leur nombre diminuer (respectivement - 18,5 %, - 13,3 % et -8,1%).

2) Enquête annuelle d'entreprises

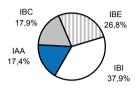
La dernière enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE, réalisée en 2005 et portant sur l'industrie (hors énergie et industrie automobile) a révélé que l'**industrie des biens intermédiaires**, qui concentre 37,9 % des entreprises du secteur et 34,2 % des salariés, constitue la première branche d'activité industrielle, contribuant pour 42,3 % à la production totale de richesse du secteur.

L'industrie agro-alimentaire demeure également bien implantée dans le paysage industriel du département. Elle crée en effet 24,5 % de la richesse du secteur malgré un nombre d'entreprises plus restreint (17,4 %) et 27,8 % des salariés.

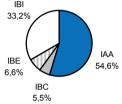
L'**industrie des biens d'équipement**, avec 27 % des entreprises du secteur industriel, ne produit pour sa part que 19,3 % de la valeur ajoutée de l'industrie.

Enfin, l'**industrie des biens de consommation** a un poids plus limité dans l'économie locale, ne contribuant en effet qu'à hauteur de 13,9 % à la création de richesse de l'industrie, et concentrant moins de 15 % des emplois salariés de l'industrie.

Répartition des entreprises



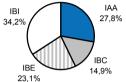
Répartition des investissements



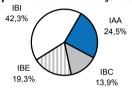
Légende : IAA : Industrie agro-alimentaire

IBE : Industrie de biens d'équipement Source : INSEE-Enquête Annuelle d'entreprises de 2005

Répartition de l'effectif salarié



Répartition de la valeur ajoutée



IBC : Industrie de biens de consommation

IBI: Industrie de biens intermédiaires

3) Principales zones industrielles

Le site de Jarry, qui s'étend sur 325 hectares sur la commune de Baie-Mahault, s'est imposé comme la principale zone d'activité industrielle de la Guadeloupe. En 2002, année de la dernière enquête de l'INSEE, elle aurait contribué à la formation de 36,0 % de la production de valeur ajoutée totale de l'industrie (hors industrie automobile) et concentrait 31,5 % des effectifs salariés.

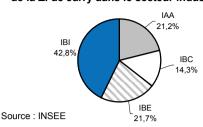
Principales zones industrielles

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Communes	Nom des zones	Surface					
Abymes	Petit-Pérou	13 ha					
Baie-Mahault	Jarry	325 ha*					
Baillif	Baillif	36 ha					
Gourbeyre	Gourbeyre	7 ha					
Lamentin	Jaula	28 ha*					
Petit-Bourg	Arnouville	38 ha*					
Saint-Claude	Matouba	9 ha					
Sainte-Rose	Nolivier Antillopole	33 ha*					

Source: Centre des Impôts (1999) et * Service Technique des Mairies (2001)

Part de la ZI de Jarry dans la valeur ajoutée et dans l'effectif salariés du département

Répartition de la valeur ajoutée de la ZI de Jarry dans le secteur industriel



1.2 Financement bancaire du secteur

Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits portés par le système bancaire sur le secteur de l'industrie ne représentait que 2,6 % des concours distribués aux entreprises guadeloupéennes. Il s'établissait en effet à 97,7 millions d'euros, en repli de 3,9% depuis le 1^{er} février 2006¹.

Cette évolution masque cependant des disparités selon les branches. L'endettement de l'industrie intermédiaire (32,1 % de l'endettement du secteur de l'industrie) s'est en effet contracté de 24,7 % (-10,3 millions d'euros) alors que l'encours de crédits des branches « industrie agroalimentaire » (35,2% de l'encours total de l'industrie), « industrie des biens de consommation » (17,4%) et « industrie des biens d'équipement » (15,3%) a crû de respectivement 10,9%, 10,9% et 9,4%.

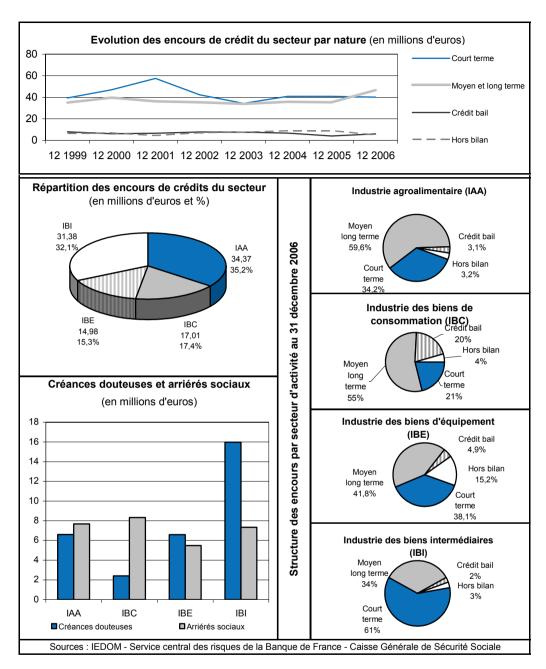
Dans l'ensemble, l'endettement des entreprises du secteur se caractérise par l'importance des crédits d'exploitation (41,0% de leur dette contre 13,3 % dans les autres secteurs de l'économie) tandis que leurs crédits d'investissement (crédits à moyen et long terme et crédit-bail) s'élèvent à 53,8% de cet endettement.

Dans le détail, l'industrie des biens intermédiaires se distingue par un niveau particulièrement élevé de ses crédits d'exploitation qui constituent plus de 60% de son endettement contre seulement 34,2% pour l'industrie agroalimentaire et 21,0% pour l'industrie des biens de consommation.

Industrie en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2006	40,1	46,7	6,0	5,0	97,7

1 A cette date, le seuil déclaratif des risques des établissements de crédits SCR de la Banque de France est passé de 45 000 euros à 25 000 euros.



Par ailleurs, au 31 décembre 2006, les établissements de crédits locaux et la Caisse générale de Sécurité Sociale ont déclaré à l'IEDOM sur le secteur de l'industrie, respectivement 31,6 millions d'euros de créances douteuses et 28,9 millions d'euros d'arriérés de sécurité sociale.

1.3 Les soutiens à l'industrie

Le Document Unique de Programmation 2000-2006 intégrait plusieurs mesures destinées à renforcer le tissu productif de la Guadeloupe, notamment, l'aide aux entreprises et à l'artisanat, la qualification des zones d'activité et le développement de la recherche et de l'innovation¹. Ainsi, à fin novembre 2006, 196,9 millions d'euros avaient été engagés soit la totalité de la maquette révisée. Les aides aux entreprises et à l'artisanat ont concentré 82,8 % des financements. Il convient de souligner que les sommes consacrées à l'ensemble des mesures ont atteint la quasi-totalité des fonds qui leur étaient alloués.

DOCUP: programmation 2000-2006

millions d'euros

Mesures	Maquette initiale	Maquette révisée	Programmé à fin nov. 06	Poids
Aides aux entreprises et à l'artisanat	146,5	157,4	163,0	82,8%
Qualifier les zones d'activités	38,1	22,3	20,1	10,2%
Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)	20,6	15,6	13,9	7,0%
Total	205,2	195,3	196,9	100,0%

Source : Préfecture - Cellule Europe

Parmi les autres dispositifs d'aide au secteur, figurent les organismes infra qui forment et informent les professionnels du secteur, les assistent dans leurs projets et leur apportent éventuellement un soutien financier.

Sigle	Nom	Objectif	Réalisation 2006
CCI	Chambres de Commerce et d'Industrie	Conseiller et former les entreprises	Action de sensibilisation auprès des entreprises sur l'environnement par le lancement de la réalisation du Guide des Déchets des Entreprises
АМРІ	Association des Moyennes et Petites Industries	Défendre et promouvoir les intérêts de l'industrie locale	Projet de transformation de l'AMPI en agence régionale de développement en 2007 : Guadeloupe Développement
SAGIPAR	Sté Antilles-Guyane d'Investissements et de PARticipations	Renforcer les fonds propres des entreprises	Prise de participation de 1,5 millions d'euros dans les fonds propres de 9 entreprises
APRIGA	Agence pour la PRomotion des Investissements en GuAdeloupe	Conseiller les porteurs de projets en leur apportant une assistance technique	Contribution à la création de 4 entreprises pour un investissement prévisionnel total de 639 000 euros
ANVAR	Agence Nationale de VAlorisation de la Recherche	Aider les entreprises et les particuliers à faire face aux coûts inhérents des projets innovants	- Soutien à 5 projets (164 660 €); - aide au recrutement pour l'innovation (52 880 €); - aide à la création d'entreprise innovante (42 780 €); - aide au développement de l'innovation (avance remboursable de 69 000 €).
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Consentir des subventions aux investissements matériels, de recrutements de cadres, de nouvelles technologies	Instruction de 61 dossiers. Montant total des aides accordées 7,7 M€

_

¹ Développement des services communs aux entreprises et de l'accès aux moyens de communication dans toutes les zones d'activités guadeloupéennes.

2. L'ARTISANAT

L'entreprise artisanale se définit comme une entreprise ayant une activité de production, transformation, réparation ou de prestation de services dans sept champs d'activité (alimentation, bâtiment, bois et ameublement, travaux des métaux et électricité, textile/cuir/habillement, activités de fabrication diverses et réparations/services/transports). Son périmètre d'intégration va donc au-delà de celui de l'industrie puisqu'il inclut notamment des activités de transport. En outre, une entreprise artisanale ne peut employer plus de 10 salariés. Ce chiffre est porté à 15 salariés, si le chef d'entreprise est titulaire de la qualification d'artisan ou du titre de Maître-Artisan. Dans le cadre d'une entreprise artisanale, le chef d'entreprise est obligatoirement immatriculé au Répertoire des Métiers.

2.1 Caractéristiques du secteur

A fin 2006, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe répertoriait 12 498 entreprises artisanales, en hausse de 3,3 % par rapport à 2005. La majorité d'entre elles (34,9 %) relèvent du bâtiment qui a enregistré le plus grand nombre de créations d'entreprises au cours de l'exercice (148 créations). La densité artisanale du département était ainsi estimée à 279,6 établissements pour 10 000 habitants avec une concentration plus forte dans l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Gosier).

Nombre d'entreprises artisanales en Guadeloupe en fin d'année

	2002	2003	2004	2005	2006	Part 2006	Var 06/05
Alimentation	803	856	880	912	947	7,6%	3,8%
Bâtiment	4 028	4 113	4 149	4 212	4 360	34,9%	3,5%
Bois-ameublement	1 127	1 178	1 046	1 067	1 115	8,9%	4,5%
Métaux, méca., élec.	2 625	2 814	2 878	3 010	3 095	24,8%	2,8%
Vêtements cuirs	388	414	411	437	437	3,5%	0,0%
Divers	2 131	2 282	2 355	2 455	2 544	20,4%	3,6%
Total	11 102	11 657	11 719	12 093	12 498	100,0%	3,3%

Source : Chambre des métiers

L'artisanat qui concentre 32,1 % des entreprises du département, constitue un secteur d'activité important et dynamique dans l'économie guadeloupéenne; il contribue à la formation et à l'emploi de nombreux jeunes par l'apprentissage. En 2006, 966 apprentis ont ainsi été formés à la Chambre de Métiers de la Guadeloupe.

Afin de faire découvrir leur savoir-faire dans le département, mais également dans l'hexagone, les entreprises artisanales participent à de nombreux salons (Foire de Paris, BATIMAT¹, XYLEXPO², Mondial de la coiffure, Mondial de l'automobile). Ces opportunités commerciales sont également l'occasion pour de nombreux artisans de se former à de nouvelles techniques, d'acquérir de nouveaux produits et de nouvelles machines, et ainsi, d'améliorer leur compétitivité sur le marché local.

¹ Salon international de la construction.

² Biennale internationale des machines et accessoires pour le travail du bois.

2.2 Les financements du secteur

En 2006, le secteur de l'artisanat s'est vu attribuer 6.3 millions d'euros de subventions dont 84.5 % provenant du Conseil Régional. 3.6 % de l'Etat. 11.5 % de l'Europe et 0.4 % du Conseil Général. Ces aides ont concerné pour l'essentiel la formation et l'apprentissage des artisans, conjoints, auxiliaires familiaux et salariés (63,3 %), le solde étant destiné à la promotion de l'artisanat (foires et salon), l'information et la communication et l'accompagnement technique (aide à la restructuration, dossier de financement). Il convient de souligner que le secteur artisanal a de plus en plus recours à la défiscalisation dans le financement de ses projets.

§ 2. L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le secteur de la canne représentait en 2003 11,0 % de la valeur ajoutée du secteur primaire et le sucre-rhum, 25,2 % de celle du secteur de l'industrie agroalimentaire. Malgré sa faible contribution à la production de la richesse totale du département (0,4 %), la filière canne-sucre-rhum génère une part non négligeable de l'emploi de la Guadeloupe (2 597¹ emplois soit 2,1 % de la population active totale).

1. LA FILIERE CANNE - SUCRE

1.1 Présentation de la filière

Très dépendant des conditions climatiques et mobilisant des surfaces importantes pour un territoire insulaire, le secteur de la canne et du sucre guadeloupéen doit faire face à la concurrence générée par les grands producteurs mondiaux comme le Brésil, premier producteur mondial de sucre avec 30.3 millions² de tonnes produites en 2006/2007 (septembre à août) pour une production mondiale de 152 millions de tonnes.

Introduite en Guadeloupe au 17^{ème} siècle, la canne à sucre a connu un essor considérable de 1945 à 1960. Entre 1960 et 1980, la sole cannière s'est réduite de moitié. En 2005, elle ne couvrait plus que 13 614 hectares³ contre 41 984 hectares en 1960 soit 67,6 % de moins. La production annuelle moyenne de sucre qui s'établissait à 155 338 tonnes au cours de la décennie 1960-1969 a fortement diminué jusqu'en 1990 (55 929 tonnes), puis a régulièrement progressé, parallèlement aux progrès réalisés par l'industrie sucrière, pour atteindre 68 676 tonnes en 2006

² Source : AFD-Produitdoc

¹ Recensement 1999 de l'INSEE

³ Enquête structure des exploitations agricoles 2005

Compte tenu de la baisse de la production cannière enregistrée jusqu'en 1990 et des investissements lourds qu'impose l'industrie du sucre, le département ne compte plus que deux usines en activité (15 en 1950): Gardel au Moule pour la Guadeloupe "continentale", et Grand'Anse à Marie-Galante.

LES ACTEURS DE LA FILIERE

Les planteurs

Leur organisation est caractérisée par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares.

Les CUMA

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole se sont constituées autour du chargement et du transport, puis ont diversifié leur activité vers la coupe mécanique. 11 coopératives sont en activité actuellement.

Les ETA

Les Entreprises de Travaux Agricoles assurent le même rôle que les CUMA mais sont des sociétés de droit privé (des SARL pour la plupart). Il en existe une trentaine.

- L'Interprofession: L'IGUACANNE est une association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum formée, par le GIE Canne Guadeloupe (Groupement d'Intérêt économique qui regroupe les 4 SICA), les organisations syndicales des exploitants agricoles et l'ASSOCANNE qui regroupe les deux usiniers. Elle pour missions а principales:
- de favoriser l'amélioration de la qualité des produits afin de répondre aux attentes des consommateurs.
- de défendre les intérêts des familles professionnelles au sein de l'interprofession.
- d'assurer la fonction « recherche et expérimentation » si elle n'est pas prise en charge par un centre ou un institut technique,
- de jouer un rôle de centralisateur des données économiques au sein de la filière,
- de représenter la filière auprès des pouvoirs publics.

Les SICA

Les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole ont été créées dans les années 80; elles ont notamment pour mission d'approvisionner le bassin cannier en intrants (engrais et herbicides) et de reverser aux planteurs les aides publiques (aides à la garantie des prix et à la replantation) et de préfinancer les travaux. La Guadeloupe compte 4 SICA.

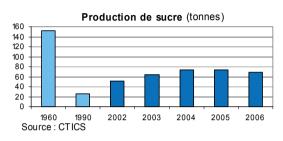
- Le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) est l'organe technique au service de la filière. Parmi ses multiples fonctions, il cultive des cannes en pépinières afin de les diffuser aux planteurs. Il analyse par ailleurs la richesse saccharimétrique des cannes dans l'un de ses 4 centres.
- Le CIRAD (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement) assure la recherche dans le domaine de la canne à sucre (variété, mise en culture et récolte).
- La chambre d'agriculture : a pour mission d'organiser la filière et de fournir des prestations de conseil aux différents intervenants. En outre, elle gère les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) de la réforme foncière¹.
- La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) est le principal acteur de la réforme foncière. Elle propose des services (suivi technique et de gestion, crédit) aux producteurs bénéficiant du dispositif de la réforme foncière.

¹ Engagée au cours des années 80, la réforme foncière a pour but de faciliter l'acquisition des terres aux jeunes agriculteurs par des mesures visant à inciter les exploitants de plus de 65 ans à accéder à la retraite.

1.2 Le bilan de la campagne 2006

La campagne sucrière 2006 a débuté le 09 février en Guadeloupe « continentale » et le 15 mars à Marie-Galante. La quantité de cannes manipulées s'est établie à 716 685 tonnes en baisse de 14,8 % par rapport à 2005. Il convient de souligner cependant que les deux campagnes précédentes avaient été exceptionnelles avec un volume de cannes broyées de respectivement 841 059 et 841 621 tonnes du fait des fortes pluviosités survenues au cours de l'intersaison. L'usine de Gardel a enregistré une diminution de 12 % de son volume de cannes broyées et celle de Grand'Anse, de 26 % par rapport à 2005.

Les conditions climatiques ont été relativement favorables durant l'année 2006 à l'exception des mois de mars et juin marqués par des pluviosités importantes entraînant des baisses de richesses dans l'ensemble des bassins canniers. La richesse saccharine moyenne pondérée est néanmoins ressortie à 8,83 contre 7,96 en 2005 en hausse de 0,87



point. Ce résultat doit cependant être interprété avec précaution, la richesse de l'année 2005 étant la plus faible des dix dernières années. Compte tenu de la diminution du tonnage de cannes broyées et en dépit de la progression du taux de richesse saccharine moyenne, la production de sucre s'est établie à 68 677 tonnes en repli de 5,7 % par rapport à la campagne précédente. 86,3 % de la production ont été exportés, le reste étant destiné à la consommation locale.

Résultats des campagnes sucrières

milliers de tonnes

Campagnes	Cannes manipulées (1)	Sucre produit (2)	Richesse moyenne	SRT	Ecart technique* (%)
1990-1991	623,00	53,20	8,85	10,89	2,36
2000-2001	510,60	56,00	11,09	13,61	2,65
2001-2002	657,57	51,73	8,06	9,92	2,05
2002-2003	572,31	63,55	10,41	12,77	1,67
2003-2004	841,62	74,04	8,13	9,95	1,15
2004-2005	841,13	72,83	7,96	9,93	1,27
2005-2006	716,90	68,68	8,83	10,85	1,27

Source : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS)

avec : SRT = Rendement / Ku (coefficient moyen d'efficacité des usines : 0,795)

^{*} Ecart technique = SRT (Sucre récupérable théorique) - Rendement ((2)/(1)),

1.3 Une industrie soutenue par les pouvoirs publics

L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU MARCHE DU SUCRE (OCM SUCRE)

La production sucrière des pays de l'Union Européenne relève depuis le 1^{er} juillet 1968 de l'Organisation communautaire du marché du sucre (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967). Cette OCM définit, pour chaque pays membre et pour chaque producteur au niveau national, deux quotas de production (A et B) bénéficiant d'une garantie de prix de commercialisation dans cadre de quinquennales conventions sianées localement entre l'Etat et les principaux acteurs de la filière. Le sucre vendu hors quota est pour sa part négocié au cours mondial.

Aux Antilles, les usines sucrières supportent des coûts fixes élevés alors que leur activité est concentrée sur quelques mois par an et que la canne disponible est insuffisante. Elles sont confrontées à des problèmes de rentabilité auxquels elles ne font face que grâce aux aides des pouvoirs publics.

La dernière convention quinquennale signée entre l'Etat, l'usine de Gardel, la SA.SRMG, la FDSEA, la CDJA et l'Union des planteurs de la Guadeloupe (UPG) date du 18 mars 2002. Elle fixe les conditions d'attribution des aides de l'Etat aux producteurs de cannes en Guadeloupe continentale ainsi que les modalités de paiement des cannes par les usines pour les campagnes 2002 à 2006.

1) Aides aux planteurs

AIDES A LA PRODUCTION

Selon la convention quinquennale de 2002-2006, la garantie de prix s'applique à une canne ayant une richesse saccharine standard de 9 % et se décompose comme suit :

-le prix de base de la canne, fixé à 32,34 euros la tonne auquel est affecté un coefficient de bonification/réfaction si la richesse des cannes livrées, se situe au-delà ou en deçà du seuil de 9 %;

-l'aide de base de l'Etat s'établit à 23,61 euros la tonne pour les 1 500 premières tonnes puis à 22,04 euros pour les suivantes; si la richesse saccharine est différente de 9 %, un coefficient proportionnel à cette dernière lui est affecté: De plus, en fonction des dates de livraison et des richesses individuelles, une majoration est appliquée à l'aide de base dans la limite de trois quatorzaines selon le principe suivant :

- -quatorzaine 1 : + 20 %
- -dernière quatorzaine : + 15 %

La troisième quatorzaine majorée, fixée annuellement par la CPICS (Commission Paritaire Interprofessionnelle de la Canne et du Sucre), est soit la quatorzaine 2 soit l'avant dernière

Les planteurs bénéficient également d'une aide à la replantation et d'une aide au transport de la canne des champs vers le centre de traitement de la canne.

Pour la campagne sucrière 2005-2006, l'aide totale versée aux planteurs au titre de la garantie de prix s'est élevée à 17,6 millions d'euros.

Parallèlement à ces dispositifs, des aides exceptionnelles, notamment en cas de calamités agricoles, peuvent être accordées aux agriculteurs. En 2006, une indemnité de 150 397 euros a été consentie à 201 planteurs au titre de la pluviosité exceptionnelle de 2005.

Par ailleurs, 1,9 million d'euros ont été alloués aux planteurs en 2006 au titre de l'aide au transport de cannes vers les sucreries en 2005, et 102 953 euros pour le transport de la canne vers les distilleries.

2) Aide aux usiniers

AIDES A L'EXPLOITATION

Outre la garantie de prix dans le cadre des quotas fixés par l'OCM, les usiniers bénéficient d'aides à l'exploitation versées par l'Etat notamment :

-l'aide à l'écoulement qui concerne le transport du sucre réceptionné au port de Jarry vers l'Europe, calculé en fonction du poids équivalent en sucre blanc et du coût du fret ; -les aides conventionnelles à l'exploitation versées par l'Etat.

Les quotas A et B ont quant à eux été fixés à respectivement 113 217 tonnes et 13 691 tonnes avec une garantie de prix minimum de 631,9 euros la tonne alors que le cours mondial de sucre théorique oscillait entre 344 et 529 euros la tonne.

En 2006, ces aides au fonctionnement se sont élevées à 4,6 millions d'euros pour les deux usines.

Dans le cadre du soutien à la filière cannière prévu par le DOCument Unique de Programmation (DOCUP) 2000-2006, 35,9 millions d'euros ont également été engagés en 2006 dont 36,0 % provenant du FEOGA.

1.4 La réforme de l'OCM Sucre

1) Volet externe

Suite à la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux de sucre (Brésil, Australie et Thaïlande) contre la politique de l'OCM sucre qualifiée de protectionniste, un accord a été conclu le 24 novembre 2006 entre les membres du Conseil des Ministres à Bruxelles. Il prend en compte le caractère insulaire de la production des DOM et prévoit notamment :

- une baisse de 36 % graduelle du prix d'intervention du sucre garanti¹ par l'Union Européenne (5 % en 2006, 17 % en 2008 et 36 % en 2009) qui le ramènera à 319,50 euros la tonne à l'horizon 2009; par ailleurs, ce prix d'intervention ne sera plus garanti et deviendra donc un prix de référence ce qui met fin à la régularisation du marché par l'Union Européenne, ainsi, en cas d'excédent de stocks, les industriels seront contraints de vendre leur sucre au prix du marché;
- la fusion des « quota A » et « quota B » avec une autorisation d'écoulement du sucre de 480 000 tonnes pour les DOM ;

¹ En cas d'excédent de stocks, les industriels pouvaient vendre leurs sucres à ce prix à l'Union Européenne qui à son tour prenait en charge le stockage à ses frais.

- dès 2006, une suppression de la prime de raffinage et en contrepartie une aide compensatoire équivalente à 64 % de la perte de revenu générée par la réforme.

La baisse du prix du sucre garanti par l'Union Européenne et la suppression de la prime de raffinage ont réellement pris effet à partir d'octobre 2006.

2) Volet interne

Au niveau départemental, une nouvelle convention bipartite Interprofession-Etat portant sur la période 2007-2015 a été signée le 15 février 2007 ; elle s'articule comme suit :

• Aides à la production

Selon la nouvelle convention de 2007-2015, une enveloppe annuelle de 20,2 millions d'euros sera versée par l'Etat pour le paiement de l'aide économique aux planteurs par quatorzaine selon le même dispositif que la précédente convention (cf. supra).

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) 2007-2013 qui constitue la suite du DOCUP 2000-2006 et du POSEIDOM, les planteurs recevront les soutiens financiers suivants :

- l'aide au transport de la canne des champs vers les centres de traitement (sucreries et distilleries);
- les aides aux investissements productifs hors replantation cannière;
- les indemnités compensatrices des handicaps naturels;
- les indemnisations pour cause de calamité agricole reconnue.

Aides à l'exploitation

Elles seront composées d'une aide communautaire et de 3 aides nationales, et seront versées aux usines sucrières en contrepartie de leur engagement de :

- maintenir le prix d'achat de la canne à 32,34 euros par tonne ;
- assurer les frais d'écoulement du sucre entre la Guadeloupe et l'Union Européenne au titre de toutes les campagnes couvertes par la convention ;
- supporter la taxe à la production¹ qui s'élève à 12 euros² par tonne de sucre sous quota, sans en réclamer la part éventuellement exigible aux planteurs pour toute la durée de la convention.

¹ A partir de la campagne 2007-2008, les états membres percevront une taxe à la production sur le quota de sucre attribué aux sucreries.

² Article 16 du règlement (CE) n°318-2006.

Les usiniers vont ainsi bénéficier d'une aide communautaire¹ versée par le POSEI destinée à compenser la baisse du prix du sucre dans le cadre de la réforme. Les usiniers percevront ainsi 9,9 millions d'euros en 2007 ; 11,5 millions d'euros en 2008 ; 13,3 millions d'euros en 2009, 14 millions d'euros en 2010.

En 2007, la sucrerie Gardel SA bénéficiera de 82 % de l'aide forfaitaire soit 8,1 millions d'euros et celle de Marie-Galante du solde, soit 1,8 million d'euros. A partir de 2008, cette aide sera versée au prorata de la production moyenne de chaque usine déclarée au titre des cinq années précédentes en retirant la plus faible et la plus importante production.

A compter de 2010, l'Etat versera également aux usiniers de la Guadeloupe :

- **l'aide d'adaptation à la réforme,** d'un montant de 2,4 millions d'euros qui sera répartie entre les usines de la même façon que l'aide communautaire POSEI;
- l'aide de soutien logistique, qui devrait s'élever à 24 millions d'euros par an pour l'ensemble des DOM et sera versée aux usiniers au titre de leurs exportations vers les ports européens ; son partage entre les différents départements et par usine sera fixé lors d'une négociation entre le ministère de l'agriculture et l'ensemble des sociétés sucrières des DOM.

Par ailleurs, les deux usines sucrières se verront attribuer une aide nationale exceptionnelle à l'industrie sucrière guadeloupéenne d'un montant de 8 millions d'euros sur la période 2007-2009.

Un bilan du système d'aides communautaires et de l'aide nationale exceptionnelle sera réalisé en 2009. Dans ce contexte, les sociétés devront justifier de leurs efforts d'abaissement de leur point mort, de leurs gains de productivité ainsi que des réflexions et actions menées dans le but de diversifier leurs débouchés et de valoriser les produits issus de la canne à sucre.

¹ Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre.

2. LE RHUM

Avec une production annuelle moyenne de 63 828 HAP (Hectolitres d'Alcool Pur) depuis 1996, le rhum guadeloupéen a su acquérir au fil des années une renommée nationale qui en fait le 3^{ème} produit à l'exportation du département¹ (7,7 % du total des exportations en valeur en 2006).

2.1 Fabrication et réglementation communautaire

LA FABRICATION DU RHUM

• Le rhum agricole est fabriqué à partir de la fermentation du jus de canne ou "vesou". Le "vin de canne" une fois obtenu est ensuite distillé, puis coupé par addition d'eau, afin d'être commercialisé. La partie de ce rhum agricole mise en vieillissement dans les fûts de chêne de moins de 650 litres, pendant au moins quatre ans, donne naissance au "rhum vieux".

Dix distilleries fabriquent du rhum agricole à la Guadeloupe: Père Labat et Bielle à Grand-Bourg (Marie-Galante), Bellevue à Capesterre de Marie-Galante, Damoiseau au Moule, Bologne à Basse-Terre, Montebello à Petit-Bourg, Reimonenq, Severin et Cœur de chauffe à Sainte-Rose et enfin Longueteau à Capesterre Belle-Eau.

- Le rhum industriel ou de sucrerie est obtenu par le même processus de fabrication que le rhum agricole, mais à partir d'une matière première différente : la mélasse². Ce rhum peut également être mis en vieillissement pendant cinq ans.
- Le rhum de sucrerie est principalement produit par trois sociétés : deux sucreries (l'usine de Grand'Anse à Marie-Galante et l'usine Gardel) et une distillerie (la Société Industrielle de Sucrerie SIS Bonne-Mère à Sainte-Rose).
- Le rhum léger est obtenu comme le rhum de sucrerie à partir du traitement des mélasses, mais contient moins de substances aromatiques. Depuis 2001, la production de rhum léger demeure marginale.

LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

La commercialisation du rhum des DOM sur le marché est réglementée par un système de contingents datant de 1922, destiné, à l'origine, à limiter l'importation de rhum en Métropole. La loi de Finances rectificative n° 95-1.347 du 30 décembre 1995 a considérablement modifié le régime contingentaire du rhum produit dans les DOM pour l'harmoniser avec la réglementation européenne, et concilier les contingents avec les réalités économiques et géographiques.

• Le contingent économique : Depuis le 1^{er} janvier 1996, le contingent d'exportation du rhum pour les quatre DOM réunis s'élève à 90 000 HAP.

La répartition par DOM est la suivante :

- Guadeloupe: 31 000 HAP dont 25 650 HAP en rhum de sucrerie et 5 350 HAP en rhum agricole;
- Martinique: 41 850 HAP dont 9 205 HAP en rhum de sucrerie et 32 645 HAP en rhum agricole;
- Réunion : 17 000 HAP uniquement en rhum de sucrerie ;
- Guyane: 150 HAP uniquement en rhum agricole.

Il convient de noter que, dans chaque DOM, le contingent est ensuite réparti entre les différentes distilleries.

¹ Hors produits destinés à la réexportation (biens d'équipement, biens de consommation, etc.).

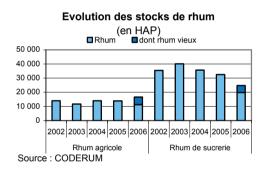
² Résidu semi-liquide issu de la fermentation du sucre. Un hectare de canne à sucre donne en moyenne 8 à 10 tonnes de sucre pur cristallisé par an, 3,4 tonnes de mélasse et 12 tonnes de bagasse (résidu du broyage).

- Le contingent fiscal: Pour demeurer compétitif face aux autres pays producteurs, les producteurs de rhum paient le droit d'accise à un taux minoré, dans la limite du contingent fiscal de 90 000 HAP. Cette taxe à la consommation s'élève à 835 euros¹ par HAP contre 1 450 euros pour les autres spiritueux (lorsque le produit fini n'est pas du rhum). Lorsque le contingent fiscal est épuisé, cette taxe s'élève à 1 450 euros par HAP.
- La soulte: Les rhums des Départements d'Outre-Mer exportés par chaque distillerie vers la France

- métropolitaine en sus du contingent qui leur est attribué sont assujettis à une soulte de 304,90 euros par HAP, exigible uniquement dès lors que le contingent fiscal du département n'a pas été épuisé.
- Les aménagements de la réglementation communautaire permis lors ont été négociations qui se sont tenues en mars 1995 avec les instances communautaires. Ainsi, le droit réduit pour le rhum traditionnel d'accise contingenté en provenance des DOM et exporté vers la Métropole a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009 en vertu de la décision du 18 février 2002 de l'Union Européenne. Depuis le 1er janvier 2000, le rhum léger n'est plus soumis à ce régime.

2.2 Les résultats de la filière

Pour l'ensemble de la filière (rhum de sucrerie et rhum agricole), les résultats de l'année 2006 sont sensiblement identiques à ceux de l'exercice précédent. Le volume de rhum commercialisé est en effet demeuré stable à 60 000 HAP environ avec une production de 57 447 HAP en repli de 2,4 % sur l'exercice et des stocks logiquement en baisse, de 10,8 % sur un an. Cette évolution d'ensemble masque néanmoins des évolutions contrastées



Tout d'abord, les ventes sur le marché local en diminution de 2,7 % sur l'exercice ont été compensées par une progression de 1,2 % des exportations, lesquelles représentent plus de 70 % du volume des ventes.

Ensuite, l'analyse de l'activité entre les deux filières, rhum agricole et rhum de sucrerie, met en évidence un repli de 5,7 % des ventes de rhum agricole (- 1 413 HAP) alors que celles de rhum de sucrerie ont crû de 4,0 % (+ 1 407 HAP).

¹ Bulletin officiel des douanes n° 6412 du 3 mars 2000

Production et Commercialisation du rhum

		2002	2003	2004*	2005	2006	var 06/05
	Production	28 583	22 089	27 310	25 716	27 447	6,7%
Ф	Exportations totales	6 195	6 491	6 987	7 163	6 451	-9,9%
ᅙ	. Exportations vers la métropole	5 777	6 003	6 487	6 508	5 993	-7,9%
agricole	Contingent	5 298	5 350	5 288	5 350	5 333	-0,3%
ac	Hors contingent	479	653	1 199	1 158	660	-43,0%
Ξ	. Exportations vers pays étrangers	418	488	500	655	459	-29,9%
Rhum	Ventes sur le marché local	17 536	18 008	16 959	17 519	16 818	-4,0%
œ	Total commercialisé	23 731	24 499	23 946	24 682	23 269	-5,7%
	Stocks	13 966	11 698	13 927	13 870	16 585	19,6%
	Production	38 568	32 724	28 221	33 115	30 000	-9,4%
ē	Exportations totales	34 224	26 530	31 161	34 590	35 789	3,5%
Ë	. Exportations vers la métropole	34 216	26 530	31 161	34 590	35 771	3,4%
<u>s</u>	Contingent	25 650	25 650	25 650	25 650	25 650	0,0%
Rhum industriel	Hors contingent	8 566	880	5 511	8 940	10 121	13,2%
Ξ	. Exportations vers pays étrangers	8	0	0	0	18	NS
를	Ventes sur le marché local	1 101	924	715	808	1 016	25,7%
₽	Total commercialisé	35 325	27 454	31 876	35 398	36 805	4,0%
	Stocks	35 480	40 120	35 648	32 451	24 741	-23,8%
	Production	67 151	54 813	55 531	58 831	57 447	-2,4%
=	Total commercialisé	59 056	51 953	55 822	60 080	60 074	0,0%
otal	. dont exportations	40 419	33 021	38 148	41 753	42 240	1,2%
Ĕ	. dont ventes sur le marché local	18 637	18 932	17 674	18 327	17 834	-2,7%
	Stocks	49 446	51 818	49 575	46 321	41 326	-10,8%

Source : Douanes et droits indirects - Direction Régionale de la Guadeloupe

1) Le rhum agricole

Avec 56 290 tonnes de cannes à sucre récoltées en 2006, pour un brix¹ évalué à 18,9 % en augmentation de 1,2 point par rapport à 2005, la Guadeloupe a pu fabriquer 27 447 HAP de rhum agricole en progression de 6,7 % par rapport à 2005.

Les ventes sur le marché local, qui demeure le principal débouché pour les producteurs (72,3 % du total) ont enregistré un repli de 4,0 % sur la période sous revue. Les exportations de rhum agricole vers la Métropole ont également reculé de 7,9 % à la suite de la baisse de 43,0 % du volume exporté hors contingent, le contingent ayant été globalement épuisé. Notons que les exportations hors contingent ont retrouvé le niveau de 2003 après les deux années particulièrement favorables. La part des exportations de rhum vieux demeure marginale puisqu'elle ne représente que 2,2 % des exportations de rhum agricole soit 142 HAP exportés dans le cadre du contingent.

Les expéditions vers l'étranger, même si elles sont marginales (7,1 % des exportations de rhum agricole), ont connu une évolution similaire avec un repli de 29,9 %. Elles ont concerné principalement l'Europe (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Estonie, Slovaquie, République Tchèque) mais également le Japon.

^{*} Les chiffres 2004 des exports de rhum vers l'étrangers ont été rectifiés

¹ Mesure le taux de sucre et de non sucres présents dans la canne à sucre

Compte tenu de la diminution des ventes de rhum agricole évoquée supra, les stocks ont augmenté de 19,6 % pour s'établir à 16 584 HAP. Il convient de noter que le rhum agricole mis en vieillissement constitue près de 32 % de ces stocks, soit 5 354 HAP.

2) Le rhum industriel

En 2006, la Guadeloupe a utilisé 92 490 litres de mélasses (- 10,4 % par rapport à 2005) pour produire 30 000 HAP de rhum de sucrerie en repli de 9,4 % sur un an.

Les ventes de rhum de sucrerie, dont près de 98 % sont réalisées à l'export ont progressé pour la troisième année consécutive. Sur l'exercice, elles ont en effet crû de 4 % pour s'établir à 35 805 HAP.

Si les ventes locales de rhum industriel, destinées essentiellement à la fabrication de punch, ont progressé de 25,7 % (+ 208 HAP) en relation avec la croissance de la fréquentation touristique enregistrée cette année, l'augmentation des ventes est essentiellement liée à la progression de 3,5 % des exportations avec une hausse de 13,2 % des ventes hors contingent vers la Métropole. Cette évolution tient à la reconquête, depuis 2005, d'anciens contrats sur le marché européen.

Les stocks de rhum de sucrerie ont ainsi diminué de 23,8 %. 25,5 % de ces stocks de rhum de sucrerie, soit 4 960 HAP, sont mis en vieillissement; les ventes à l'export de rhum vieux sont néanmoins relativement faibles puisqu'elles représentent tout juste 1,0 % des exportations de rhum de sucrerie. Avec 379 HAP exportés, la filière rhum de sucrerie concentre plus de deux tiers des exportations de rhum vieux.

2.3 Les perspectives du secteur

La baisse de la consommation, qui peut notamment être liée à l'augmentation des mesures de contrôle et de sécurité routière, et au faible niveau actuel du contingent, en particulier pour le rhum agricole, constitue un frein à la croissance de la filière. Le système de contingents octroie à la Guadeloupe 5 350 HAP pour le rhum agricole contre 32 645 HAP au département de la Martinique. Considérant qu'une hausse de leurs prix de ventes à l'export ne leur permettrait pas de vendre leur produit, les professionnels du secteur souhaitent une révision à la hausse de leurs contingents. Le dossier déposé en 1996 auprès de la Commission européenne sur une base d'une augmentation de 30 000 HAP du contingent sur l'ensemble des Antilles pourrait finalement être traité en 2007.

Parallèlement à ce dossier, et afin de développer les ventes de rhum à l'étranger, les producteurs de rhum avaient déposé en 2002 une demande d'obtention de l'appellation AOC. L'existence des deux filières rhum agricole et rhum de sucrerie sur un même département apparaît néanmoins comme une difficulté. Un accord de la part de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) serait attendu courant 2008.

Section 3 L'énergie et l'eau

§ 1. L'ENERGIE

1. LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés à 90 % par les produits raffinés par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA)¹ à la Martinique et stockés à Jarry. Les compagnies pétrolières, qui approvisionnent directement Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Marie-Galante répondent au reste de la demande.

Consommation d'hydrocarbures

tonnes

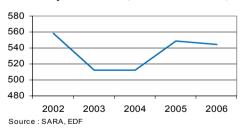
	2002	2003	2004	2005	2006	variations 2006/2005
Essence sans plomb	119 795	117 405	114 188	109 890	107 935	-1,8%
Gazole route	113 693	118 435	121 956	127 912	135 786	6,2%
Gazole et fioul EDF	108 400	86 136	79 486	127 569	131 946	3,4%
Gazole et fioul autres	49 320	52 239	53 780	48 985	47 704	-2,6%
Kérosène	150 120	123 473	127 112	116 498	106 069	-9,0%
Divers	2 260	872	1 332	4 439	1 121	-74,7%
Total hydrocarbures liquides	543 590	498 560	497 854	535 293	530 561	-0,9%
Butane	14 631	13 582	14 268	13 768	13 991	1,6%
Total général	558 221	512 142	512 122	549 061	544 552	-0,8%

Sources : SARA

Au cours de l'année 2006, la consommation d'hydrocarbures de la Guadeloupe est restée relativement stable (-0,8 %), masquant cependant des évolutions différentes selon l'usage et la nature des combustibles.

Ainsi la consommation liée au transport aérien a chuté de 9,0 % en liaison avec la mise en place, par les compagnies aériennes, d'avions de nouvelle génération.

Evolution de la consommation d'hydrocarbures (en milliers de tonnes)



¹ La Société Anonyme de Raffinerie des Antilles est la propriété de Total : 50 %, Shell Antilles et Guyane Française (rachetée en septembre 2005 par le groupe Rubis) : 24 %, Esso : 14,5 % et Texaco : 11,5 %.

La consommation de carburant pour les autres modes de transports s'est quant à elle accrue de 2,5 %. L'utilisation du diesel continue de croître (+6,2 %) alors que la consommation d'essence sans plomb s'est contractée de 1,8 %.

En liaison avec la progression de 2,4 % de l'énergie électrique en 2006 (cf. infra), la consommation d'énergie fossile par EDF a crû de 3,4 %.

Enfin, l'utilisation de fuel lourd et de gazole, principalement par les entreprises et plus particulièrement l'industrie, s'est repliée de 2,6 % sur l'exercice.

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

La Guadeloupe, comme les autres économies insulaires, est handicapée du fait de sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte de forte progression de la consommation d'électricité. Ainsi, entre 1985 et 2006, cette dernière a quasiment été multipliée par quatre. En outre, en 1997, 98 % de la production d'énergie électrique du département était encore d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante.

Forts de ce constat, dès 1981, la Région Guadeloupe et l'ADEME ont encouragé la recherche d'autres sources de production en mettant en place le Plan Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME).

La géographie de la Guadeloupe lui confère un potentiel énergétique naturel qui a permis de décliner la politique nationale de diversification des sources d'approvisionnement en énergie électrique. La chaîne volcanique de la Basse-Terre permet de disposer de gisements naturels de vapeur et d'eau chaude ainsi que de sources d'énergie hydraulique. Le vent régulier des alizés est favorable au développement de l'énergie éolienne. Les conditions climatiques de l'archipel sont également appropriées à l'installation d'unités de production d'énergie solaire. Enfin, l'utilisation de la bagasse issue de l'industrie cannière permet l'exploitation de la biomasse.

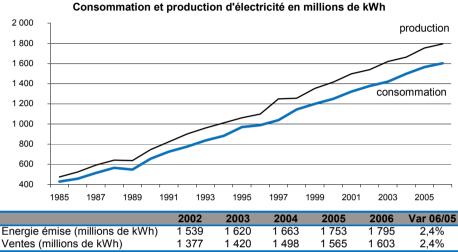
Tous ces éléments ont bien été intégrés et en 2006, l'électricité produite à partir des énergies renouvelables représentait 14 % des besoins de la Guadeloupe, contre 12 % au niveau national et 3 % à la Martinique.

2.1 La consommation d'énergie

Depuis le milieu des années 1980, la consommation d'énergie électrique ne cesse de croître passant de 428 millions de kWh à 1 603 millions de kWh en 2006, soit un rythme de croissance moyen annuel de 6,5 %. Cette hausse de la consommation d'électricité s'explique effectivement par les quatre facteurs suivants :

- la croissance démographique. En 20 ans la population guadeloupéenne a progressé de 27,6 % contre 11,3 % en France hexagonale. Ramenée au nombre d'habitants, la consommation d'électricité en Guadeloupe a été multipliée par 2,9 sur la période (contre 1,4 en Métropole).

- le phénomène de décohabitation¹ des ménages, ces derniers étant passés de 3,8 personnes par ménage en 1990 à 2,9 en 1999 (contre respectivement 2,7 puis 2,4 individus en Métropole).
- le développement économique. Entre 1985 et 2005, la Guadeloupe a enregistré une progression moyenne de son PIB supérieure à la moyenne nationale ;
- l'alignement du taux d'équipement des ménages sur celui de la Métropole.



Source : EDF Guadeloupe

2.2 La production d'énergie

La production d'énergie du département a progressé au même rythme que la consommation, passant de 474 millions de kWh en 1985 à 1 795 millions en 2006².

Afin de subvenir à la croissance de la consommation électrique de la Guadeloupe, EDF a dû réaliser d'importants investissements. Entre 1985 et 2006, l'opérateur national a augmenté de 50 % ses capacités de production, passant d'une puissance installée de 246 MW à 362 MW.

Outre le développement et l'amélioration de ses propres unités de production, EDF s'est appuyée sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Ainsi,

¹ Le phénomène de décohabitation se traduit par une augmentation des ménages de petites tailles du fait de la mise en couple et de l'augmentation des séparations, des familles monoparentales ainsi que du nombre de personnes âgées vivant seules.

² La différence entre les niveaux de production et de consommation est imputable aux pertes techniques et non techniques liées notamment à la fraude lors de la distribution du courant.

depuis novembre 1998, EDF achète l'électricité produite par la Compagnie Thermique du Moule (la CTM). EDF a également signé des contrats avec d'autres partenaires privés producteurs d'énergies nouvelles ou renouvelables via la géothermie, l'éolien, l'hydroélectrique, le solaire ou la cogénération.

EDF, qui fournit 56,1 % de l'énergie électrique de la Guadeloupe demeure néanmoins le principal opérateur devant la Compagnie Thermique du Moule (26,7 %), la centrale export diesel de Jarry (8,4 %), ainsi que les énergies nouvelles ou renouvelables. Elle dispose de deux sites de production à Jarry d'une puissance de 159 MW pour Jarry-Nord et de 112 MW pour Jarry-Sud, d'un site à Saint Martin de 51 MW, d'un à Saint-Barthélemy de 21 MW, de trois centrales de secours pour les Saintes, la Désirade et Marie-Galante d'une puissance totale de 16 MW ainsi que de petites centrales hydrauliques.

COUT DE PRODUCTION

L'exploitation du Centre EDF Guadeloupe est structurellement déficitaire en raison du système de péréquation des tarifs avec ceux de la Métropole¹ alors que production coût de l'électricité dans le département est 2,5 fois plus élevé. Depuis 2001, EDF a mis en place une Contribution aux charges du Service Public de l'Electricité (CSPE) prélevée sur les factures d'électricité des clients l'ensemble du territoire français destinée à financer les surcoûts production dans Départements d'Outre-Mer et la Corse.

1 Tarif unitaire hors taxes identique à celui pratiqué en Métropole.

LES ENERGIES RENOUVELABLES

La bagasse

La cogénération est la production simultanée d'électricité et de chaleur à partir d'une seule source d'énergie primaire. La centrale thermique bagasse-charbon du Moule iniecte sur le réseau EDF 409,5 GWh dont 74,2 GWh produit par la bagasse. combustible renouvelable fourni par l'usine sucrière de Gardel en contrepartie des 220 GWh d'électricité et de vapeur nécessaires à son fonctionnement pendant la campagne sucrière. Ainsi, depuis 1999, en fonction des conditions climatiques, 15 % à 21 % de l'électricité produite par la CTM sont d'origine renouvelable.

La géothermie

La centrale géothermique de Bouillante, qui dispose de deux turbines, permet d'alimenter le réseau EDF de la Côte-sous-le-Vent. L'usine de Bouillante génère une puissance de 15,5 MW qui devrait être portée à 25,5 MW en 2010 avec la réalisation du projet Bouillante 3. La géothermie, énergie aux émissions gazeuses très réduites, est indépendante des conditions climatiques et présente le taux de disponibilité potentielle (entre 80 % et 90 %) le plus élevé des énergies renouvelables.

L'hydroélectricité

La première installation hydraulique de la Guadeloupe a été mise en service en 1994. Aujourd'hui, l'électricité d'origine hydraulique par 14 mini-centrales produite **EDF** appartenant installées principalement sur les rivières de la Basse-Terre. Ces centrales fonctionnent sans retenue sur les cours des rivières, grâce à l'eau non consommée par l'irrigation. Avec une puissance installée de 8,7 MW et une production annuelle de près de 19 GWh, cette source d'énergie représente encore moins de 2 % de la consommation locale. D'importants projets de barrages ont été présentés à plusieurs reprises pour répondre, notamment, au problème de dépendance énergétique de la Guadeloupe. La construction de barrages permettrait à la Guadeloupe de dépasser aisément le seuil de 21 % d'énergie électrique d'origine renouvelable mais le investissements montant des conséquences écologiques sont tels que pour le moment aucune décision n'a été arrêtée.

L'énergie solaire

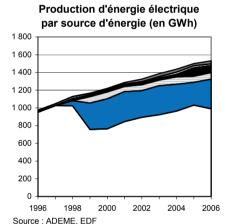
L'énergie solaire est disponible sous deux formes : photovoltaïque et thermique.

L'énergie photovoltaïque a commencé à se développer en Guadeloupe au début des années 80. En 1985, seules 81 familles avaient accès à ce type d'énergie. Aujourd'hui, le nombre d'installations photovoltaïques avoisine les 3 800 unités.

En juillet 2005, la première centrale solaire photovoltaïque a été installée sur les toits de la de l'Université à Résidence Morne l'Hermitage-Les Abvmes. Une seconde centrale, la plus grande des Antilles-Guyane, a été mise en service en juin 2006 à la Résidence Anacoana à Bergevin (Pointe-à-Pitre). Fait nouveau dans le photovoltaïque, la production électrique de ces installations, respectivement de 85 MWh et de 200 MWh, est directement achetée par EDF pour alimenter le réseau local.

L'énergie éolienne

La première ferme éolienne de l'archipel a été installée sur l'île de la Désirade en 1993. Le 13 mai 2006. la Commune de Terre-de-Bas a inauguré sept éoliennes pour la production de près de 2 MW d'énergie électrique, soit une capacité de production d'énergie « propre » supérieure à la consommation de l'ensemble des habitants de l'archipel. A Anse-Bertrand, une nouvelle ferme éolienne, d'une puissance de près de 3 MW a également été inaugurée en décembre 2006. Pour la Guadeloupe, cette ferme électrique permet de franchir le cap de 200 éoliennes en exploitation et d'atteindre une production électrique globale estimée 21.3 MW.



	Nombre d'unités	Puissance installée	Prod° (GWh) 2006
■ Eolien	192 aérogénérateurs	21,3 MW	34,9
□Hydraulique	14 mini-centrales	8,7 MW	18,8
■Géothermique	1 centrale : 3 forages	15,0 MW	78,1
□Bagasse - CTM	2 turboalternateurs	59.5 MW	74,2
■ Charbon - CTM	2 turboaiternateurs	59,5 10100	335,3
☐Fossile - EDF	7 centrales	301,9 MW	989,3
Photovoltaïque	3 760 installations	6,5 MW	1,0
Total (hors lies	du Nord)	412,9 MW	1 531,6
Saint-Barthélemy	1 centrale	21,0 MW	90,6
Saint-Martin	2 centrales	52,0 MW	173,2
Total		485.9 MW	1 795.4

Outre la poursuite des projets d'implantations de nouvelles fermes éoliennes, notamment sur le Nord Grande-Terre ou de construction d'une unité de production d'électricité fonctionnant avec de la bagasse et du charbon à Marie-Galante¹, d'importants projets à moyen et long terme ont été actés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) régional. Au nombre de ces projets, figurent notamment :

 en 2007, la réalisation des forages exploratoires nécessaires à la troisième tranche de Bouillante avec une mise en service prévue pour 2011 pour un puissance installée pouvant atteindre 10 à 40 MW;

¹ Ce projet de la société des Sucreries et Rhumerie de Marie-Galante (SASRMG) permettrait à l'usine de la SASRMG d'être autonome en électricité et de vendre le surplus à EDF.

- l'installation, d'ici 2009, d'un troisième générateur d'une puissance de 33,5 MW à la CTM;
- la construction, pour près de 250 millions d'euros, d'une nouvelle centrale EDF de 200 MW en remplacement de celle de Jarry Nord dont la puissance installée est actuellement de 160 MW. Ce projet fait suite à un arrêté ministériel obligeant l'usine de Jarry Nord à respecter, d'ici 2010, la réglementation concernant les émissions de dioxyde de carbone et de souffre. EDF a opté pour la construction d'une nouvelle centrale diesel, moderne, plus propre, plus économe et évolutive puisqu'elle pourrait être réglée pour fonctionner au gaz naturel si le projet de gazoduc de Trinidad venait à terme.

§ 2. L'EAU

1. RESSOURCES ET DISTRIBUTION

1.1 Etat des lieux

Les besoins en eau de la Guadeloupe sont en grande partie localisés sur la Grande-Terre qui enregistre un déficit pluviométrique important par rapport à la Basse-Terre. C'est également sur ce territoire que se concentrent la plus grande partie de la population et la majorité des plantations de canne à sucre (54 % de l'ensemble et 92 % pour l'irrigation) tandis que les ressources proviennent à 85 % de la Basse-Terre.

L'absence de retenue en Basse-Terre pour stocker l'eau brute a une incidence directe sur la distribution, surtout en période de sécheresse. C'est dans le nord de la Grande-Terre que cette situation est la plus perceptible. Afin d'améliorer l'irrigation des terres agricoles, un barrage est actuellement en construction à Capesterre. Pour un montant d'environ 20 millions d'euros financés à près de 42 % par le FEOGA et 25 % par l'Etat, cet ouvrage devrait permettre d'irriguer environ 1 800 hectares et de stocker 600 000 m³. Deux autres projets de barrages devraient débuter à partir de 2008.

La plupart des communes de la Côte-au-Vent, en Basse-Terre, la totalité des communes de la Grande-Terre, ainsi que les Saintes et la Désirade, reliées par canalisations sous-marines, sont alimentées en eau potable à partir de 4 captages desservant 4 unités de traitement situées sur la Basse-Terre (2 à Capesterre et 2 à Petit-Bourg).

L'île de Marie-Galante est, quant à elle, alimentée à partir de forages dans la nappe souterraine.

Le secteur de l'eau potable connaît des dysfonctionnements importants imputables en partie à la vétusté des équipements : le parc de châteaux d'eau est aujourd'hui âgé de plus de 30 ans, les fuites dans le réseau sont nombreuses et la fraude (compteurs trafiqués ou raccordements clandestins) est assez répandue. Le taux de rendement technique du réseau moyen est de 50 % pour les réseaux de distribution et de 70 % voire 80 % pour les réseaux d'adduction. La Générale des Eaux poursuit ses efforts afin d'améliorer ces taux de rendement. En 2006, elle a réceptionné 39,8 kilomètres d'extension du réseau portant sa longueur totale à 4 111,21 kilomètres (3 705,02 km en distribution et 406,19 km en adduction).

La Guadeloupe (y compris Iles du Nord) dispose de 103 réservoirs gérés par la Générale des eaux. Ils ne permettent cependant de stocker que 108 000 m³ d'eau pour une consommation journalière moyenne supérieure à 65 000 m³.

1.2 Consommation d'eau en 2006

En 2006, la consommation moyenne a atteint 9,8 m³ par jour et par abonné soit une réduction de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre d'abonnés a quant à lui progressé de 2,8 %. La consommation globale a ainsi légèrement diminué de 3,0 % à 22,8 millions de m³. Notons que le prix moyen du m³ d'eau consommée s'élève, hors Iles du Nord, à 2,11 euro en hausse de 12,2 % sur l'exercice.

Rendement du réseau (hors lles du Nord)

	2002	2003	2004	2005	2006	var 06/05
Nombre d'abonnés	119 877	123 227	127 698	131 240	134 916	2,8%
Volume consommé (m³)	nd	23,4	23,5	23,5	22,8	-3,0%
Prix moyen	1,71	1,78	1,88	1,88	2,11	2,6%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

2. LES MODES DE GESTION

La structure des services de distribution de l'eau potable en Guadeloupe a peu évolué en 2006. Le même constat peut être fait concernant la situation de l'intercommunalité et les réflexions sur les changements possibles des périmètres des syndicats (SMNGT, SIGF, SIEPA et SIAEAG) qui ont néanmoins travaillé à l'actualisation et la mise en conformité de leurs statuts. Un projet a été arrêté fin 2006, prévoyant que l'ensemble des communes, à l'exception du SIEPA, devrait déléguer les pleines compétences des services de distribution d'eau potable et d'assainissement au SIAEAG. Il n'a pas été nécessaire d'intégrer le SIEPA à ce projet dans la mesure où il disposait déjà de sa propre compétence en matière d'assainissement.

LES ACTEURS DE L'EAU

- L'Office de l'eau a été créé par le décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des Départements d'Outre-Mer, qui en définit les modalités de fonctionnement. Il a pour vocation l'étude et le suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux ainsi que leur usage. Il a également voté le taux des redevances sur les prélèvements, qui seront effectués en 2008 sur l'année 2007, ainsi que son programme d'actions avec le budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement.
- Le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'irrigation, et en confie la maîtrise d'œuvre à la Direction du Génie Rural de la Préfecture.
- La Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) assure le suivi de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.
- La Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) apporte un appui technique aux collectivités locales pour leurs projets de production et de distribution d'eau potable,

- coordonne les politiques publiques de protection des ressources en eau potable dans le cadre de la Mission Inter-Service de l'Eau (MISE), et exerce la police de l'eau.
- Les communes ont la charge de l'alimentation en eau des populations et de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Elles peuvent ainsi conserver leurs pleines compétences avec les modes d'exploitation suivants: l'affermage (cing communes en Guadeloupe), la régie autonome municipale (deux communes). Elles ont également la possibilité de nouer des partenariats au sein d'établissements publics de coopération intercommunale soit en regroupant des
- communautés de communes (il en existe deux, une gérant en régie l'autre en affermage) soit dans des syndicats¹ d'eau et d'assainissement (27 communes ont opté pour un regroupement en six syndicats).
- Les principaux exploitants sont :
 - la Générale des Eaux Guadeloupe du groupe Veolia Environnement, fermier ou gérant de syndicats, qui assure la distribution de l'eau auprès de 80 % de la population totale du département;
 - la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics, fermier, qui couvre moins de 8 % de la population totale du département.

3. LE TRAITEMENT DES EAUX

Concernant le traitement des eaux en Guadeloupe, très peu de changement sont à noter par rapport à 2005. Les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont souvent gérés par les mêmes structures. Les communes ont aussi la charge de l'assainissement des eaux usées et pluviales. A ce titre, elles sont responsables de leur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), préalable à l'obtention d'aides de la Région et du Département. La grande majorité des communes ont mis en place leur propre SDA, seul le sud Basse-Terre dispose d'un SDA intercommunal.

La Guadeloupe demeure dotée de 23 stations d'épurations communales des eaux usées² correspondant à une capacité totale de 218 500 équivalents-habitants. Ainsi, 48 % de la population (contre 73 % en métropole) sont raccordés aux infrastructures collectives d'assainissement; les communes du Gosier, des Abymes et de Pointe-à-Pitre en représentant près de la moitié. A cette capacité de traitement, doit être ajoutée celle des assainissements autonomes dont les mini-stations, au nombre de 530, qui présentent une capacité de traitement des eaux usées de 57 000 équivalents-habitants, soit 13,5 % de la population guadeloupéenne.

D'importants programmes d'assainissement des eaux usées devront être mis en œuvre pour satisfaire les exigences légales dans le cadre des SDA. Six projets d'extension ou de création de réseaux sont en cours : CCSBT³ (Baillif), Le Moule, Sainte-Anne, Saint-Martin (Quartier d'Orléans), Port-Louis (Pelletan) et Saint-Barthélemy (Gustavia). La station de Trois-Rivières, en fonction depuis décembre 2005, a été inaugurée en décembre 2006.

¹ Les syndicat les plus importants sont le SIAEAG (syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de la Guadeloupe) qui regroupe 13 communes et le syndicat intercommunal de l'eau de Pointe-à-Pitre et des Abymes (SIEPA). Ils couvrent plus de 70 % de la population du département. Les autres syndicats sont le syndicat mixte du Nord-Grande Terre (SMNGT), le syndicat intercommunal des Grands Fonds (SIGF), le syndicat intercommunal de la Côte-sous-le-Vent.

² Contrairement aux mini-stations, les stations d'épuration communales des eaux usées ont une capacité de traitement au moins égale à 2 000 équivalents-habitants

³ CCSBT : Communauté des Communes du Sud Basse-Terre

Section 4

Le bâtiment et les travaux publics

§ 1. APERÇU GENERAL

Structure du secteur

Le dynamisme démographique et le développement économique qu'a connu la Guadeloupe au cours des années 1980, ainsi que les dégâts causés par les catastrophes naturelles successives ont engendré de nombreux besoins en matière d'infrastructures. La valeur ajoutée du secteur a ainsi progressé en moyenne annuelle de 16,3 % entre 1980 et 1990. A partir de 1992, les entreprises ont toutefois dû faire face à la baisse de la commande publique. La dégradation de l'activité qui en a résulté s'est accompagnée d'une réduction des effectifs des entreprises du BTP lesquelles ont incité un grand nombre de salariés à travailler pour leur propre compte. Aussi, le secteur est aujourd'hui caractérisé par une certaine atomicité, moins de 2,5 % des entreprises employant plus de 10 salariés.

Le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP) occupe une place importante dans l'économie guadeloupéenne tant en termes d'activité que d'emplois. Selon les dernières données disponibles de l'INSEE, les entreprises du secteur emploieraient 6,1 % des actifs occupés et contribueraient à hauteur de 8,7 %² à la formation de la valeur ajoutée brute du département (contre 9,4 % 10 ans plus tôt).

Selon l'enquête annuelle 2005 d'entreprises de l'INSEE³ portant sur le secteur du BTP en Guadeloupe :

- la construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil, générerait 63,8 % de la valeur ajoutée et regrouperait 61,6 % des emplois du BTP;
- la branche des « travaux d'installation » produirait pour sa part 14,7 % de la richesse totale du secteur et emploierait 15,5 % des salariés.



Source: INSEE - EAE BTP

¹ INSEE – Fichier sirene – 1^{er} janvier 2006.

² Chiffre 2003.

² Chiffre 2003.

³ INSEE – L'EAE portait en 2005, sur 228 entreprises de 10 salariés et plus ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le financement bancaire des entreprises

Au 31 décembre 2006, l'endettement du **secteur du BTP** ne représentait que 1,2 % des encours distribués par le secteur bancaire aux entreprises guadeloupéennes. Il s'établissait en effet à 77,0 millions d'euros, en progression de 5,0 % depuis le 1^{er} février 2006¹.

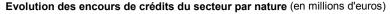
La structure de l'endettement du secteur se caractérise par l'importance des engagements de hors bilan (22,1 % du total), mais surtout des crédits à court terme (49,8 %) liée aux avances de trésorerie que les sociétés du secteur sont généralement contraintes de faire pour démarrer les chantiers publics, dans l'attente de l'exécution des règlements, notamment par les collectivités locales.

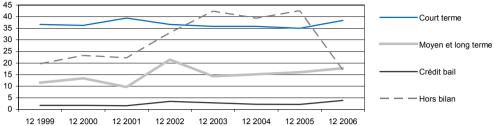
La branche « construction d'ouvrages », à l'origine de plus de 60 % de la valeur ajoutée concentrait 58,1 % des encours de risques supportés par le secteur, contre 24,1 % pour la préparation de sites et 17,8 % pour les autres branches.

Bâtiment et travaux publics en millions d'euros Court Moven long Total Crédit-bail Hors bilan terme terme endettement Encours des crédits recensés 38.4 17.8 3.8 17.0 77.0 au 31 décembre 2006 2006 Répartition des encours de crédits du secteur Construction d'ouvrages (en millions d'euros et %) Moyen Court Structure des encours par secteur d'activité au 31 décembre long Préparation terme terme de sites 55.7% 18.56 15 1% Crédit bail 24,1% 3.8% Constructo Hors bilan d'ouvrages 25.4% 44,75 Autres 58,1% Préparation de sites 13,69 17.8% Crédit long bail terme 6,8% 36,0% Créances douteuses et arriérés sociaux Hors (en millions d'euros) bilan Court 25,0 15.7% terme 41,5% 20.0 15.0 Autres 10,0 Crédit bail Moven long terme 6,5% 5,0 31,7% 0.0 Hors hilan Construction Préparation de sites Autres 20,0% Court d'ouvrages terme ■ Créances douteuses ■ Arriérés sociaux 41,8% Sources : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France - Caisse Générale de Sécurité Sociale

¹ Date de l'abaissement du seuil déclaratif des risques des établissements de crédit au SCR de la Banque de France, passé de 45 000 euros à 25 000 euros.

129

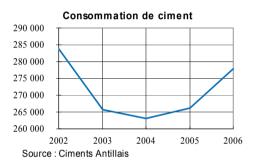




A fin 2006, les créances douteuses et arriérés de sécurité sociale du secteur s'élevaient à respectivement 24,3 millions d'euros et 47,0 millions d'euros.

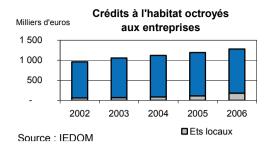
§ 2. L'ACTIVITE DU BTP EN 2006

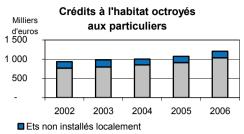
Selon les résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, après deux années de baisse consécutives, une reprise de l'activité du secteur du BTP a été amorcée à partir du second semestre 2006. La consommation de ciment, indicateur de l'activité du BTP s'inscrit dans la même tendance et affiche dès le troisième trimestre une croissance de 13,5 % en glissement annuel. Sur l'année, la progression est de 4,4 %.



Cette évolution tient à la reprise de la commande publique en milieu d'année dopée par une croissance des financements publics qui lui sont dédiés. Les engagements de la LBU qui n'avaient en effet été mobilisés qu'à hauteur de 6,5 % au mois de juin, se sont finalement établis à 118,1 % de la maquette initiale en décembre. Par ailleurs, l'arrivée à terme du DOCUP 2000-2006 dont les règlements devront être effectués avant la fin du mois d'octobre 2007 a entraîné une accélération des démarrages de chantiers. A noter que le Conseil Général a affecté en 2006 un montant total de 25,1 millions d'euros aux infrastructures routières dont 88,1 % en investissement et 11,9 % à l'entretien du réseau routier.

Par ailleurs, l'encours des crédits à l'habitat octroyés aux entreprises depuis 2002 poursuit sa croissance à un rythme de 7,5 % en moyenne par an. Au 31 décembre 2006, il s'élevait à 1,3 milliard d'euros. Les ménages, qui continuent de bénéficier de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêts, allongement de la durée de remboursement des crédits et mesures de défiscalisation) ont également poursuivi leurs investissements immobiliers. Leur encours de crédit à l'habitat progresse en moyenne annuelle de 6,6 % depuis 5 ans.





Les statistiques du Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (CONSUEL) corroborent ces résultats ; avec une progression de 1,8 % sur l'exercice.

Attestations visées par le CONSUEL

	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	Var 06/05
Logements neufs	4 519	5 181	4 232	5 283	5 409	2,4%
Logements existants	752	757	646	215	231	7,4%
Total logements	5 271	5 938	4 878	5 498	5 640	2,6%
Locaux industriels et commerciaux	779	822	728	806	776	-3,7%
Total général	6 050	6 760	5 606	6 304	6 416	1,8%

Source : CONSUEL

§ 3. L'HABITAT A LA GUADELOUPE

1. LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT A LA GUADELOUPE

D'après le recensement de l'INSEE réalisé en 2005, le parc de logements était composé de 205 153 habitations soit une progression de 14,7 % par rapport à 1999 et de 2,3 % en moyenne annuelle. Les résidences principales constituaient 80,2 % du total de logements contre 84,0 % en Métropole alors que les résidences secondaires représentaient 4,1 % du parc (9,3 % en Métropole). Par ailleurs, l'habitat serait plus exigu à la Guadeloupe qu'en Métropole, le nombre moyen de pièces par logement s'établissant à 3,8 contre 4 dans l'Hexagone et le nombre de personnes par logements serait évalué à 2,7 contre 2,3 en Métropole. Enfin, 51,5 % de Guadeloupéens sont propriétaires de leur logement, soit un niveau comparable à celui enregistré en France hexagonale (56,8 %).

L'habitat à la Guadeloupe

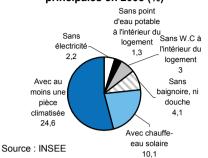
		Résidences secondaires	•	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	112 478	6 110	12 984	3 244	134 816
Enquête logement 1997	124 422	5 853	18 161	1 651	150 087
Recensement 1999	144 818	8 511	23 239	2 280	178 848
Recensement 2004-2005	164 539	8 349	29 773	2 493	205 153
Part dans le total (%)	80,2%	4,1%	14,5%	1,2%	100,0%
Var 05/99	13,6%	-1,9%	28,1%	9,3%	14,7%
Evolution moyenne annuelle (05/99)	2,2%	-0,3%	4,2%	1,5%	2,3%

Source: INSEE

L'analyse du taux d'équipement des habitations des ménages fait apparaître que :

- environ 24,6 % d'entre elles disposeraient d'une pièce climatisée contre 11,1 % à la Martinique;
- 4,1 % des résidences ne disposeraient pas d'une salle de bains équipée (contre 2,1 % à la Martinique) et 1,3 % seraient dépourvues de point d'eau potable à l'intérieur du logement (0,7 % à la Martinique).

Confort des résidences principales en 2005 (%)



1.1 Le logement social

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 sociétés d'économie mixte (SEM) qui interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et la résorption de l'habitat insalubre.

Au 31 décembre 2006, la Guadeloupe comptait 31 664 logements sociaux qui représentaient environ 15,4 % du parc immobilier contre environ 12,7 % dix ans auparavant. Avec une croissance moyenne de 1,2 % par an, le logement social s'est imposé comme l'un des moteurs de croissance de l'activité du secteur du BTP

Société	Parc locatif	Année 2006 Logements construits	Logements livrés
Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)	16 000	748	355
SIKOA-Société Anonyme HLM (SA HLM)	6 912	69	0
Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR)	5 735	538	538
Société pointoise d'HLM (SP HLM)	1 604	64	64
Société d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)	1 131	108	80
SAMIDEG	282	-	-
Total	31 664	1 527	1 037

Source : SEM

La SIG, qui gère 51,2 % du patrimoine locatif, a engagé à Pointe-à-Pitre un projet de réhabilitation des quartiers de Bergevin, Chanzy et Henry IV. Ce projet de plus de 312 millions d'euros, prévu dans le cadre de la convention territoriale du Grand Projet de Ville Pointe-à-Pitre/Abymes¹, doit s'étaler sur 15 ans. Une convention de partenariat, signée le 17 février 2006 entre la commune, la SIG et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), prévoit ainsi la démolition de 2 974 lots qui seront remplacés par 5 040 logements (60 % de logements sociaux et 40 % de logement intermédiaires) répartis sur une zone de 27 hectares. Le projet de concession publique entre la ville et la SIG a été formalisé le 20 mars 2006 ; la phase opérationnelle devait débuter en fin d'année 2006.

¹ Signée le 30 janvier 2002

D'ambitieux programmes de réhabilitation des quartiers urbains sont également prévus aux Abymes et à Basse-Terre, ils laissent entrevoir une orientation favorable de l'activité dans la branche du bâtiment et auront un effet d'entraînement sur l'économie du département.

1.2 La résorption de l'habitat insalubre

LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Partant du constat selon lequel environ 20 000 logements étaient insalubres à la Guadeloupe. cellule de résorption de l'habitat insalubre1 (RHI) a été créée en 1992. Les opérations de RHI ont pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants par une action sur les logements tout en adaptant l'environnement proche selon les souhaits des habitants. Plus de 10 000 logements sont en cours de traitement dans des opérations (6 000 en phases opérationnelles et 4 000 en phase d'étude).

Par la mise en place du **Comité Technique Départemental RHI** (CTD RHI), la circulaire du 26 juillet 2004, dont l'objet est d'améliorer les conditions de réalisation des opérations de RHI donne la responsabilité de la programmation et du financement RHI au Préfet. Les trois points

principaux de cette circulaire précisent l'insertion de la RHI dans un projet global, l'amélioration du pilotage des opérations et l'importance du partenariat ainsi que la nécessaire participation des habitants au processus de restructuration de leur quartier.

Complétant l'action de la cellule RHI, l'association Karukéra Logement, fondée en 1984, intervient dans le secteur privé. Assurant la maîtrise d'œuvre et l'assistance au maître d'ouvrage, elle a pour objet de résorber insalubre. notamment l'habitat l'intermédiaire des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Ces opérations s'étalent sur une période de trois ans et sont co-financées par l'Etat, l'ANAH (l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et les communes.

En 2006, 31 opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre ont été engagées dans le département. Sur ce total, 2 993 logements ont été livrés dont 52,7 % sur la zone de Boissard. Cette dernière constitue la plus importante zone de RHI de Guadeloupe. La vaste opération de RHI lancée en 1996 dans cette zone avait prévu la construction de 3 036 LES (Logement Evolutifs Sociaux).

Au cours de l'année 2006, 928 000 euros ont été engagés pour l'OPAH de renouvellement urbain de Pointe-à-Pitre entamée en 2004, et 322 000 euros ont été engagés pour des OPAH situées dans des secteurs diffus.

_

¹ Rattachée à la Direction Départementale de l'Equipement.

2. LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

2.1 La ligne budgétaire unique

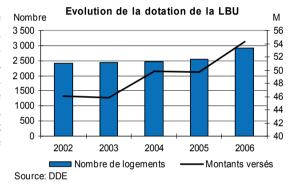
LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE

L'aide de l'Etat est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété), et les améliorations de l'habitat. Il convient de noter que les logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer.

Le 1^{er} avril 2003, un guichet unique pour le logement social a été créé dans le département. Regroupant les services de l'Etat,

des Conseils Régional et Général, ce guichet a pour objectif de permettre aux opérateurs sociaux d'accélérer l'instruction de leur dossier et de mieux programmer leurs réalisations. Cette décision a été assortie de la signature d'une convention entre la Région et le Département qui se portent désormais garants, aux cotés des communes et de la Caisse des Dépôts et Consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

En 2006, la LBU a permis de financer 2 923 logements en progression de 15,3 % par rapport à 2005. Les engagements se sont néanmoins élevés à 47,5 millions d'euros soit une diminution de 4,6 % par rapport à 2005. 64,3 % de cette dotation ont été consacrés à la construction de logements locatifs et 18,6 % ont été versés au titre de l'amélioration de l'habitat



2.2 Les prêts aidés de l'Etat

Le financement des sociétés d'économie mixte pour la construction de logements sociaux est encadré par le décret n°2001-201 paru au journal officiel du 3 mars 2001 et selon lequel les prêts aidés de l'Etat ont été remplacés par le prêt locatif à usage social (PLUS) et le Prêt Aidé pour le Logement Très Social (PLATS).

Financements accordés par la CDC

millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	var 06/05
Nbre de logements	1 915	1 144	1 088	1 052	1 240	17,9%
Prêts émis	143,6	73,0	50,9	53,5	71,9	34,5%
Prêts versés	76,5	132,0	47,6	59,8	44,6	-25,4%

Source : Caisse des Dépots et Consignations

En 2006, le taux des prêts de l'Etat à usage social a été fixé à respectivement 3,25 % jusqu'au 31 juillet 2007 avant l'augmentation de 0,50 % du livret A et de 3,75 % sur le reste de l'année. Le taux de prêt de l'Etat à usage très social s'est quant à lui élevé à 4,13 % sur l'année.

Ces prêts, financés depuis 1986 par la CDC sur fonds propres et sur la ressource du livret A, s'élevaient à 1 171,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

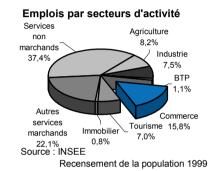
Section 5 La distribution

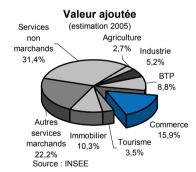
§ 1. INDICATEURS STRUCTURELS

1. APERCU GENERAL

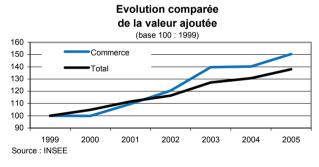
Selon les dernières estimations disponibles, le secteur du commerce emploie plus de 15 % des effectifs salariés et non salariés de la Guadeloupe et produit près de 16 % de la valeur ajoutée du département.

Avec une croissance annuelle moyenne de 7,0 % de sa valeur ajoutée entre 1999 et 2005, contre 5,5 % tous secteurs confondus, le commerce apparaît comme l'un des secteurs les plus dynamiques de l'archipel, derrière les services (+7,2 % de VA/an sur la période).





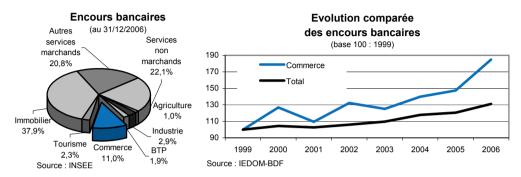
Ce dynamisme est notamment perceptible dans l'évolution des surfaces de vente des commerces de plus de 300 m² en augmentation de 25 % sur la période sous revue. Il se confirme par ailleurs au regard du nombre d'entreprises du secteur, en progression de plus de 30 % en 6 ans. Le





nombre d'entreprises de plus de 50 salariés a quasiment été multiplié par cinq sur la période alors que les autres augmentaient de plus de 25 %.

Parallèlement, l'endettement bancaire du secteur, dont l'encours représente à fin 2006 près de 10 % de l'encours global des crédits aux entreprises du département, a crû à un rythme annuel moyen de 6,7 % contre seulement +3,1 % pour l'ensemble des secteurs.



2. RISQUES BANCAIRES DU SECTEUR¹

2.1 Evolution de l'endettement du commerce entre 1999 et 2005

Entre juin 1999 et décembre 2005, l'endettement total du secteur du commerce a augmenté de 47,3 % (contre + 20,3 % tous secteurs confondus).

L'essentiel de cette progression est attribuable aux financements à moyen et long terme, en hausse de plus de 75 % sur la période, signe à la fois des investissements importants réalisés dans le secteur mais également d'une probable évolution des conditions de financement des entreprises. Le crédit bancaire a effectivement pu être privilégié aux ressources propres dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. On rappellera que, sur la période sous revue, le coût des crédits à moyen et long terme s'est inscrit en recul de 1,4 point, passant de 6,2 % à 4.8 %.

Le financement bancaire à moyen et long terme, principalement consacré à la création ou à l'acquisition des locaux et fonds de commerce, représente en 2005 près de 43 % de l'endettement total du secteur (36 % en 1999).

¹ Ces informations sont issues d'extractions du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration avait été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 euros par guichet contre 75 000 euros en métropole. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution des encours de crédits sur l'exercice 2006 est à interpréter avec prudence.

Par comparaison avec les autres secteurs de l'économie, le poids des dettes à court terme demeure encore prépondérant dans le secteur du commerce. Fin 2005, il représentait en effet plus de 44 % (52 % en 1999) de la dette bancaire des entreprises du commerce contre à peine 16 % tous secteurs d'activités confondus. Cette situation tient au besoin de financement des stocks de marchandises.

Au cours des six dernières années, les dettes à court terme ont progressé à un rythme moyen de 3,9 % (+ 9,8 % pour les dettes à long et moyen terme). Cette progression d'ensemble masque cependant les évolutions heurtées de la série. C'est ainsi, que consécutivement au conflit des banques AFB fin 2003-début 2004, ou à celui des dockers du port de Jarry fin 2004, l'encours des crédits à court terme (crédits d'exploitation, découverts en compte et créances douteuses) a progressé de respectivement 20,1 % et 18,3 % en glissement annuel avec pour corollaire une augmentation de la vulnérabilité des entreprises du secteur.

Enfin, on notera également le niveau relativement important des financements par crédit-bail (13,1 % du total contre 4,4 % pour l'ensemble des secteurs), principalement utilisés pour la création des centres commerciaux et des centres de gros (cf. infra).

2.2 Analyse par branche

L'analyse par branche de la structure de l'endettement bancaire des entreprises du commerce révèle d'importantes différences selon les activités.

Le **commerce de détail non-alimentaire** a connu une profonde mutation se caractérisant par un fort développement de ses surfaces de vente¹, notamment dans les domaines des sports et loisirs (+ 124,1 % en 6 ans, de 1999 à 2005), du meuble et de l'électroménager (+ 74,1 %) et, dans une moindre mesure, du bricolage et du jardinage (+ 13,3 %). Ces investissements se sont traduits par une augmentation de 111,5 % de la dette à moyen et long terme de cette branche. Sur la période, l'encours des emprunts à court terme s'est pour sa part inscrit en progression de 35,5 %.

Le **commerce de gros** a profité de la demande croissante du commerce de détail pour se développer également. Les investissements nécessaires à l'accroissement de l'activité de cette branche ont été financés par emprunts à moyen et long terme (+ 71,3 % soit + 9,9 M \in en 6 ans, de 1999 à 2005), mais surtout, entre 1999 et 2001, par crédit-bail (+ 178,2 % et + 16,9 M \in).

Le **commerce automobile**, soutenu par une demande des consommateurs en progression de 3,7 % par an en moyenne depuis 2001 (plus de 16 000 véhicules immatriculés chaque année), a quant à lui été marqué par un mouvement de concentration des concessions au sein de quelques groupes. Dans ce contexte, les investissements à long terme du secteur ont progressé de 89,0 % (+ 14,5 M \in) en 6 ans tandis que l'encours des crédits à court terme est ressorti en hausse de 72,3 % (+ 15,4 M \in).

Le **commerce de détail alimentaire** fait exception dans le secteur avec, ces dernières années, une diminution des investissements. Cette évolution tient principalement au fait que le dernier chantier important réalisé dans cette branche a été achevé en 2000 (le centre commercial Milenis).

-

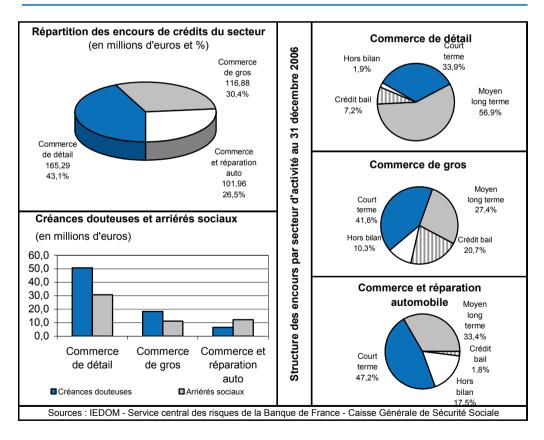
 $^{^{\}rm 1}$ Source : DDCCRF – surfaces commerciales de plus de 300 m²

2.3 Situation au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le poids de l'endettement du commerce représente 9,5 % des encours distribués par les établissements de crédits à l'ensemble des secteurs d'activité de la Guadeloupe.

Le commerce de détail conserve sa part prépondérante dans l'endettement du secteur avec près de 43 % de l'endettement total, devant le commerce de gros (30,4 %) puis le commerce automobile (26,5 %). Il convient néanmoins de souligner que le commerce de détail a engagé ces dernières années d'importants investissements nécessitant un recours croissant à des emprunts à long terme.

Commerce en millions of					
	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2006	150,5	159,7	37,9	33,0	381,2



3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2003

D'après les derniers comptes économiques définitifs publiés par l'INSEE, la production de branche du secteur commercial s'est établie, en 2003, à 1,7 milliard d'euros dont près de 40 % absorbés par les consommations intermédiaires. Subventionné à hauteur de 9 millions d'euros, le secteur avait ainsi pu dégager un excédent brut d'exploitation de 489 millions d'euros et effectuer le paiement de 513 millions d'euros de charges de personnel et de 51 millions d'impôts et taxes.

Production de branches	Consommations intermédiaires	694 M€ 39,9 %	
1 739 M€	Valeur ajoutée	1 045 M€	
		60,1%	
Subventions	9 M€		

 Impôts et taxes
 51 M€

 Charges de personnel
 513 M€

 Excédent brut d'exploitation
 489 M€

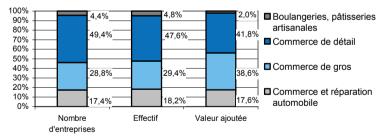
Source : INSEE

4. ENQUETE ANNUELLE D'ENTREPRISES

La dernière enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE porte sur l'exercice 2004 et a concerné 777 entreprises guadeloupéennes du secteur du commerce. Ces dernières, qui emploient 12 467 salariés, ont dégagé un chiffre d'affaires de près de 4 milliards d'euros au cours de l'exercice et une valeur ajoutée de 577 millions d'euros.

Il ressort de cette enquête que le sous secteur du **commerce de détail** employait 47,6 % des salariés du commerce et concentrait près de la moitié des établissements recensés. Sa contribution à la valeur ajoutée totale du secteur était en revanche plus faible puisqu'elle s'établissait à 41,8 %.

Structure des activités commerciales



Source: INSEE - Enquêtes annuelles d'entreprises 2004

Le **commerce de gros**, qui conserve une place importante dans le système de distribution local, se caractérisait pour sa part par une contribution à la valeur ajoutée produite

1

¹ A la Guadeloupe, ce secteur concentre essentiellement des commerces de détail alimentaire, de produits pharmaceutiques, de parfumeries, d'habillement, de vente de chaussures ainsi que d'aménagement de l'habitat.

par le secteur du commerce relativement importante (38,6 %) comparativement au poids de ses effectifs et de son nombre d'entreprises (respectivement 29,4 % et 28,8 %).

Le **commerce automobile**, outre la vente de véhicules, regroupe également les services de réparation, de maintenance et de distribution de carburant. Il représentait 17,4 % des entreprises du secteur et 18,2 % de l'effectif du commerce pour une contribution de 17,6 % à la valeur ajoutée du secteur commercial.

§ 2. L'EVOLUTION DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Ces dernières années, le secteur de la distribution a été marqué par l'apparition puis le développement de centres commerciaux ou de galeries commerciales où de nombreuses boutiques ou petites surfaces de vente de moins de 300 m² se sont installées. Ainsi, en 2006, le paysage du commerce et de la grande distribution a été principalement marqué par l'inauguration, le 15 novembre, de la dernière tranche de l'extension du centre commercial de Destrellan. Ce centre commercial regroupe à présent près de 180 boutiques en sus des grandes surfaces Carrefour, Décathlon et Monsieur Bricolage.

Les indicateurs disponibles permettent cependant de n'appréhender que les surfaces commerciales de plus de 300 m². Ces dernières, dont les créations ou extensions dépendent de la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC), sont restées au nombre de 152 unités en 2006, pour une surface totale en progression de 2,3 % par rapport à 2005. Dans le détail, les magasins de meuble et électroménager, dont le nombre reste inchangé, ont enregistré un accroissement de 5,6 % de leurs surfaces de vente, devant les magasins spécialisés dans l'équipement de la personne (+ 3,6 %) et les supermarchés (+ 1,4 %).

Estimation de l'évolution des surfaces commerciales supérieures à 300 m²

Catégories		Nom	bre				Surfaces		Var.
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006	06/05
Hypermarchés	4	4	4	4	23 318	23 865	23 865	23 865	0,0%
Supermarchés	43	44	47	48	31 691	33 179	34 915	35 397	1,4%
Meuble et électroménager	36	40	43	43	33 488	38 903	41 347	43 642	5,6%
Bricolage et jardinerie	25	25	25	23	27 957	27 957	28 061	28 411	1,2%
Equipement de la personne	20	18	18	19	13 910	10 270	10 270	10 640	3,6%
Sports et loisirs	7	9	15	15	4 940	6 170	12 864	12 864	0,0%
Total	135	140	152	152	135 304	140 344	151 322	154 819	2,3%

Source : Direction Départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Les grandes surfaces alimentaires occupent ainsi 38,3 % des surfaces commerciales (concessions automobiles exclues) du département. A la fin de l'année 2006, la superficie des hypermarchés et supermarchés s'élevait à 59 262 m², soit une densité commerciale de 140,3 m² pour 1 000 habitants. A titre de comparaison, à la Martinique, la densité commerciale pour la distribution alimentaire s'élève en 2006 à environ 150 m2 pour 1 000 habitants contre 317 m2 en Métropole.

Nombre de dossiers présentés à la CDEC

	2003	2004	2005	2006
Total	20	20	17	15
. dont créations	7	11	14	8
. dont extentions	11	8	2	5
. dont autres (transfert ou modification de dossier)	2	1	1	2
Avis favorable	14	15	15	13*
Avis défavorable	4	4	1	2
Dossier retiré	0	0	1	0

Source : DDCCRF * dont 3 tacites

Après accord de la Commission Départementale d'Equipement Commercial, le délai moyen avant le démarrage des travaux est de trois à cinq ans. En 2006, la CDEC a donné un avis favorable pour 13 dossiers sur les 15 présentés, 8 d'entre eux concernant des créations pures et 7 des extensions ce qui laisse entrevoir un accroissement du paysage commercial durant les prochaines années.

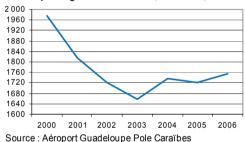
Section 6 Le tourisme

Les activités concernées directement ou indirectement par le tourisme sont nombreuses : l'hébergement et la restauration, les activités paratouristiques, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux. Ce secteur constitue ainsi l'un des axes majeurs du développement de la Guadeloupe. En janvier 2006, les personnes employées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration représentaient 5,5 % de la population active occupée, les emplois directs du secteur concernant ainsi 6 854 personnes (salariée et non salariée) employées dans 4 254 entreprises¹.

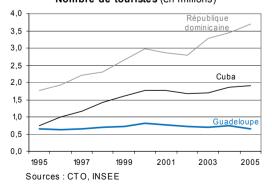
Depuis 2000, qui demeure à ce jour l'année référence du secteur. fréquentation touristique a chuté. Le trafic passager a reculé successivement de 8.1 % en 2001, de 4,9 % en 2002 et de 3,9 % en 2003. Avec la fermeture de 13 établissements (1 580 chambres), le Département a perdu 1/3 de ses capacités hôtellières et le taux d'occupation des hôtels s'est sensiblement contracté, passant de 68,4 % à 53,0 % sur la période 2000 à 2004. Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie traditionnelle, qui était estimé à près de 623 100 en 2000, n'a, depuis, cessé de diminuer pour s'établir à 21 % en 5 ans.

Cette diminution peut être notamment imputée au vieillissement des installations mais surtout à l'émergence de nouvelles destinations touristiques dans la Caraïbe. début des années 1980. Jusqu'au Guadeloupe n'était que très peu concurrencée. Depuis cette destination Guadeloupe a été confrontée à l'essor de Cuba et surtout de la République Dominicaine. Sur la période 1995-2005, ces deux pays ont enregistré un accroissement de leur fréquentation touristique de respectivement 155,4 % et de 107,8 %.

Evolution annuelle du trafic passagers hors transit (en milliers)



Nombre de touristes (en millions)



¹ Source: INSEE

Ces destinations ont su attirer des touristes au budget plus conséquent que ceux fréquentant la Guadeloupe. Selon les données du CTO (Organisation du Tourisme Caribéen), en 2001, un touriste aurait dépensé en moyenne 563 dollars au cours de son séjour en Guadeloupe, contre 938 dollars en République Dominicaine et 970 dollars à Cuba.

Pour autant, tout comme la Guadeloupe, Cuba et la République Dominicaine ont subi les effets de la conjoncture défavorable et des évènements du 11 septembre 2001, enregistrant ainsi une baisse de 5% de leur fréquentation en 2002. Contrairement à la Guadeloupe, l'activité touristique de ces deux pays a cependant redémarré rapidement.

La chute d'activité apparaît clairement dans les comptes économiques du département. Selon les dernières estimations de l'INSEE, le secteur du tourisme (hôtellerie-restauration) aurait en effet contribué à hauteur de 3,4 % à la formation de la valeur ajoutée du département en 2003 contre 4,0 % en 2002 et 5,1 % en 2000.

L'exercice 2006 pourrait néanmoins constituer une année charnière pour le secteur du tourisme dans le département. Plusieurs structures hôtelières ont achevé leurs travaux de rénovation dans le courant de l'année et les efforts de promotion engagés par la Région et le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, notamment à l'occasion de la course transatlantique la Route du Rhum-la Banque Postale en novembre 2006, ont semble-t-il joué un rôle moteur dans la relance du secteur. Le nombre de passagers hors transit à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes s'est en effet inscrit en 2006 en hausse de 1,95 % par rapport à 2005 et sur le seul mois de novembre la fréquentation à l'aéroport a progressé de 11,2 % par rapport à l'année précédente. Les hôteliers auraient pour leur part enregistré une progression de l'ordre de 5 points de leur taux de remplissage sur l'année et afficheraient un taux de remplissage proche de 100 % depuis le mois de novembre, gagnant ainsi près d'un mois sur la haute saison 2006-2007.

De plus, les compagnies aériennes desservant la Guadeloupe ont renouvelé leur flotte et des lignes aériennes vers les Etats-Unis et le Canada ont été ouvertes par de nouveaux intervenants (cf. supra).

§ 1. RESULTATS DE L'ENQUETE « FLUX TOURISTIQUES »

L'absence de statistiques hôtelières depuis 2002 rend difficile l'appréciation de l'activité touristique. En 2004, afin de pouvoir mesurer l'impact de sa politique de relance du secteur, le Conseil Régional de la Guadeloupe a néanmoins rétablit l'enquête aux frontières le l'enquête de fréquentation hôtelière réalisées par l'INSEE.

L'enquête aux frontières ne concerne que les voyageurs au départ de l'Aéroport Guadeloupe pôle Caraïbe et à destination de l'Europe. Les vols à destination de la Caraïbe, de

 $^{{}^{1}\;} Enquête\; intitulée\; \alpha \; les\; flux\; touristiques\; au\; départ\; de\; Pointe\; a\; Pitre-Pôle\; Caraïbes\; ».$

l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, qui concentraient plus de 7,5 % des passagers en 2006 ainsi que les vols domestiques ou à destination des autres Département Français d'Amérique (32,3 % des passagers), sont donc exclus du périmètre de cette enquête.

D'après la dernière enquête aux frontières menée par l'INSEE sur l'ensemble de l'année 2005^1 , 71,6% des passagers affirmaient être à la Guadeloupe pour un motif touristique.

La Métropole reste le principal marché émetteur de la Guadeloupe, 92,3 % des touristes de séjour. Les ressortissants de l'Union Européenne ne représentent pour leur part que 5,0 % des touristes de séjour. Parmi ces pays figurent principalement l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni, concentrant respectivement 32 %, 19 %, 11 % et 8 % des voyageurs de l'Union Européenne.

Provenance des touristes de séjour Union Européenne 5,0% Non déclaré 1,0% Autres 1,7%

Source: INSEE - Enquête flux touristiques

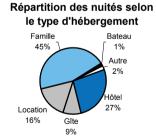
La Guadeloupe compte une part importante de tourisme affinitaire; les principaux déterminants du voyage étant en premier lieu le réseau familial et amical (54 %), suivi des agences de voyage (17 %) et des actions de promotion relayées par les médias (12,6 %).

La grande majorité des touristes (80 %) sont des actifs. L'archipel séduit en effet des professions libérales et cadres supérieurs (27 %), mais également des employés (22 %), des professions intermédiaires (17 %), alors que les retraités ne constituent que 13 % des touristes.

L'enquête estime par ailleurs qu'en 2005, les touristes ont passé environ 5,5 millions de nuitées dans le département.

Les touristes de séjour se rendant dans leur famille ou chez leurs amis concentreraient 45 % des nuitées. Le logement n'entrant généralement pas dans leur budget, ils restent de façon générale plus longtemps dans le département.

Un tiers des nuitées (27 %) concernerait ensuite l'hôtellerie. Il convient enfin de souligner la part importante des nuitées passées dans des logements saisonniers et dans les gîtes (respectivement 16 % et 9 %).



Source : Enquête flux touristiques

¹ Les premiers résultats publiés concernaient la période d'août 2004 à juillet 2005.

§ 2. LE TOURISME DE SEJOUR

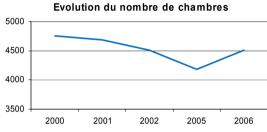
1. L'HOTELLERIE

1.1 L'offre hôtelière

Après un exercice 2005 marqué par la disparition de 750 chambres à la suite notamment des fermetures des hôtels Marissol et Callinago au Gosier, Kaye'la à Saint-François et Petite Anse à Bouillante, la fin de l'année 2006 a vu la réouverture de certaines structures de standing. Au mois de novembre 2006, la Toubana, à Saint-Anne, a accueilli ses premiers clients dans un hôtel rénové offrant une prestation haut de gamme. Un mois après, le Club

Méditerranée inaugurait son nouveau village de la Caravelle, classé quatre tridents, avec une capacité d'accueil portée à 299 chambres (184 chambres club, 78 chambres Deluxe et 37 suites).

Fin 2006, la capacité d'accueil de l'hôtellerie classique du département s'établissait à 4511 chambres, en augmentation de 7,9 % environ.



Sources: Observatoire du tourisme, GHTG, CTIG

Estimation du parc hôtelier de la Guadeloupe en fin d'année 2006

		Zone géographique						
		Grande-Terre	Basse-Terre	Désirade	Marie-Galante	Saintes	catégorie	
	4*/L	4	0	0	0	0	4	
	3*	19	5	0	1	1	26	
	2*	13	5	0	0	1	19	
Hôtels	1*	4	3	0	1	0	8	
	0*	4	1	0	0	0	5	
	NH	5	7	3	2	2	19	
	Total	49	21	3	4	4	81	
	4*/L	718	0	0	0	0	718	
	3*	2 599	135	0	100	13	2 847	
	2*	422	177	0	0	18	617	
Chambres	1*	57	37	0	23	0	117	
	0*	60	6	0	0	0	66	
	NH	33	62	17	20	14	146	
	Total	3 889	417	17	143	45	4 511	

Sources: GHTG, CTIG, estimation IEDOM

1.2 La fréquentation hôtelière

En dépit des difficultés persistantes dans le secteur touristique, les professionnels de l'hôtellerie auraient enregistré en 2006 une augmentation de 10 % de leur chiffre d'affaires. Cette évolution tient notamment à un report d'activité suite à la fermeture pour rénovation de certains complexes concurrents, mais surtout à l'effet Route du Rhum-la Banque Postale qui, comme mentionné précédemment, a permis aux hôtels de gagner près d'un mois sur la haute saison touristique 2006-2007.

2. LES GITES

Si l'hôtel reste le mode d'hébergement dominant pour le tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées notamment en Basse-Terre et dans les dépendances. Il s'agit des gîtes ruraux, des villas meublées, des villages de vacances et des résidences de tourisme. Leur développement est à mettre en parallèle avec l'essor du tourisme vert.

Les touristes qui choisissent l'hébergement en gîte rural désirent avant tout un accueil plus personnalisé permettant davantage de nouer des contacts avec la population locale, une certaine autonomie d'action, le calme et la nature. Les gîtes proposent donc une alternative aux offres habituelles d'hébergement, d'autant que leurs prix sont moins élevés que ceux proposés à l'hôtel. Ce mode d'hébergement a concentré, en 2005, 9 % des nuitées.

Parmi les nombreux gîtes ruraux existant en Guadeloupe, seuls les Gîtes de France, labellisés et classés par épi, peuvent véritablement être dénombrés. En 2006, l'organisme comptait 319 structures, contre 326 en 2005, en repli de 2,1 %. Pour autant d'après les Gîtes de France, sur un échantillon d'environ 150 gîtes, le nombre total de nuitées vendues aurait progressé de 23,3 % en 2006 pour s'établir à 6 287.

Parc des Gîtes de France (hors dépendances)

	2002	2003	2004	2005	2006
quatre épis	nd	8	2	9	9
trois épis	134	139	143	138	143
deux épis	187	157	163	162	156
un épi	21	18	18	17	11
Nombre total de gîtes	342	322	326	326	319

Source : Relais Guadeloupe Gîtes de France

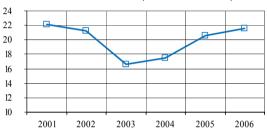
3. LOUEURS DE VOITURES

La voiture est le mode de transport le plus fréquemment utilisé par les touristes. L'Association des Loueurs de Voitures de l'Aéroport (ALVAR), qui regroupe 12 loueurs, comptabilise plus de 4 500 véhicules touristiques durant la haute saison.

Sa clientèle, constituée à 80 % de touristes, consacre en moyenne 219,7 euros par séjour à la location de voiture pour un prix moyen à la journée de 32,5 euros hors taxe. Il convient de souligner que les Tour Opérateurs et la réservation par Internet ont permis à l'ALVAR de réaliser respectivement 15 % et 5 % de son chiffre d'affaires.

Après avoir accusé une réduction de plus de 25 % de chiffre d'affaires entre 2001 et 2003, les loueurs de l'ALVAR ont progressivement renoué avec la croissance. Au cours de l'exercice 2006, ils auraient ainsi enregistré une augmentation de l'ordre de 15 % de leur chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires des loueurs de voitures membres de l'ALVAR (en millions d'euros)



§ 3. LE TOURISME DE CROISIERE ET DE PLAISANCE

1. LE TOURISME DE CROISIERE

Malgré le développement de l'Amérique Centrale et de l'Amérique Latine qui ont su s'équiper d'installations portuaires performantes et adaptées à la clientèle nord-américaine, la Caraïbe demeure le bassin de croisière le plus fréquenté du monde. Selon les dernières données disponibles auprès de l'Organisation du tourisme Caribéen (CTO), le nombre de croisiéristes y aurait progressé de 2,6 % au cours de l'année 2006.

La Guadeloupe reçoit deux types d'escales : la **croisière de transit**, qui concerne les paquebots faisant escale à la journée dans le département, et la **croisière basée** s'effectuant au départ de Pointe-à-Pitre. Depuis 1996, le département est confronté à une crise profonde du tourisme de croisière. C'est ainsi qu'en 2006, 51 navires ont accosté en Guadeloupe à comparer avec les 429 paquebots ayant fait escale en 1996, soit une chute de la fréquentation de 88,1 % en 10 ans. La réduction du nombre d'escales de navires de croisière s'est logiquement accompagnée d'une diminution très sensible du nombre de passagers débarqués. Le Port Autonome de Guadeloupe a en effet enregistré 67 014 croisiéristes en 2005 soit des baisses de 73,8 % par rapport 2000 et de 80,1 % par rapport à 1996. La situation de la branche s'est notoirement dégradée en 2004 avec la faillite de la compagnie Festival, les difficultés de Nouvelles Frontières et la quête de nouvelles zones d'exploitation pour la Compagnie des Îles du Ponant.

L'année 2006 laisse cependant entrevoir la renaissance du tourisme de croisière dans le département. Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) a en effet enregistré des résultats globalement encourageants avec 72 383 croisiéristes, soit une progression de 8,0 % de la fréquentation en un an.

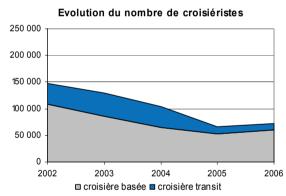
Evolution du nombre de croisièristes

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Mvts de navires	244	284	252	117	102	-12,8%
Total	148 113	130 140	103 721	67 014	72 383	8,0%
croisière basée	108 668	86 041	64 251	52 265	59 684	14,2%
croisière transit	39 445	44 099	39 470	14 749	12 699	-13,9%

Source : PAG

Cette évolution d'ensemble tient exclusivement à la croisière basée, la **croisière de transit** continuant de perdre des passagers (-13,9 %). Au nombre des raisons pouvant expliquer cette baisse, on retiendra notamment la fermeture des accès aux principaux sites proposés en excursion aux croisiéristes (la Soufrière et la seconde chute du Carbet), suite au tremblement de terre du 21 novembre 2004. Cela a conduit les bateaux à diminuer leur nombre d'escales en Guadeloupe, et ce, malgré les importants efforts effectués par la commune de Deshaies pour accueillir les croisiéristes.

La **croisière basée** a pour sa part affiché une hausse fréquentation de 14,2 %. Ces bons résultats s'expliquent notamment par le retour d'un paquebot de la compagnie COSTA jusqu'alors basé en République Dominicaine. Outre clientèle de canadiens une d'américains, la croisière basée est également prisée par les touristes originaires d'Europe (Italie. Allemagne, Suisse, Espagne ou du Royaume-Uni). La proximité entre le port et l'aéroport compte parmi les atouts certains de la destination pour la croisière basée.



Source: PAG

Enfin, le port de Pointe-à-Pitre a reçu, le 07 avril 2006, le prix « Dream word cruise destination 2005 » et a été distingué par le label de l'US Navy qui le place au rang de premier terminal de croisière de la Caraïbe en matière de sécurité.

2. LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose par ailleurs de trois marinas l' dont celle de Bas du Fort au Gosier qui, avec 1 086 places, a la plus grande capacité d'accueil de la Caraïbe. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre de haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

1) L'activité charter

L'activité de navigation de plaisance s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986). L'arrivée à terme des effets de la loi a cependant entraîné une crise de l'offre. Depuis la haute saison 2000, le nombre de bateaux en location n'a cessé de baisser passant de près de 250 unités en 2000 à une quarantaine en novembre 2004.

Les mesures d'incitation fiscales pour la location de bateaux² inscrites dans la Loi Programme, dite loi Girardin, participent à la redynamisation du secteur avec une augmentation substantielle du parc de bateaux de plaisance. Pour la saison 2006-2007, environ 150 bateaux (120 bateaux à voile et 30 bateaux à moteur) ont été proposés à la location, soit une progression de 50 % par rapport à la saison précédente.

2) La plaisance à la Marina Bas du Fort

La Marina Bas du Fort, a été reprise le 1^{er} janvier 2006 par la Compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la SEMSAMAR, pour quinze ans dans le cadre d'une délégation du service public. En 2006, elle a accueilli près de 1 800 bateaux soit une progression d'activité de l'ordre de 9 % par rapport à 2005.

Pour redynamiser le secteur de la plaisance et attirer de nouveaux visiteurs, les gestionnaires ont engagé un programme de rénovation et d'agrandissement de la marina. En 2006, 450 mètres de pontons linéaires ont ainsi été construits afin, dans un premier temps, de permettre l'accueil, au mois de novembre, des participants à la course transatlantique « La Route du rhum-la Banque Postale », et, à terme, d'accueillir près de 90 bateaux supplémentaires, la marina étant jusqu'alors saturée. Des travaux visant à améliorer la sécurité du site ont également été effectués en 2006, et notamment la construction d'une nouvelle station service et l'installation de la vidéo surveillance. Enfin pour 2007, la zone technique et le supermarché de la marina devraient être refaits. La Marina Bas du Fort s'oriente donc vers une offre de services haut de gamme qui devrait notamment lui permettre de reconquérir le marché des yachts de plus de 30 mètres.

² La loi prévoit notamment que ne peuvent être défiscalisés que les bateaux justifiant d'un minimum de 22 semaines de sorties par an.

¹ Saint François, Rivière Sens sur la Basse-Terre et Bas du Fort au Gosier.

3) La Marina de Saint-François

La marina de Saint-François dispose d'une capacité d'accueil de 135 bateaux de plaisance. Dans le cadre d'un projet d'aménagement de 10 millions d'euros portant sur la rénovation du golf, de la marina et de ses abords, la Commune a engagé d'importants travaux courant 2006. A terme, cette capacité d'accueil devrait être portée à 211 bateaux. Par ailleurs, les navires effectuant la rotation entre la Désirade, Marie-Galante, Petite-Terre et Saint-François seront délocalisés et accosteront au port polyvalent.

§ 4. LES LOISIRS

Le département offre une diversité de paysages, de sites ou d'activités nautiques, sportives et culturelles qui rend ainsi possible la pratique de nombreux loisirs. La Guadeloupe, dont l'écosystème est exceptionnel, bénéficie par ailleurs de la présence d'un Parc national créé en 1989, couvrant près de la totalité de la Basse-Terre. Il gère les principaux sites naturels tels que la Soufrière et les chutes du Carbet qui sont cependant fermés depuis le tremblement de terre de novembre 2004. Entre 1975 et 2000, la fréquentation des grands sites du parc national a ainsi été multipliée par 5, passant de quelques centaines de milliers de personnes à plus d'un million de visiteurs par an.

Dans le respect de sa charte de qualité, le parc s'est associé à des entreprises du secteur touristique spécialisées dans les domaines de l'hébergement et des activités sportives. Il compte ainsi 35 entreprises labellisées « marque de confiance du Parc national de la Guadeloupe ». Ce dernier, l'un des sept en France, s'est par ailleurs lancé dans un programme d'action en matière de tourisme durable conformément aux dispositions prévues dans la Charte Européenne du Tourisme Durable à laquelle il souhaite adhérer à l'horizon 2007.

La Guadeloupe compterait une trentaine d'entreprises d'animation touristique et une cinquantaine de petites structures, pour certaines non déclarées. L'activité d'animation touristique génèrerait environ 300 emplois directs, et plus du double en prenant en compte les activités annexes (restaurants, boutiques de souvenirs...).

L'Union Professionnelle de l'Animation Touristique (UPAT) regroupe une vingtaine d'entreprises : l'Aquarium, la distillerie Damoiseau, le Parc floral du Domaine de Valombreuse, le jardin botanique de Coluche... L'association rassemble ainsi des entreprises proposant entre autres des prestations de sports nautiques et aériens, de visites de parcs, de plantations ou de musées, de tours en bateaux ou en hélicoptère, de canyoning, etc. Concernant leur activité, les entreprises adhérentes de l'UPAT auraient rélevé une tendance légèrement à la hausse en 2006.

§ 5. LE FINANCEMENT BANCAIRE DU SECTEUR

Au 31 décembre 2006, l'encours total de crédits porté par les banques locales sur le secteur du tourisme ne représentait que 1,4 % des encours distribués par le secteur bancaire aux entreprises guadeloupéennes. Il s'établissait à 84,6 millions d'euros, en repli de 14,4% sur un an, en dépit de l'abaissement du seuil déclaratif des risques des établissements de crédit au SCR de la Banque de France, passé de 45 000 euros à 25 000 euros le 1^{er} février 2006.

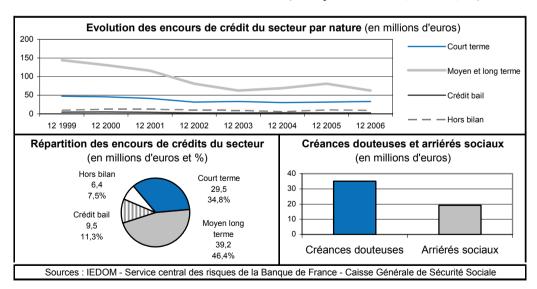
Tourisme (Hôtellerie et restauration)

en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2006	29,5	39,2	9,5	6,4	84,6

Cette évolution d'ensemble tient essentiellement à la diminution de 29,0% de l'endettement à long terme du secteur (58,1% de l'endettement total du secteur), de 46,3% des opérations de crédit-bail et, dans une moindre mesure, au repli de 8,8% des crédits d'exploitation du secteur. Cette diminution de l'endettement à court terme du secteur est à rapprocher de l'amélioration de l'activité des hôtels (cf.supra), et de fait de leur niveau de trésorerie.

Les montants des créances douteuses et des arriérés de sécurité social du secteur, s'ils demeurent relativement élevés (respectivement 35,1 millions d'euros et 19,3 millions d'euros), se sont sensiblement réduits au cours de l'exercice (de respectivement 19,5% et 28,5%).



§ 6. LA RELANCE DU SECTEUR

Les acteurs publics et professionnels se sont mobilisés pour redynamiser l'industrie touristique de la Guadeloupe, face à la crise touristique qui la touche depuis 2001. Les signes de reprise perceptibles à la fin de l'année 2006 sont les premiers résultats des efforts menés depuis plusieurs années.

• L'Europe

En raison notamment de sa situation ultrapériphérique, la Guadeloupe a bénéficié du **DOCUP 2000-2006** (DOCument Unique de Programmation), qui prévoyait l'octroi d'aides économiques. Pour cette période, 1,8 milliard d'euros de subventions publiques ont été programmées pour la Guadeloupe. Sur ce total, 105,0 millions d'euros dont 39,6 millions provenant du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) ont été alloués au secteur du tourisme.

DOCUP: programmation 2000-2006

millions d'euros

Mesures	Maquette initiale	Maquette révisée	Programmé à fin nov. 06	Poids
Promotion touristique (mesure 1)	24,4	23,6	26,9	19,3%
Renforcement des capacités d'accueil (mesure 2)	52,1	89,2	88,3	63,4%
Développement des stations et des produits touristiques nouveaux (mesure 3)	16,3	22,9	19,6	14,1%
Réequilibrage des pôles touristiques (mesure 4)	12,2	6,5	4,4	3,2%
Total	105,0	142,2	139,2	100,0%

Source : Préfecture - Cellule Europe

Les sommes effectivement engagées à fin novembre 2006 se sont avérées supérieures à la maquette initiale du DOCUP. Elles s'établissaient en effet à 139,2 millions d'euros. Plus de 63 % de la programmation ont été consacrés au renforcement des capacités d'accueil, 19,3 % à la promotion du secteur et près de 14 % au développement de nouveaux produits touristiques.

• L'Etat

La contribution de l'Etat à la relance du secteur du tourisme s'est principalement articulée autour de la **Loi Programme**. Cette dernière, élaborée par le Ministère de l'Outre-Mer et votée en juillet 2003, permet aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, d'une part, et des transports, d'autre part, de bénéficier d'exonération de cotisations patronales dans la limite d'une rémunération égale à respectivement 1,5 et 1,3 fois le SMIC. Elle autorise par ailleurs la défiscalisation à hauteur de 70 % des travaux de rénovation ou de réhabilitation des structures hôtelières.

L'Etat a également été à l'initiative d'une **campagne de promotion** mise en œuvre par la Maison de la France à l'automne 2003 pour les 11 Collectivités d'Outre-Mer. D'un budget

de 2 millions d'euros, elle a été diffusée sur le territoire français, mais également à l'étranger notamment en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Belgique.

• La Région

La Région joue également depuis plusieurs années un rôle important dans le développement et la pérennisation de l'activité touristique.

Considérant comme primordial la formation des différents acteurs liés au tourisme, la Région a financé avec l'UE (pour respectivement 23 et 12 millions d'euros) la construction du **lycée de l'hôtellerie et du tourisme de Guadeloupe**. Ce dernier, nommé « Archipel Guadeloupe », a ouvert ses portes en septembre 2003.

Consécutivement à la réflexion engagée avec les acteurs de la filière en 2003 sur le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Guadeloupe (SDAT), la Région a, dans le cadre du **Schéma Régional de Développement Economique** (SRDE), fixé les grands axes du développement du secteur. Il a ainsi associé, en 2005, tous les acteurs concernés par le secteur du tourisme, et a permis d'une part de faire un état des lieux et d'autre part d'aboutir à la réalisation de fiches d'actions de développement de l'industrie touristique. L'ensemble des thèmes abordés a donné lieu à l'élaboration des 10 mesures suivantes :

- définir la politique de positionnement stratégique et marketing de la destination Guadeloupe ;
- dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter le niveau moyen de qualité des prestations proposées ;
- soutenir une offre de produits touristiques de qualité ;
- améliorer la commercialisation de l'offre touristique ;
- organiser et professionnaliser les Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI);
- développer et améliorer les transports ;
- favoriser l'appropriation du tourisme par la population ;
- valoriser l'environnement et le cadre de vie :
- accompagner l'évolution des qualifications des personnels ;
- mettre en place un outil d'évaluation.

Les assises régionales du tourisme, qui se sont tenues du 11 au 13 octobre 2006, ont permis de préciser ces actions dans le cadre d'une charte, signée par la Région, l'Etat et quinze partenaires. Cette dernière a pour objectifs la restauration de la confiance auprès des guadeloupéens, des investisseurs et des prescripteurs, et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement touristique axé sur la nature, l'environnement, le patrimoine et la culture. Elle donne également un fondement à la notion de « marque Guadeloupe » en prévoyant des campagnes de promotion sur les marchés français et européens, le développement de l'e-tourisme et la mise en place d'une cellule de communication en cas de crise.

Par ailleurs, le 3 novembre 2005, un **Observatoire régional du tourisme** a été créé, dont l'objet est la production de chiffres officiels et la constitution d'une base de données sur le tourisme. L'observatoire a dans ce but mandaté des bureaux d'études afin de réaliser des

enquêtes sur le secteur, notamment auprès des entreprises du tourisme, ainsi qu'un diagnostic des politiques communales en matière de tourisme.

Notons enfin que les conclusions du **Congrès des élus**, qui s'est tenu le 18 décembre 2006, visent les mêmes objectifs de relance de l'activité touristique que ceux avancés par la Région. Les élus départementaux et régionaux, les maires et les parlementaires réunis à cette occasion ont en effet adopté une résolution sur le tourisme qui fixe les actions proposées lors des assises du tourisme.

• Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe

Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), créé par la Région le 12 décembre 2003, a pour tâches principales la promotion de la destination ainsi que le renforcement de la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. Il s'est ainsi lancé dans des campagnes ambitieuses en terme de communication et de valorisation des îles de l'archipel. Le Comité a reçu en 2005 une subvention de 7,1 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros pour les investissements en communication. Une subvention régionale pour l'année 2006 a été votée à hauteur de 4,7 millions d'euros dont 3,8 millions d'euros en investissements de promotion commerciale.

En 2006, deux actions de communication ont été réalisées. La première a été lancée dans la presse spécialisée et professionnelle, la seconde au cours de l'automne 2006 avec l'adaptation d'un spot publicitaire à la télévision. La communication a été lancée en amont et en aval de l'évènement de la Route du Rhum.

Une étude réalisée après trois ans d'existence a montré que l'impact a été positif notamment avec la création d'une nouvelle image « les îles de Guadeloupe » et quatre thématiques « vert, bleu, saveurs et culture ».

L'objectif du CTIG pour 2007 est de poursuivre sur cette même dynamique en privilégiant une stratégie européenne et américaine tout en continuant à favoriser le marché métropolitain.

• Le Parc national

Le **Parc National** s'est également engagé, courant 2006, dans une démarche d'adhésion à la Charte européenne du tourisme durable. Par cette charte, la Guadeloupe souhaite se positionner comme territoire d'excellence en matière de tourisme durable. Les enjeux de cette adhésion sont multiples :

- économique : en développant les activités touristiques et en améliorant la qualité de l'offre ;
- **environnemental** : en permettant une meilleure gestion des ressources et en protégeant le patrimoine ;
- **social** : en favorisant les rencontres entre différentes cultures et en préservant la qualité de vie des habitants.

• Les professionnels

Les professionnels du secteur ont mis en œuvre de nombreuses démarches et réalisé d'importants investissements afin d'améliorer la qualité de leur offre et d'augmenter leur capacité d'accueil. Au cours de l'année 2006, de nouvelles lignes aériennes¹ ont été mises en place et d'importants projets de rénovation de structures hôtelières ont été réalisés ou commencés².

Des **sites Internet** ont également été créés, certains avec l'appui de l'Agence Nationale pour la valorisation de la Recherche (ANVAR), pour la commercialisation des produits touristiques de la Guadeloupe et des Antilles. Ils accomplissent les trois métiers du voyage : tour opérateur, agence de voyages et réception de la clientèle, et proposent des solutions d'hébergement, des packages (avion, hébergement, location de voiture). Ces sites, ouverts à plusieurs millions d'internautes, connaissent une très forte croissance.

• Divers

A noter également que les 15, 16 et 17 janvier 2007 s'est tenu le premier **colloque sur le tourisme de santé et de remise en forme**, en présence d'universitaires, de professionnels du tourisme, de financiers et de représentants politiques. Ce colloque a permis de débattre des perspectives de développement et des retombées économiques sur le secteur touristique dans son ensemble mais également sur l'économie guadeloupéenne. L'objectif serait de développer ce tourisme dans le nord et l'est de la Grande-Terre.

¹ Voir note relative aux activités aéroportuaires.

² Voir paragraphe relatif à l'activité hôtelière.

Section 7 Les transports

§ 1. APERÇU GENERAL

Structure du secteur

En 2003, le secteur des transports contribue à hauteur de 3,5 % à la formation de la valeur ajoutée de la Région Guadeloupe. Les transports terrestres participaient à hauteur de 38,6 % à la création de la valeur ajoutée du secteur, suivis des services auxiliaires (37,7 %), du transport maritime (17,5 %) et enfin du transport aérien (6,1 %).

D'après le recensement de 1999, sur les 5 255 emplois qu'il représente, soit 4,2 % des emplois salariés et non salariés du département, plus d'un tiers sont des ouvriers, 21 % des artisans et des chefs d'entreprises, et seulement 6,3 % de cadres, le solde étant composé d'employés et de professions intermédiaires.

Financement bancaire du secteur

Au 31 décembre 2006, l'encours total de crédit porté par le système bancaire sur le secteur des transports ne représentait que 1,4 % des concours distribués aux entreprises guadeloupéennes. Il s'établissait en effet à 52,8 millions d'euros, en repli de 21,4 % sur un an, en dépit de l'abaissement du seuil déclaratif des risques des établissements de crédit au SCR de la Banque de France, passé de 45 000 euros à 25 000 euros le 1^{er} février 2006.

Cette évolution d'ensemble provient essentiellement de la chute de 84,1% sur un an de l'endettement dans le transport aérien. Cette diminution devrait être momentanée, la compagnie aérienne locale Air Caraïbes ayant annoncé l'acquisition de deux appareils au cours de l'exercice 2007. La baisse de 40,7 % de l'endettement de la branche des « transports auxiliaires », qui regroupe les activités de manutention portuaire, d'organisation de transports internationaux de fret et les agences de voyage a également fortement contribué à la réduction de l'endettement du secteur du transport. Cette branche ne concentrait plus que 42 % de la dette du secteur des transports en décembre 2006 contre 59 % en 2005. Là aussi, la diminution des financements devrait être provisoire, d'importants travaux ayant démarré sur la zone de fret de Jarry où les aires de stationnements des conteneurs sont rénovées ou agrandies, et un entrepôt frigorifique est en cours de construction.

En revanche, dans le sous-secteur « transports terrestres » (34,0 % de l'endettement du secteur), les investissements se sont accélérés avec notamment l'avancée de la réforme du transport interurbain de passagers menée par le Conseil Général. Depuis l'abaissement du seuil déclaratif des risques des établissements de crédit au SCR de la Banque de France,

l'endettement global du sous-secteur s'est en effet accru de 24 %. Dans le sous-secteur « transports maritimes », l'endettement a également progressé de 55,9 %, pour s'établir à 11,5 millions d'euros. L'acquisition de nouveaux navires dédiés au transport inter-îles de passagers, comme le SMYRILL qui dessert la Martinique depuis le 12 octobre 2006, a en effet entraîné une augmentation sensible du crédit-bail ainsi qu'un recours croissant aux crédits d'exploitation.

en millions d'euros

Transport

Court Moyen long Total Crédit-bail Hors bilan endettement terme terme Encours des crédits recensés 16.2 25.1 5.2 6.3 52.8 au 31 décembre 2006 Evolution des encours de crédit du secteur par nature (en millions d'euros) 40 Court terme 30 Moyen et long terme 20 10 Crédit hail Hors bilan 12 1999 12 2000 12 2001 12 2002 12 2003 12 2004 12 2005 12 2006 Répartition des encours de crédits du secteur d'activité au 31 décembre 2006 **Transport maritime** (en millions d'euros et %) Crédit bail Aérien Maritime Moyen 1.16 11.52 Hors bilan long terme 2.2% 21,8% Terrestre 65% 5% 17,93 34,0% terme 22% Services Transport terrestre auxiliaires Moyen 22.16 long terme 42 0% Structure des encours par secteur 43% Crédit bail Créances douteuses et arriérés sociaux Court 21% terme (en millions d'euros) 22% Hors bilan 18 14% 15 Services auxiliaires 12 9 Moyen long terme 6 44,3% Crédit bail 3 0.9% 0 Hors bilan Court Aérien Maritime Services Terrestre 13,6% terme ■ Créances douteuses ■ Arriérés sociaux 41,2% Sources : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France - Caisse Générale de Sécurité Sociale

§ 2. LES ACTIVITES PORTUAIRES

1. LES PORTS DE GUADELOUPE

1.1 Le port autonome de Guadeloupe

Au cœur de l'activité économique, le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) est un établissement public de l'Etat créé en 1975, régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes.

PANORAMA DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

Concentrant 90 % des échanges de la Guadeloupe avec l'extérieur, le Port Autonome de Guadeloupe exerce ses activités sur cinq sites :

- le port de Jarry dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 3 postes spécialisés pour le vrac et 3 pour portes-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires proposés aux usagers. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :
- le Domaine Industriel et Commercial (DIC), réserve foncière du PAG de 50 hectares, mise à la disposition des entreprises :
- la Zone de Commerce International (ZCI), qui rassemble les entités suivantes :
 - · les entrepôts francs ;
- le CWTC¹, réalisé par la CCI de Pointe-à-Pitre, qui abrite un parc d'exposition de 11 500 m², un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port ;
- le parc industriel, d'une superficie de 20 hectares ;
- la zone de cabotage régional comprenant 150 m de quai ;

- le port de Pointe-à-Pitre accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre :
- le port de Basse-Terre dispose d'un linéaire de 350 mètres pouvant accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum, et d'un poste passagers inter-îles;
- l'appontement de Folle-Anse de Marie-Galante est équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;
- le port de plaisance de Bas-du-Fort a été sous contrat d'affermage du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2005 ; il a une capacité de 1 086 anneaux. Depuis le 1^{er} janvier 2006 ce port fait l'objet d'une concession au groupe TAV/CGP pour une durée de 15 ans.

1.2 Les autres ports de Guadeloupe

Outre le PAG, la Guadeloupe compte 6 marinas, une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'appontements.

^l Centre World Trade Cente	l Centre	World	Trade	Center
---------------------------------------	----------	-------	-------	--------

2. L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

2.1 Le trafic de marchandises¹

Cinq grands armements desservent régulièrement la Guadeloupe : CMA-CGM, Marfret, Maersk, Horn Linie. Les échanges au sein de la Caraïbe sont opérés par des compagnies de cabotage (navigation à proximité des côtes) dont les principales sont Ferrymar (groupe Marfret) ainsi que celles mentionnées précédemment. Il existe également à la Guadeloupe une desserte semi-régulière et spécialisée, notamment des pétroliers pour la SARA et EDF, des minéraliers pour Ciment Antillais et CTM, des céréaliers pour les GMA, des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des car carriers.

Le trafic de marchandises entre les îles est assuré par de plus petits transporteurs. En février 2006, la société de transport maritime des dépendances (TMDD) a mis en service un nouveau bateau de 39,2 mètres avec une capacité nominale de transport de 170 tonnes afin de désenclaver les îles du sud. Ce navire, qui peut transporter des marchandises, des conteneurs et des véhicules, dessert Marie-Galante, les Saintes et la Désirade mais également Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

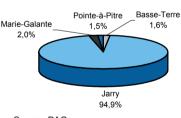
L'activité du PAG se trouve ventilée en trois catégories de produits :

- le vrac liquide, principalement des hydrocarbures importés par la SARA, qui représente 26,7 % du trafic de marchandises,
- le vrac solide, qui regroupe notamment les matériaux de construction (ciment, agrégats) et les céréales importés respectivement par Ciments Antillais et GMA (26,4 % de l'activité totale),
- les marchandises diverses, conteneurisées ou non (46,7 % de l'activité nette totale).

La majorité des marchandises, embarquées ou débarquées, sont traitées sur le port de Jarry qui concentre 94,9 % du trafic de marchandises du PAG, contre 2,0 % pour le port de Folle-Anse à Marie-Galante, 1,6 % pour celui de Basse-Terre et 1,5 % pour celui de Pointe-à-Pitre.

Au cours de l'année 2006, le PAG a connu une croissance de son activité de l'ordre de 5,5 %, avec un volume total de 3 136 676 tonnes brutes. Cette année s'est ainsi inscrite dans la continuité de l'année 2005, qui avait

Trafic par site 2006



Source: PAG

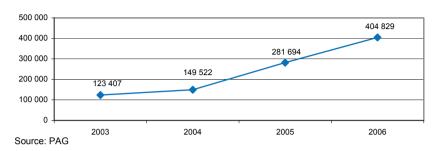
pourtant revêtu un caractère exceptionnel puisque le PAG avait bénéficié, au début de l'exercice, d'un report d'activité suite à la grève des dockers du port de Jarry en fin d'année 2004.

Depuis quelques années, le PAG a décidé de développer son activité de transbordement, avec l'objectif de s'imposer parmi les principaux hub de la Caraïbe en matière de transport maritime de marchandises. Ainsi depuis 2003, l'activité de transbordement du PAG a plus que triplé (+ 228 %), passant de 123 407 tonnes de marchandises traitées à 404 829 tonnes en

¹ Hors sable local.

2006. L'activité de transbordement a représenté 12,9 % du trafic total de marchandises soit une hausse de 3,4 points par rapport à l'exercice 2005 et de 8,6 points par rapport à 2003.

Evolution de l'activité de transbordement (en tonnes)



Hors transbordement, le trafic total du PAG a progressé de 1,5 % passant de 2 691 476 tonnes en 2005 à 2 731 847 tonnes en 2006.

Dans ce contexte, le trafic à l'entrée (79,3 % du trafic total du PAG) s'est établi en 2006 à 2 487 081 tonnes en hausse de 3,8 % en glissement annuel. Cette évolution d'ensemble tient principalement aux importations de vrac solide, ressorties en hausse de 11,2 % sur l'exercice. Cette progression provient de l'augmentation des importations d'agrégats (+19,0 %) et de clinker (+19,8 %), liée à la reprise de la commande publique au second semestre dans le BTP. Dans une moindre mesure, les importations de céréales (+4,8 %) par les Grands Moulins Antillais (GMA) et de charbon (+3,4 %) pour la Compagnie thermique du Moule (CTM) ont également contribué à la progression d'ensemble. Les marchandises diverses, dont 88,7 % étaient conteneurisées en 2006, ont également crû de 4,6 % sur l'exercice ; ce sont ainsi 917 584 tonnes qui sont entrées dans le département soit 36,9 % des entrées totales.

Dans le même temps, les importations de vrac liquide¹ ont baissé de 3,8 %, du fait de la diminution des échanges d'hydrocarbures avec la raffinerie de la Martinique. L'achèvement des travaux de mise en conformité aux normes européennes² a en effet conduit la SARA à stocker en Guadeloupe une partie de ses réserves destinées à la Martinique. Les sorties d'hydrocarbures, essentiellement en direction de ce département, ont ainsi augmenté de 19,7 % en 2006.

Les exportations de marchandises diverses, qui représentaient, en 2006 67,6 % des sorties de marchandises, ont quant à elles augmenté de 15,1 % en raison notamment de la croissance de l'activité de transbordement présentée précédemment. Notons également la progression de 58,2 % des sorties de marchandises diverses non conteneurisées en raison de la hausse de 146,3 % des sorties de ciment vers les Iles du Nord. Au total, les exportations de marchandises se sont établies à 649 594 tonnes, en hausse de 12,6 % par rapport à 2005.

² La raffinerie est maintenant capable de produire du sans plomb respectant les normes européennes.

160

¹ Une partie des importations d'hydrocarbures est réexportée vers les Iles du Nord et la Martinique.

tonnage brut

	2002*	2003*	2004*	2005	2006	Var. 06/05
Total brut entrées de						
marchandises	2 224 945	2 317 828	2 233 595	2 396 449	2 487 081	3,8%
Vrac liquide	660 969	645 988	673 769	712 914	686 073	-3,8%
. dont hydrocarbures		645 985	673 769	712 914	686 073	-3,8%
Vrac solide	691 917	772 637	768 969	635 446	708 729	11,5%
Marchandises diverses	872 059	899 203	823 617	877 148	917 584	4,6%
. dont conteneurisées	805 136	813 461	748 051	786 617	813 956	3,5%
. dont non conteneurisées	66 923	85 742	75 566	90 530	103 627	14,5%
Total brut sorties de						
marchandises	416 130	381 853	442 370	576 721	649 594	12,6%
Vrac liquide	17 556	9 484	44 012	76 090	91 095	19,7%
Vrac solide	39 569	60 273	65 742	65 323	62 289	-4,6%
Marchandises diverses	311 955	268 627	288 231	381 945	439 511	15,1%
. dont conteneurisées	281 046	245 639	266 424	349 542	388 253	11,1%
. dont non conteneurisées	30 909	22 988	21 806	32 403	51 258	58,2%
Total trafic	2 875 075	2 871 281	2 741 485	2 973 170	3 136 676	5,5%
dont transbordement	nd	123 407	149 522	281 694	404 829	43,7%
Nombre de navires fret						
débarqués	1 521	1 510	1 446	1 253	1 240	-1,0%

Source : Port Autonome de Guadeloupe * données rectifiées (hors sable local)

2.2 Le trafic passagers

Le Port Autonome de la Guadeloupe assure le suivi du trafic de passagers à partir de la nomenclature suivante :

- tourisme de croisière¹, qui représente 9,6 % du trafic global de passagers ;
- petits cargos effectuant du cabotage dans la Caraïbe qui proposent une prestation de transport de passagers;
- trafics inter-archipel (desserte de la Désirade, Marie-Galante et des Saintes) et inter-îles (Dominique, Martinique, etc...) qui concentrent respectivement 74,3 % et 16,1 % du trafic total de passagers. Trois sociétés principales se partagent ce marché: Express des îles (4 navires), Caribbean Ferries (1 navire), Brudey Frères (3 navires). De nouvelles compagnies ont également vu le jour, Archipel ferries qui, depuis le mois d'août 2006, propose des rotations vers la Désirade, Marie- Galante et les Saintes mais également la compagnie maritime Trans Islands qui assure, depuis le 12 octobre 2006, la liaison de nuit entre le Guadeloupe et la Martinique grâce au Smyrill, (92 mètres de long et 17 mètres de large), pouvant ainsi accueillir 400 passagers et une centaine de véhicules.

Nombre de passagers

						Var.
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Total passagers	972 394	1 015 352	896 459	762 027	755 862	-0,8%
Croisière	148 113	130 256	103 630	67 014	72 383	8,0%
Inter-îles	205 952	223 500	208 247	127 605	121 102	-5,1%
Inter-archipel	617 876	661 260	584 121	567 007	561 968	-0,9%
Cargos	453	336	461	401	399	-0,5%
Source : DAG						

Source . FAC

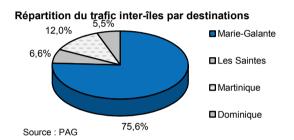
 $^{^{\}mathrm{1}}$ Le trafic passagers de croisière est détaillé dans la partie Tourisme du rapport (chapitre II, section 7).

En 2006, le trafic total de passagers s'est établi à 755 862 passagers en léger repli de 0,8 % par rapport à 2005. Cette évolution s'explique par la chute du trafic de passagers inter-îles et inter-archipel, alors que le nombre de croisiéristes est orienté à la hausse (+8,0 %).

Le transport maritime inter-îles continue de diminuer puisqu'il enregistre une baisse de 5,1 % au cours de l'année 2006 (-6 503 passagers). Cette évolution est à relier avec la perte de 12 259 passagers en direction de la Martinique (-13 %) en un an, le trafic maritime subissant la concurrence des compagnies aériennes dont la fréquentation sur la ligne Pointe-à-Pitre / Fort de France a augmenté de respectivement 4,6 % (+14 551 passagers) et 4,3 % (+14 699 passagers) en 2005 et 2006. Le trafic maritime vers la Dominique est quant à lui en progression de 2,2 % en 2006 (+738 passagers).

Le transport inter-archipel a, pour sa part, diminué de 0,9 % par rapport à 2005. Cette évolution est essentiellement attribuable à la baisse du trafic vers les Saintes

(-45,0 %) consécutivement à la suppression d'une liaison vers les Saintes au départ de Bergevin, une des compagnies desservant ces îles ayant transféré son navire à Trois-Rivière (hors zone d'attribution du PAG). Le trafic vers Marie-Galante, essentiellement un trafic de « résidents », a quant à lui progressé de 6 % par rapport à l'année précédente.



2.3 Les investissements du Port Autonome de la Guadeloupe

L'année 2006 a été marquée par la livraison au PAG de deux nouveaux portiques HI et H2 de 78 tonnes chacun. Ces deux portiques, inaugurés le 14 juin 2006, auront coûté 15 millions d'euros cofinancés par l'Union Européenne et la Région Guadeloupe à hauteur de 30 % chacun et par le PAG à 40 %.

Le budget prévisionnel d'investissement du PAG, pour l'année 2007, s'élève à 18 millions d'euros. Il doit permettre de couvrir les dépenses affectées à diverses réalisations comme la construction du troisième entrepôt logistique à vocation frigorifique de la Zone d'Entrepôts Francs dont la mise en service est prévue au deuxième semestre 2008. La voierie portuaire d'accès au terminal de Jarry devrait également être remise à niveau et le terminal de Jarry modernisé. En outre, le port autonome souhaite commander deux portiques supplémentaires, analogues à H1 et H2, pour un coût estimé à 17 millions d'euros.

§ 3. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

La Guadeloupe compte 3 aéroports (Pôle Caraïbes, Saint-Barthélemy et Saint-Martin Grand-Case) et 5 aérodromes (Basse-Terre Baillif, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante et Saint-François).

L'aéropart Guadeloupe Pôle Caraïbes dispose de deux terminaux : l'aérogare nord et l'aérogare sud. Cette dernière était pour l'essentiel dévolue au transbordement des touristes de croisière jusqu'en janvier 2004. Depuis l'arrêt de l'activité de la société Festival, qui était, avec Costa, la plus grande compagnie croisiériste installée à Pointe-à-Pitre l'aérogare sud n'est plus utilisée. Les passagers de la croisière basée sont, depuis cette date, pris en charge directement dans l'aérogare nord.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, géré par la CCI de Pointe-à-Pitre depuis sa mise en service en février 1996¹, offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. Premier des DOM/TOM et neuvième aéroport français en terme de trafic de passagers, le site aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbes se veut une vitrine pour le Département. Il abrite 12 administrations, 45 entreprises du « commerce et des services », 21 entreprises dans le secteur du « transport et du fret aérien », 6 entreprises dans celui de l'aviation générale (navettes aériennes vers les Saintes ou Marie-Galante, baptêmes de l'air...), 11 transitaires et commissaires en douane, 12 loueurs de voitures, ainsi que 6 agences de voyages et tours opérateurs.

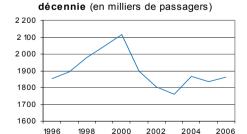
1. LE TRAFIC PASSAGERS

Au cours de l'année 2006, la croissance du trafic mondial de passagers (5,9 %) s'est ralentie par rapport à 2005 (+7,6 %), toutes les régions du monde à l'exception du Moyen-Orient s'inscrivant dans cette tendance. Malgré un début d'année encore difficile, la Guadeloupe a néanmoins bénéficié pour sa part d'une légère progression de sa fréquentation en 2006.

1.1 Fréquentation

Depuis l'an 2000, une tendance à la baisse du trafic de passagers s'est dessinée, 2004 faisant figure d'exception. Cependant, les résultats affichés par l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes pour l'année 2006 semblent esquisser une reprise du trafic.

En 2006, le nombre de passagers (arrivée + départ + transit) s'est élevé à 1 861 048 soit



Evolution du trafic sur la dernière

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

¹ La prorogation, jusqu'en 2015, de la concession aéroportuaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre a été entérinée le 28 mars 2006.

une hausse de 1,3 % par rapport à l'année 2005. Ce regain d'activité est à attribuer aux passagers hors transit en hausse de 1,95 % alors que la fréquentation en transit a accusé un repli de 7,9 %. Cette diminution est due à l'augmentation du taux de remplissage des avions qui a conduit les compagnies aériennes à mettre en place des vols directs au départ de Paris et à destination de Fort-de-France ou de Cayenne, alors que ces derniers transitaient auparavant par la Guadeloupe.

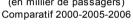
Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux						e ou tonnes
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/2005
Mouvements d'avions commerciaux	28 375	30 758	30 725	30 018*	29 846	-0,6%
Passagers sur vols						
commerciaux	1 805 420	1 761 455	1 866 739	1 836 490	1 861 048	1,3%
Arrivée	855 531	826 395	864 193	856 096	876 920	2,4%
Départ	865 784	831 742	872 446	865 880	878 660	1,5%
Transit	84 105	103 318	130 100	114 514	105 468	-7,9%

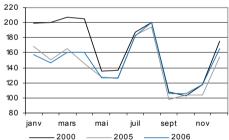
Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Deux fortes saisons caractérisent la desserte aérienne en Guadeloupe : la haute saison touristiques de mi-décembre à début avril et de mi-juin à fin août avec la prédominance du tourisme affinitaire et notamment le séjour dans le Département de résidents métropolitains originaires de Guadeloupe, le reste de l'année constituant la basse saison. Par ailleurs, tous les 4 ans, le mois de novembre connaît un regain de fréquentation en relation avec l'arrivée de la course transatlantique de la Route du Rhum.

Au premier trimestre 2006, le niveau de fréquentation hors transit n'a pas été à la hauteur de l'année 2000 qui demeure l'année de référence

Evolution mensuelle du trafic de passagers hors transit (en millier de passagers)





Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

et s'est inscrit en recul de 4,2 % par rapport à 2005. Ce sont en effet 23,0 % de passagers (186 627) que la Guadeloupe doit reconquérir sur la haute saison pour renouer avec le niveau de l'époque. La fréquentation au cours de cette haute saison reste d'ailleurs très légèrement inférieure à celle de 2005.

Durant la haute saison correspondant à la période des « grandes vacances », le nombre de passagers enregistré à l'aéroport apparaît en revanche supérieur de 1,3 % par rapport à 2005 mais légèrement inférieur de 1,2 % par rapport à 2000.

Enfin, en novembre 2006, l'activité de l'Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes a été dopée par l'arrivée de la Route du Rhum-la Banque Postale dès la première semaine de novembre. Le trafic a en effet crû de 13,5 % par rapport à novembre 2005 pour retrouver un niveau de fréquentation comparable à celui de la précédente Route du Rhum en 2002.

^{*} données réactualisées

1.2 Répartition géographique du trafic

Le trafic aérien demeure largement dominé par les vols en provenance et à destination de la Métropole (60,2 % du trafic total hors transit), ainsi que ceux du réseau « Martinique-Guyane » (22,1 %).

La progression du trafic aérien de passagers en 2006 est à attribuer principalement aux réseaux « Martinique-Guyane » et « Métropole-Europe » en hausse de respectivement 4,3 % (+16 126 passagers) et 1,3 % (+13 207 passagers), ainsi que, dans une moindre mesure, aux vols « Domestiques¹ » ou « Caraïbes-Amérique du Sud ».

Les passagers sur le réseau nord-américain sont quant à eux en recul de 4,7 %. Afin d'attirer un plus grand nombre de touristes en provenance de cette région, les Conseils Régionaux de la Guadeloupe et de la Martinique ont soutenu la compagnie américaine **Delta Air Line** qui a inauguré, le 13 décembre 2006, une ligne régulière entre Pointe-à-Pitre et Atlanta où elle dispose d'un hub avec 240 destinations dont la plupart des grandes villes d'Amérique du Nord. De plus, les compagnies **Maestro** et **Sky Service**² relient Québec et Pointe-à-Pitre pour la haute saison 2006/2007.

A noter que **Corsair** assure également une nouvelle rotation Paris-Brest-Pointe-à-Pitre. Et que depuis le 12 juillet 2006, **Air Antilles Express** a ouvert une ligne Pointe-à-Pitre/Saint-Barthélemy.

Répartition du trafic passagers par réseau (hors transit)

	2002	2003	2004	2005	2006	Part	Var 06/05
Métropole, Europe et divers	1 167 987	1 029 700	1 071 513	1 043 935	1 057 142	60,2%	1,3%
Martinique-Guyane	282 935	340 708	363 122	371 438	387 564	22,1%	4,3%
Caraïbes et Amérique du sud	132 610	111 615	112 176	103 641	105 489	6,0%	1,8%
Domestique	124 933	157 658	166 744	175 822	179 536	10,2%	2,1%
Amérique du Nord	17 850	18 456	23 084	27 131	25 849	1,5%	-4,7%
Total	1 726 315	1 658 137	1 736 639	1 721 967	1 755 580	100,0%	2,0%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

1.3 Répartition du marché par compagnies aériennes

En 2006, les compagnies régulières détiennent 98,8 % de part du marché du trafic aérien, le nombre de passagers progressant de 2,0 %. La compagnie Air France (35,6 % de part de marché) est demeurée la première compagnie aérienne de la Guadeloupe en dépit d'une baisse de 3,1 % de son trafic passagers. Le même constat peut être fait concernant Corsair dont le nombre de passagers transportés a reculé de 1,7 %. A l'inverse, les compagnies Air Caraïbes et Air Antilles express ont enregistré une hausse de leur fréquentation de respectivement

¹ Vols domestiques : les Saintes, Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

² Le nombre de chambres disponibles à la Guadeloupe durant la haute saison 2006/2007 étant insuffisant, la compagnie Sky Service a été contrainte d'abandonner la destination dès la mi-février 2007.

10,2 % et 10,9 %. Par ailleurs, les compagnies nord-américaines comme Air Canada et American Eagle ont continué de subir des pertes de passagers de respectivement 10,4 % et 23,3 %.

Malgré une baisse de 4,3 % du nombre de passagers transportés, la part de marché des compagnies aériennes non régulières reste à peu près stable par rapport à l'année précédente (-2,4 points depuis 2000).

Répartition du trafic passagers par compagnie (hors transit)

	2004		2005		2006	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Compagnies régulières	1 685 564	97,1%	1 699 617	98,7%	1 734 176	98,8%
Air France	649 977	37,4%	644 285	37,4%	624 378	35,6%
Air Caraïbes	523 707	30,2%	543 030	31,5%	598 588	34,1%
Air Antilles Express	117 834	6,8%	150 247	8,7%	166 594	9,5%
Corsair	319 898	18,4%	288 683	16,8%	283 543	16,2%
American Eagle	35 439	2,0%	35 442	2,1%	27171	1,5%
Liat	18 999	1,1%	19 176	1,1%	18 655	1,1%
Air Canada	15 561	0,9%	15 819	0,9%	14 170	0,8%
Cubana de Aviacion	4 149	0,2%	2 935	0,2%	1 077	0,1%
Compagnies non régulières	51 075	2,9%	22 359	1,3%	21 404	1,2%
Total	1 736 639	100,0%	1 721 976	100,0%	1 755 580	100,0%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Au cours de l'année 2006, les compagnies aériennes assurant les vols réguliers transatlantiques ont renouvelé leur flotte. Air France a en effet acquis pour 1,4 milliard d'euros, sept Boeing 777-300 de 474 places dont trois destinés à succéder aux Boeing 747 en place sur les Antilles depuis les années 1970. Le vol inaugural du premier Boeing 777 a atterri à Pointe-à-Pitre le 12 juin 2006. A la même période, Corsair a reçu cinq nouveaux Boeing 747-400. Air Caraïbes a quant à elle mis en service un Airbus A330-300 augmentant sa capacité d'accueil de 50 sièges. Elle a également débuté la modernisation de sa flotte de jets régionaux par l'acquisition en décembre 2006 d'un Embraer 175 de 78 places qui dessert Cuba (ligne devenue régulière à partir du 10 février 2007) et devrait acquérir en novembre 2007 un Embraer 190 d'une capacité de 100 sièges.

2. LE TRAFIC FRET

Le transport des denrées périssables et des bagages non accompagnés représente habituellement l'essentiel du fret aérien. En 2006, le trafic fret s'est stabilisé (+0,1 %) par rapport à l'année 2005 pour s'établir à 14 534 tonnes. Depuis 2004, le trafic de marchandises a baissé de 1 204 tonnes, sachant que l'activité du fret aérien avait bénéficié en 2004 d'un surplus d'activité du fait de la grève des dockers du port de Jarry.

Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

	2002	2003	2004	2005*	2006	Var. 2006/2005
Fret (tonnes)	15 683	15 068	15 738	14 520	14 534	0,1%
Arrivée	9 204	8 308	8 807	8 217	8 413	2,4%
Départ	6 479	6 760	6 931	6 303	6 121	-2,9%
Poste (tonnes)	2 923	2 940	2 483	2 332	2 552	9,4%
Arrivée	2 328	2 313	2 016	1 895	2 126	12,2%
Départ	595	627	467	437	426	-2,5%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

3. LES TRAVAUX DE L'AEROPORT ET LES PERSPECTIVES

En 2006, 3,9 millions d'euros ont été investis par l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes. Les efforts engagés ont porté principalement sur des opérations de maintien et de mise aux normes. Des travaux pour le renforcement des aires de stationnement et le raccordement des voies de circulation pour l'accueil du Boeing 777 ont en effet été réalisés à hauteur de 2 millions d'euros et 1,5 million d'euros ont été consacrés à la restructuration des bâtiments. L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est ainsi devenu le premier aéroport des DOM certifié pour la sécurité aéroportuaire. Ce certificat de sécurité, valable pour cinq ans, a été délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) le 21 décembre 2006.

A noter par ailleurs que l'Airbus A380, d'une capacité de 600 à 800 places, a atterri le 14 janvier 2006 sur l'aéroport Pôle Caraïbes afin d'effectuer des essais en zone tropicale maritime.

Pour 2007, la nouvelle tour de contrôle aérienne (50 mètres de haut) devrait être achevée en septembre. Un budget prévisionnel de 4,8 millions d'euros a été alloué pour la construction d'une aérogare régionale de plain-pied et la création d'une zone d'activités autour de l'ancien terminal du Raizet appelée « Aéropôle ». Il est également prévu de restructurer et d'améliorer les parkings des visiteurs. Enfin, le renforcement des infrastructures aéronautiques se poursuivra afin d'accueillir de nouveaux types d'avion (A340-600, B777-300).

^{*}chiffres révisés

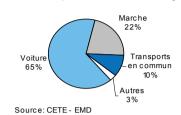
§ 4. TRANSPORTS TERRESTRES

1. ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS

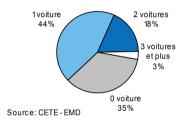
Une Enquête Ménages Déplacements (EMD) a été réalisée dans l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Gosier) au cours de l'année 2006, selon la démarche du CERTU (centre d'études sur les réseaux transport et urbanisme) qui permet d'effectuer des comparaisons avec d'autres agglomérations.

L'enquête a révélé que 65 % des déplacements se faisaient en voiture, 22 % à pied et 10 % en transports en commun. En Martinique, un plan de déplacement urbain, établi en décembre 2003, a permis la réorganisation du transport public. En mai 2005, une voie prioritaire, dans le cadre du Transport commun en site propre, a été inaugurée permettant aux bus, taxis collectifs et de place de circuler plus facilement. La réorganisation du transport public en Guadeloupe devrait s'inscrire dans une

Mode de déplacement des ménages



Nombre de véhicules par ménages



dynamique identique avec la mise en place de billetteries, de grilles tarifaires, d'horaires et de lignes.

L'enquête a par ailleurs souligné le fait que 65 % des ménages interrogés avaient au moins une voiture, la moyenne s'établissant ainsi à 0,89 voiture par ménage.

2. TRANSPORTS PUBLICS¹

La loi de décentralisation de 1982 a confié au Conseil Général l'organisation et le fonctionnement des services de transport public routier non urbain de personnes, c'est-à-dire le transport scolaire et le transport routier interurbain.

2.1 Le transport scolaire

Le Département assure un service de transport réservé aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées résidant à plus de 3 kilomètres de leur lieu de scolarité. Le Conseil Général a délégué une partie de la gestion du transport scolaire à des Autorités Organisatrices

¹ Les autres moyens de transport comme les taxis et la location de voiture sont abordés dans la partie relative au tourisme.

de second rang (26 communes, une communauté de communes, 2 établissements scolaires, 4 Maisons Familiales et Rurales, l'Institut Rural d'Education et d'Orientation, et une association de parents d'élèves). Des conventions tripartites ont ainsi été passées entre le Département, les Autorités Organisatrices de second rang et les Transporteurs (49 entreprises disposant d'un parc de 322 véhicules).

En 2006, le Conseil Général a mis en place de nouveaux circuits de transport scolaire, ce qui les porte au nombre de 212 soit 36,8 % de plus qu'en 2005. Ce sont ainsi 16 650 élèves qui ont pu être pris en charge, soit une hausse de 4,1 % de la fréquentation.

Enfin, il convient de noter que la réglementation prévoit que les véhicules affectés au transport scolaire doivent obligatoirement avoir moins de 20 ans. Dans le département, 61,8 % d'entre eux ont moins de 5 ans et 21,7 % ont plus de 10 ans.

2.2 Le transport interurbain

Dans le cadre de la loi Sapin du 29 janvier 1993, qui impose la mise en concurrence des contrats de délégation de services publics, le Conseil Général a entamé, en 2005, une réforme dont l'objectif est de faciliter l'accès aux transports publics en apportant une meilleure satisfaction des attentes de la population (fiabilité, régularité et rapidité des déplacements), et de procurer une alternative à l'utilisation de la voiture.

Le Conseil Général a mis en place des mesures d'accompagnement comme la création de gares routières à Basse-Terre et Bergevin à Pointe-à-Pitre. Il a également demandé aux petits transporteurs de se regrouper en 11 bassins, et a attribué une aide forfaitaire aux professionnels souhaitant cesser leur activité notamment dans le cadre d'un départ en retraite. En 2006, 274 transporteurs (ayant un statut d'entreprises individuelles) se partageaient les 351 autorisations d'exploitation, soit 99 autorisations de moins (-22,0 %) qu'en 2005.

Outre le nombre élevé d'autorisations d'exploitation, le statut d'entreprises individuelles des professionnels et leur faible capacité financière sont apparus comme un frein à la réforme du transport public dans le Département. Ainsi, une proposition de modification du décret n°85-891 du 16 août 1985 concernant la capacité financière exigée, dans le cadre de la loi Sapin, pour l'inscription des entreprises au registre des transports aurait dû être présentée au gouvernement avant le 31 décembre 2006 par les parlementaires, maires et syndicats de transporteurs. Cette échéance a cependant été repoussée à 2007.

Par ailleurs, le syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin, associé aux services de l'Etat, à la Région et au Département, a débuté les démarches de mise en œuvre d'un Plan de déplacements urbains (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe. L'objectif est ainsi d'alléger la circulation routière dans les communes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, les Abymes et Gosier en créant des transports collectifs urbains. La validation de ce PDU est attendue pour début de l'année 2008.

Section 8 Les services

§ 1. LES SERVICES MARCHANDS

Les services marchands ne concernent pas, dans cette section, le commerce, le transport, ou le secteur bancaire et financier dont l'activité est étudiée dans d'autres sections de ce rapport. L'analyse infra porte sur les activités immobilières ainsi que sur les services aux entreprises et aux particuliers. En outre, le tourisme (hôtels-restaurants) et le logement (activités immobilières) seront traités brièvement, ces deux secteurs étant développés dans d'autres chapitres.

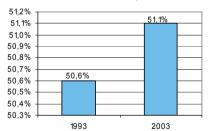
1. APERCU GENERAL

1.1 Données structurelles

La structure de l'économie guadeloupéenne s'est fortement transformée durant les années 1990 avec notamment l'allongement des circuits économiques, lié au développement de la sous-traitance. Dans ce contexte, le secteur des services s'est développé aux dépens des secteurs traditionnels (commerce, bâtiment, agriculture). Sa contribution à la formation de la valeur ajoutée (hors transports et activités financières) était, en 2003, de 30,2 % (contre 24,3 % en 1993), dont 12,7 % pour les services aux entreprises, 11,4 % pour les activités immobilières et 6,0 % pour les services aux particuliers.

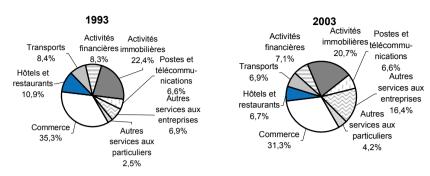
Entre 1993 et 2003, ce sont les services aux entreprises (hors postes et télécommunications) et aux particuliers (hors hôtels et restaurants) qui se sont le plus développés en terme de valeur ajoutée puisque leur contribution au sein des services marchands a progressé de respectivement 9,5 points et 1,7 point. Notons que si le poids des activités immobilières s'est contracté de 1,7 point, elles représentaient néanmoins encore plus de 20,7 % de la valeur ajoutée des services marchands.

Poids du secteur marchand dans la valeur ajoutée



Source : INSEE

Valeur ajoutée des services marchands



Source: Comptes économiques régionaux 2003

Le nombre d'établissements recensés dans le secteur des services a progressé de 70,6 % (+6 362 établissements) entre 1996 et 2006. Les principales évolutions ont concerné les branches services opérationnels (+2 467 établissements), conseil et assistance (+1 730 établissements) et enfin les hôtels et restaurants (+719 établissements).

Répartition des établissements du secteur par taille d'effectifs au 1er janvier 2006

	Aucun	1 à 5	6 à 9	10 à 19	20 salariés	Effectif	Tatal
	salarié	salariés	salariés	salariés	et plus	inconnu	Total
Services aux entreprises	134	1 119	231	124	81	6 200	7 889
Postes et télécommunications	3	34	8	6	14	214	279
Conseil et assistance	71	652	118	59	18	2 419	3 337
Services opérationnels	59	430	105	59	49	3 550	4 252
Recherche et développement	1	3	0	0	0	17	21
Services aux particuliers	115	1 086	154	83	59	4 989	6 486
Hôtels et restaurants	72	684	118	65	51	3 264	4 254
Act. Récréat., cultur., sport.	14	102	22	8	8	866	1 020
Services domestiques	29	300	14	10	0	859	1 212
Activités immobilières	11	102	11	7	2	864	997
Total	260	2 307	396	214	142	12 053	15 372

Source: INSEE - Fichier stock

En 2006, les entreprises des services marchands employaient 26 435 salariés, en progression de 32,1 % sur 10 ans. Cette évolution tient principalement aux sociétés de services aux entreprises (+79,7 % de leurs effectifs) et plus particulièrement dans les branches services opérationnels (sélection et fourniture de personnel, activités de nettoyage, etc...) (+2 422 salariés), recherche et développement (+959 salariés) et conseil et assistance (activités informatiques, comptables et juridiques, cabinets d'architecture) (+1 090 salariés). Les emplois dans le secteur des services aux particuliers ont également augmenté de 12,8 %, avec le développement du secteur du tourisme jusqu'en 2000. Le secteur de l'immobilier a pour sa part connu une diminution de 30,6 % des emplois salariés.

Nombre d'emplois salariés des services marchands non financiers (au 1^{er} janvier)

	1996	2006	Var. 2006/1996
Activités immobilières	1 138	790	-30,6%
Services aux entreprises	6 504	11 689	79,7%
Postes et télécommunications	2 168	2 882	32,9%
Conseils et assistance	1 729	2 819	63,0%
Services opérationnels	2 176	4 598	111,3%
Recherche et développement	431	1 390	222,5%
Services aux particuliers	12 369	13 956	12,8%
Hôtels et restaurants	5 693	6 854	20,4%
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 291	1 805	39,8%
Services personnels et domestiques	5 385	5 297	-1,6%
Total	20 011	26 435	32,1%

Source: INSEE - Estimations d'emploi

1.2 L'enquête annuelle d'entreprises

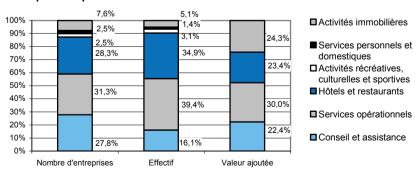
La dernière enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE, portant sur l'année 2005, confirme la prédominance des activités de conseil et assistance ainsi que des services opérationnels qui génèrent globalement plus de la moitié de la valeur ajoutée du secteur et emploient 55,5 % des effectifs des services marchands.

Les « activités immobilières » se distinguent quant à elles par leur contribution à la production de valeur ajoutée (24,3 %) relativement importante comparativement au poids de leurs effectifs et de leur nombre d'entreprises (respectivement 5,1 % et 7,6 %).

La branche « hôtels-restaurants », qui emploie 34,9% des salariés et non salariés du secteur, ne contribue pour sa part qu'à hauteur de 23,4 % à la formation de la valeur ajoutée du secteur.

Enfin, les branches « services personnels » et « activités récréatives, culturelles et sportives », qui représentent 5 % du nombre d'entreprises du secteur et 4,5 % des effectifs employés, ne participent que de façon marginale à la création de richesse.

Répartition par sous-secteurs des services marchands

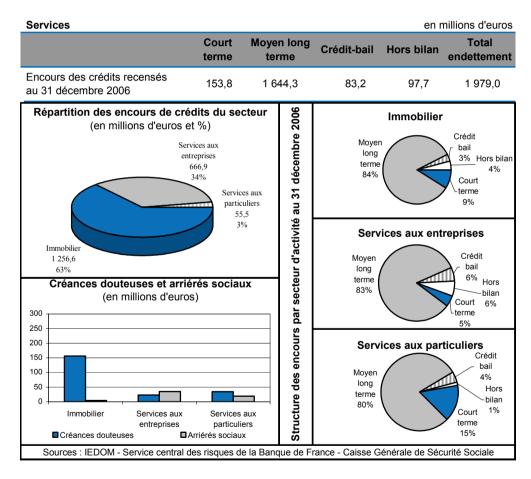


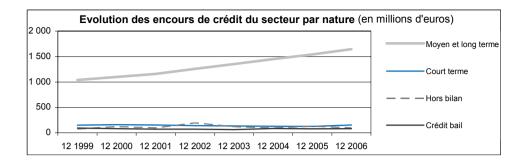
Source: INSEE - EAE

1.3 Financement bancaire du secteur

Au 31 décembre 2006, l'endettement du secteur des services marchands représentait 60,4 % des concours distribués par le secteur bancaire aux entreprises de l'archipel. Il s'inscrivait à 1,9 milliard d'euros en hausse de 5,8 % sur un an. Cette progression est imputable aux investissements réalisés dans les secteurs de l'immobilier (+ 4,7 % sur un an) et des services aux entreprises (+ 9,0 %).

L'endettement du secteur se caractérise par l'importance des emprunts à moyen et long terme (83,1 %) qui atteignent plus de 1,6 milliard d'euros, en hausse de 6,9 % en un an. Cela tient principalement de la branche « immobilier » qui concentrait près de 65 % des risques du secteur, contre 34,0 % pour les services aux entreprises et 3,0 % pour les services aux particuliers.





2. SERVICES DE COMMUNICATION1

2.1 La téléphonie mobile

Le taux de pénétration² de la téléphonie mobile en Guadeloupe était estimé à 85,0 % fin 2005 contre 88,6 % pour l'ensemble de l'outre-mer (les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon) et 78,2 % dans l'hexagone. Ce taux était en hausse de 14,5 points par rapport à celui enregistré au 1^{er} janvier 2003. Cinq opérateurs se partagent le marché :

- Orange Caraïbe;
- Digicel, après avoir acquis la totalité du capital de Bouygues Télécom Caraïbe en mars 2006, est devenu le premier opérateur de la Caraïbe, avec des implantations dans 15 Etats de la région (Antigua, Dominique, Jamaïque...).
- Trace Mobile, opérateur virtuel mobile³, filiale du groupe Alliance Trace Media présent sur le marché guadeloupéen depuis 2005 ;
- Only, la marque de téléphonie mobile d'Outre-mer Telecom, commercialisée en Guadeloupe depuis le 10 décembre 2005 ;
- Dauphin Telecom, groupe indépendant desservant les îles du Nord depuis juin 2003 ;

LES OPERATEURS DE RESEAU

Il existe deux types d'opérateurs de réseau : les opérateurs de réseau classiques, ou Mobile Network Operator (MNO) et les opérateurs de réseau virtuel mobile, ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO). Ces derniers ne possèdent propres pas leurs fréquences et n'ont habituellement pas d'infrastructures de réseau propres. Les opérateurs virtuels passent donc des contrats avec les opérateurs mobiles traditionnels afin de leur acheter un forfait d'utilisation en vente auprès de leurs propres clients.

Les opérateurs virtuels tentent de s'installer dans des niches laissées libres par les opérateurs traditionnels en raison de leur flexibilité réduite de leur système d'information qui s'adresse à des millions d'abonnés. Le marché des opérateurs virtuels peut être également un levier de croissance pour les opérateurs de réseau classiques. Ils leur permettent en effet d'attirer une clientèle non traditionnelle exploitant ainsi la partie du réseau non utilisée.

¹ Cette note a été établie grâce aux informations communiquées par la Préfecture de Guadeloupe.

² Rapport du nombre de clients sur la population totale, estimée à 453 028 au 1^{er} janvier 2005.

³ Cf. la définition dans le tableau intitulé « Les opérateurs de réseau ».

2.2. Internet

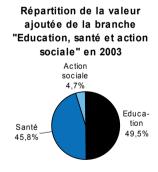
Quatre opérateurs occupent le marché de l'Internet en Guadeloupe comprenant environ 62 000 abonnés en 2005 :

- France Telecom avec Wanadoo.
- Médiaserv avec Antilladoo,
- Outremer Telecom avec Only,
- Dauphin Telecom qui couvre les Iles du Nord avec Dom@ccess.

Le câble sous-marin d'une longueur de 890 kilomètres reliant les cinq îles de la Caraïbe (Porto-Rico, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Guadeloupe) a été inauguré le 3 octobre 2006. Il permet ainsi le désenclavement numérique de la Guadeloupe et la diminution des tarifs de l'Internet à haut débit. Des nouvelles offres Internet annoncées par les différents opérateurs devraient permettre aux guadeloupéens de disposer d'une connection à haut débit à des tarifs moins élevés que ceux proposés auparavant. En outre, la population locale devrait pouvoir accéder à la télévision par Internet ainsi qu'au téléphone illimité. Rappelons que l'investissement de 21,9 millions d'euros a pu être financé par le FEDER (41,1%), la Région Guadeloupe (28,8%), la société Global Caribbean Network (26,9%) et l'Etat (3,2%).

§ 2. LES SERVICES NON MARCHANDS¹

Le secteur des services non marchands (éducation, santé et action sociale) constitue une des principales branches de l'économie guadeloupéenne. Ce secteur s'est fortement développé durant les années 90 avec une progression moyenne annuelle de la valeur ajoutée de 6,0 % entre 1993 et 2003 contre 5,8 % pour la valeur ajoutée totale du département. Il employait en 2006, 24,0 % de l'ensemble des salariés du secteur et contribuait en 2003 à 20,3 % de la production de richesse du département. Dans le détail par secteur, l'éducation représentait 49,5 % de la valeur ajoutée de la branche contre 45,8 % pour la santé et 4,7 % pour l'action sociale.



Source : INSEE

¹ Cette note n'aborde pas les administrations et se concentre uniquement sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

1. L'EDUCATION

1.1 Les établissements scolaires

La Guadeloupe comptait 413 établissements du premier et second degré pour l'année scolaire 2006-2007, soit 12 établissements de moins que l'année précédente. Cette évolution s'explique par les travaux de rénovation qui ont été engagés depuis l'année 2005.

Nombre d'établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré

			Var				Var
1er degré	02/03	06/07	N/N-1	2nd degré	02/03	06/07	N/N-1
Enseignement public	314	298	-5,1%	Enseignement public	60	61	1,7%
Prélémentaire	115	120	4,3%	Collèges	40	39	-2,5%
Elémentaire	199	178	-10,6%	Lycées	9	9	0,0%
				Autres lycées	11	13	18,2%
Enseignement privé	28	26	-7,1%	Enseignement privé	27	21	-22,2%
Prélémentaire	6	4	-33,3%	Collèges	7	6	-14,3%
Elémentaire et élémentaire	22	22	0.0%	Lycées	3	3	0,0%
spécialisé	22	22	0,0%	Autres lycées	17	12	-29,4%
Ensemble 1 ^{er} degré	342	324	-5,3%	Ensemble 2 nd degré	87	82	-5,7%

Source : Rectorat

Les établissements publics représentaient 88,4 % des établissements scolaires des premier et second degrés du département ouverts durant l'année scolaire 2006/2007. Notons que si l'enseignement privé ne concentrait que 8,0 % des établissements du premier degré, il regroupait 25,6 % des établissements dans le second degré.

1.2 Les effectifs

1) Le corps enseignant

Au cours de l'année scolaire 2006/2007, le corps enseignant était constitué de 8 609 professeurs dont 59,2 % dans le second degré.

Personnel de l'enseignement public (yc Îles du Nord)

	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006	2006/2007	Var N/N-1
Enseignants du premier degré	3 500	3 507	3 519	3 513	-0,2%
Enseignants du second degré	4 966	4 964	5 071	5 096	0,5%
Ensemble	8 466	8 471	8 590	8 609	0,2%

Source : Rectorat de la Guadeloupe

* Chiffres rectifiés

2) Les élèves du premier et second degré

A la rentrée scolaire 2006-2007, le 1^{er} degré a accueilli 54 179 élèves en diminution de 0,2 % par rapport à l'année scolaire 2005-2006. L'enseignement élémentaire regroupait 62,6 % des élèves du 1^{er} degré contre 35,7 % pour le prélémentaire et 1,7 % pour l'enseignement spécialisé. Notons que 9,0 % des effectifs du 1^{er} degré sont scolarisés dans le secteur privé. Cette part augmente sensiblement pour l'enseignement spécialisé où près de 20 % des enfants sont pris en charge par des établissements privés.

Le second degré compte pour sa part 51 173 élèves au cours de l'année scolaire 2006/2007 dont 53,3 % en premier cycle, 44,2 % en second cycle et 2,5 % en enseignement spécialisé. Le secteur public concentre la majorité des élèves du second degré (89,8 %). On notera par ailleurs l'absence d'établissements privés spécialisés dans le second degré.

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1er et 2nd degré par années scolaires

				Var					Var
1er degré	04/05	05/06	06/07	n/n-1	2nd degré	04/05	05/06	06/07	n/n-1
Enseig. public	50 325	49 486	49 308	-0,4%	Enseig. public	46 178	46 069	45 936	-0,3%
Prélémentaire	18 767	18 461	17 919	-2,9%	Premier cycle	25 563	24 871	24 565	-1,2%
Elémentaire	30 671	30 186	30 654	1,6%	Second cycle	19 375	19 938	20 072	0,7%
Enseig.spécialisé	887	839	735	-12,4%	Educ.spécialisée	1 240	1 260	1 299	3,1%
Enseig. privé	4 931	4 778	4 871	1,9%	Enseig. privé	5 192	5 085	5 237	3,0%
Prélémentaire	1 448	1 346	1 417	5,3%	Premier cycle	2 827	2 710	2 690	-0,7%
Elémentaire	3 327	3 238	3 274	1,1%	Second cycle	2 365	2 375	2 547	7,2%
Enseig. spécialisé	156	194	180	-7,2%					
Ensemble	55 256	54 264	54 179	-0,2%	Ensemble	51 370	51 154	51 173	0,0%

Source : Rectorat de la Guadeloupe

3) L'enseignement supérieur

Selon le dernier recensement de l'INSEE effectué en 1999, il apparaît que la part de la population de plus de 15 ans ne possédant aucun diplôme était, comme dans les autres DFA, très supérieure à la moyenne métropolitaine.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme

- to partition at	роринии		p.u.c c c.c	, a. p. c		
	Etudiant	Sans dipl.	Avant Bac	BAC, Brevet prof.	BAC+2	Dipl. sup.
Guadeloupe	13,2%	41,3%	27,6%	9,1%	4,3%	4,4%
Martinique	13,1%	39,5%	29,6%	8,3%	4,5%	5,0%
Guyane	14,3%	43,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Métropole	11,3%	17,7%	44,5%	10,8%	7,6%	8,0%

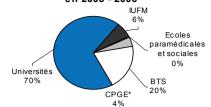
Source : INSEE - Recensement 1999

Le taux de réussite au baccalauréat général s'établissait à 73,4 % en 2006, inferieur de 13,3 points au niveau national (86,7 % en 2006).

En 2005, 74 % des bacheliers avaient décidé de suivre des études supérieures et 21 % d'entre eux les effectuaient hors de l'académie de Guadeloupe. Pour les étudiants issus d'un bac général, ces chiffres s'élèvaient à respectivement 97 % et 30 %.

A l'Université Antilles-Guyane de Fouillole, où 5 267 étudiants étaient inscrits au cours de l'année scolaire 2005/2006, la filière sciences et technologie (29,4 % des effectifs totaux), restait la plus prisée suivie de la filière droit (24,6 %) et de la médecine (11,3 %).

Répartition des étudiants du supérieur en 2005 - 2006



Source : Rectorat de la Guadeloupe *Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

2. LA SANTE

D'après le cabinet Cemka Eval¹, le secteur de la santé représentrait 15 % du PIB guadeloupéen, concentrerait 9,5 % des actifs et 7 % des investissements réalisés dans le département.

On rappellera qu'au 1^{er} janvier 2006, selon les estimations de l'INSEE, la population guadeloupéenne se caractérisait par sa jeunesse (31,6 % de moins de 20 ans contre 24,7 % pour la Métropole) et par son taux de natalité élevé (16,9 ‰ contre 12,8 ‰ au niveau national). La population guadeloupéenne est pourtant vieillissante. Les plus de 60 ans qui représentent 15 % de la population du département (20,9 % en Métropole), s'inscrivent en effet en hausse de 16,9 % par rapport à 1999 (contre 5,9 % pour la population totale).

Si le taux de mortalité du département (6,5 ‰) se situe très en deça du niveau national (8,4 ‰), les principales causes de décès diffèrent peu. En 2002, les maladies circulatoires et les tumeurs étaient à l'origine de respectivement 29,6 %²et 23,1 % des décès en Guadeloupe contre 29,5 % et 28,6 % des décès en Métropole. Il existe cependant un certain nombre de maladies spécifiques au département comme la dengue, la leptospirose et la drépanocytose. L'archipel guadeloupéen reste par ailleurs un département touché par le SIDA (10 cas pour 100 000 habitants en moyenne annuelle sur 2003-2004) après la Guyane (36 cas pour 100 000 habitants) et avant la Métropole (2 cas pour 100 000 habitants).

2.1 Les professionnels de santé

En 2005, le département de la Guadeloupe comptait 4 153 professionnels de santé (+ 5,5 % par rapport à l'année précedente) parmi lesquels on dénombrait 976 médecins, mais surtout 1 832 infirmiers. Avec une densité de 77 médecins généralistes et de 55 médecins spécialistes en activité pour 100 000 habitants, la Guadeloupe se situe à un niveau nettement inférieur à celui de la Métropole (respectivement 113 et 88). Les infirmiers diplomés d'Etat sont quant à eux plus nombreux dans le département (146 pour 1 000 habitants contre 104 en Métropole).

_

¹ Etude « La production de santé en Guadeloupe : organisation, régulation et effet d'entraînement macroéconomique » réalisée en 2006 dans le cadre du partenariat CEROM (AFD, IEDOM, INSEE).

² Source : INSERM

Professionnels de santé libéraux et salariés au 1er Janvier

	Nombre					(profes	té 2005 sionnels raux)
	2002	2003	2004	2005	<i>Var</i> 05/04	Guad.	Métr.
Médecins généralistes	482	496	516	542	5,0%	77	113
Médecins spécialistes	419	428	440	434	-1,4%	55	88
Ensemble des médecins	901	924	956	976	2,1%	nc	nc
Chirurgiens dentistes	150	151	157	162	3,2%	36	63
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	1900	1652	1690	1832	8,4%	146	104
Masseurs kinésithérapeutes	210	217	249	257	3,2%	51	79
Pharmaciens	255	265	277	288	4,0%	nc	nc
dont titulaires d'officine	180	189	195	201	3,1%	nc	nc
Autres	523	582	607	638	5,1%	nc	nc
Total général	3 939	3 791	3 936	4 153	5,5%	nc	nc

Source : DSDS

2.2 Les équipements sanitaires

Le département se caractérise par un secteur public prépondérant en soins de court séjour (médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique), avec 67,6 % de la capacité d'accueil. Le secteur privé est pour sa part bien implanté pour les soins de moyen séjour (soins de suite et réadaptation), avec 67,0 % de la capacité d'accueil.

Le taux d'équipement de la Guadeloupe, mesuré par le nombre de lits et places pour 1 000 habitants, se révèle globalement très comparable à celui du département de la Martinique mais se situe encore en deça des niveaux relevés en Métropole. Selon les spécialités, le taux d'équipement s'échelonne de 0,5-0,6 lits pour 1 000 habitants pour les disciplines de gynécologie-obstétrique et de psychiatrie infanto-juvénile à 2,1 pour la médecine.

Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants au 1^{er} janvier 2005

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
Médecine	2,1	2,3	1,5	2,1
Chirurgie	1,1	1,4	1,0	1,7
Gynécologie-Obstétrique	0,5	0,5	0,7	0,4
Soins de suite et réadaptation	1,1	1,0	0,0	1,6
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)**	0,6	0,3	0,1	0,9
Psychiatrie générale (lits et places)	1,0	0,8	0,5	1,3

Source : Direction de la santé et du développement social

2.3 Les équipements médico-sociaux et sociaux

L'analyse du taux d'équipement médico-social fait apparaître d'importantes disparités entre les DFA. Le département de la Guadeloupe tout comme la Martinique se distinguent avec un taux d'équipement en crêches collectives très supérieur à celui relevé en Métropole soit respectivement 124 ‰ et 111 ‰ pour les deux DFA contre 101 % pour la France hexagonale.

^{**} Enfants de 0 à 16 ans inclus

* janvier 2004

On rappellera que la Guadeloupe présente un taux de natalité et de fécondité de respectivement 16,9 ‰ et 2,4 enfants par femmes contre 12,8 ‰ et 2,0 enfants par femmes pour la Métropole.

La Guadeloupe présente en revanche un déficit important d'équipements en lits et logements des personnes âgées. Elle ne dispose que de 6 maisons de retraite d'une capacité totale de 135 lits contre 28 en Martinique regroupant 1 066 lits pour une part de personnes âgées de 75 ans et plus estimée, au 1^{er} janvier 2006, à 5,1 % de la population (6 % en Martinique au 1^{er} janvier 2005). A noter que le taux d'équipement en lits médicalisés évalué à 20,1 lits et places pour 1 000 habitants, est faible par rapport à celui de la Martinique (24,8 %) et de la Guyane (51,5 %), et est largement inférieur à celui de la Métropole (78,8 %). En revanche, les services de soins à domicile estimés à 19,5 places pour 1 000 habitants sont plus développés qu'à la Martinique (7,2 %) et qu'au niveau national (16,3 %).

Taux d'équipement médico-social et social en lits et places pour 1 000 habitants (1er janvier 2005)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
Equipement médico-social				
Hébergement des personnes agées	12,2	48,7	92,1	129,2
Personnes agées (lits médicalisés)	20,1	24,8	51,5	78,8
Soins à domicile (places)	19,5	7,2	20,5	16,3
Equipement social				
Aide sociale à l'enfance	2,8	4,1	1,4	4,5
Enfants handicapés	3,7	9,4	1,5	8,7
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	0,2	0,2	0,3	0,9
Crèches collectives et parentales	124,0	111,0	50,0	101,0

Source : Direction de la santé et du développement social

2.4 Les dépenses de santé

Au 1^{er} janvier 2005, la Guadeloupe comptait 180 147 bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) dont 61,5 % bénéficiaires du régime complémentaire soit 24,9 % de la population totale contre 6,7 % en Métropole.

Dépenses remboursées d'assurance maladie par bénéficiaires

Guadeloupe									
	2002	2003	Part	Var 03/02					
Consultations	73,5	82,3	4,2%	12,0%					
Visites	2,1	2,2	0,1%	5,5%					
Actes de chirurgie	47,9	51,2	2,6%	6,9%					
Autres honoraires médicaux	35,3	30,4	1,6%	-13,9%					
Honoraires dentaires	20,7	25,6	1,3%	24,2%					
Prescriptions	493,8	554,3	28,3%	12,2%					
Versements aux établissements de soins	1 002,5	1 116,5	57,0%	11,4%					
Prestations en espèces	36,1	43,2	2,2%	19,5%					
Autres prestations	44,4	54,0	2,8%	21,8%					
Total	1 756,3	1 959,7	100,0%	11,6%					

Source : TANDEM et Comptes de l'agence comptable

^{*} janvier 2004

¹ Estimation de population de l'INSEE au 1^{er} janvier 2006.

Les dépenses médicales remboursées ont enregistré une progression de 11,6 % en 2003 pour s'établir à 1 959,7 euros par bénéficiaire contre 2 039,7 euros en Métropole. Plus de la moitié de ces dépenses concernaient des versements aux établissements de soins et plus du quart, à des prescriptions.

En 2003, selon les derniers comptes économiques régionaux présentés par l'INSEE, l'ensemble des cotisations sociales perçues et prestation sociales versées aux résidents guadeloupéens s'élevaient à respectivement 878,9 millions d'euros et 1 885,3 millions d'euros. Le taux de couverture des dépenses de santé par les recettes n'était ainsi que de 46,6 %. Il aurait diminué de 12,4 points depuis 1999 compte tenu de la croissance des dépenses de santé et des prestations sociales.

2.5 Les perspectives du secteur

Dans le but de promouvoir la santé publique, la loi n°2004-806 du 9 Août 2004 a prévu pour chaque région, un Plan Régional de Santé Publique (PRSP). Le PRSP de la guadeloupe a été fixé pour la période 2006-2012 et prévoit notamment :

- la poursuite du Schéma Régional d'Education Pour la Santé 2004-2008 (SREPS) dont l'objectif principal est d'organiser, avec et pour les populations, un service public d'éducation pour la santé;
- d'assurer la continuité du Plan Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins 2003-2006 (PRAPS) en vue de lutter contre les inégalités sociales en matière de santé;
- de promouvoir les comportements favorisant la santé chez les jeunes en milieu scolaire ;
- une meilleure identification des maladies chroniques (diabète, hypertension, etc.).

Par ailleurs, le SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) qui constitue un outil de planification complémentaire au PRSP, prévoit pour la période 2006-2012 les orientations suivantes :

- le développement de l'accès aux soins de proximité ;
- l'amélioration de la prise en charge des urgences ;
- le renforcement du transport sanitaire ;
- le développement de la télémèdecine.

3. L'ACTION SOCIALE

En 2006, le total des aides sociales versées s'élevait à 920 432 euros dont 36,8 % relevaient du Conseil Général et 63,2 % de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Ces dernières étaient majoritairement constituées de prestations liées à des situations particulières (44,1 %) et de prestations liées à la naissance (38,2 %).

Milliers d'euros Aides sociales Var 05/04 2002 2004 2005 **Nature** 2003 582 024 Aides sociales versées par la CAF 488 140 514 085 546 660 6,5% Prestations Liées à la naissance* 202 424 207 375 214 125 222 427 3,9% Prestations Liées au Logement** 80 151 87 711 98 814 102 890 4.1% Prestation Liées à des Situations Particulières*** 205 566 218 998 233 721 256 706 9.8% Aides sociales versées par le Conseil Général 123 986 142 437 347 549 338 408 -2,6% Total aides sociales 612 126 656 522 894 209 920 432 2,9%

Source : CAF et Conseil Général

La Guadeloupe se caractérise par une part importante de bénéficiaires de prestations d'intervention sociale dont les RMIstes sont les principaux bénéficiaires.

Bénéficiaires de prestations d'intervention sociale au 1er janvier

	Guad	d.	Var	Métr.	
	2003	2004	2005	05/04	2005
Logement à caractère Social	10 297	11 396	11 960	4,9%	NC
Parent isolé, pour 1000 femmes de 15 à 49 ans Adultes handicapés, pour 1000 personnes de	33,5	38,4	40,6	2,2 pts	12,2
20 ans et +	22,7	23,1	23,4	0,3 pt	16,8
RMI, pour 1000 personnes de 20 à 59 ans	128,2	137,5	140,5	3,0 pts	33,1

Source: DSDS

^{*} Comprend notamment les allocations familliales, allocations Revenu Social, allocations Pour Jeunes Enfants

^{**} Comprend notamment les différentes allocations logement et prime de déménagement

^{***} Comprend l'allocation Adulte Handicapé, Revenu Minimum d'Insertion etc...

CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Section 0 Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département. Les EC non installés localement¹ tels qu'étudiés par la suite intègrent les EC n'ayant pas de représentation locale mais dont les encours de crédits sont importants.

Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 3), est plus complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques métropolitaines. Il peut être difficile pour ces cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de backoffice, réalisées hors du département, sont refacturées correctement). Aussi, a-t-il été convenu de n'analyser que l'évolution du produit net bancaire pour les banques AFB et les banques mutualistes ou coopératives installées localement.

Les extractions du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 euros par guichet contre 75 000 euros en métropole. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

Par ailleurs, suivant le même principe, l'IEDOM recense mensuellement les encours de créances douteuses déclarées localement par les établissements de crédit à partir d'un encours de 10 000 euros ainsi que les arriérés sociaux d'un montant supérieur à 22 500 euros et transmis par la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

184

¹ Il s'agit entre autres de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires, de la Casden ...

Section 1

Structure du système bancaire et financier

§ 1. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

1. PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Dans un environnement économique toujours aussi concurrentiel, les établissements de crédit ont poursuivi en 2006 leur déploiement géographique. De nouvelles agences bancaires ont ainsi vu le jour au cours de l'année. On retiendra notamment :

- le retour depuis le 4 juillet 2006 de la BNP Paribas à Saint-Martin ; la BNP Paribas, absente de Saint-Martin depuis 1994, propose à sa clientèle dans sa nouvelle agence de Marigot Bellevue 2 banques libre service (BLS) ;
- l'ouverture, au mois de décembre 2006, de deux nouveaux points de vente de la BDAF; le premier au parc d'activité de la Jaille et le second dans le centre commercial de Destreland;
- l'installation en fin d'année par la Fédération du Crédit mutuel du siège de la Caisse de Guadeloupe dans des locaux neufs à la Jaille ;
- l'extension de l'agrément de la Soguafi par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement; depuis le 13 novembre 2006, celle-ci est ainsi habilitée à émettre et gérer des cartes de paiement aux particuliers adossées à des crédits renouvelables.

Par ailleurs, confrontés à la réduction de leurs marges sur les activités d'intermédiation financière, les établissements de crédit travaillent à la diversification de leurs services et de leur gamme de produits financiers.

Certains établissements proposent ainsi à leur clientèle des forfaits « tout inclus » (cartes, assurances, accès Internet, découverts, etc.) facilitant la gestion pour les deux parties tout en assurant un maximum de transparence au client. De nouveaux services, comme la gestion de patrimoine, sont également avancés par les établissements de crédit afin d'attirer une clientèle haut de gamme.

Le respect de la réglementation bancaire et la diminution des frais de structure demeurent les principaux enjeux des établissements de crédit. Ainsi, sous la pression du SGCB (Secrétariat Général de la Commission Bancaire) notamment, les établissements de crédit ont dû engager d'importants plans d'organisation qui se traduisent par :

- des Plans de Sauvegarde des Emplois ou des Congés Solidarité dans lesquels des agents ont été incités à des départs en préretraite,
- la création de pôles de contrôle interne et la redéfinition des procédures dans l'ensemble de l'organisation,
- des migrations informatiques ainsi que des adossements techniques et opérationnels à leurs maisons mères.

2. EVENEMENTS NATIONAUX AYANT EU UN IMPACT DANS LE DEPARTEMENT

Plusieurs évènements nationaux survenus en 2006 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Conformément à l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) en date du 30 novembre 2005, la **Banque Postale** est née le 1^{er} janvier 2006. Cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation. En revanche, la révision du Contrat de Plan 2003-2007 constitue un préalable à la possibilité, pour cet établissement, de proposer des crédits à la consommation et des financements aux entreprises.

En novembre 2006, le CECEI a donné son accord pour la création de **Natixis**, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Depuis le 1^{er} février 2006, la **Centrale des risques**¹ **de la Banque de France** a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros² quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans le même temps, les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment, la création d'une rubrique d'affacturage. Cette réforme de la centralisation des concours bancaires vise à améliorer l'information des banques et à répondre à leur besoin d'une meilleure maîtrise du risque de crédit, en particulier sur les petites entités (très petites entreprises et entrepreneurs individuels) et les entités de création récente.

Le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'Iedom dans les départements d'outre-mer). Le nouveau dispositif prévoit également des contrôles, sur pièces et sur place, dévolus à la Banque centrale ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect des conditions d'exercice de cette activité.

L'année 2006 a aussi été marquée par le lancement d'un plan d'action pour **l'accès de tous les français aux services bancaires**. Répondant à une demande formulée en septembre 2005 par le Premier Ministre, ce plan a été présenté le 30 janvier 2006 par le Comité

-

¹ La Centrale des risques, gérée par la Banque de France, recense les concours accordés par les banques aux entreprises.

² Avant le 1^{er} février 2006, le seuil de déclaration s'élevait à 76 000 euros pour les établissements de France hexagonale et 45 000 euros pour ceux des départements d'outre-mer et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation, il repose sur quatre engagements :

- garantir un droit au compte effectif pour tous,
- permettre l'accès de tous à une carte bancaire,
- mettre en place un accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services bancaires.
- faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Conformément au premier engagement, une procédure simplifiée d'accès du **droit au compte** est entrée en vigueur le 28 avril 2006. Depuis cette date, toute personne physique particulier ou entrepreneur individuel - qui se voit refuser l'ouverture d'un compte peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (l'Iedom pour les DOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est désormais accélérée. La transmission peut se faire soit par télécopie soit par courrier électronique. La Banque de France (ou l'Iedom) doit procéder aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes. Les personnes morales, bénéficiant également du droit au compte, doivent continuer à se rendre à la Banque de France (ou l'Iedom).

Toujours dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les français aux **services bancaires** a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable¹.

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été lancé le 14 février 2006 par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Le CESU est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile. Il se présente sous deux formes : le CESU bancaire et le CESU préfinancé. Le premier remplace le chèque emploi service. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Le second remplace le Titre Emploi Service (TES). Il est préidentifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie. Il est émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne et diffusé par les organismes cofinanceurs. Depuis le 26 juin 2006, ces CESU préfinancés sont encaissables dans les agences bancaires.

L'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés a introduit des dispositions régissant l'**hypothèque rechargeable** et le **prêt viager hypothécaire**. Destiné à stimuler la consommation, le rechargement de l'hypothèque permet à un emprunteur de réutiliser, sans autre formalité, une hypothèque inscrite à l'appui d'un premier prêt pour garantir des crédits successifs et ce, dans la limite du montant maximal prévu lors de l'hypothèque initiale. Le prêt viager hypothécaire a, quant à lui, vocation à faciliter l'accès des personnes âgées au crédit bancaire. Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'obtenir un

Décret nº 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier.

prêt, sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti sur son immeuble et remboursable à son décès ou lors de la vente du bien.

Au premier semestre 2006, les banques ont établi un **code des relations avec les TPE/PME** afin de généraliser les bonnes pratiques. Ces dispositions portent notamment sur l'accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises, le développement d'une relation durable avec les TPE/PME grâce à une communication accrue et les modalités d'octroi de crédits. A ce code, entré en vigueur au troisième trimestre, est venu s'ajouter l'engagement des banques de publier des chiffres détaillés sur les encours de crédits qu'elles accordent aux PME dans un souci de plus grande transparence.

Même s'ils n'ont pas abouti au cours de l'exercice 2006, de nombreux chantiers ont également mobilisé les acteurs bancaires au cours de l'année. La convention AERAS¹, visant à apporter des avancées significatives en vue de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, est entrée en vigueur le 6 janvier 2007. Le Comité national SEPA² a adopté, le 27 octobre 2006, le plan de migration de la France vers les nouveaux moyens de paiement paneuropéens d'ici 2008. Dans le but d'établir les objectifs de sécurité destinés à couvrir les risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs du moyen de paiement que constitue le chèque, la Banque de France a lancé, en janvier 2005, le chantier « Référentiel de Sécurité du Chèque ». Ce dernier a évalué le fonctionnement et le niveau de sécurité de chaque établissement intervenant dans le système de traitement du chèque par le biais d'un questionnaire dont les réponses des acteurs étaient attendues pour le mois d'avril 2006.

Enfin, comme en 2005, la réforme du ratio de solvabilité (Réforme Bâle II) et le dispositif de lutte anti-blanchissement ont continué à mobiliser les ressources des établissements bancaires

_

¹ S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

² Single Euro Payments Area

§ 2. ORGANISATION BANCAIRE

1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non.

Les établissements locaux¹ se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article 1. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives :
- sociétés financières ;
- institution financière spécialisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, date à partir de laquelle l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) autorisait La Poste à exercer une activité bancaire sous la dénomination de « La Banque Postale », le réseau des banques AFB compte un nouvel établissement.

Nombre d'établissements de crédit

	2002	2003	2004	2005	2006
Banques AFB	5	5	5	4	5
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	5	5
Sociétés financières	6	6	5	6	6
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Total EC locaux	17	17	16	16	17

Source : IEDOM

Rappelons que deux banques AFB et trois sociétés financières appartiennent à des groupes mutualistes ou coopératifs.

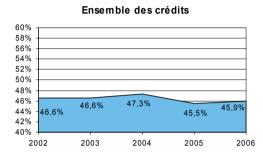
Des établissements non installés localement interviennent également en Guadeloupe depuis la Métropole et assurent principalement le financement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé non soumis à la loi bancaire, assure pour sa part, essentiellement le financement des collectivités locales et de l'habitat social.

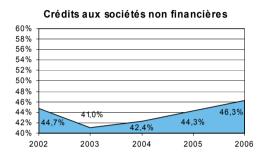
¹ La liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2006 fait l'objet d'une annexe au présent rapport.

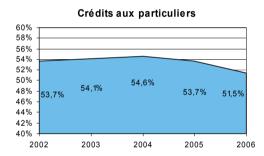
2. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHE

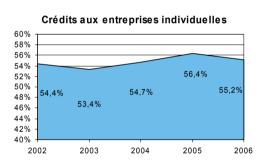
En dépit d'un grand nombre d'intervenants dans le secteur bancaire de la Guadeloupe, la concentration du marché parait importante puisque les trois principaux établissements de crédit disposent d'un peu moins de 50 % de parts de marché. Fin 2006, ils concentraient en effet respectivement 45,9 % des encours de crédit et 49,8 % des dépôts de la clientèle.

Evolution par marche du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux (Source : IEDOM)

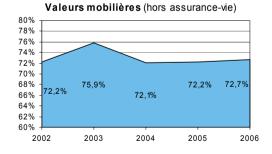












3. VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR RESEAU BANCAIRE

3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2006, les cinq banques mutualistes dominaient le marché de la distribution du crédit à la Guadeloupe avec une part de marché de 42 %. Celle-ci a progressé de 6,0 points entre 2002 et 2006, à la suite, notamment, de la reprise d'une société financière par un établissement du réseau mutualiste. La part de marché des banques AFB étant restée stable, les autres établissements, essentiellement des sociétés financières, ont à l'inverse perdu 6,0 points de parts de marché sur la période.





L'analyse de la répartition des crédits par nature présentée infra doit être réalisée à la lumière du positionnement commercial des trois principaux réseaux bancaires. Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédits généralistes, dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette de financement, présentent une part de marché de 75,3 % contre 24,7 % pour les autres institutions financières.

Ce résultat d'ensemble masque cependant d'importantes disparités selon le type de financement. C'est ainsi que les institutions financières, principalement des sociétés financières spécialisées dans le financement de crédits à la consommation et de trésorerie, disposent de 50 % de parts de marché sur ces activités. A l'inverse, les banques AFB et mutualistes concentrent respectivement 88,4 % et 94,9 % des crédits à l'équipement et des crédits à l'habitat. Depuis quelques années, les sociétés financières se diversifient et proposent des financements à plus long terme : crédit à l'équipement des entreprises et aménagements pour l'habitat des particuliers (climatisations, chauffes eaux solaires, volets roulants, etc.). Au 31 décembre 2006, elles détenaient ainsi 11,6 % de parts de marché sur les crédits d'équipement et 6,1 % sur les crédits à l'habitat des ménages.

Les banques AFB se démarquent sur le financement des entreprises pour la construction de locaux commerciaux ou la promotion immobilière, dont elles détiennent 53,6 % de parts de marché. Les banques mutualistes affichent quant à elles un portefeuille particulièrement sain au regard de la concurrence avec un taux de créances douteuses de 4,6 % (contre respectivement 12,7 % et 23,3 % pour les banques AFB et les sociétés financières).

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2006

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	16,7%	32,2%	51,1%
Crédits à la consommation	16,7%	34,7%	48,6%
Crédits à l'équipement	27,0%	61,4%	11,6%
Crédits à l'habitat	43,0%	51,9%	5,1%
dont aux particuliers	39,4%	54,4%	6,1%
dont aux entreprises	53,6%	44,5%	1,9%

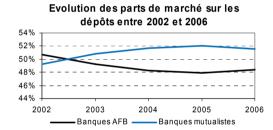
Source: IEDOM

3.2 Les ressources

1) Les dépôts

Les sociétés financières ne disposant pas d'agrément relatif à la collecte de ressources auprès de la clientèle, ce segment de marché ne concerne que les banques AFB et mutualistes. Depuis 2003, les banques mutualistes sont globalement mieux positionnées que les banques AFB sur la collecte de ressources. Au 31 décembre 2006, elles dominaient le marché des dépôts avec 51,6 % de parts de marché, particulièrement sur l'épargne réglementée avec 56,3 % des encours (contre 55 % un an plus tôt), et concentraient près de la moitié (48,7 %) de l'encours de comptes ordinaires créditeurs.

Les banques AFB collectaient la majorité des dépôts à vue (51,3 %) et les deux tiers des dépôts à terme.





Source: IEDOM

Part de marché par réseau et catégorie de dépôts

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	51,3%	43,7%	67,0%	48,4%
Banques mutualistes	48,7%	56,3%	33,0%	51,6%

Source : IEDOM

2) Les valeurs mobilières et assurance-vie

Les banques mutualistes, en s'appuyant sur leur réseau national, sont parvenues à conserver leur prédominance sur le marché des valeurs mobilières acquise depuis plusieurs années. Elles concentraient en effet 62 % de l'encours des titres de la clientèle locale valorisés aux cours du 31 décembre 2006.



Source: IEDOM

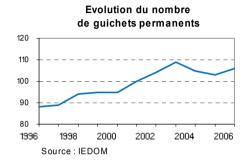
§ 3. DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

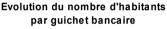
1. NOMBRE DE GUICHETS

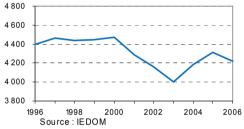
A fin décembre 2006, la Guadeloupe comptait 106 guichets bancaires de plein exercice, soit 3 de plus qu'en 2005. Cette évolution correspond à un déploiement géographique décidé par certaines banques de la place, doublé d'un programme de modernisation des guichets avec notamment l'implantation de bornes libre service (cf. infra).

Le taux d'équipement de la Guadeloupe est ainsi porté à un guichet pour 4 217 habitants¹, à comparer à la Martinique qui dispose d'un guichet pour 4 071 habitants, mais surtout à la Métropole avec un taux d'équipement de 2 269 habitants par guichet.

Si les ouvertures de guichets au cours de l'exercice 2006 n'ont concerné que les banques AFB, les banques mutualistes n'en demeurent pas moins les mieux représentées sur le territoire puisqu'elles détiennent près de deux tiers (61 %) des guichets permanents du département.







Nombre de guichets permanents

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Banques AFB	41	41	38	38	41	7,9%
Banques mutualistes ou coopératives	63	68	67	65	65	0,0%
Total Guichets bancaires	104	109	105	103	106	2,9%
Nb d'habitants par guichet bancaire	4 160	4 003	4 190	4 311	4 217	2,2%

Source : IEDOM

_

¹ Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2006 : 447 002 habitants

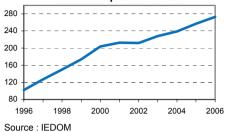
2. NOMBRE DE GUICHETS AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2006, les établissements de crédit locaux avaient 273 distributeurs automatiques de billets (DAB) à disposition de leur clientèle, soit 16 de plus qu'un an Cette évolution auparavant. correspond notamment à une adaptation des banques à l'évolution du paysage commercial Guadeloupe. Elles renforcent en effet leur positionnement dans les grands commerciaux qui enregistrent des taux de fréquentation de plus en plus importants. Les distributeurs sont le plus souvent remplacés par des bornes libre service (BLS) qui servent à la fois de distributeur de billets mais aussi de guichet permettant de réaliser des opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

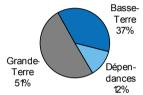
Ces nouveaux DAB ont été installés sur la Guadeloupe continentale. La Grande-Terre concentre ainsi 51 % des DAB contre 37 % pour la Basse-Terre et 12 % pour les dépendances.

Le taux d'équipement de la clientèle guadeloupéenne est ainsi passé de 1 769 à 1 643 habitants par guichet entre 2005 et 2006. Ce ratio demeure cependant sensiblement supérieur à ceux de la Martinique ou de la France hexagonale¹ qui s'établissaient respectivement à 1 263 et 1 320 habitants.

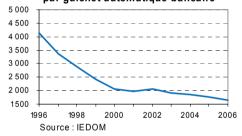
Evolution du nombre de distributeurs automatiques de billets



Répartition des DAB/GAB par zone géographique



Evolution du nombre d'habitants par quichet automatique bancaire



Le déploiement de nouveaux DAB a plus particulièrement concerné les banques mutualistes qui se positionnent ainsi au même niveau que les banques AFB avec près de 50 % de part de marché.

Nombre de guichets automatiques de banques

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 05/04
Banques AFB	100	112	118	131	137	4,6%
Banques mutualistes ou coopératives	112	116	121	125	135	8,0%
Sociétés Financières	-	-	-	1	1	0,0%
Total	212	228	239	257	273	6,2%
Nb d'habitants par guichet automatique	2 051	1 924	1 851	1 769	1 643	-7,1%

Source: IEDOM

¹ Donnée 2005

_

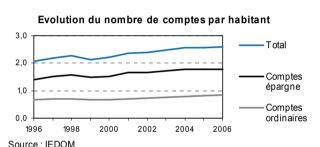
3. NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2006, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les établissements de crédit installés localement s'établissait à 1 160 659 en augmentation de 1,5 % en un an (+ 17 214 comptes) auxquels il convient d'ajouter 38 888 comptes titres et 62 663 contrats d'assurance-vie¹.

La hausse du nombre de comptes tient essentiellement à la croissance du nombre de comptes ordinaires (+ 4,6 %). L'ouverture de 16 351 comptes supplémentaires au cours de l'exercice explique en effet 95,0 % de l'évolution d'ensemble.

Consécutivement aux hausses successives du taux de rémunération de l'épargne réglementée (cf. partie relative aux actifs financiers de la clientèle), le nombre de comptes sur livrets a progressé modérément de 1,3 % sous l'impulsion notamment des livrets ordinaires en hausse de 10,6 %, des Codevi (+8,2 %) et des LEP (+11,1 %). Les livrets A et bleus qui constituent pour moitié le total des livrets se sont en revanche contractés de 2,5 %. L'évolution de la fiscalité relative à l'épargne logement a quant à elle fait chuter de 5,3 % le nombre de plans d'épargne logement. Sur la même période, leur encours s'est inscrit en repli de 2,8 %.

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires (hors comptes titres et contrats d'assurance-vie) s'élève à 2,6 comptes par habitant, à un niveau supérieur à la Réunion (2,2) et à la Guyane (1,3) mais sensiblement inférieur à la Martinique et à la France entière (3,1).



Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2002	2003	2004	2005*	2006	Var.06/05
Dépôts à vue	313 767	326 320	343 054	356 387	372 738	4,6%
Dépôts à terme	35 428	33 671	31 958	26 479	23 128	-12,7%
Comptes sur livrets	578 931	605 513	637 252	650 004	658 388	1,3%
-Livrets A et Bleu	341 333	358 832	362 649	351 677	342 793	-2,5%
-Livrets ordinaires	133 552	129 194	131 462	139 976	154 828	10,6%
-Livrets jeunes	35 793	40 514	51 322	55 995	49 207	-12,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	16 099	20 210	24 992	27 506	30 567	11,1%
-Codevi	52 154	56 763	66 827	74 850	80 993	8,2%
Autres comptes à régime spécial	1 648	1 720	1 770	2 188	2 876	31,4%
Epargne-logement	86 006	86 972	90 051	89 503	86 356	-3,5%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	31 112	30 517	31 745	31 784	31 698	-0,3%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	54 894	56 455	58 306	57 719	54 658	-5,3%
Plan d'épargne populaire (PEP)	13 466	23 734	21 119	18 884	17 173	-9,1%
Total	1 029 246	1 077 930	1 125 204	1 143 445	1 160 659	1,5%

Source : IEDOM *Données rectifiées

¹ Le périmètre de collecte de l'IEDOM relatif aux portefeuilles de valeurs mobilières n'étant exhaustif que depuis fin 2005, le nombre de comptes titres et de contrats d'assurance-vie n'est donné ici qu'à titre indicatif.

A fin 2006, l'encours moyen d'un compte de dépôt à vue, toute clientèle confondue, s'élevait à 4 971 euros (3 990 euros à la Martinique), en progression de 173 euros par rapport à 2005

Au sein des comptes sur livret, il convient de distinguer les différents produits. Les livrets jeunes présentaient en effet un encours moyen faible (280 euros) par rapport aux autres livrets, notamment les livrets ordinaires et les LEP qui affichaient les soldes moyens les plus élevés (respectivement 3 138 euros et 2 042 euros). Les comptes et plans d'épargne logement s'établissaient pour leur part à respectivement 3 322 euros et 8 753 euros en moyenne. Enfin, on soulignera la forte progression de l'encours moyen des comptes à terme qui s'établissait à plus de 9 000 euros au 31 décembre 2006 en raison de la progression des taux d'intérêt créditeurs au cours de l'année.

Encours moyen en euro	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Dépôts à vue	4 546	4 732	4 828	4 798	4 971	3,6%
Dépôts à terme	6 371	5 589	5 339	6 332	9 083	43,4%
Comptes sur livrets						
-Livrets A et Bleu	1 030	1 002	1 015	1 093	1 110	1,6%
-Livrets ordinaires	2 692	3 050	3 210	3 209	3 138	-2,2%
-Livrets jeunes	265	259	241	237	280	18,3%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 119	2 218	2 209	2 143	2 042	-4,7%
-Codevi	1 086	1 091	1 081	1 026	1 089	6,1%
Epargne-logement						
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 008	3 204	3 234	3 282	3 322	1,2%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	7 589	7 952	8 180	8 526	8 753	2,7%

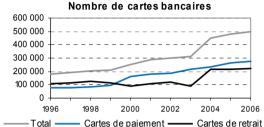
Source : IEDOM

§ 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

1. NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2006, le nombre de cartes de retrait ou de paiement en circulation en Guadeloupe s'élevait à 495 829 soit 16 607 de plus qu'en 2005 (+ 3,5 %) auxquelles il convient d'ajouter 17 009 cartes privatives.

Les cartes de paiement de plus en plus fréquemment émises à la place des cartes de retrait simple, continuent de croître à un rythme élevé (+ 4,8 %, contre 1,8 % pour les cartes de retrait). En 2006, elles représentaient ainsi 55,4 % des cartes émises, contre 41,9 % dix ans plus tôt.



Le nombre de cartes bancaires émises a été multiplié par 2,74 au cours de la décennie contre 1,45 fois pour les comptes de dépôts. Il convient néanmoins de rappeler que la délivrance de carte de retrait sur le livret A par La Banque Postale depuis 2004 avait entraîné une hausse sensible de leur nombre. Fin 2006, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue s'établissait à 1,3 en moyenne.

Notons enfin, que 57 % des cartes bancaires en circulation ont été émises par les banques AFB.

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2002	2003	2004	2005*	2006	Var. 06/05
Nombre de cartes bancaires	301 859	310 025	448 279	479 222	495 829	3,5%
dont Cartes de retrait	118 748	92 976	215 827	216 996	220 925	1,8%
dont Cartes de paiement	183 111	217 049	232 452	262 226	274 904	4,8%
0 150.014	+ 5 /	0.617				

Source : IEDOM * Données rectifiées

2. VOLUME DES RETRAITS DANS LES DAB-GAB

Les coupures de $50 \in$, $20 \in$ et $100 \in$ sont le plus souvent privilégiées dans les distributeurs automatiques en Guadeloupe alors qu'en Métropole, les billets de $20 \in$ et $10 \in$ sont les plus demandés.

En 2006, 17,3 millions de retraits ont été effectués dans le département, pour un total de 1,46 milliard d'euros. En moyenne, cela correspond à 34,9 retraits par an et par carte pour un montant total de 2 946,2 euros, soit un retrait moyen de 84,3 euros.

Transactions dans les DAB/GAB en 2006

Nombre de transactions (en millions)	17,3
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 460,8
Montant moyen d'un retrait (en euros)	84,3
Retrait annuel moyen par carte (en euros)	2 946,2

Source: IEDOM

3. LES CHEQUES COMPTABILISES PAR LE SIT1

Depuis le 8 mars 2002 et la mise en place de l'image chèque, la chambre de compensation interbancaire de Pointe-à-Pitre a cessé son activité; les chèques sont dématérialisés, scannés et transformés en fichiers informatiques par les banques pour être traités par le SIT de Métropole pour une compensation automatique.

En 2006, 12,9 millions de chèques concernant la Guadeloupe ont été compensés, soit 3 % de moins qu'en 2005. Cette évolution est tendancielle, l'usage du chèque, qui reste privilégié pour les paiements de gros montants, diminuant au profit de la carte bancaire.

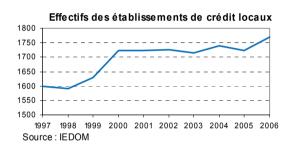
Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe

	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Nombre de chèques	13 835 276	ND	13 369 640	12 977 123	-2,9%

Source : SATA

§ 5. LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2006, l'effectif global des établissements locaux s'établissait à 1 770 personnes en progression de 2,7 % en un an. Cette évolution touche l'ensemble des établissements et particulièrement les sociétés financières dont le nombre d'agents a crû de 17,1 %.



Avec le dispositif du « congé solidarité », certains établissements ont recruté des jeunes de moins de 30 ans en remplacement de salariés de 55 ans et plus.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2002	2003	2004	2005	2006	Var.06/05
Banques AFB	812	803	804	762	771	1,2%
Banques mutualistes	748	737	771	781	787	0,8%
Autres	167	174	164	181	212	17,1%
Total	1727	1714	1739	1724	1770	2,7%

Source : IEDOM

_

¹ SIT : Système Interbancaire de Télécompensation.

Section 2

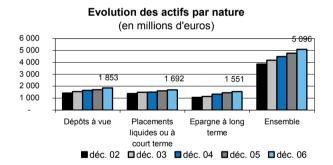
L'activité des établissements de crédit

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

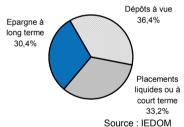
1. ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2006, le total des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit du département s'établissait à 5,1 milliards d'euros, en hausse de 6,8 % sur un an.

Cette croissance des ressources bancaires tient en premier lieu à l'évolution sensible des dépôts à vue (1,85 milliard d'euros, soit 36,4 % du total des actifs) qui ont progressé de 8,3 % sur un an (+ 142,7 millions d'euros), de l'épargne à long terme (30,4 % des avoirs), en hausse de 6,9 % (+ 100,1 millions d'euros), mais également des placements liquides ou à court terme (33,2 % des ressources) qui ont cru de 5,1 % (+ 82,2 millions d'euros) sur l'année 2006.



Répartition des actifs par nature au 31/12/2006



Le rendement des différents supports d'épargne à court, moyen et long termes a été notamment influencé par les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne. Au cours de l'exercice 2006, la BCE a procédé à trois hausses, de 25 points de base, de ses différents taux directeurs. La dernière, intervenue le 13 décembre 2006, a porté le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 4,50%. Les taux d'intérêt à court terme (Taux moyen mensuel) et les taux des obligations d'Etat se sont inscrits dans la même dynamique et se sont respectivement appréciés de 1,25 point et de 0,46 point au cours de l'année 2006.

Parallèlement, les taux de rémunération de l'épargne réglementée ont été révisés à la hausse le 1^{er} février (+0,25 point pour les livrets A et bleus et les CODEVI) et le 1^{er} août

¹ A la même date, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'établissaient respectivement à 3,50 % et 2,50 %.

(+ 0,50 point pour les livrets A et bleus, les CODEVI et les LEP, + 0,25 point pour les CEL). Depuis le 1^{er} août 2006, le rendement des Livret A, ou des CODEVI a ainsi été porté à 2,75 %.

L'année 2006 a été marquée par une progression des indices boursiers, confirmant la tendance qui prévaut depuis la fin de l'année 2002. En augmentation de 23,4 % en 2005, le CAC 40 a effectivement progressé de 17,5 % au cours de l'année 2006 contre + 15,1 % pour l'Euro Stoxx 50 et + 16,3 % pour le Dow Jones.

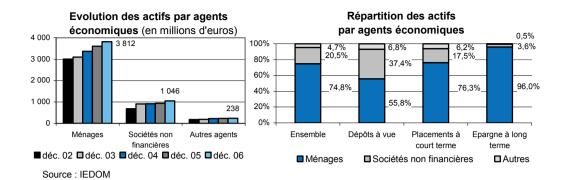
Rappelons par ailleurs qu'un amendement concernant la réglementation de l'assurance vie et voté le 13 juillet 2005 offre depuis aux souscripteurs la possibilité de transformer leur contrat monosupport en euros (contrats sans risque en capital investis pour l'essentiel en obligations) en multisupport diversifié sans perdre l'antériorité fiscale de leur placement. Cet amendement vise notamment à encourager la réorientation d'une fraction de l'épargne des ménages vers des prises de participations dans les entreprises par le biais d'OPCVM investis en actions

Il convient d'ajouter que, depuis le 1^{er} janvier 2007, le CODEVI est devenu le Livret de Développement Durable¹ (LDD). Avec un plafond passant de 4 600 euros à 6 000 euros, les ressources collectées continueront d'être employées au financement des prêts aux PME, mais pourront également être affectées à des projets liés au développement durable (mesures en faveur des économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables, etc.).

Dans ce contexte, la majorité des produits d'épargne, quelque soit leur terme, étaient orientés à la hausse. L'encours des Plans d'Epargne Populaire (PEP), dont la réglementation prévoit depuis le 25 septembre 2003 qu'aucune souscription nouvelle n'est possible, a continué de se contracter de 6,9 %. Les Plans d'Epargne Logements (PEL) affectés par une modification de la fiscalité ont également accusé un repli de 2,8 % sur l'exercice.

La fiscalité relative aux PEL a en effet récemment connu quelques adaptations. Jusqu'en 2005, les intérêts du PEL étaient exonérés de l'impôt sur le revenu et n'étaient soumis aux prélèvements sociaux que lors de la clôture du plan. La loi de Finances pour 2006 a prévu qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, les intérêts des plans d'épargne logement de plus de 10 ans seraient soumis aux prélèvements sociaux, même en l'absence de clôture. Sauf pour les plans ouverts avant le 1^{er} avril 1992, dont la durée réglementaire n'était pas limitée à 10 ans, le premier prélèvement de contribution s'opèrera à la date du terme du contrat. Enfin, pour les PEL de plus de 12 ans, les intérêts et la prime acquis à partir de la 13^{ème} année, sont dorénavant imposables, seuls les intérêts acquis dans le cadre des plans ouverts avant le 1^{er} avril 1992 sont exonérés d'impôt jusqu'à la date du terme contractuel.

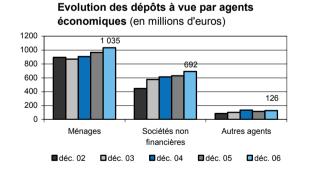
¹ Décret paru au journal officiel du 8 février 2007.

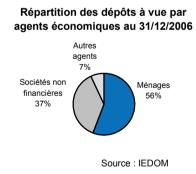


Par agent économique, la croissance des actifs financiers de la clientèle s'explique d'abord par l'augmentation de 209,9 millions d'euros (+ 5,8 % sur un an) des disponibilités des ménages qui demeurent les principaux créanciers des établissements de crédit (74,8 % des ressources). Viennent ensuite les avoirs des entreprises, en hausse de 106,7 millions d'euros sur la période (+ 11,4 %). Les actifs des autres agents économiques ont quant à eux progressé de 8,5 millions d'euros (+ 3,7 %).

2. LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2006, le total des dépôts à vue s'élevait à 1,85 milliard d'euros, en hausse de 8,3 % en glissement annuel contre 3,3 % un an auparavant. Cette accélération de la croissance des comptes ordinaires créditeurs est avérée pour l'ensemble des agents économiques. Ainsi, sur un an, les dépôts à vue des sociétés non financières, des ménages et des autres agents économiques ont progressé de respectivement 10,0 %, 7,1 % et 10,0 %.

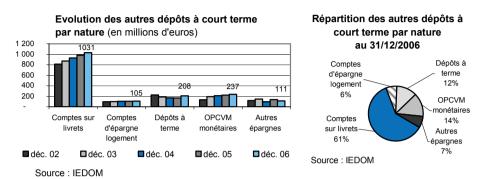




L'accélération de la collecte de ressources liquides des établissements de crédit locaux, particulièrement marquée au second semestre, est à rapprocher de la reprise de l'activité enregistrée dans la plupart des secteurs en fin d'année.

3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

La croissance des placements liquides et à court terme (1,69 milliard d'euros), bien que légèrement inférieure à celle qui prévalait à fin 2005 (+6,8 %), est également restée soutenue (+5,1 %).



Cette évolution tient en premier lieu à l'augmentation de 48,6 millions d'euros (+3,9 %) de l'épargne à court terme des **ménages**. Ces derniers, qui détenaient 76,3 % des placements à court terme, ont continué de privilégier les comptes épargne à régime spécial devenus plus rémunérateurs à la suite des deux hausses consécutives de taux intervenus les 1^{er} février et 1^{er} août 2006.

Les principales augmentations ont concerné, tous les livrets ordinaires dont l'encours a crû de 36,4 millions d'euros (+ 8,1 %), ou les CODEVI (+ 11,4 millions d'euros soit + 14,8 %) qui ont connu un regain d'intérêt du fait de la révision à la hausse de leur taux de rémunération mais surtout grâce à la communication qui a été faite par les banques et les médias lors de leur transformation en livret de développement durable (cf. supra).

Les placements des ménages indexés sur les taux du marché sont pour leur part demeurés relativement stables à 156 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, ils ne représentaient que 12 % de l'épargne à court terme des ménages.

La croissance de 14,7 % (+ 38,0 millions d'euros) de l'épargne à court terme des **entreprises**, constituée en grande majorité de placements indexés sur les taux du marché, a également largement contribué à l'évolution d'ensemble de ce type de placements. Dans un contexte de hausse des taux courts sur les marchés financiers, les comptes à terme des entreprises ont en effet progressé sensiblement, de 29,5 millions d'euros (+ 37,2 %) parallèlement aux OPCVM monétaires en augmentation de 23,8 millions d'euros (+ 18,7 %). Ces évolutions se sont faites au dépend des certificats de dépôts dont l'encours a chuté de 16,1 millions d'euros (- 33,3 %).

On notera que les **autres agents économiques**, qui ne détiennent que 6,2 % de l'épargne liquide ou à court terme, sont les seuls à avoir réduit leur épargne à court terme (de - 3,9 % soit - 4,2 millions d'euros) au cours de l'année 2006.

4. L'EPARGNE A LONG TERME

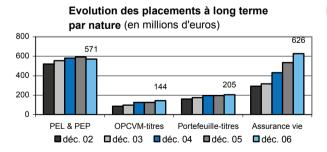
L'épargne à long terme (1,55 milliard d'euros) a également continué de progresser à un rythme soutenu, soit + 6,9 % (+ 100,1 millions d'euros) après + 8,6 % un an auparavant.

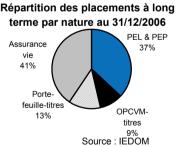
Dans la continuité des exercices précédents, cette augmentation trouve notamment son explication dans l'intérêt non démenti des ménages pour les contrats d'assurance-vie, dont l'encours à plus que doublé au cours des quatre dernières années. Au 31 décembre 2006, il s'établissait à 626 millions d'euros, en hausse de 17,1 % en glissement annuel, et représentait 40,3 % du total des actifs à long terme (contre 27,6 % en 2002).

La modification de la fiscalité appliquée aux Plans d'Epargne Logement (cf. supra) a également eu un impact sur la collecte en assurance-vie, une fraction des placements en épargne logement ayant été réinvestie sur ces supports au cours de l'année 2006. Dans ce contexte, l'encours des PEL gérés par les établissements de crédit locaux s'est inscrit en repli de 2,8%. Ce produit demeure toutefois l'une des composantes essentielle de l'épargne financière des ménages guadeloupéens. Avec un encours de 478 millions d'euros, il représentait encore 32,2 % de l'épargne à long terme des particuliers au 31 décembre 2006.

Les OPCVM non monétaires et les portefeuilles titres, ont pour leur part crû de respectivement 14,8 %(+ 18,7 millions d'euros) et 4,5 % (+ 8,9 millions d'euros) sur l'année. La progression des portefeuilles titres doit cependant être nuancée. En dépit de l'évolution favorable des marchés financiers depuis 2-3 ans, la croissance de l'encours des portefeuilles titres des guadeloupéens est apparue près de trois fois inférieure à la performance du CAC 40, traduisant un faible intérêt porté par la clientèle à ce type de produits. Au 31 décembre 2006, seulement 7,4 % (7 % en 2002) des actifs financiers des ménages étaient investis en actions, obligations ou OPCVM non monétaires.

La gestion extinctive des PEP, s'est traduite pas une contraction de -6,9 % (-6,9 millions d'euros) de l'encours de ce produit (93 millions d'euros au 31 décembre 2006).





5. TABLEAU DE DONNEES

Ensemble des actifs de la clientèle

Sociétés non financières 683 905 910 939 1 046 11,4% Dépôts à vue 447 575 614 629 692 10,0% Placements liquides ou à court terme 212 282 242 258 296 14,7% Comptes d'épargne à régime spécial 1 2 2 2 3 33,3% Placements indexés sur les taux de marché 211 280 240 256 293 14,6% dont Comptes créditeurs à terme 92 75 79 79 100 37,2% dont OPCVM monétaires 60 96 34 49 33 -33,0% Epargne à long terme 23 49 54 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 22,1% Particuliers 3005 3090 3363 3601 3812 5,8% Dépôts à vue 1089 1137 1166 1235 7,1%	en millions d'euros	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	Var. 06/05
Placements liquides ou à court terme 212 282 242 258 296 14,7% Comptes d'épargne à régime spécial 1 2 2 2 3 33,3% dont Comptes créditeurs à terme 92 75 79 79 109 37,2% dont OPCVM monétaires 59 108 128 128 151 18,7% dont OPCVM monétaires 60 96 34 49 33 -33,0% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 3005 3090 3 363 3 601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1089 1137 1186 1243 1292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1033 1087 1136 4,6% dont Livrets d'épargne à régime spécial 905 969 1033 10	Sociétés non financières	683	905	910	939	1 046	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial 1 2 2 2 2 3 33,3% Placements indexés sur les taux de marché 211 280 240 256 293 14,6% dont Comptes créditeurs à terme 92 75 79 79 109 37,2% dont OPCVM monétaires 59 108 128 128 151 18,7% dont Certificats de dépôts 60 96 34 49 33 -33,0% Epargne à long terme 23 49 54 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 3005 3090 3363 3601 3812 5,8% Particuliers 4080 4090	Dépôts à vue	447	575	614	629	692	10,0%
Placements indexés sur les taux de marché dont Comptes créditeurs à terme 211 280 240 256 293 14,6% dont Comptes créditeurs à terme dont OPCVM monétaires dont Cortificats de dépôts 59 108 128 128 151 18,7% dont OPCVM monétaires dont OPCVM non monétaires 60 96 34 49 33 33,0% Epargne à long terme 23 49 54 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires Particuliers 305 3090 3 363 3 601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1 089 1 137 1 186 1 243 1 292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets à et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets à et	Placements liquides ou à court terme	212	282	242	258	296	14,7%
dont Comptes créditeurs à terme 92 75 79 79 109 37,2% dont OPCVM monétaires 59 108 128 128 151 18,7% dont OPCVM monétaires 60 96 34 49 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 3005 3090 363 3601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1089 1137 1186 1243 1292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets de bleu 352 359 368 384 331 -0,9% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59	Comptes d'épargne à régime spécial	1	2	2	2	3	33,3%
dont OPCVM monétaires 59 108 128 128 151 18,7% dont Certificats de dépôts 60 96 34 49 33 33,03% dont Certificats de dépôts 60 96 34 49 33 33,03% dont Certificats de dépôts 80 96 34 49 52 58 11,5% dont Certificats de dépôts 81 52 58 11,5% dont Certificats de dépôts de de depôts 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 3005 3090 363 3601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1089 1137 1 186 123 1292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1033 1087 1136 4,6% dont Livrets a betue 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets grens per de poulaire 34 45 55 59 62 5,9%	Placements indexés sur les taux de marché	211	280	240	256	293	14,6%
dont Certificats de dépôts 60 96 34 49 33 -33,0% Epargne à long terme 23 49 54 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 305 3090 3363 3601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1 089 1 137 1 186 1 243 1 292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets de telu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62	dont Comptes créditeurs à terme	92	75	79	79	109	37,2%
Epargne à long terme 23 49 54 52 58 11,5% dont OPCVM non monétaires 10 29 37 32 39 23,1% Particuliers 3005 3090 3363 3601 3812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1089 1137 1186 1243 1292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets jeunes 10 11 12 13 14 3,8% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 69 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont COmptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0%	dont OPCVM monétaires	59	108	128	128	151	18,7%
Depoits a vue Section Section	dont Certificats de dépôts	60	96	34	49	33	-33,0%
Particuliers 3 005 3 090 3 363 3 601 3 812 5,8% Dépôts à vue 893 868 907 966 1 035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1 089 1 137 1 186 1 243 1 292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77	Epargne à long terme	23	49	54	52	58	11,5%
Dépôts à vue 893 868 907 966 1 035 7,1% Placements liquides ou à court terme 1 089 1 137 1 186 1 243 1 292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0.9% dont Livrets d'épargne populaire 10 11 12 13 14 3,8% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont COmptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 <td>dont OPCVM non monétaires</td> <td>10</td> <td>29</td> <td>37</td> <td>32</td> <td>39</td> <td>23,1%</td>	dont OPCVM non monétaires	10	29	37	32	39	23,1%
Placements liquides ou à court terme 1 089 1 137 1 186 1 243 1 292 3,9% Comptes d'épargne à régime spécial dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets d'épargne populaire 10 11 12 13 14 3,8% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont COmptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 <t< td=""><td>Particuliers</td><td>3 005</td><td>3 090</td><td>3 363</td><td>3 601</td><td>3 812</td><td>5,8%</td></t<>	Particuliers	3 005	3 090	3 363	3 601	3 812	5,8%
Comptes d'épargne à régime spécial 905 969 1 033 1 087 1 136 4,6% dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont COmptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1023 1085 1270 1393 1486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492	Dépôts à vue	893	868	907	966	1 035	7,1%
dont Livrets ordinaires 360 394 422 449 486 8,1% dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont Livrets jeunes 10 11 12 13 14 3,8% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont COmptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1023 1085 1270 1393 1486 6,7% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -	Placements liquides ou à court terme	1 089	1 137	1 186	1 243	1 292	3,9%
dont Livrets A et bleu 352 359 368 384 381 -0,9% dont livrets jeunes 10 11 12 13 14 3,8% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93	Comptes d'épargne à régime spécial	905	969	1 033	1 087	1 136	4,6%
dont livrets jeunes 10 11 12 13 14 3,8% dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne s'épargne 1 2 3 3 5	dont Livrets ordinaires	360	394	422	449	486	8,1%
dont Livrets d'épargne populaire 34 45 55 59 62 5,9% dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178	dont Livrets A et bleu	352	359	368	384	381	-0,9%
dont CODEVI 57 62 72 77 88 14,8% dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1023 1085 1270 1393 1486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1%	dont livrets jeunes	10	11	12	13	14	3,8%
dont Comptes d'épargne logement 94 98 103 104 105 1,0% Placements indexés sur les taux de marché 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1023 1085 1270 1393 1486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626	dont Livrets d'épargne populaire	34	45	55	59	62	5,9%
Placements indexés sur les taux de marché dont OPCVM monétaires 184 168 153 156 156 -0,6% dont OPCVM monétaires dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% legand for terme Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% legand for terme Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% legand for terme Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% legand for terme Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% legand for terme Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% legand for terme OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% legand for terme Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% legand for terme	dont CODEVI	57	62	72	77	88	14,8%
dont OPCVM monétaires 58 67 70 77 64 -16,4% dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0%	dont Comptes d'épargne logement	94	98	103	104	105	1,0%
dont Comptes créditeurs à terme 121 97 80 77 89 16,3% Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% <td>Placements indexés sur les taux de marché</td> <td>184</td> <td>168</td> <td>153</td> <td>156</td> <td>156</td> <td>-0,6%</td>	Placements indexés sur les taux de marché	184	168	153	156	156	-0,6%
Epargne à long terme 1 023 1 085 1 270 1 393 1 486 6,7% Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% <	dont OPCVM monétaires	58	67	70	77	64	-16,4%
Plan d'épargne logement 417 449 477 492 478 -2,8% Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8	dont Comptes créditeurs à terme	121	97	80	77	89	16,3%
Plan d'épargne populaire 103 106 104 100 93 -6,9% Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% <td>Epargne à long terme</td> <td>1 023</td> <td>1 085</td> <td>1 270</td> <td>1 393</td> <td>1 486</td> <td>6,7%</td>	Epargne à long terme	1 023	1 085	1 270	1 393	1 486	6,7%
Autres comptes d'épargne 1 2 3 3 5 62,5% Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1	Plan d'épargne logement	417	449	477	492	478	-2,8%
Porte-feuilles titres 134 142 165 169 178 5,3% OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,	Plan d'épargne populaire	103	106	104	100	93	-6,9%
OPCVM non monétaires 77 68 89 94 105 12,1% Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610	Autres comptes d'épargne	1	2	3	3	5	62,5%
Contrats d'assurance-vie 292 317 431 535 626 17,1% Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Porte-feuilles titres	134	142	165	169	178	5,3%
Autres agents 178 191 226 230 238 3,7% Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	OPCVM non monétaires	77	68	89	94	105	12,1%
Dépôts à vue 85 101 135 115 126 10,0% Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Contrats d'assurance-vie	292	317	431	535	626	17,1%
Placements liquides ou à court terme 80 76 79 109 105 -3,9% Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Autres agents	178	191	226	230	238	3,7%
Comptes d'épargne à régime spécial 9 11 17 27 23 -14,7% Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Dépôts à vue	85	101	135	115	126	10,0%
Placements indexés sur les taux de marché 71 66 62 82 81 -0,2% Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Placements liquides ou à court terme	80	76	79	109	105	-3,9%
Epargne à long terme 13 13 12 7 8 17,9% Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Comptes d'épargne à régime spécial	9	11	17	27	23	-14,7%
Total actifs financiers 3 866 4 186 4 500 4 771 5 096 6,8% Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Placements indexés sur les taux de marché	71	66	62	82	81	-0,2%
Dépôts à vue 1 426 1 544 1 656 1 710 1 853 8,3% Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Epargne à long terme	13	13	12	7	8	17,9%
Placements liquides ou à court terme 1 381 1 495 1 507 1 610 1 692 5,1%	Total actifs financiers	3 866	4 186	4 500	4 771	5 096	6,8%
,	Dépôts à vue	1 426	1 544	1 656	1 710	1 853	8,3%
Epargne à long terme 1 059 1 147 1 336 1 451 1 551 6.9%	Placements liquides ou à court terme	1 381	1 495	1 507	1 610	1 692	5,1%
1 0 0	Epargne à long terme	1 059	1 147	1 336	1 451	1 551	6,9%

Source : IEDOM

§ 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

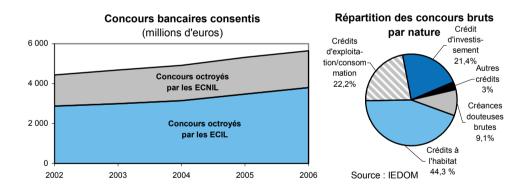
1. ENSEMBLE DES CONCOURS

1.1 Vue d'ensemble

En 2006, l'octroi de prêts à la clientèle résidente est resté soutenu. Le total des concours octroyés aux agents économiques a en effet progressé de 6,2 % (+ 327,5 millions d'euros) après une hausse de 7,8 % à fin 2005 pour s'établir à 5,65 milliards d'euros.

Cette croissance provient essentiellement des prêts accordés par les établissements de crédit locaux, dont l'encours total brut a crû de 316,4 millions d'euros (\pm 9,1 %) sur un an alors que ceux octroyés par les établissements situés hors zone d'émission sont restés stables (\pm 0,8 %).

Les statistiques monétaires établies par l'IEDOM, sur la base des données comptables des établissements de crédit, permettent d'évaluer à 33 % (soit environ 1,85 milliard d'euros), contre 35 % un an plus tôt, le poids des concours bruts financés par des Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL)¹. Selon les données de la Centrale des risques de la Banque de France, les concours des ECNIL sont consacrés au financement du secteur public et du logement social.

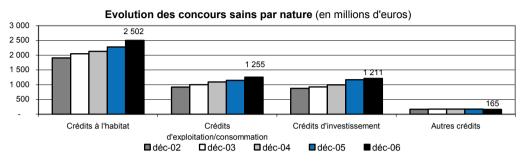


L'analyse des concours par nature confirme le rôle moteur du crédit à l'habitat dans l'évolution du portefeuille des établissements de crédit locaux. Principal poste d'endettement des agents économiques locaux avec 44 % du total des concours, l'encours des crédits à l'habitat a progressé de 223,0 millions d'euros (+ 9,8 %) sur l'exercice 2006.

.

¹ La collecte des informations comptables des établissements de crédit hors place est non exhaustive.

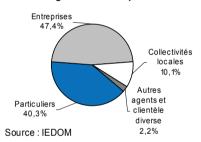
Le regain d'activité enregistré dans la plupart des secteurs économiques a également entraîné une progression des crédits d'exploitation des entreprises ou à la consommation des ménages, en hausse de 106,0 millions d'euros (+ 9,2 %) et des crédits d'investissement (+ 45,0 millions d'euros soit + 3,9 %). Les autres crédits ont pour leur part reculé de 6,3 % (- 11,1 millions d'euros).



Source : IEDOM

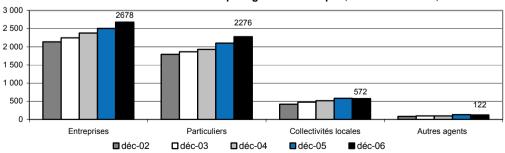
Par agent économique, l'analyse des statistiques monétaires met en évidence la première place des entreprises dans le portefeuille des établissements de crédit. En 2006, ces dernières bénéficiaient en effet de 47,4 % des crédits soit 7,1 points de plus que les ménages (40,3 %), les autres agents économiques (essentiellement les collectivités locales) concentrant pour leur part 12,3 % des concours.

Répartition des concours bruts par agent économique



Les encours de crédit des ménages ont progressé plus fortement (+ 8,3 %) que ceux des entreprises (+ 6,9 %) avec respectivement 173,7 millions d'euros et 172,3 millions d'euros au cours de l'année 2006. Les dettes des collectivités locales et des autres agents économiques se sont quant à elles réduites de respectivement 10,1 millions d'euros (- 1,7 %) et 8,4 millions d'euros (- 6,4 %).

Evolution des concours bruts par agent économique (en millions d'euros)



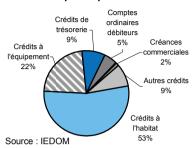
Source: IEDOM

1.2 Concours consentis aux entreprises

Au 31 décembre 2006, l'endettement bancaire des entreprises s'élevait à 2,7 milliards d'euros, en hausse de 6,9 % sur un an (+ 172,2 millions d'euros).

Cette croissance tient en premier lieu aux **crédits à l'habitat** qui s'établissaient à 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2006, en augmentation de 88,4 millions d'euros sur l'exercice (+7,4%). L'arrivée à terme du DOCUP 2000-2006 ainsi que le bouclage, sur le dernier trimestre 2006, des engagements dans le cadre de la LBU¹, sont venus stimuler les investissements

Répartition des concours sains aux entreprises par nature



immobiliers des entreprises. Une accélération des démarrages de chantiers a été d'ailleurs perceptible à compter du milieu de l'année 2006, touchant aussi bien les secteurs de la promotion immobilière que le logement social, ou encore le commerce dont les surfaces ont augmenté avec la livraison en novembre de la dernière tranche du centre commercial de Destreland et de la nouvelle galerie « Le Pavillon » à Jarry. Dans le secteur du tourisme, deux hôtels ont rouvert leurs portes après avoir effectué, pendant près d'un an, d'importants travaux de rénovation, et deux autres structures hôtelières sont en cours de réhabilitation. Des nouvelles constructions se poursuivent également dans la ZAC de Dothémare aux Abymes ainsi qu'au Moule.

En relation avec la reprise de l'activité enregistrée dans la plupart des secteurs à partir du second semestre, les **crédits d'investissement** des entreprises ont pour leur part crû de 58,6 millions d'euros (+ 10,0 %) au cours de l'exercice 2006 pour s'inscrire à 643,1 millions d'euros en fin d'année.

Selon les données du Service central des risques de la Banque de France², l'encours des investissements aurait augmenté dans les secteurs de l'immobilier et des services, du BTP et du commerce. Ces évolutions interviennent dans un contexte d'amélioration de la conjoncture dans le BTP avec la reprise de la commande publique au deuxième semestre 2006.

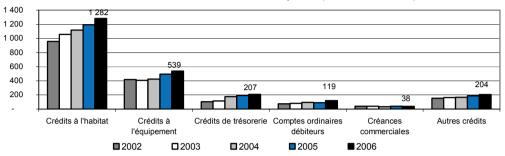
Les entreprises ont également eu un recours plus important au secteur bancaire pour le financement de leur cycle d'exploitation. En 2006, les **crédits d'exploitation** ont en effet enregistré une croissance soutenue de 44,0 millions d'euros (+ 12,6 %) pour s'établir à 392,9 millions d'euros. Cette hausse tient principalement à une utilisation accrue des lignes de découvert. Les comptes ordinaires débiteurs en progression de 28,0 millions d'euros (+ 30,6 %) sur l'exercice, ont en effet généré près de deux tiers de la hausse des crédits

¹ Ligne Budgétaire Unique pour le logement social.

² Une note détaillée de l'évolution sectorielle de l'endettement des entreprises est présentée dans la partie « Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité » qui suit.

d'exploitation. Les crédits de trésorerie ont pour leur part augmenté de 14,3 millions d'euros (+7,4 % au cours de la période) suivis de l'affacturage qui affiche 21,2 % de croissance (+5,1 millions d'euros). L'analyse des statistiques de la Centrale des risques de la Banque de France par secteur économique révèle que les besoins de trésorerie ont principalement concerné le secteur primaire, les services et le bâtiment.





Source: IEDOM

1.3 Concours consentis aux ménages

L'encours des crédits octroyés aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (53,1 %) et de crédits à la consommation (36,7 %), s'établissait à 2,28 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 8,3 % sur un an (+ 173,7 millions d'euros).

Cette évolution d'ensemble tient en premier lieu au niveau toujours soutenu des investissements immobiliers des ménages. Malgré le resserrement de la politique monétaire opéré par la Banque Centrale Européenne¹, et en raison de la forte concurrence existante entre les établissements de crédit de la place, les ménages que del curé que concurrence existante entre les établissements de crédit de la place, les ménages que del curé que concurrence existante entre les établissements de crédit de la place, les ménages que del curé que concurrence existante entre les établissements de crédit de la place, les ménages que del curé que constituit de la place de la place entre de

Répartition des concours sains aux ménages par nature



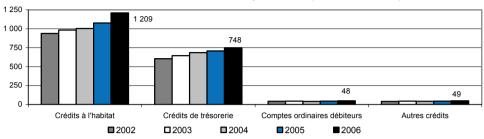
guadeloupéens ont en effet continué de bénéficier de conditions débitrices favorables. L'encours des **crédits à l'habitat**, financé en majorité par les établissements locaux (85,5 %), a ainsi progressé de 12,4 % au cours de l'année 2006 (+ 133,2 millions d'euros).

Les **crédits à la consommation** sont également restés bien orientés en 2006. Leur encours a en effet crû de 6,0 % sur un an (+ 47,6 millions d'euros) sous l'impulsion notamment des crédits de trésorerie et du crédit-bail en hausse de respectivement 39,9 millions d'euros (+ 5,6 %) et 4,2 millions d'euros (+ 11,9 %). Ces concours ont été principalement employés au financement de biens de consommation durable dont les importations ont progressé de 3,4 % sur l'année. Il convient néanmoins de relever que les ménages ont recouru à leurs lignes de

¹ La Banque Centrale Européenne a augmenté successivement ses taux directeurs en 2006 de 0,25 point le 8 mars, le 9 août et le 13 décembre.

découverts, l'encours de leurs comptes ordinaires débiteurs ressortant en augmentation de 8,0 % en glissement annuel (+ 3,5 millions d'euros).

Evolution des concours sains aux particuliers (en millions d'euros)

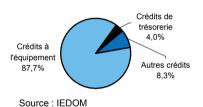


Source: IEDOM

1.4 Concours consentis aux collectivités locales

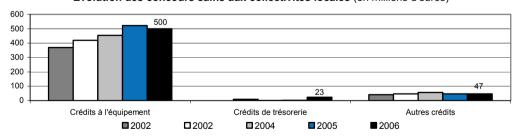
A fin décembre 2006, la dette totale (571,5 millions d'euros) des collectivités locales, composée à 87,5 % de crédits à l'équipement, s'est inscrite en baisse de 1,7 % sur un an. Cette évolution d'ensemble tient logiquement au repli de 4,1 % (-21,4 millions d'euros) des crédits d'équipement, compensé néanmoins par un recours à des crédits de trésorerie puisque ces derniers sont passés de 2,6 millions d'euros en décembre 2005 à 23,0 millions d'euros à fin 2006.

Répartition des concours sains aux collectivités locales par nature



Rappelons que plus des deux tiers des crédits bancaires de ces collectivités sont financés par des établissements de crédit situés hors place.

Evolution des concours sains aux collectivités locales (en millions d'euros)



Source : IFDOM

1.5 Concours consentis aux autres agents économiques

A fin 2006, la dette brute totale des autres agents économiques, essentiellement les administrations hors collectivités locales, s'est inscrite à 122,2 millions d'euros en baisse de 6,4 % sur un an (-8,4 millions d'euros). Cette évolution est due à la diminution des autres crédits 1 (32,0 % de l'ensemble des concours) et des comptes ordinaires débiteurs qui ont chuté de respectivement 21,1 % (près de 10 millions d'euros) et 77,0 % (-7 millions d'euros environ). Pour autant, ces agents économiques ont poursuivi leurs investissements. L'encours de leurs crédits à l'équipement, qui demeure leur principal poste d'endettement avec 55,7 % du total de l'encours, a en effet progressé de 14,1 % (+8 millions d'euros) sur 2006.

2. CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

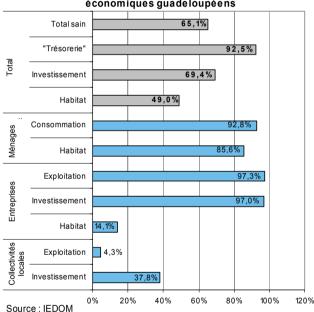
2.1 Poids du financement bancaire local

Les établissements de crédits locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne.

Ils participent à hauteur de 92,5 % au financement des besoins de trésorerie des agents économiques locaux mais également à hauteur de 69,4 % et de 49,0 % des investissements et des opérations immobilières.

Plus de 85 % des crédits à l'habitat des ménages sont octroyés localement, le solde étant financé par des établissements de crédit non installés localement, comme la CASDEN qui ne dispose en Guadeloupe que d'une représentation et finance les projets immobiliers des fonctionnaires.

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques guadeloupéens



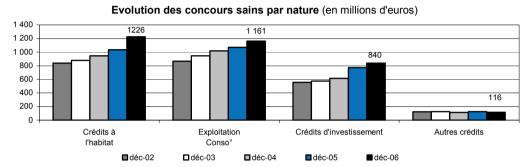
Si la contribution des banques locales au financement des projets immobiliers des entreprises peut paraître faible, il convient de rappeler que la majeure partie concerne la construction de logements sociaux réalisée par les Sociétés d'Economie Mixte (SEM). L'analyse des données de la Centrale des risques de la Banque de France met d'ailleurs en évidence la prédominence des ECNIL dans le financement du logement social.

¹ Crédit-bail, affacturage, crédits à l'exportation, prêts subordonnés, etc...

La part des établissements de crédit locaux dans le financement des collectivités locales est également demeurée limitée, les crédits étant généralement octroyés par des institutions et établissements spécialisés installés en France hexagonale.

2.2 Concours par nature

Au 31 décembre 2006, l'encours total des prêts accordés à la clientèle par les établissements de crédit locaux s'est établi à 3,8 milliards d'euros en progression de 316,4 millions d'euros sur un an (+9,1 %).



Source : IEDOM

Rappelons que les agents économiques ont bénéficié en 2006 d'une conjoncture économique et de conditions débitrices favorables à l'investissement. Le recours au financement bancaire pour la réalisation d'acquisitions immobilières est ainsi resté très dynamique. Avec une hausse de 190,9 millions d'euros en un an (+ 18,4 %), les crédits à l'habitat ont en effet contribué pour plus de 60 % à la croissance des concours à l'économie accordés par les Etablissements de Crédit Installés Localement (ECIL). Les crédits de « trésorerie » 1 et d'investissement ont pour leur part crû de respectivement 92,0 millions d'euros (+ 8,6 %) et

La répartition des concours sains par nature fait apparaître le poids prépondérant des crédits à l'habitat et des crédits d'exploitation qui représentent respectivement 32 % et 31 % de l'encours total sain octroyés par les ECIL (48,5 % et 22,2 % tout EC confondus). La part des crédits d'investissement accordés par les ECIL est quant à elle similaire à celle observée pour l'ensemble des établissements (22,0 % contre 21,4 % en toutes zones).

66,0 millions d'euros (+ 8,5 %) sur l'année.

Répartition des concours bruts par nature Créances douteuses Crédits à 12% l'habitat Autres 32% crédits 3% Crédits d'investissement 22% Crédits d'exploitation consommat° Source: IEDOM 31%

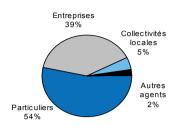
¹ Sont entendus ici comme crédit de « trésorerie » : les crédits de trésorerie, ainsi que les comptes ordinaires débiteurs, les créances commerciales et l'affacturage.

2.3 Concours par agent économique

La répartition des concours accordés localement en 2006 fait apparaître la part majoritaire de la clientèle des particuliers dans le portefeuille des ECIL avec 54,0 % des concours

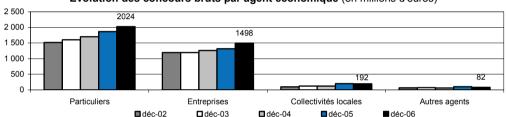
Leur encours a progressé de 158,3 millions d'euros soit de +8,5 % sur un an et s'est établi à 2,02 milliards d'euros. L'analyse des statistiques monétaires montre toutefois que les entreprises ont davantage bénéficié en 2006 des financements locaux, leur encours (1,5 milliard d'euros) a en effet progressé de 182,7 millions d'euros, soit de 13,9 %. L'encours de prêts des collectivités locales, essentiellement composé de crédits à l'équipement (98,4 %), s'est pour sa part légèrement contracté (-2,8 %).

Répartition des concours bruts par agent économique



Source: IEDOM

Evolution des concours bruts par agent économique (en millions d'euros)



2.4 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

La diminution du taux de créances douteuses demeure une des préoccupations des établissements de crédit depuis plusieurs années. Le travail effectué par ces derniers afin d'assainir leur portefeuille a permis de réduire ce taux, passé de plus de 18 % à fin 2000 à 11,9 % en 2006. En dépit de cette évolution favorable, ce chiffre demeure supérieur à celui observé à la Martinique (9,1 %) et largement au-delà de la moyenne métropolitaine qui s'établissait à 3,1 % en décembre 2006.

Evolution du taux de créances douteuses des EC locaux 30% 25% 20% 11.9% 15% 10,2% 10% 3,0% 5% 0.7% **0%** Entreprises Particuliers Collectivités locales Total Autres agents **2002 2003** 2004 2005 2006

Source: IEDOM

L'analyse par agent économique révèle une situation particulièrement dégradée pour les entreprises dont plus de 16 % des concours bruts sont classés en créances douteuses. Ce taux, en repli de 3,4 points au cours de l'exercice, reste toutefois élevé notamment eu égard à la moyenne observée en Métropole (4,2 %).

Pour les particuliers, ce taux est également relativement fort puisqu'il s'établit à 10.2% (contre 3.2% en Métropole). Ce sont les collectivités locales qui font baisser la moyenne avec un taux de créances douteuses de 0.7% seulement.

3. TABLEAUX DE DONNEES

Concours de caractère bancaire (ensemble des établissements de crédit)

	Montants en millions d'euros en fin de mois Structure							
		déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	déc.06	1 an
	Crédits d'exploitation	236	262	327	349	393	7,0%	12,6%
	-Créances commerciales	41	41	33	41	38	0,7%	-8,3%
	-Crédits de trésorerie	104	116	177	193	207	3,7%	7,4%
	-Comptes ordinaires débiteurs	75	82	94	91	119	2,1%	30,6%
w	-Affacturage	17	23	23	24	29	0,5%	21,3%
<u>se</u>	Crédits d'investissement	477	470	501	585	643	11,4%	10,0%
Entreprises	-Crédits à l'équipement	418	406	425	493	539	9,5%	9,1%
ŧ	-Crédit-bail	59	64	76	91	105	1,9%	14,8%
Ш	Crédits à l'habitat	958	1 056	1 118	1 194	1 282	22,7%	7,4%
	Autres crédits	77	75	68	71	71	1,3%	-0,7%
	Encours sain	1 748	1 862	2 015	2 198	2 389	42,3%	8,7%
	Créances douteuses brutes	387	384	365	308	289	5,1%	-6,0%
	Encours total	2 135	2 246	2 380	2 506	2 678	47,4%	6,9%
	Crédits à la consommation	677	722	760	788	836	14,8%	6,0%
	-Crédits de trésorerie	605	644	686	708	748	13,2%	5,6%
	-Comptes ordinaires débiteurs	43	44	41	44	48	0,8%	7,9%
es	-Crédit-bail	30	34	33	36	40	0,7%	11,2%
Ménages	Crédits à l'habitat	938	982	1 004	1 076	1 209	21,4%	12,4%
Mé	Autres crédits	11	10	10	9	10	0,2%	5,5%
	Encours sain	1 627	1 715	1 774	1 873	2 054	36,4%	9,7%
	Créances douteuses brutes	166	146	153	229	221	3,9%	-3,4%
	Encours total	1 793	1 861	1 927	2 102	2 276	40,3%	8,3%
	Crédits d'exploitation	0	9	1	3	23	0,4%	751,9%
Collectivités locales	Crédits à l'équipement	369	419	454	522	500	8,9%	-4,1%
llectivit ocales	Autres crédits	41	47	57	47	47	0,8%	0,6%
<u>0</u>	Encours sain	410	475	512	571	570	10,1%	-0,2%
ပ္ပ _	Créances douteuses brutes	9	4	4	11	1	0,0%	-86,7%
	Encours total	420	479	516	582	572	10,1%	-1,7%
	Comptes ordinaires débiteurs	4	5	3	9	2	0,0%	-77,0%
Autres agents	Crédits de trésorerie	3	1	2	0	1	0,0%	400,0%
age.	Crédit à l'équipement	30	34	42	60	68	1,2%	14,1%
SS	Crédits à l'habitat	9	9	9	9	11	0,2%	22,8%
Ħ	Autres crédits	38	43	38	49	39	0,7%	-21,1%
₹	Encours sain	83	92	94	127	120	2,1%	-5,5%
	Créances douteuses brutes	2	3	2	4	2	0,0%	-48,7%
	Encours total	85	95	96	131	122	2,2%	-6,4%
	Crédits d'exploitation/consommation	920	998	1 092	1 149	1 255	22,2%	9,2%
	Crédits d'investissement	876	923	997	1 166	1 211	21,4%	3,9%
TOTAL	Crédits à l'habitat	1 905	2 048 174	2 132	2 279	2 502	44,3%	9,8%
2	Autres crédits Encours sain	168 3 868	174 4 144	174 4 395	176 4 769	165 5 133	2,9% 90,9%	-6,3% 7,6%
•	Créances douteuses brutes	564	537	4 395 524	4 769 551	515	9,1%	-6,6%
	Encours total	4 432	4 680	4 919	5 320	5 648	100,0%	6,2%

Source : IEDOM

Concours de caractère bancaire (établissements de crédit installés localement)

	Montants en millions d'euros en fin de mois							Var.
		déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	déc 06	1 an
	Crédits d'exploitation	250	261	307	326	382	10,1%	17,4%
	Créances commerciales	41	41	33	41	38	1,0%	-8,3%
	Crédits de trésorerie	118	115	157	169	196	5,2%	15,8%
	Comptes ordinaires débiteurs	75	82	94	91	119	3,1%	30,6%
"	Affacturage	17	23	23	24	29	0,8%	21,3%
Ses	Crédits d'investissement	459	452	484	551	624	16,4%	13,3%
Entreprises	Crédits à l'équipement	400	388	408	459	519	13,7%	13,1%
Ę.	Crédit-bail	59	64	76	91	105	2,8%	14,8%
ᆈ	Crédits à l'habitat	62	70	86	114	181	4,8%	59,1%
	Autres crédits	74	71	65	68	68	1,8%	-0,1%
	Encours sain	844	854	941	1 057	1 254	33,0%	18,6%
	Créances douteuses brutes	349	338	317	258	243	6,4%	-5,6%
	Encours total	1 193	1 192	1 258	1 315	1 498	39,5%	13,9%
	Crédits à la consommation	611	670	706	732	776	20,4%	6,0%
	Crédits de trésorerie	539	592	632	652	688	18,1%	5,6%
	Comptes ordinaires débiteurs	43	44	41	44	48	1,3%	7,9%
es	Crédit-bail	30	34	33	36	40	1,0%	11,8%
Ménages	Crédits à l'habitat	768	799	851	913	1 034	27,2%	13,3%
Αęι	Autres crédits	10	9	9	8	9	0,2%	6,0%
_	Encours sain	1 389	1 478	1 566	1 653	1 819	47,9%	10,1%
	Créances douteuses brutes	130	124	138	214	206	5,4%	-3,7%
	Encours total	1 519	1 602	1 703	1 866	2 024	53,3%	8,5%
	Crédits d'exploitation	0	9	1	3	1	0,0%	-63,0%
Collectivités locales	Crédits à l'équipement	88	112	120	194	189	5,0%	-2,4%
iivit	Autres crédits	0	0	0	1	1	0,0%	40,0%
llecti	Encours sain	88	121	121	197	191	5,0%	-3,1%
듓	Créances douteuses brutes	10	4	3	1	1	0,0%	62,5%
O	Encours total	99	125	124	198	192	5,1%	-2,8%
	Comptes ordinaires débiteurs	4	5	3	9	2	0,1%	-77,2%
ts	Crédits de trésorerie	3	1	2	0	0	0,0%	-34,4%
eu	Crédits à l'équipement	10	12	10	29	27	0,7%	-9,0%
Autres agents	Crédits à l'habitat	9	9	9	9	11	0,3%	23,2%
res	Autres crédits	38	43	38	49	39	1,0%	-21,0%
Ĭ	Encours sain	64	70	62	97	79	2,1%	-18,2%
•	Créances douteuses brutes	2	3	2	4	3	0,1%	-34,2%
	Encours total	66	73	64	101	82	2,1%	-18,9%
	Crédits d'exploitation/consommation	868	945	1 018	1 069	1 161	30,6%	8,6%
	Crédits d'investissement	557	576	614	774	840	22,1%	8,5%
_	Crédits à l'habitat	839	878	946	1 035	1 226	32,3%	18,4%
TOTAL	Autres crédits	122	124	113	125	116	3,0%	-7,7%
<u>0</u>	Encours sain	2 385	2 523	2 690	3 003	3 343	88,1%	11,3%
_	Créances douteuses brutes	491	469	459	476	453	11,9%	-4,9%
	Encours total	2 876	2 992	3 149	3 479	3 796	100,0%	9,1%

Source : IEDOM

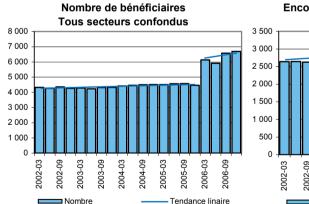
§ 3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

1. EVOLUTION DU PERIMETRE DECLARATIF

Le **Service Central des Risques** (SCR) de la Banque de France, qui recensait jusqu'à fin 2005 l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédits français a, depuis le 1^{er} février 2006, abaissé de 45 000 euros à 25 000 euros le seuil déclaratif par guichet et par entité juridique.

L'élargissement du champ couvert a eu pour conséquence directe une augmentation significative du nombre d'entreprises faisant l'objet d'une déclaration d'encours au SCR, en particulier sur des petites structures appartenant aux secteurs des services (+117,2 %), du secteur primaire (+95,3 %), de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (+79,3 %) ou de la construction (+76,5 %). Ainsi, au 31 décembre 2006, 6 691 entreprises étaient recensées au SCR contre 4 463 auparavant (+49,9 %) pour un montant total de risques déclarés par les établissements de crédit s'établissant à 3,3 milliards d'euros (hors engagements de hors bilan) en progression de 8,2 % au cours de l'exercice après + 2,6 % en 2005 et + 3,1 % en moyenne annuelle entre décembre 1999 et décembre 2005.

Cette accélération de la croissance est essentiellement imputable au changement de périmètre exposé supra. Depuis¹, la progression des encours de crédit a en effet retrouvé un taux de croissance plus modéré de 2,3 %.





Source : IEDOM-SCR Banque de France

-

¹ Entre mars et décembre 2006.

2. ANALYSE DES RISQUES DE L'EXERCICE 2006

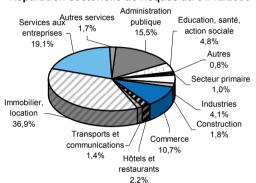
Permettant le financement des investissements, les crédits à moyen et long terme sont demeurés prépondérants. Au 31 décembre 2006, ils représentaient 80,9 % des concours, contre 14,6 % pour les crédits à court terme et 4,5 % pour les financements par crédit-bail.

Les principales activités financées par le secteur bancaire sont l'immobilier et la location (36,9 % des concours), les services aux entreprises (19,1 %) et les services des administrations publiques, principalement les collectivités locales, qui concentrent 15,5 % des concours.

Compte tenu du changement de périmètre et d'un recensement exhaustif, l'analyse des variations à la hausse des encours est rendue difficile sur un an. Une analyse de ces statistiques depuis le changement de seuil révèle cependant une progression sensible l'endettement dans 1e secteur de 1'« éducation. santé. action sociale »



Répartition sectorielle de risques au 31/12/2006



Source : SCR Banque de France

(+ 19,1 % soit + 25,3 millions d'euros) essentiellement constitué de crédits à moyen et long terme (89,1 %). Les autres augmentations marquantes de l'endettement concernent les services aux entreprises (+ 6,2 %, soit + 36,6 millions d'euros), l'immobilier (+ 5,0 %, soit 57,3 millions d'euros) et le BTP (+ 5,0 %, soit 16,6 millions d'euros). Ces évolutions interviennent dans un contexte de poursuite des investissements, tant des entreprises que des particuliers, et alors que la conjoncture dans le BTP s'est améliorée avec la reprise, au deuxième semestre 2006, de la commande publique.

Les **variations à la baisse** sont quant à elles d'autant plus significatives que le changement de seuil joue à la hausse. Ainsi, dans le prolongement de l'évolution constatée depuis la fin de l'année 2000, le niveau des encours bancaires du secteur du tourisme continue de se replier (- 13,4 %, soit 11,1 millions d'euros). Parmi les autres évolutions marquantes de 2006, on notera que le secteur du transport et de la communication a enregistré une chute de 16,4 % de ses encours de crédit (-9,1 millions d'euros). Cette évolution est à mettre en perspective avec les importants investissements réalisés les années précédentes, en particulier dans le transport maritime et les technologies de l'information (téléphonie mobile et câble optique sous-marin entre Porto-Rico et la Guadeloupe notamment). Les encours de l'industrie et du secteur primaire qui représentent respectivement 4,1 % et 1,0 % du total des risques déclarés s'inscrivaient, pour leur part, en baisse de respectivement 12,2 % et 4,5 %.

3. LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

Au 31 décembre 2006, le secteur de l'immobilier, notamment la construction de logements sociaux et la promotion immobilière dans le cadre de la défiscalisation, mobilise près d'un tiers (29,8 %, soit 1,2 milliard d'euros) des prêts bancaires accordés aux entreprises du département et recensés au SCR de la Banque de France.

Plus de 81 % des prêts bancaires recensés ont été octrovés au secteur de la location de logement, plus particulièrement avec les opérateurs de logements sociaux (80.1 % du total des concours). Suivent la location d'autres biens immobiliers (commerce, bureaux, terrains, etc.) et les activités immobilières (agences immobilières. gestion immobilière. marchands de biens) pour respectivement 16,4 % et 7,8 % des encours.

La nature de l'activité du secteur de l'immobilier, justifie un recours prédominant aux crédits à moyen et long terme. Les spécialistes de la location, qui représentent 78,7 % des bénéficiaires de crédits bancaires identifiés en Guadeloupe dans le secteur de l'immobilier, financent en effet l'essentiel de leurs acquisitions (91,0 %) par recours à des crédits sur 15 ans et plus.

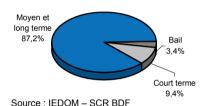
Dans la promotion immobilière, la durée des financements mis en place est traditionnellement plus courte. Le poids des crédits à court terme atteint en effet près de 20 % de l'endettement du secteur qui recourt également régulièrement au crédit-bail (16,7 %).

Les autres activités immobilières, plutôt orientées vers les services ont une part d'autant plus importante de crédits à court terme que leurs investissements sont réduits comparativement aux bâtisseurs. Leur encours de crédit à court terme représente en effet près du tiers de leur dette.

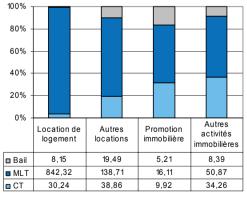
Repartition de l'endettement par sous-secteur Autres Logement activités social (SEM) immobilières 58.7% 7,8% Promotion immobilière Location de 2.6% logements 81.4% Autres Autres locations logements 16.4% 14,6%

Source: IEDOM - SCR BDF

Repartition de l'endettement par nature



Strucure de l'endettement par sous-secteur (en millions d'euros)



Source: IEDOM - SCR BDF

4. LE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

L'encours des risques sur les collectivités locales guadeloupéennes (34 communes, communautés de communes, Conseil Général, Conseil Régional et syndicats) s'établissait, au 31 décembre 2006, à 504 millions d'euros. L'essentiel de ces risques (95,3 %) sont à moyen ou long terme.

Repartition de l'endettement par nature



Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

§ 1. LES TAUX

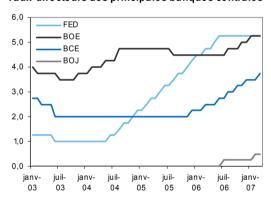
1. LES TAUX DIRECTEURS

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque Centrale Européenne a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long terme au sein de la zone euro. Le premier resserrement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres resserrements de 0,25 point chacun, le dernier ayant porté le taux de soumission minimal à 3,75 % le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75 % et 4,75 %.

Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. C'est ainsi qu'en 2006 la Federal Reserve (FED) a procédé à quatre hausses de 0,25 point pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % depuis le 29 juin 2006.

La Bank of England (BOE) a pour sa part procédé à trois relèvements de son "bank rate", le dernier étant intervenu le 11 janvier 2007. Il s'établit depuis lors à 5,25 %.

Taux directeurs des principales banques centrales



Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui s'élève à 0,5 % depuis le 21 février 2007.

219

¹ Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

2. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} août 2004, le nouveau dispositif de calcul des taux d'intérêt de l'épargne réglementée est entré en vigueur, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003. Ainsi, deux fois l'an (les 15 janvier et juillet), la Banque de France communique au Directeur du Trésor le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Celui du livret A est désormais déterminé par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (CODEVI, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2003	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006	01/08/2006
Livret A et bleu	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) (1)	2,00%	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) (1)	3,50%	3,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	4,25%	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%
Codevi (2)	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%

⁽¹⁾ Hors prime d'Etat (2) Le Codevi est devenu Livret de Développement Durable (LDD) depuis le 1^{er} janvier 2007.

Dans le cadre de ce dispositif, les principaux taux de l'épargne réglementée ont été relevés de 0,25 point le 1^{er} février 2006 et de 0,50 point le 1^{er} août 2006.

3. LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Au cours de l'année 2006, l'agence de l'IEDOM de la Guadeloupe a effectué, à titre expérimental, deux enquêtes sur le coût du crédit aux particuliers dont les premiers résultats devraient être publiés dans le courant de l'année 2007.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

en %

	Taux moyens	janv.04	janv.05	janv.06	juil.06	janv.07	Var. 1 an
be	Escompte	7,18	5,53	5,99	7,08	6,82	0,83
'n	Découvert	10,76	9,15	9,37	9,91	11,30	1,93
de	Autres crédits à court terme	7,77	6,27	6,16	6,03	6,87	0,71
ğ	Total CT	8,95	7,34	7,45	8,16	9,02	1,57
ซี	Moyen et long terme	5,52	4,80	4,81	4,93	5,00	0,19
ole	Escompte	5,49	5,09	5,00	5,30	5,35	0,35
ď	Découvert	5,96	6,23	5,69	7,01	6,25	0,56
étro	Autres crédits à court terme	4,63	4,41	4,32	4,54	5,08	0,76
ž	MT et LT	4,39	4,00	3,52	3,86	4,20	0,68

Source: IEDOM - BDF

Les résultats de la dernière enquête sur le coût du crédit réalisée par la Banque de France (BDF) retranscrivent une hausse généralisée des taux débiteurs. L'enquête sur le coût du crédit de l'IEDOM portant sur le mois de janvier 2007 confirme que les évolutions de taux constatées en Métropole ont également été ressenties à la Guadeloupe. Elles ont plus particulièrement concerné les taux à court terme alors que la progression des taux à moyen et long terme a été modérée.

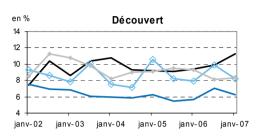
Le taux moyen pondéré des crédits à court terme a en effet progressé de 1,57 point en un an contre 1,75 point pour les taux directeurs de la BCE

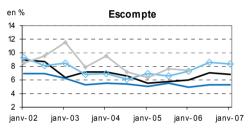
Cette évolution a principalement concerné les découverts dont le taux moyen pondéré a crû de 1,93 point en un an et de 1,39 point au cours du second semestre pour s'établir à 11,30 %.

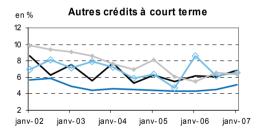
Pour les crédits à court terme, où la concurrence entre établissements est avérée, les évolutions sont plus modérées. Le taux d'escompte s'établit en effet à 6,82 %, en hausse de 0,83 point en glissement annuel et le taux des autres crédits à court terme s'est inscrit à 6,87 % en progression de 0,71 point en un an.

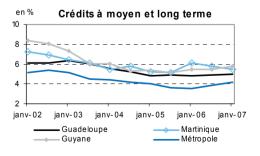
Enfin, sur les crédits à moyen et long terme, la forte concurrence entre les établissements de crédit a conduit ces derniers à réduire leurs marges. Le taux moyen pondéré des emprunts à moyen et long terme n'a ainsi progressé que de 0,19 point pour atteindre 5,00 %.

Les entreprises guadeloupéennes continuent ainsi de bénéficier de conditions débitrices à long terme relativement plus favorables que dans les autres DFA. Il convient également de noter que l'écart de taux constaté entre la Métropole et la Guadeloupe s'est réduit de 0,49 point au cours de l'année 2006. Selon les résultats de la dernière enquête de la Banque de France, les taux longs proposés par les établissements métropolitains ont en effet progressé en 2006 de 0,68 point à 4,20 %,









Source: IEDOM

A court terme, les taux pratiqués par les établissements de crédit locaux sont assez volatiles, rendant les comparaisons inter-DOM et avec la Métropole difficiles. Il convient néanmoins de souligner que globalement les taux pratiqués dans les DOM sont sensiblement plus élevés qu'en Métropole. Les écarts avec la Métropole doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation

Conformément aux attentes du législateur, un récent rapport de la Banque de France révèle que la suppression du régime des taux d'usure pour les entreprises (à l'exception des découverts) a permis une amélioration des conditions de financement des PME. Cette réforme a notamment facilité l'accès au crédit des entrepreneurs individuels et des PME les plus risquées et les plus récentes, sans pour autant conduire à une détérioration de la qualité globale des portefeuilles d'engagement des banques. Elle a également réduit, tant pour les prêteurs que les emprunteurs, les incitations à recourir à des solutions plus coûteuses que le crédit traditionnel (affacturage...).

 $^{^{\}rm l}$ « Les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des PME » - Rapport au Parlement - Décembre 2006.

	1 ^{er} T06	2 ^è T06	3 ^è T06	4 ^è T06	1 ^{er} T07
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	5,72%	5,80%	5,99%	6,16%	6,39%
Prêts à taux variable	5,36%	5,48%	5,57%	5,73%	6,12%
Prêts relais	5,63%	5,68%	5,81%	6,03%	6,21%
Autres prêts					
Prêts ≤ 1524 € (*)	19,67%	20,21%	20,36%	20,53%	20,76%
Découverts en compte, prêts permanents et financements					
d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	17,37%	17,81%	18,20%	18,81%	19,07%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,89%	8,40%	8,48%	8,53%	8,44%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%	14,19%

^(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

La Banque de France note que cette évolution est intervenue dans un contexte où la préparation de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II a permis aux établissements bancaires de mieux évaluer leur risque de crédit.

Fort de ce bilan, une réflexion pourrait être engagée sur l'opportunité de supprimer ou d'aménager le dispositif pour certains segments du marché des crédits aux particuliers où le plafonnement des taux est susceptible d'entraver la distribution de crédits.

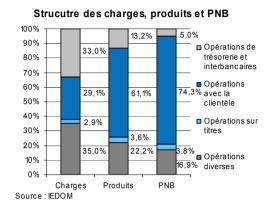
^(**) ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

§ 2. LE PRODUIT NET BANCAIRE

1. STRUCTURE DU PNB

L'analyse de la structure du PNB des établissements de crédit¹ du département révèle la part prépondérante des opérations avec la clientèle et confirme ainsi le rôle central de l'intermédiation dans l'activité des établissements de crédit.

Au cours des 5 dernières années, la contribution des opérations avec la clientèle à la réalisation du PNB s'est d'ailleurs accru de plus de 5 points pour s'établir à 74,3 % en 2006



Structure du PNB (solde Produits - Charges)

9,				
2002	2003	2004	2005	2006
8,5%	8,2%	6,9%	4,7%	5,0%
69,1%	69,1%	70,8%	74,4%	74,3%
2,7%	0,4%	0,1%	-0,6%	3,8%
19,7%	22,3%	22,2%	21,5%	16,9%
	2002 8,5% 69,1% 2,7%	2002 2003 8,5% 8,2% 69,1% 69,1% 2,7% 0,4%	2002 2003 2004 8,5% 8,2% 6,9% 69,1% 69,1% 70,8% 2,7% 0,4% 0,1%	2002 2003 2004 2005 8,5% 8,2% 6,9% 4,7% 69,1% 69,1% 70,8% 74,4% 2,7% 0,4% 0,1% -0,6%

Source : IEDOM (*) Hors intérêts sur créances douteuses

2. EVOLUTION DU PNB

Au 31 décembre 2006, le produit net bancaire des banques locales s'est établi à 192,6 millions d'euros, en hausse de 23,7 millions d'euros, soit une progression de 14,0 % sur un an après - 4,3 % en 2005.

Décomposition du PNB (solde Produits - Charges) au 31 décembre en milliers d'euros Var. 2002 2003 2004 2005 2006 06/05 Opérations de trésorerie et interbancaires * 14 862 14 114 12 148 7 868 9 578 21,7% 13,8% Opérations avec la clientèle * 119 417 124 890 120 140 125 771 143 155 Opérations sur titres * 4 641 685 217 -970 7 387 -861,5% Opérations diverses 34 331 38 482 39 201 36 280 32 507 -10,4% Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de plact. -85 46 39 n.s. Produit net bancaire 173 889 172 744 176 495 168 949 192 627 14,0%

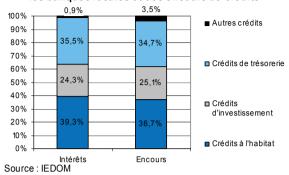
Source : IEDOM (*) Hors intérêts sur créances douteuses

Cette hausse du PNB est liée à une augmentation des produits (+37,7 millions d'euros, soit +16,1 % sur un an), notamment ceux relatifs aux opérations avec la clientèle

¹ Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés des banques suivantes : BFCAG, BNP Paribas, BRED - Banque Populaire, CEPAC, CRCAMG, CRMMOM, FCMAG.

(+19,8 millions d'euros, +13,6 %) qu'il convient de rapprocher de l'encours des crédits sains au 31 décembre 2006, en progression de 11,3 % en glissement annuel. La plupart des encours de crédit étaient en effet orienté à la hausse : les crédits à l'habitat de 18.4 %, suivis des crédits d'investissement et des crédits de « trésorerie » augmentation de respectivement 8,5 % et 8,6 % sur un an. Dans ce contexte, 1e financement l'immobilier apparaît comme la première source de revenus des

Répartion par nature des intérêts perçus par les banques locales et des encours de crédits



banques locales puisqu'il rapporte 39,3 % des intérêts (+ 13,3 % en 2006) devant les crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que les crédits d'investissement qui concentrent pour leur part 35,5 % et 24,3 % des intérêts collectés (en hausse de respectivement 12,5 % et 27,9 %).

Les produits sur opérations sur titres ont également crû très sensiblement de 9 millions d'euros, pour s'établir à 9,7 millions d'euros. Cette évolution tient à la réalisation d'opérations exceptionnelles par certains établissements de crédit.

Globalement, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse supérieure à celle des charges. Ces dernières, ont néanmoins crû sensiblement, de 21,3 % (+ 14,0 millions d'euros) au cours de l'exercice 2006.

Consécutivement à la hausse des principaux taux directeurs de la BCE, le coût des ressources bancaires s'est sensiblement accru. C'est ainsi que les charges sur opérations de trésorerie et interbancaires ont progressé de 20,9 % (+ 4,6 millions d'euros) en un an. Suivant la même tendance, la révision des taux de rémunérations de l'épargne réglementée s'est répercutée sur le coût des ressources clientèles en augmentation de 12,0 % sur l'exercice. Les charges sur opérations diverses (opérations de hors-bilan, opérations de changes, opérations de crédit-bail et assimilée, etc.) se sont également fortement alourdies, de 29,1 % (+ 6,3 millions d'euros).

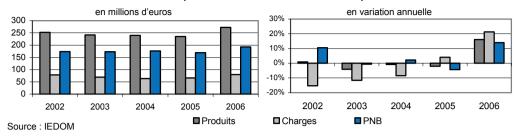
Structure des charges et des produits

en milliers d'euros

Charges Var.		Var.		Pro	duits	Var.
2005	2006	06/05	en milliers d'euros	2005	2006	06/05
21 845	26 407	20,9%	Opérations de trésorerie et interbancaires *	29 713	35 985	21,1%
20 815	23 310	12,0%	Opérations avec la clientèle *	146 586	166 465	13,6%
1 660	2 323	39,9%	Opérations sur titres *	690	9 710	1307,2%
21 663	27 972	29,1%	Opérations diverses	57 943	60 479	4,4%
0	0	n.s.	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. portef.	0	0	n.s.
0	0	n.s.	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. de plact.	0	0	n.s.
65 983	80 012	21,3%	Total	234 932	272 639	16,1%

Source: IEDOM

Evolution du produit net bancaire et de ses composantes

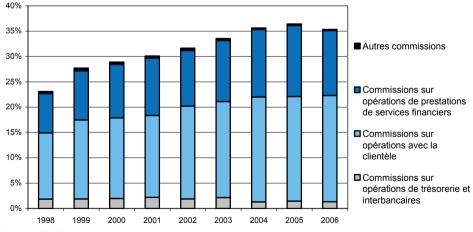


Dans un environnement caractérisé par une concurrence forte, les établissements de crédit de la Guadeloupe sont depuis plusieurs années confrontés à une diminution de leurs marges sur leurs activités d'intermédiation financière. Pour répondre à cette situation, les banques ont engagé avec l'appui de leurs groupes une importante diversification de leur gamme de produits et services financiers.

Dans ce contexte, la contribution des commissions à la réalisation des produits d'exploitation s'est régulièrement accrue. Entre 1998 et 2006, elle est en effet passée de 23,1 % à plus de 35 % des produits d'exploitation bancaires.

Dans le détail, le poids des commissions sur opérations avec la clientèle a progressé de 7,9 points entre 1998 et 2006 pour s'établir à 20,9 %. Avec le développement de l'épargne à moyen et long terme, notamment des portefeuilles titres et des contrats d'assurance-vie, les banques locales ont également accru leurs commissions sur prestations de services financiers qui représentaient 12,8 % des produits d'exploitation bancaires en 2006 contre seulement 7,8 % en 1998.

Poids des commissions dans les produits d'exploitation bancaire



Source: IEDOM

Section 4 La circulation fiduciaire

§ 1. LA CIRCULATION DE L'EURO

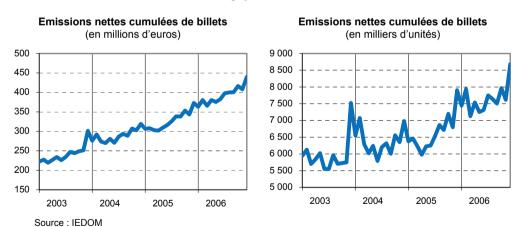
1. LES BILLETS EUROS

1.1 Les émissions nettes de billets euros

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM les billets ayant cours légal dans la zone euro.

Les graphiques ci-après font ressortir les émissions nettes de billets, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation dans le département, pour chaque coupure.

Les montants figurant sur les graphiques ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation en Guadeloupe. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter, ou se retrancher, les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème, lui-même, est confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro. Du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.



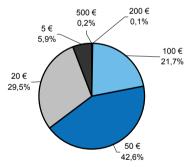
En 2006, 62,54 millions de billets euros ont été mis en circulation et 61,76 millions ont été retirés, soit une émission nette de 0,78 million de billets représentant une valeur totale de 66,67 millions d'euros toutes coupures confondues.

Depuis la mise en place de l'euro fiduciaire, le 1^{er} janvier 2002, les émissions nettes cumulées de billets s'élèvent à 440,0 millions d'euros en valeur et à 8,7 millions de billets en nombre. Au cours de l'exercice 2006, elles ont ainsi progressé de respectivement 17.9 % et 9.9 %. Ramenée au nombre d'habitants. l'émission nette cumulée s'établit à 984 euros contre 824 euros l'année précédente, soit 160 euros de plus (+ 19,4 %). En Métropole, ce ratio est de 940 euros par habitant, en hausse de 15.4 % sur un an.

Les coupures de 50 euros (42.6 % des émissions nettes cumulées en volume) et de 20 euros (29,5 %) demeurent les plus diffusées dans le département avec une progression sensible pour les premières puisque leur part progresse de 7,6 points. L'utilisation de la vignette de 100 euros continue également de progresser puisqu'elle représente, en 2006, 21.7 % des émissions nettes en volume (+1,7 point sur un an). Il convient par ailleurs de souligner que pour la première fois depuis le passage à l'euro fiduciaire, les émissions nettes cumulées de billets de 10 euros sont devenues négatives après avoir tendanciellement baissé depuis quatre ans. Cette situation s'explique par des retours de billets régulièrement supérieurs aux émissions de l'Institut, en liaison avec le phénomène d'importation de devises par les voyageurs tels qu'expliqué précédemment.

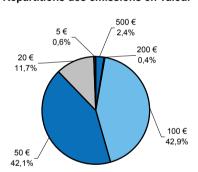
La structure de la circulation fiduciaire est relativement proche de celle de l'Eurosystème où les billets de 50 et 20 euros représentent respectivement 35,5 % et 20,3 % des émissions nettes¹. En Métropole, le billet de 20 euros demeure la coupure centrale avec 63,1 % des émissions nettes suivie de la vignette de 10 euros (22,3 %).

Répartition des émissions en volume



Source: IEDOM

Répartitions des émissions en valeur



L'importance des « grosses coupures »² à la Guadeloupe, notamment celle de 100 euros, tiendrait à plusieurs facteurs tels que l'existence d'une économie informelle importante, l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert vers les pays voisins de la zone et la reprise de la thésaurisation locale et même régionale.

¹ Statistiques au 31/10/2006

² On entend par « grosses coupures » toutes les coupures supérieures à 50 euros.

Nombre de coupures mises en circulation à la Guadeloupe

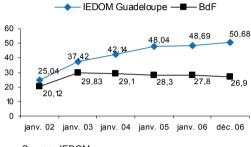
milliers de billets

Emission nette cumulée en								
nombre	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5€	Total
Année 2003	27	36	1 027	2 175	2 950	786	523	7 524
Année 2004	28	28	1 302	2 326	2 283	533	484	6 985
Année 2005	26	18	1 619	2 760	2 452	552	473	7 901
Année 2006	21	9	1 887	3 706	2 571	-23	512	8 682
Variation 2006/2005	-18,2%	-53,4%	16,5%	34,3%	4,9%	-104,2%	8,1%	9,9%

Source: IEDOM

Conséquence de l'augmentation de l'émission nette des billets de 50 100 euros, de respectivement + 34.3 % et + 16,5 % sur un an, la valeur movenne du billet en circulation à la Guadeloupe a crû de près de deux euros au cours de l'année 2006 pour s'établir à 50,68 euros en fin d'année. Cette valeur qui a plus que doublé depuis 2002 est supérieure de 23,78 euros à la movenne métropolitaine (26,9 €) qui perd 90 centimes par rapport à janvier 2006 en raison notamment des émissions importantes de coupures de 10 et 20 euros.

Valeur moyenne du billet en circulation

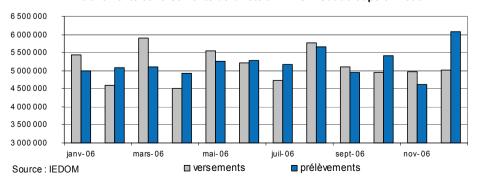


Source: IEDOM

1.2 Les prélèvements et les versements de billets euros

En 2006, la moyenne mensuelle des prélèvements de billets s'est élevée à 5,2 millions d'euros et celle des versements à 5,1 millions. Il convient cependant de souligner la saisonnalité très marquée de l'activité fiduciaire avec une hausse très nette des flux avec le carnaval et de Pâcques, les grandes vacances, la rentrée scolaire et plus particulièrement pendant les fêtes de fin d'année. Le mois de décembre se caractérise traditionnellement par une augmentation des prélèvements supérieurs au volume moyen enregistré au cours de l'année (860 230 billets de plus soit + 16,2 % que le volume moyen de 2006). Le mois de janvier est pour sa part marqué par la progression des versements. Le même constat peut être fait au mois de mars à la suite des festivités du carnaval.

Prélèvements et versements de billets à l'IEDOM Guadeloupe en 2006



En 2006, le taux de retour moyen de l'ensemble des coupures s'établit à 99 %, les prélèvements ayant été légèrement supérieurs aux versements. Le taux de retour des billets de 500, 200 et 10 euros est supérieur à 100 % en raison notamment de billets en provenance de l'étranger (touristes notamment) et du retour de certains billets qui étaient alors stockés dans le circuit économique. Les billets de 100, 50 et 5 euros enregistrent pour leur part, un taux de retour inférieur à la moyenne, respectivement de 85 %, 93 % et 97 %.

Mouvements au guichet

en milliers

Coupures	Versements	Prélèvements	Taux de retour
500 euros	14	9	150%
200 euros	18	8	221%
100 euros	1 559	1 826	85%
50 euros	12 864	13 810	93%
20 euros	37 435	37 554	100%
10 euros	8 499	7 923	107%
5 euros	1 374	1 412	97%
Total	61 762	62 543	99%

Source : IEDOM

Le délai de retour1 apparent des billets, toutes coupures confondues, aux guichets de l'IEDOM s'est allongé en moyenne de trois jours en 2006 puisqu'il s'établit à 1,5 mois contre 1,4 mois en 2005. Cet allongement s'explique par un délai de retour plus long de 2,6 mois des coupures de 100 euros, celui des autres coupures étant apparu stable (20 euros) ou en diminution. Cette évolution s'observe également dans l'ensemble des DOM et en Métropole. A noter qu'en raison du taux de retour particulièrement élevé des billets de 200 euros, leur délai de retour s'est quasiment réduit de moitié à 6,7 mois contre plus de 28 mois en moyenne dans les DOM

Délai de retour des billets

En nombre de mois	5€	10 €	20 €	50 €	100€	200€	500 €	Toutes coupures confondues
Guadeloupe 2006	3,9	0,1	0,7	2,9	13,4	6,7	19,8	1,5
Guadeloupe 2005	4,0	0,4	0,7	3,2	10,8	12,7	21,2	1,4
Ensemble des DOM 2006	6,2	1,9	2,2	4,5	16,2	28,1	45,4	3,4
Ensemble des DOM 2005	5,6	1,8	1,9	3,9	13,3	31,6	48,2	2,9
Métropole 2006	0,2	2,1	4,4	2,1	10,0	3,5	7,2	3,2
Métropole 2005	1,4	2,1	4,2	2,0	9,7	4,6	8,1	3,2

Source : IEDOM

¹ Délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour. Il est calculé par la formule circulation moyenne (entrées-sorties) mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

2. LES PIECES EUROS

2.1 Les émissions nettes de pièces euros

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

Au 31 décembre 2006, les émissions nettes cumulées de pièces métalliques atteignaient 115,98 millions de pièces (+ 12,1 % sur un an) représentant une valeur nette cumulée de 17,3 millions d'euros (+ 9,7 % depuis décembre 2005).

Nombre de pièces mises en circulation à la Guadeloupe

24%

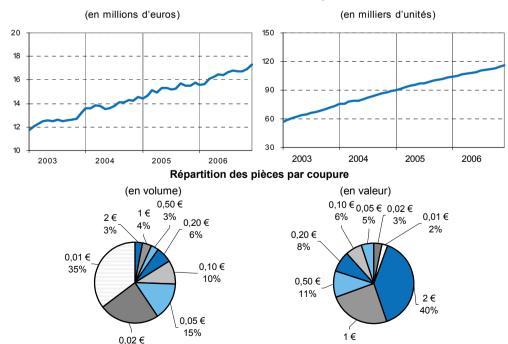
en millions de pièces

Emission nette cumulée	2€	1€	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05€	0,02€	0,01 €	Total
Année 2003	2,6	3,4	3,2	5,3	8,0	10,5	17,1	23,3	73,5
Année 2004	2,8	3,7	3,3	6,1	9,3	13,0	21,4	29,6	89,3
Année 2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	103,4
Année 2006	3,4	4,2	3,7	7,2	11,1	17,4	28,1	40,8	116,0
Variation 2006/2005	11,9%	8,9%	5,2%	6,2%	6,7%	14,2%	12,4%	14,9%	12,1%

Source : IEDOM

L'émission nette des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes) reste élevée en 2006 (+12,1 % en volume par rapport à 2005) en raison du faible taux de retour (respectivement 13 %, 22 % et 33 %) généralement observé sur ces valeurs qui représentent d'ailleurs trois quarts du volume net cumulé.

Emissions nettes cumulées de pièces



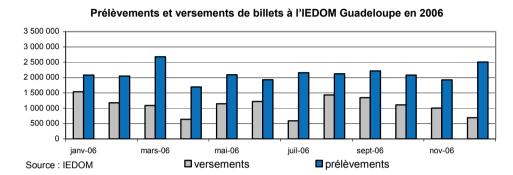
Source: IEDOM

25%

En 2006, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département s'est stabilisée à 15 centimes. Cette valeur tient à la structure de la circulation fiduciaire, composée pour une large part, de basses dénominations. Elle est, depuis 2002, inférieure à la valeur moyenne de la pièce en circulation en Métropole.

2.2 Les prélèvements et les versements de pièces

Comme indiqué précédemment, le taux de retour au guichet de l'IEDOM des pièces de 1, 2 et 5 centimes est particulièrement bas et explique l'essentiel de l'émission nette de pièces.



Mouvements au guichet milliers Pièces Versements Prélèvements taux de retour 2 euros 1416 1 775 80% 1 euro 1 971 2 3 1 8 85% 92% 0,5 euro 2 0 9 6 2 2 7 9 0,2 euro 2 403 2 8 2 5 85% 0.1 euro 2 361 77% 3 063 0.05 euro 1 080 3 241 33% 0,02 euro 862 3 971 22% 0,01 euro 793 6 068 13% Total 12 983 25 540 51%

CONCLUSION

Conclusion

Le Schéma Régional de Développement Economique a défini en 2005 les orientations stratégiques, et arrêté en 2006 les actions à entreprendre ainsi que les outils de suivi et d'évaluation ; des chartes ont été signés entre les différents acteurs à l'issue d'assises sectorielles.

Les Programmes Opérationnels Européens et le Contrat Projet Etat/Région 2007/2013 qui seront signés en 2007, apporteront les moyens financiers de ce développement (871 millions d'euros d'enveloppes pour la seule Union Européenne).

La forte implication des acteurs et les apports financiers importants mis en œuvre devraient permettre à l'économie guadeloupéenne de poursuivre sa modernisation, de pérenniser la croissance retrouvée dans les derniers mois de l'année 2006 et ainsi de créer des emplois durables.

Cette évolution vertueuse ne pourra se produire qu'avec une bonne programmation de la mobilisation des financements publics et dans la paix sociale (le faible taux de croissance de l'année 2004, estimé à 0,9 %, s'expliquant en partie par les conséquences du conflit du Port de Jarry).

ANNEXES

Les événements marquants de l'année 2006

Janvier

Etablissements de crédit

• Le 1^{er} janvier, les activités financières de la Poste ont été regroupées sous une nouvelle enseigne, « La Banque Postale », agréée en tant que banque de plein exercice par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI).

SRDE

· Adoption par l'Assemblée plénière du Conseil Régional du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Février

Canne - Sucre

· La campagne sucrière 2006 a débuté le 10 février, soit un mois plus tôt que l'année précédente.

Mars

Ministre de l'Intérieur

· Au cours de la visite de M. Sarkozy, Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une déclaration d'intention a été signée afin de créer un Pôle de compétitivité économique en Guadeloupe.

Transport aérien

· M. Perben, Ministre des Transports, et Mme Koury, Présidente de la CCI de Pointe-à-Pître, ont signé le 28 mars à Paris le contrat de prorogation de la concession aéroportuaire de la CCI jusqu'en 2015.

AFD environnement & coopération régionale

· M. Severino, Directeur Général de l'AFD, a convenu avec le Président du Conseil Général de passer un accord de partenariat dans le domaine de l'environnement. Il a par ailleurs signé un accord pour la coopération régionale Caraïbe avec le Président du Conseil Régional, M. Lurel.

· Les producteurs de bananes de la Guadeloupe et de la Martinique se sont associés dans la commercialisation de la banane antillaise en créant l'Union des producteurs de banane antillais.

Avril

Banane

Production avicole

· La Ferme de Campêche, l'une des plus grosses entreprises agricoles de Guadeloupe, a été mise en liquidation judiciaire suite à la découverte d'une bactérie qui avait conduit à l'abattage de près de 60 000 poules puis au dépôt de bilan de la société avicole.

Téléphonie mobile

· Avec l'autorisation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, Digicel, premier opérateur de la Caraïbe, a acquis la totalité du capital de Bouygues Telecom Caraïbe.

Mai

Santé

· Le premier Plan Régional de Santé Environnement (PRSP) de la Guadeloupe pour les années 2006-2010 a été approuvé le 16 mai par le Préfet après un an et demi de concertation.

Energie

· Inauguration d'une ferme éolienne à Terre-de-Bas, permettant à l'archipel des Saintes de bénéficier d'une autonomie énergétique.

Evolution statutaire Préfet

· Le 17 mai, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi organique relatif à l'évolution statutaire des Iles du Nord

· Le 23 mai, le Conseil des ministres a nommé Jean-Jacques BROT, nouveau préfet de la Guadeloupe qui succède à Paul Girot de Langlade.

Ministre de l'Outre-mer · M. François Baroin, a effectué une visite dans les Iles du Nord afin d'examiner avec les élus le projet de loi organique portant sur les statuts des futures collectivités. Il s'est ensuite rendu à la Guadeloupe pour traiter notamment de la lutte contre l'immigration clandestine.

Juin

Transport aérien

- Mise en service du 1^{er} Boeing 777 300 ER d'Air France destiné à remplacer les Boeing 747 utilisée depuis les années 70.
- Achat par Air Caraïbes d'un troisième airbus A330-000.
- Acquisition par Corsair de cinq nouveaux Boeing 747-400.

Port

• Inauguration de deux portiques de « dernière génération » au port de Jarry pour un investissement global de 15 millions d'euros.

Juillet

Transport maritime

• Une nouvelle compagnie maritime, l'Archipel Ferries, assure des rotations vers la Désirade, Marie Galante et les Saintes à partir de Saint-François avec un monocoque de 285 places.

Août

Pôle d'excellence rurale M. Christian Estrosi, Ministre de l'aménagement du territoire, a profité de son passage dans le département pour parapher la convention du pôle d'excellence rurale de la Guadeloupe, projet intégré dans une stratégie touristique globale dans le Nord Grande-Terre.

Septembre

Banane

• La Commission Européenne a adopté le 20 septembre la proposition de règlement concernant le nouveau système d'aide à la production européenne de banane.

Octobre

Câble numérique sous-marin

- Le désenclavement numérique de l'archipel est une réalité depuis l'inauguration, le 3 octobre, du câble sous-marin reliant Porto Rico à la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et Saint-Kitts.
- Premier Ministre
- Lors de sa visite à la Guadeloupe, M. Dominique de Villepin a traité de la continuité territoriale, de l'immigration clandestine, de l'évolution statutaire des Iles du Nord et plus particulièrement du logement social.

Tourisme

• Signature d'une charte pour la reconstruction durable du tourisme en clôture des assises régionales du tourisme, tenues du 11 au 13 octobre.

Novembre

Transat en solitaire

• L'arrivée de la course transatlantique en solitaire la Route du Rhum-la Banque Postale, avec un nouveau record et ses retombées médiatiques, a eu un impact très positif sur le secteur du tourisme.

Secteur primaire

• Les assises régionales de l'agriculture se sont conclues par la signature d'une charte pour le développement de la ruralité.

Décembre

Transport aérien • Premier vol de la compagnie Delta Airlines sur la liaison PAP-Atlanta,

 Modernisation de la flotte régionale d'Air Caraïbes avec l'acquisition d'un Embraer 175 de 78 place qui assurera notamment la liaison aérienne avec Cuba.

Tourisme

 Réouverture du Club Méditerrané qui, désormais classé 4 tridents, devrait attirer une clientèle plus haut de gamme, européenne mais également nordaméricaine.

Congrès des élus • Le VI^{ème} congrès des élus départementaux et régionaux tenu le 18 décembre a permis de faire le point sur les différentes assises de l'année 2006 et de décider de propositions concrètes pour la mise en œuvre du SRDE.

Liste des Etablissements de Crédit Locaux au 31 décembre 2006

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre agences	Effectif	Total bilan Gpe (M€					
Les Banques AFB												
Banque des Antilles Françaises	14,9	Place de la Victoire Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble SOCAF Jarry - Baie-Mahault	Caisse Nationale d'Epargne	12	192	489,4					
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,0	19 boulevard des italiens 75 002 PARIS	21, rue Gambetta 97110 Pointe-à-Pitre	Crédit Lyonnais	10	202	560,1					
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	1, Boulevard Haussmann Paris	Place de la Rénovation Pointe-à-Pitre	BNP Paribas	14	245	752,1					
Société Générale de Banque aux Antilles	26,6	30, Rue Frébault Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Généfinance (98 %) Soicété Générale	5	91	175,6					
Banque Postale	ND	34, Rue de la Fédération Paris 15ème	Basse-Terre	La Poste	41	41	571,5					
		Les Banques	Mutualistes ou coo	pératives								
BRED – Banque Populaire	340,3	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Caisse Centrale des Banques Populaires	22	195	708,7					
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Petit-I Les At		Caisse Nationale de Crédit agricole	28	485	1 175,8					
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	33,0	Rue du prof. R. Garcin 97200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2	15	142,7					
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion	318,3	Place Estrangin Pastre BP 108 13254 Marseille	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp	Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance	9	72	321,0					
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	3,2	36, Rue Achille Pointe-	René-Boisneuf -à-Pitre	Banque Fédérale des Banques Populaires	4	20	72,8					
		Les	Sociétés Financières	S								
Crédit Moderne Antilles	13,9	Rue Ferdin Immeuble F Jarry - Bai	Houelbourg	CETELEM (100 %)	1	63	316,7					
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,01	Le Patio Grand	-Camp Abymes	RR Investissement BESV	0	2	9,8					
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, bd Gl de Gaulle BP 575 Fort-de France	Carrefour Raizet- Baimbridge BP 54 Pointe-à-Pitre	Bred-Banque populaire (99,99 %)	1	12	135,2					
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry Baie-Mahault	Rue Ferdinand Forest Jarry - Baie-Mahault	Général Electric	2	120	372,3					
BRED – Cofilease	12,2	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Caisse Centrale des Banques Populaires	1	2	25,3					
FACTOREM	12,0	125 rue Montmartre 75002 PARIS	Centre d'affaire BRED Jarry - Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	7	30,5					
		Les Institution	ons Financières Spé	cialisées								
Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME)	377,2	27-31 Av. du Gl Leclerc 94710 Maison-Alfort	AFD - Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	OSEO	1	6	8,8					

Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM

Publication périodiques - Disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Lettre mensuelle

Bulletin trimestriel de conioncture (financière et bancaire ou économique)

Rapport annuel: Martinique/Guadeloupe/Guyane/Réunion/Mayotte/St-Pierre & Miquelon

Rapport d'activité ledom

Les Notes de l'Institut - 8 euros

Le tourisme en Guadeloupe – Etat des lieux, enjeux économiques (décembre 2002)

Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 (décembre 2003)

Le tourisme à la Réunion (ianvier 2004)

Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (octobre 2004)

La distribution automobile à la Réunion (décembre 2004)

La filière banane à la Martinique (juillet 2005)

Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (décembre 2005)

Les relations entre la Guyane et les pays frontaliers (mai 2006)

La grande distribution en Martinique (juillet 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

L'énergie dans les DOM (janvier 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)

Les Notes Expresses - Disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

- N°16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003
- N°17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique
- N°18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane
- N°19 La formation du PNB des banques en Guyane
- N°20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales en Guyane
- N°21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003
- N°22 Evolution des importations de biens en Guyane
- N°23 Evolution des crédits à Mayotte de 1999 à 2003
- N°24 Le surendettement des particuliers à la Réunion
- N°25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe
- N°26 Le foncier agricole en Guyane
- N°27 Le crédit à la consommation en Martinique entre 2000 et 2004
- N°28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe
- N°29 Le secteur du BTP en Guyane
- N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004
- N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane
- N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte
- N°33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006
- N°34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006
- N°35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique
- N°36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion
- N°37 L'énergie électrique à la Guadeloupe
- N°38 Le secteur aurifère en Guyane
- N°39 Le financement bancaire du commerce en Guadeloupe

Les notes CEROM en partenariat ledom, Insee, AFD - 12 euros

Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (mars 2004)

Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)

Martinique : L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)

Réunion : Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)

Etudes sectorielles - 8 euros (Études disponibles pour les années 1993 à 2004)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'industrie)

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

Ont collaboré à cet ouvrage :

F. ROCHE TOUSSAINT
P. RICHER
T. de GUBERNATIS
C. BUCK
Y. FOY
M. THOMIAS

Directeur de la publication : A. VIENNEY
Responsable de la rédaction : F. ROCHE TOUSSAINT
Imprimé par PRIM
Achevé d'imprimer : juin 2007 − Dépôt légal : juin 2007
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-12-0